

Parc éolien offshore de Courseu

ID	Commentaire et avis général sur la demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées présentée par Eoliennes offshore du Calvados au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement, dans le cadre de la construction du parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer (14) :	Avez-vous des propositions pour améliorer les mesures de réduction, de compensation, d'accompagnement et/ou de suivi?	Êtes-vous favorable à l'octroi de la dérogation?	Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation?	Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation? [Autre]
2	AVIS DÉFAVORABLE	RENONCER À CE PARC ÉOLIEN : 2 AUTRES SONT PRÉVUS À PLUS LONGUE DISTANCE.	Non	Autre	PAR HASARD !
10	Avis défavorable.....autant d'éoliennes non rentables espacées de 900 mètres....qui peut supporter un tel scandale??? Destruction des espèces animales....et du paysage.....non respect de nos sites historiques et sensibles depuis le 6.06.1944.....ces profiteurs n'ont aucun sens public.....nous nous sommes présents toute l'année....	Photovoltaïque au sol, méthanisation....	Non	sur le site internet de la DREAL	
13	Dérogation à accepter pour mener à bien ce projet d'envergure.	s'assurer de la poursuite des suivis environnementaux pendant la phase d'exploitation.	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
14	Nous sommes formellement opposés à toute dérogation à la protection des espèces protégées dans le cadre de la construction du parc éolien en mer de Courseulles -14.	non	Non	sur le site internet de la DREAL	
15	C'est une bonne chose, cela montre que l'entreprise se soucie des questions environnementales sur ses parcs.	non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
18	L'avis défavorable du CNPN doit être respecté.	L'obsolescence de ce parc décidé il y a plus de 10 ans prouve encore une fois que ce dernier n'a plus lieu d'être. Les éoliennes sont d'anciennes générations et beaucoup trop proches des côtes (les danois vont construire en 2027 un parc à 160km!). Il est encore temps de préserver les Plages du Débarquement en stoppant le projet.	Non	Autre	Association
20	Je trouve offusquant la construction de ce parc compte tenu de l'impact dramatique sur la biodiversité, il absolument respecter l'avis du Cnppn	Stopper ce projet et l'inclure dans le parc centre manche 1	Non	Autre	
22	Il est impensable d'avoir une dérogation, à quoi sert de protéger des espèces si c'est pour avoir une dérogation.avis défavorable à cette dérogation	Ne pas mettre d'éoliennes si proche les reculer à 30 ou 40 kms des côtes	Non	sur le site internet de la DREAL	
25	Il est regrettable que l'étude d'impact de ce projet ait été fondée sur des études du Gonn manifestement mal réalisées. De ce fait, de très nombreuses espèces qui seront sévèrement impactées par la construction et l'exploitation de ce champ d'éoliennes n'ont pas été intégrées à la présente, et le nombre d'individus mis en danger est très largement sous-estimé. Pour le mettre en évidence, il suffirait de comparer les travaux du Gonn et les publications du suivi de la migration par les observateurs locaux (Oustréham, Pointe du Hoc, Gatteville) du site Trektellen. Ou d'interroger les observateurs de la migration qui sillonnent le littoral entre la baie de Seine et le Cotentin. Une espèce d'oiseau emblématique est absente alors qu'elle fait l'objet d'un plan de sauvegarde : le puffin des Baléares. Le report de la prédation des mammifères marins sur d'autres secteurs aura un impact sur leur équilibre biologique... Donc avis défavorable.	La seule mesure de réduction efficace serait d'arrêter les éoliennes dès que le flux migratoire atteint une densité supérieure à un seuil à définir en fonction de la vulnérabilité des espèces ou à la moyenne annuelle du site. Des expérimentations et mises en œuvre à l'étranger ont démontré la faisabilité de cette mesure. Aucune mesure compensatoire ne peut s'avérer efficace dès lors que les espèces impactées sont majoritairement migratrices. Le suivi de l'impact n'a de sens que si il est à la charge d'acteurs totalement indépendants et d'interventions qui ne sont pas financées par l'exploitant, pour éviter qu'un rapport de subordination latent ne perturbe les intervenants.	Non	Autre	partage
27	Il faut absolument suivre l'avis du Cnppn, ce projet est une aberration environnementale qui plus est déficitaire	Stoppez ce projet	Non	Autre	
28	Avis défavorable revoir les "études" du gon	Suivi des migrations suite à l'installation de ces "moulins à vent"	Non	Autre	
33	L'équilibre bénéfique risque est en défaveur du projet, outre les espèces protégées, qui des milliers de tonnes de béton qui vont être coulées au fond de l'eau et qui ne pourront pas être démantelées lorsque le matériel sera en fin de vie. Je suis contre ce projet.	Ne pas construire ces éoliennes.	Non	Autre	Réseaux sociaux
35	Je refuse qu'une dérogation à la réglementation des espèces protégées soit accordée dans le cadre du parc éolien en mer de Courseulles sur mer	Non	Non	sur le site internet de la DREAL	
37	Je suis contre. Il faut préserver l'environnement des générations futures.	Non.	Non	Autre	Whatsapp
38	Non aux éoliennes !	Non aux éoliennes !	Oui	Autre	Facebook
41	Une honte ces éoliennes!	Faut tout arrêter	Non	Autre	
42	Avis défavorable	Non	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

45	Ce n'est pas acceptable de pouvoir déroger à la réglementation. Je suis contre cette dérogation qui détruira des espèces protégées.	Le parc ne doit pas se faire au détriment de la faune et de la flore. Le financier ne doit pas prendre le dessus sur la préservation de l'environnement.	Non	sur le site internet de la DREAL	
46	Une espèce protégée est protégée pourquoi surseoir à un texte établi uniquement pour des industriels... jusqu'où les hommes vont détruire l'écosystème.	Ne pas installer d'éoliennes	Non	sur le site internet de la DREAL	
47	Aucune dérogation ne doit être accordée. La nature doit être protégée...	Je n'ai pas de propositions	Non	sur le site internet de la DREAL	
53	La demande de dérogation déposée par le Parc éolien en mer du Calvados est bien construite et démontre de l'absence d'impact de la construction sur l'état de conservation des espèces.	Les mesures de réduction, compensation, accompagnement et/ou suivi sont justes dans leur mise en application et la démonstration de leur effectivité. Il ne faut pas oublier que les parcs éoliens en mer sont les porteurs de nombreux suivis environnementaux et donc de l'avancée des connaissances sur le milieu marin. Il faut continuer à s'interroger sur l'impact de l'Homme et de toutes ses activités sur l'environnement.	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
54	Dossier clair et complet	Non	Oui	sur le site internet de la DREAL	
56	Pourvu que la société construisant le parc mette en place les mesures adéquates pour minimiser l'impact sur l'environnement, je suis plutôt favorable à cette dérogation.	Pas de proposition particulière.	Oui	Autre	Ami
58	Il est essentiel de développer des énergies renouvelables à grande échelle. Les risques sont mineurs.	Suivre attentivement les mesures environnementales lorsque le parc sera en fonctionnement et ce sur le long terme pour recueillir des données scientifiques.	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
61	Les impacts de l'éolien offshore sont faibles à comparer de toutes les autres activités humaines destructrices de l'environnement, ancrées et anciennes auxquelles nous sommes habitués et que nous ne questionnons plus, à tort. Donc je suis tout à fait favorable au parc du Calvados et favorable aux énergies renouvelables, pour lutter contre le réchauffement climatique : il est urgent d'agir et urgent d'arrêter de trouver des prétextes pour maintenir l'ancien monde qui nous a conduit au pied du mur.	non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
62	Je suis favorable à cette dérogation à la réglementation des espèces protégées pour la société Eoliennes Offshore du Calvados. D'une part il est nécessaire d'avancer dans la transition énergétique et l'arrivée ce parc sur notre territoire va complètement dans ce sens, d'autre part les mesures environnementales proposées par le porteur de projet sont solides.	Non, ces mesures me conviennent	Oui	sur le site internet de la DREAL	
63	Avis favorable	non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
64	De grands projets comme celui-ci prennent des précautions pour préserver la faune sauvage du mieux qu'ils peuvent, le monde doit s'éloigner des combustibles fossiles et les énergies renouvelables sont la voie à suivre.	Il faut une énergie propre en France, sinon toutes les espèces seront concernées	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
65	je suis en faveur de la dérogation, l'impact du parc éolien sera plus bénéfique sur l'écosystème que l'activité de pêche intensive actuelle sur le milieu marin.	non, toutes les mesures mises en place sur les précédents parcs démontrent que l'impact d'un champs éolien est bénéfique et crée des zones refuges, des zones protégées des autres activités humaines néfastes à la biodiversité. un parc éolien après sa construction constitue l'équivalent d'un parc naturel ou d'une réserve protégée	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
66	Construction activities produce less disturbance than fishing so I do not fully comprehend what the issue is §	reduce fishing	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
67	Dérogation acceptable dans le cadre de la construction et de la mise en service.	Non	Oui	Autre	
69	La construction de parcs éoliens offshore est bien moins évasive que les activités de pêche ou le passage de navires commerciaux au Le Havre	faire installer le parc éolien de la manière la plus efficace et la plus rapide possible afin qu'il puisse contribuer à fournir de l'énergie renouvelable à la région	Oui	sur le site internet de la Préfecture	

Parc éolien offshore de Courseu

72	favorable il serait par ailleurs nécessaire de faire peser les mêmes demandes de respects des milieux à d'autres industries, activités (pêche, etc...) dont les impacts sont sous-estimés ou simplement non pris en compte: destruction du milieu, pollution de l'eau, surexploitation, ...	Quelques remarques: Chaque éolienne par "effet récif" permettra une amélioration de la biodiversité et de la biomasse sur l'ensemble du site Les restrictions de pêche, comme celle de la coquille saint jacques à l'aide d'engins particulièrement destructeur pour le milieu, permettra localement, autour des éoliennes, une amélioration de la biodiversité et de la biomasse de toutes les espèces Il est fort probable que ces améliorations fassent plus que compenser les désagréments ponctuels (sur le milieu) causés par le parc ainsi que d'éventuels désagréments plus long termes à évaluer. Une suggestion pour améliorer la protection des espèces: multiplier les zones de protection où l'interdiction de pêche est totale, créer des micro zones de protection pouvant s'étendre sur de petite surface, de l'ordre de 1 hectare à plusieurs hectares. Il suffit d'observer les milieux marins protégés pour se rendre compte de l'impact positif de telles mesures. L'installation du parc éolien pourrait permettre la création d'un sanctuaire: créer une réserve naturelle au sein du parc. Autre point d'attention: la réglementation sur le balisage éolien pourrait être améliorées afin de diminuer les potentiels impacts visuels (nocturne) sur le milieu, par exemple en réduisant les intensités lumineuses dans toutes les conditions qui le permettent, l'impact sera également positif auprès des habitants du littoral.	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
74	Offshore windfarms are a necessary addition to an already struggling power grid.	No	Oui	sur le site internet de la DREAL	
77	Ok	Non	Oui	sur le site internet de la DREAL	
81	Eoliennes offshore du Calvados Is being constructed and will be operated EDF renewables a multi-national company with a lot of experience on delivering projects of this nature in various company because of their strong environmental policy and good care of the protected species around them	Awarenes is raised with all contractors and stakeholders with regard to the environment and is part of the induction and training packages for all project new-comers. This can also be made part of the regular toolbox talks before starting any task on the project	Oui	sur le site internet de la DREAL	
83	Je considère qu'aucune dérogation ne doit être accordée	Allez installer vos éoliennes ailleurs	Non	Autre	
85	Des espèces protégées ça veut dire ce que ça veut dire ! Hors de question de les exterminer !	Oui , laissez la mer comme elle est et respecter le devoir de mémoire pour les morts du débarquement !	Non	sur le site internet de la DREAL	
86	Je pense qu'il faut accéder à la demande des Eoliennes offshore du calvados concernant la demande de dérogation. En effet, l'impact semble limité au regard des impacts très positifs d'un parc éolien en mer sur la réduction d'émissions de CO2, l'indépendance énergétique de la France et l'augmentation des capacités de production électriques indispensable à l'électrification grandissante et souhaitable des usages.	Rien à ajouter, il faut trouver le juste équilibre entre la préservation de la nature et le développement indispensable des parcs éoliens en mer.	Oui	Autre	un ami
89	Aucun avis sur la dérogation. Si on ne fait pas, nous ne pouvons pas savoir l'impact. Le parc doit être fait avec un suivi poussée afin de prévoir d'éventuel mesures lors de futurs parcs	Une fois construit, la nature reprendra ses droits. Les mesures doivent être juste et efficace. Un suivi important doit être effectué afin de voir les effets lors de la construction de futur parcs.	Oui	sur le site internet de la DREAL	
93	Le groupe éolien en mer de Courseulles (dont le nom devrait être en réalité "Arromanches") se situe dans une zone riche en faune marine et en oiseaux de mer. Une protection efficace doit impérativement être assurée.	Je doute de l'efficacité des mesures actuellement prévues. A Lunas (Hérault), un aigle royal a récemment été tué par une éolienne, alors qu'un effaroucheur était en place.	Non	Autre	courriel d'une association
94	Si nous souhaitons voir évoluer les choses, il faut les faire bouger. L'amélioration de l'écologie peut avoir une incidence ponctuelle, mais pour des résultats prometteurs	r-a-s après lecture, cela a l'air complet	Oui	Autre	
95	None	None	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
100	I am in agreement for the protection of all species which have been here longer and hope to stay here longer.	Just be effective in what we are planning to do.	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
101	Ok	Non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
104	Sauvons nos oiseaux et animaux marins aujourd'hui, après il sera trop tard.	respecter l'habitat des animaux, ne pas s'y approcher	Non	Autre	un collègue
106	Avis défavorable.	Privilégiez les installations immergées	Non	sur le site internet de la Préfecture	
107	Totalement CONTRE la dérogation	NON	Non	Autre	FED
108	Positif	NON	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
123	Les espèces protégées souffrent déjà assez de l'éolien en mer. Il faut arrêter.	On ne sait pas réduire efficacement, quand aux compensations, elles ne servent qu'à des intérêts individuels. Arrêtons l'éolien offshore.	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

126	Il est inconcevable de saccager notre patrimoine aviaire comme nous l'avons fait de notre patrimoine foncier. Tout cela pour produire épisodiquement une énergie incapable d'assurer les besoins élémentaires du pays	arrêter les implantations d'éoliennes	Non	Autre	
127	Stop au massacre des côtes de la nature pour une ressource faussement écologique non fiable non pérenne	Revenir au nucléaire	Non	Autre	Fed
129	Le site spécifiquement historique, outre son caractère naturel, sensible, ne saurait donner lieu à une dérogation en vue d'implanter un champ d'éoliennes.	La proposition première concerne l'engagement de cesser toute implantation d'éoliennes supplémentaires en milieu maritime comme en milieu terrestre	Non	Autre	Association Libre Horizon
133	Je suis contre la construction d'éolienne	Ne pas les construire	Non	Autre	Change.org
136	Favorable, au moins les éoliennes ne polluent pas	Non	Oui	Autre	Change.org
159	Il ne suffit pas de parler écologie, il faut agir en conséquence. Refus de ce parc éolien pour protéger les espèces qui y vivent.	Le ministère a pris une décision responsable.	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
166	Pas de dérogation souhaitable.	Non	Non	Autre	presse
172	Par respect pour la mémoire des victimes, nationales et internationales du débarquement ; pour le maintien de la sérénité des lieux; ainsi que la préservation de ce site naturel grandiose, lieu de vie ancien et irremplaçable d'espèces protégées : aucune dérogation aux dispositions à la réglementation des espèces protégées, ne doit être accordée; en vue de la construction d'un parc éolien, au large de Courseules-sur-Mer. De surcroît, les éoliennes tuent, souvent, les oiseaux, aveuglés par le soleil, ou sont poussés par le vent.	Personnellement, je ne suis pas un professionnel de l'environnement, ni de la vie des oiseaux; mais toutes les études, documentaires TV montrent ce danger de mort des espèces, dont la vie, l'environnement, la nidification au calme, est dérangée, brisée par les éoliennes.	Non	Autre	Change.org
188	J'ai le sentiment que l'on ne peut pas négocier et donc obtenir une dérogation vis-à-vis des espèces sauvages fragiles. Il faut les protéger.	Adapter le projet, en changeant de mode de production, via système marée motrice par exemple.	Non	sur le site internet de la DREAL	
189	Contre cette dérogation	Non	Non	sur le site internet de la DREAL	
192	Il ne devrait pas y avoir de dérogation possible pour pouvoir massacrer des espèces protégées car par définition elles sont protégées	Oui ne rien faire est le meilleur moyen de tout laisser à l'état naturel	Non	Autre	change.org
193	La protection de la biodiversité devrait être désormais la priorité pour l'espèce humaine, largement avant les profits, et ce d'autant plus que l'espèce humaine est supposée être assez intelligente pour trouver des solutions qui prennent en compte tous les critères importants : protection de la biodiversité, gestion des énergies, etc. Par conséquent, je ne suis pas favorable à une énième dérogation à la réglementation des espèces protégées.	Mesure de réduction : trouver un autre emplacement pour planter les éoliennes. Pas de mesure de compensation possible car la disparition d'espèces ne peut pas être compensée, et il est inconséquent de laisser penser le contraire. Pas de mesure d'accompagnement ou de suivi si ça implique que la dérogation ait été accordée, et les espèces protégées détruites.	Non	Autre	Association LIBRE HORIZON
196	La transition énergétique ne doit pas se faire au détriment ni de la bio-diversité, ni de la mémoire des événements historiques majeurs qui fondent notre culture et notre identité. Et il faut cesser de (faire) croire que ces types de projets technologiques proprement pharaoniques, tant en termes d'emprise, d'impact visuel, que de coûts (!) vont apporter des solutions viables et durables. Personne de sensé ne le peut croire véritablement, alors que ce qui est à perdre à court et long terme dans cette opération est sans appel et tragique.	Repousser au loin ce champ d'éolienne réduira son impact visuel, mais alourdira encore son coût de construction et de gestion, sans diminuer pour autant son impact sur la biodiversité. Seul son abandon s'impose.	Non	Autre	Site web Change
202	Je suis contre cette aberration!	Non mais pas faire n'importe quoi et surtout il faut préserver les nombreuses espèces protégées présentes sur le site.	Non	Autre	
208	arrêter avec cette escroquerie que sont les éoliennes	remplacer les éoliennes par des énergie houlomotrice ou créer des usines marémotrices qui fourniraient de l'énergie H24 7/7	Non	Autre	change.org
209	Avis positif	Aucune proposition complémentaire	Oui	sur le site internet de la DREAL	
225	NON pour le parc éolien ! Au ministère, l'écologie semble être à géométrie variable : TUEZ le vivant immédiatement pour le protéger à long terme...	Pas de parc éolien, donc pas de mesures d'accompagnement !	Non	Autre	Change.org
230	Les éoliennes sont un gouffre financier. D'autres énergies plus performantes sont à privilégier	Pourquoi n'entendons pas parler de l'énergie libre, de l'hydrogène. EPR à construire etc...	Non	sur le site internet de la DREAL	
234	une dérogation pour avoir le droit de tout détruire? qui oserait accorder cela? hors de question	il n'y a rien à compenser, si on ne détruit rien. toute notion de compensation est une hérésie	Non	Autre	change.org

Parc éolien offshore de Courseu

240	Avis défavorable pour le parc éolien face aux plages du débarquement ca dénature le site et c'est très mauvais pour la biodiversité	qu'elle est la rentabilité écologique de ce parc ? Dans vingt ans que deviennent ces éoliennes ? le coût pour les recycler ?	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
249	Il ne faut surtout pas installer ce parc éolien. Il faut protéger les espèces qui y vivent.	Aucune. Ce parc ne doit pas voir le jour	Oui	Autre	Réseaux sociaux
251	Il est important de préserver la biodiversité en mer et le paysage historique des plages du débarquement sans l'implantation d'un parc éolien.	Pas de propositions	Non	Autre	
254	je suis contre toute dérogation	Je suis pour repousser l'implantation des éoliennes à 40 km du rivage comme c'est désormais la règle générale	Non	Autre	
257	L'écologie rime t'elle vraiment avec protection de l'environnement, protections des espèces ?	Il y a tellement de gens bien intentionnés qui y réfléchissent avec nos deniers ... et d'où manifestement il n'en sort pas grand chose !	Oui	Autre	Pétition
259	On ne peut pas sacrifier de tels sites ne serait-ce qu'en mémoire des événements.	Question nulle et non avenue...	Indifférent	Autre	LIBRE HORIZON
260	Site inapproprié	Contacté iffremere	Oui	Autre	Pétition
269	Refus de saccager un lieu historique	Pas de propositions	Non	Autre	
276	La réglementation des espèces espèces protégées ne doit souffrir d'aucune dérogation.	50 millions de compensation par éolienne installée, un suivi permanent du suivi des espèces,...	Non	Autre	Un article sur internet
279	je suis contre.	Essayez d'écouter un peu les français.	Non	Autre	site pétition
280	Je suis contre ce projet. Aucune dérogation ne doit lui être accordé.	Annuler le projet	Non	sur le site internet de la Préfecture	
281	Cela est totalement ubuesque. On défigure la vue des plages du débarquement et en plus on massacre l'environnement. Halte à la bétonisation de nos côtes	Annuler ce projet grotesque Construire des EPR qui délivrent une énergie non intermittente Ne pas défigurer un site historique !	Non	Autre	Pétition
282	Tant vis à vis de l'Histoire des lieux que d'un point de vue écologique, je suis opposé à l'implantation de ces éoliennes.	Augmentation du parc nucléaire	Non	Autre	change.org
291	Il existe une loi interdisant la destruction des espèces protégées. Cette loi doit être respectée et appliquée comme d'ailleurs toutes les lois. A quoi sert d'accorder une dérogation à la loi, autant abolir la loi. Si le Conseil National de la Protection de la Nature a émis un avis défavorable, alors il faut suivre cet avis. A quoi servent ces instances nationales réunissant des experts si leurs recommandations ne sont pas suivies? Le parc éolien de Courseulles ne peut pas être implanté là où il est prévu.	L'éloignement du parc sur un site moins peuplé d'espèces protégées.	Non	Autre	par l'Association Libre Horizon

Parc éolien offshore de Courseu

297	Aucune dérogation ne doit être apportée à l'article L.411-1 du code de l'environnement. Si cet article existe il doit être appliqué sinon les lois ne servent à rien.	Basée au Royaume-Uni, la société Katrick Technologies fabrique des éoliennes imitant les nids d'abeilles. Elles présentent des conduits abritant plusieurs bobines aérodynamiques fonctionnant indépendamment les unes des autres. Ces bobines captent l'énergie cinétique du vent avant que les aérogénérateurs la convertissent en oscillations mécaniques, puis en énergie électrique. Selon Katrick Technologies, ces panneaux peuvent faire l'objet d'un déploiement de masse tout en couvrant un minimum d'espace. Les éoliennes sont faciles à installer et à entretenir grâce à leur design compact. Il est possible de les installer un peu partout, qu'il s'agisse de zones urbaines ou industrielles où l'installation d'éoliennes classiques est généralement impossible. Différentes surfaces peuvent les accueillir, par exemple le toit des bâtiments ou encore, les stations de recharge pour véhicules électriques. De plus, les panneaux en question n'ont pas nécessairement besoin de se trouver en hauteur. En effet, ils peuvent capter l'énergie cinétique du vent à même le sol ou lorsqu'il n'est pas très puissant. La société britannique finalise la mise au point de son éolienne en collaboration avec l'Université de Strathclyde à Glasgow (Écosse). Les premiers tests ont donné des résultats plutôt satisfaisants. En effet, un kilomètre de panneaux se trouvant en bord de route peut produire assez d'électricité pour alimenter 760 foyers chaque année ou encore 80 000 véhicules intégrant une batterie Tesla de 90 kW. Sur son site Web, Katrick Technologies affirme que le coût actualisé de l'énergie (LCOE) de cette technologie fait partie des plus bas parmi l'ensemble des solutions d'éolienne. Seules les éoliennes terrestres affichent un LCOE plus intéressant. Katrick Technologies poursuit aujourd'hui le développement de son produit avec pour objectif une commercialisation qui pourrait intervenir dans un futur assez proche. Voilà une solution plus écologique au parc éolien, plus respectueuse des espèces animales protégées et moins coûteuse.	Non	sur le site internet de la DREAL	
300	Si la loi est bonne, à quoi sert une dérogation. La simplification administrative c'est d'arrêter les dérogations	???	Non	Autre	Réseau social
308	les espèces protégées doivent être protégées pas de dérogation possible	déplacer les éoliennes	Non	Autre	mail envoyé par un ami
311	Cela m'apparaît répondre à des intérêts purement financiers et non aux intérêts écologiques des espèces maritimes présentes sur le site. Cette enquête doit être menée normalement et les travaux ne doivent pas commencer tant que cette enquête n'est pas terminée.	Je n'ai pas d'avis sur la question	Non	Autre	Mail
325	Il ne peut et il ne doit pas y avoir de dérogation à la protection des espèces. La sauvegarde et le maintien de la faune et de la flore marine doit rester une priorité pour une transition écologique durable.	IL faut remettre à plat tout le projet et relancer une enquête publique transparente et sortir des enjeux financiers	Non	Autre	libre horizon
327	Avis défavorable à la dérogation	Annuler purement et simplement ce projet	Non	sur le site internet de la DREAL	
330	Ils n'en ont rien à faire des espèces protégées puisque ce sont des lobbies qui commandent	Ne pas implanter ce genre d'éoliennes sur un site historique qui va être défiguré pour plusieurs dizaines d'années	Non	Autre	Par mail de l'association libre horizon
331	Les éoliennes en général sont une calamité. Dans ce cas elle serait nuisible à l'environnement et gâcheraient complètement le paysage de cette côte ayant une importance historique	Non. La question n'est pas claire	Non	Autre	par courriel
341	Est-ce à la Haute Administration parisienne de décider ? Dans les espèces à protéger ne peut-on compter les citoyens locaux ? Au même titre que la faune (oiseaux comme poissons et ceux qui en vivent) et la flore .	Compensation seulement si preuves de nécessité impérieuse sans possibilité d'alternatives (type hydroliennes) par exemple en raz Blanchard) lesquelles sont technologiquement plus efficaces et ne nuisent pas aux paysages historiques normands . => implantation d'un tel parc au large du Touquet Paris-Plage .	Non	sur le site internet de la DREAL	
343	Je suis défavorable à ce projet éolien qui entacherait l'histoire de notre pays, ainsi que sa biodiversité.	Laisser la nature se recomposer d'elle-même, elle est dotée d'une incroyable résilience.	Non	Autre	Pétition
344	Destruction de la nature pour une rentabilisation très marginale. Destruction de la faune	Annulation du projet	Non	Autre	Transfert du lien

Parc éolien offshore de Courseu

360	Je ne comprends pas que l'on puisse déroger à la réglementation des espèces protégées.	Toutes ces mesures ne sont que du vent !!!!!	Non	sur le site internet de la DREAL	
362	C'est inadmissible de détruire les fonds marins pour soit disant faire de l'électricité et enrichir les lobbies! Et la montée des eaux, les espèces qui vont être détruites et celles qui seront déplacées! Les nuisances sonores, visuelles, hydriques....	Des panneaux solaires sur les hangars des zones commerciales, des bâtiments publics, des immeubles d'habitations...	Non	Autre	Change.org
366	Non à la dérogation. Les éoliennes sont moches, chères, dévastatrices et globalement non rentables	Arrêter le développement des éoliennes. Elles sont dévastatrices et pas rentables. De plus elles sont difficiles à installer et consomment beaucoup de matériaux	Non	Autre	Par les opposants au projet
376	Avis favorable	Non	Oui	Autre	
377	Les Éoliennes cela ne produit pas quand il y a trop de vent, quand il n'y a pas de vent!! C'est encore de l'argent du contribuable, Et c'est pas le gouvernement qui va payer mais les Français, toujours les mêmes ! STOP à votre bêtise.	la solution c'est le nucléaire. Que l'Europe avec la complicité de l'Allemagne voulait nous faire fermer !	Non	Autre	les médias
382	C'EST UNE HONTE ABSOLUE !!! Si il existe une réglementation afin de protéger des espèces donc en danger CE N'EST PAS POUR S'AMUSER À LES DÉFAIRE suivant l'envie du moment pour satisfaire certaines personnes avides de se faire de l'argent mais CERTAINEMENT PAS de régler les problèmes environnementaux	Si j'en avais je ne serai certainement pas entrain d'écrire mais D'AGIR !!!	Non	Autre	pétition
386	Avis favorable : la France est le seul pays européen à être en retard sur ses objectifs dans le développement des énergies renouvelables. Et l'éolien en mer est un des meilleurs exemples du retard pris. Il me semble que la démarche environnementale menée dans le cadre de ce projet, initié voici plus de 10 ans, est amplement conforme aux enjeux et qu'il aurait été préférable de lui éviter cette procédure supplémentaire.. Il convient donc de tout faire pour que ce parc éolien puisse entrer en service au plus vite.	Non	Oui	Autre	
390	Pas besoin de parc éolien, il faut arrêter de détruire la nature car la vie de nombreuses espèces en dépendent, dont la nôtre !	Protection et meilleure surveillance des espèces animales et végétales.	Non	Autre	Association
398	Dès qu'il y a des espèces protégées ils ne devraient même pas être possible de demander une dérogation.	Non aucune dérogation	Non	sur le site internet du porteur de projet	
400	Le parc offshore du calvados après sa construction complète deviendra un vivier pour la faune et la flore aquatique	Limiter la pêche au maximum dans cette zone afin de créer une réserve naturelle pour la faune et la flore aquatique	Indifférent	sur le site internet de la DREAL	
403	Toute installation, même pour développer des énergies renouvelables, doit respecter et protéger la biodiversité. Détruire le vivant c'est détruire l'habitabilité de la terre pour tous	Non, c'est à explorer	Non	Autre	Change. Org
404	De dérogation en dérogation, l'on viderait les mesures de protection de toute substance et efficacité	Préférer le solaire	Non	sur le site internet de la DREAL	
408	Non, une telle dérogation serait un déni d'écologie!	On n'accompagne pas un meurtre!!	Non	sur le site internet de la Préfecture	
420	Ce parc met clairement en danger les espèces protégées de la Manche.	Décalage plus loin des côtes pour limiter les nuisances sur les espèces protégées	Non	sur le site internet de la Préfecture	
429	Je suis contre cette dérogation !	Oui : déplacer les éoliennes plus au large. Un autre futur parc éolien est prévu au large de la Manche, il suffit de déplacer les éoliennes prévues initialement au large de Courseulles et les incorporer au futur Parc éolien prévu au large de la Manche	Non	Autre	
430	S'il existe une réglementation, c'est bien pour une raison ! Et particulièrement quand il s'agit d'espèces protégées !!! On peut arguer du fait que le besoin en énergie est primordial. Ne faut-il pas penser à plus de sobriété ? Ou plutôt trouver une autre énergie renouvelable comme des usines marée motrice par exemple.	Compensation du parc éolien ? Eh bien du marée moteur en mer !	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

434	La pose d'un seul socle de béton pour installer une éolienne est un acte destructeur totalement irréversible pour la faune et Flora de n'importe quel site concerné. Ni la faune ni la Flora n'a un plan B de rechange pour se retrouver et se reconstruire un nouvel habitat. La construction d'un parc éolien ne sauvera pas du tout la planète mais détruira irrévocablement toutes les espèces de la faune et Flora qui ont pu s'installer dans cet environnement unique car elles ne pourront pas survivre aux allers et retours de camions, de tracteurs, de pelleteuses et du passage des travailleurs. La nature n'est pas une construction idéologique, la construction d'un parc éolien démesuré l'est.	Faites accompagner tous les élus, les décideurs, les administrateurs d'un portrait d'un Dodo et de l'adage "aussi mort qu'un Dodo" et qu'ils choisissent des installations de production d'énergie solaire ou d'éoliennes à installer directement en milieu urbain s'ils tiennent tellement à leur imposture et idéologie incohérente qu'ils vont sauver la planète.	Non	Autre	Association de protection environnementale
435	Aucune dérogation ne devrait être accordée pour destruction d'aucune espèce protégée.	Ma réponse est dans la question précédente.	Non	Autre	
449	Ce projet est non rentable et va défigurer un lieu de mémoire. L'impact sur l'environnement n'a pas été mesuré sérieusement.	Ce projet obsolète doit être agrégé au projet centre manche a minima.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
452	C'est scandaleux !!!	Resilience pour limiter l'impact sur l'environnement. Et ne pas chercher que le profit à court terme.	Non	Autre	Pétition
459	Nous devons SACRALISER ce lieu mémoriel aux yeux du monde entier en obtenant le classement des Plages du Débarquement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Le très fort impact visuel compromet gravement ce classement alors que ce dernier permettrait de rappeler le caractère sacré de ces lieux pour les préserver à tout jamais. Les éoliennes seront implantées sur un cimetière marin de plusieurs épaves. Nous devons PROTÉGER notre littoral et la BIODIVERSITÉ de nos côtes. Le Ministère de la Transition Ecologique qualifie ce projet, d'expérience. L'Union Internationale de Conservation de la Nature milite pour privilégier l'éolien plus au large. Entre les bruits des forages effrayants, la transformation des matériaux au contact de l'eau de mer et les conséquences sous-marines du mouvement des palmes... la faune et la flore sont en GRAND DANGER. Nous devons protéger notre ÉCONOMIE TOURISTIQUE ET MARITIME. Le projet éolien ne créera pas plus d'une centaine d'emplois pérennes. Par contre, c'est la disparition annoncée de nombreux emplois dans le tourisme et la pêche.	Ce projet coûtera 3 MILLIARDS € de subventions publiques qui s'expliquent par un coût de rachat de l'électricité à 138€/MWh alors que le prix de marché est de 50€/MWh. Centre Manche 1, le parc éolien, qui devrait être construit à 45km des côtes ne nécessitera aucune subvention publique. Ce parc créera deux fois plus d'électricité notamment par des vents réguliers en pleine mer et une technologie récente, similaire à celle de nos voisins européens.	Non	Autre	Pétition
461	Il est reconnu et incontestable que les éoliennes onshore font d'énormes dégâts sur la faune en générale et les oiseaux en particulier massacrés en permanence par les pales dont les extrémités peuvent tourner à une vitesse de près de 200Kmh, mortelles pour les oiseaux qui ne peuvent les éviter. S'agissant d'éoliennes offshore la destruction de la faune marine, a fortiori pour les espèces protégées les dommages seront irréversibles. Des études scientifiques l'ont montré dans nombre de sites, notamment en baie de Seine où la faune contaminée par les rejets d'industries polluantes depuis des décennies a quasiment disparue. Il en sera de même avec les éoliennes offshore dont les centaines de câbles électriques sous marins les reliant à la terre produiront des perturbations destructrices de la faune locale; et "accessoirement" la disparition d'une activité de pêche dont vivent des milliers de personnes dans le respect de la préservation et la pérennité des espèces concernées.	Abandonner les éoliennes dont des études scientifiques ont démontré que sur tout le cycle de construction, depuis l'extraction de terres rares à leur démantèlement en fin de vie (20 à 25 ans) sans pouvoir recycler les pales sont une cause massive de pollution industrielle constatée dans des pays comme l'Allemagne, le Danemark ou les USA; le fantasme de l'électricité éolienne décarbonée est un fantasme; en effet le rendement d'une éolienne par rapport à la puissance installée n'est que de 20 à 25% onshore 30 à 35% offshore (40 à 45% sur certains site britanniques). quoiqu'il en soit il faut être conscient que chaque MGh non produit par insuffisance ou excès de vent doit être obligatoirement compensé par la production de centrales thermiques (gaz ou charbon) ou hydrauliques ou nucléaire (décarbonées en France particulièrement). c'est ainsi que l'Allemagne est devenue le premier émetteur de Co2 en Europe (7 fois plus que la France). Ces évidences reconnues mais souvent maquées devraient suffire pour renoncer à cette technologie faussement écologique !	Oui	Autre	internet
462	inacceptable	rejet des parcs éoliens	Non	Autre	
467	Je suis favorable au projet éolien en mer de Courseulles-sur-Mer	Un recensement régulier	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
473	Les infrastructures mises en oeuvre pour l'installation des éoliennes sont problématiques sur le plan du respect de la nature. Et puis, que deviendront les infrastructures lorsque les éoliennes ne seront plus exploitées, en l'occurrence ces tonnes de béton coulé dans le sol de la mer (et de la terre). Ces points relevés représentent également des coûts financiers pharaoniques et pour lesquels l'avenir ne garantit pas.	Plusieurs pistes ... L'éducation de la consommation pour éviter le gâchis ... Investir dans la recherche des panneaux solaires afin d'optimiser l'exploitation et la performance de ces moyens Et continuer d'investir dans la recherche du nucléaire afin d'optimiser l'exploitation et la performance de ces moyens et du retraitement des déchets	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
474	Il est absolument impensable de défigurer ainsi un lieu si riche d'histoire.	La question n'est pas claire.	Non	Autre	change.org
476	Pas d'industrialisation des milieux naturels.	non	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

482	A une époque où la biodiversité est gravement mise en danger cette demande de dérogation ne peut pas être acceptable. Les oiseaux et mammifères marins seraient inévitablement impactés pendant les travaux de construction des fondations de ce chantier colossal. Par ailleurs l'application du strict principe de précaution interdit de considérer l'impact sur les mammifères marins comme négligeable en phase exploitation, compte tenu des infrasons générés par ces éoliennes géantes.	Sans objet, compte tenu des graves conséquences sur la faune et de l'impossibilité d'atteindre un seuil d'acceptabilité raisonnable.	Non	Autre	Par BNE
484	Non il ne faut pas de dérogation	Il ne faut pas de construction	Non	Autre	
487	Il y a trop d'inconnues sur le mode de vie, les impacts potentiels, les répercussions probables pour permettre une dérogation à la protection des espèces protégées. On ne corrige pas après, on évite avant. Placer des éoliennes offshore à proximité du littoral est une aberration compte tenu des migrations d'oiseaux et de chauves-souris. Je m'y oppose. Ceci est également applicable aux mammifères marins que les travaux et l'exploitation d'éoliennes impactent sur le long terme. Pour pouvoir assurer un suivi, encore faut-il connaître la situation initiale. En matière de chiroptérologie les inconnues sont manifestes.	Réduire l'espace de vie du monde vivant, c'est porter atteinte à la biodiversité. Cela a déjà été trop impactant. Il ne peut qu'exister des mesures visant à reconstituer, recréer, défragmenter la biodiversité. Pour ne donner qu'un exemple les forêts françaises souffrent terriblement depuis 10 ans pour cause de maladies, sécheresses, intempéries, surexploitation... il faut s'occuper prioritairement de garantir l'avenir de ce qui peut l'être et pas démolir davantage. Le bilan d'émission de CO2 de l'Allemagne malgré tout l'investissement dans l'éolien prouve que c'est un mauvais choix. Non à ces projets.	Non	Autre	
488	A quoi sert le code de l'environnement et une réglementation des espèces protégées si à l'état cherche à contourner la loi en utilisant des dérogations ? L'état ne vient-il pas d'être condamné dans l'Herault à démonter des éoliennes qui ne respectent pas des espèces protégées.	De quelles mesures s'agit-il ? Les dés semblent être pipés...	Non	Autre	Facebook
494	L'installation d'un champ d'éoliennes offshore nécessite des travaux considérables de fondation, de structure et autres. Ces travaux auront des conséquences dramatiques sur le milieu marin environnant. Des nuisances sonores seront ressenties par les cétacés et les poissons. Cela va impacter le travail des marins-pêcheurs, dont les zones de pêche seront interdites dans ce champ d'éoliennes. D'autres part, cet endroit est un mémorial de guerre, comment peut-on impacter un tel endroit !!!!	Annuler purement ce projet destructeur	Oui	Autre	FACE BOOK
496	les poissons et plus particulièrement les dauphins sont particulièrement sensibles aux ultrasons et seront par conséquent impactés par les émissions d'ultrasons provoqués par le champ éolien. Les études menées sur des parcs éoliens à terre ont déjà fait état de ces nuisances. La propagation des ces ultrasons est plus que décuplée en mer.	d'autres parcs éoliens offshore sont déjà en service. Y a t'il des résultats d'étude d'impact fiables sur ces émissions d'ultra son?	Non	sur le site internet de la DREAL	
497	Avis défavorable sur tous les projets éoliens en France et spécialement à Courseulles sur Mer lieu de Mémoire et d'Histoire, ou l'installation très coûteuse de ces machines industrielles vont entraîner beaucoup de conséquences néfastes sur la faune et la flore marine et, éventuellement, nous nuire à nous, la race humaine qui est soi-disant "bénéficiaire de ce projet.	Non, parce qu'il n'y aucune compensation pécuniaire qui peut mitiger la destruction de faune et de flore marine.	Non	Autre	BNE
498	Il est étonnant que des dérogations soient toujours demandées pour construire des Eoliennes. Mon sentiment c'est qu'il y a une loi pour els Français et toujours une autre pour els industrielles. La faune, la flore mais surtout les pauvres soldats mort sur Utah Beach et qui sont dans leurs carcasse de chars Shermann coulé à moins d'un km et qui sont considéré comme des tombes de guerres puissent être profanées.	Investir dans des ENR fiable et qui produisent efficacement 100 % du temps et 100 % de l'année	Non	sur le site internet de la DREAL	
501	Les plages du Débarquement doivent être protégées. Non à la demande de dérogation.	Il n'y a rien qui peut récompensé la mort des soldats qui ont participé à la libération de la France. Il nous mérite notre plus grand respect.	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

502	<p>Nous sommes heureusement dans un pays qui relance massivement le nucléaire, énergie productrice d'électricité décarbonée, pilotable, pérenne et relativement bon marché. Son avantage est aussi d'être peu encombrant (18 sites de quelques hectares aujourd'hui) et de ne pas impliquer de mise en place de nouveaux réseaux de collecte de l'électricité. Le nucléaire est donc aujourd'hui la meilleure solution, à commencer pour le respect de l'environnement, toutes les études en cours permettant d'avoir la certitude de traiter et de recycler ce qu'on appelle les "déchets nucléaires" (qui n'en sont pas mais son du combustible non utilisé). Cette électricité assurera rapidement la production électrique de base.</p> <p>Il est dès lors totalement incohérent de développer des énergies renouvelables intermittentes, non pilotables et à la production aléatoire, dont le coût est exorbitant et qui sont des atteintes blessant profondément ce qui reste de nature. Du point de vue environnemental et écologique, tout projet nouveau portant atteinte à la biodiversité n'est qu'une étape de plus vers les déséquilibres climatiques et écologiques majeurs et destructeurs. De plus, le rendement technique de la filière éolienne, même en mer (moins que sur terre) est réduit et implique un doublement par des installations de gaz et des émissions accrues de gaz à effet de serre. C'est donc, malgré le discours officiel justifié par la nécessité de faire fonctionner des procédés financiers plus qu'énergétiques, une solution à bannir.</p> <p>Pour ces simples raisons, les projets d'éolien en mer non seulement n'ont aucune raison d'être, mais sont des catastrophes. Faut-il de plus préciser que la Manche est l'axe maritime à la circulation la plus dense au monde, et qu'une installation d'éoliennes sur la surface envisagée est un danger supplémentaire pour le trafic maritime et constitue un risque accru de pollution en cas de naufrage d'un navire, notamment pétrolier ou gazier.</p> <p>Le projet de Courseulles s'inscrit donc dans une logique de décision politico-médiatique contraire au bon sens écologique et à la rationalité économique et doit, comme les autres, être empêché par tout moyen.</p>	<p>De telles mesures de réduction, compensation et accompagnement sont, par principe, une forme de tromperie pour abuser la population sur le fait que les projets éoliens sont inutiles et pour permettre de mettre coûte que coûte en place des projets financiers portés par des lobbies présents en particulier à Bruxelles.</p> <p>Aucune proposition de réduction, compensation, accompagnement n'est donc recevable, sauf à admettre que l'opinion publique peut être abusée au profit d'intérêts financiers et au détriment des principes démocratiques essentiels.</p> <p>Les pouvoirs publics feraient bien de se rendre compte qu'à force de promouvoir, contre l'intérêt général, des projets financiers sous couvert de prétendus labels verts, la population dans son ensemble va être exaspérée, ce qui ne manquera pas de susciter de vastes remises en cause institutionnelles.</p>	Non	Autre	PAR LA PRESSE
504	<p>Il n'y a aucune raison de déroger à cette réglementation !!!!</p>	<p>Exprimez-vous en français plutôt qu'en langage codé, destiné à être incompréhensible-donc-accepté-par-la-population !!!!!</p> <p>Aucune "mesure" à prévoir, situation actuelle parfaite, Aérogénérateurs Industriels seulement destructeurs de la Vie sous toutes ses formes, inutiles et polluants !!!</p> <p>Et associés au gaz + charbon !!!!!</p>	Non	Autre	Change.org
505	avis négatif	la mesure de compensation est un leurre	Non	Autre	
507	Impossible de donner suite à cette demande de dérogation à réglementation des espèces protégées :il faut protéger la biodiversité pour les générations futures	nsp	Non	Autre	sur ma messagerie
508	Mettre un parc éolien face aux plages du DAY est aberrant et méprisable pour les milliers de soldats alliés, tombés sur ces plages pour notre liberté	Appliquon la réglementation!	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

509	<p>Les avis défavorables du Conseil National de la Protection de la Nature, de la Fed et d'autres associations environnementales et patrimoniales sont essentielles et lourdement argumentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'absence de soumission de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2020 et des Documents stratégiques des façades maritimes à une évaluation stratégique environnementale, au mépris de directives européennes. - l'absence de prise en compte des effets cumulés - 2 des trois conditions à l'octroi de dérogation pour les espèces relevant de la compétence ministérielle sont insatisfaites : <p>l'évitement n'a pas été mis en oeuvre et le maintien dans un état de conservation n'est pas assuré.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les compensations sont dérisoires. <p>Nous constatons avec inquiétude et colère les effets désastreux des attitudes méprisants les avis de terrain et leurs dramatiques conséquences socio-économiques dans les domaines : de l'agriculture, de la protection des paysages et des patrimoines, comme ce qui concerne l'Écologique et l'Énergie.</p> <p>En espérant qu'un rapide retour à une gestion démocratique raisonnable revienne.</p>	<p>Simplement respecter les règles et écouter les avis de terrain en n'attendant pas les explosions socio-économiques pour agir.</p>	Non	Autre	Médias et Associations
514	<p>Protéger les espèces menacées est une priorité, préserver le littoral qui fait partie de notre patrimoine aussi. Les éoliennes sont laides, coûteuses et ne fournissent que peu d'énergie. Donc, c'est non.</p>	<p>Je ne comprends pas la question...</p>	Non	sur le site internet du porteur de projet	
515	<p>A l'heure actuelle, une dérogation concernant les espèces protégées est un total non-sens. La biodiversité doit être notre préoccupation principale et le parc éolien projeté va totalement à l'encontre de ça</p>	<p>La seule solution est de stopper totalement ce projet car rien ne permet de compenser les dégâts qu'il ferait à la nature.</p>	Non	Autre	Internet
522	<p>Préoccupés par la préservation des espèces protégées, de leurs habitats et de leurs besoins nutritionnels, d'après vos dires, comment pouvez-vous construire cet immense parc éolien ?</p> <p>Vos paroles ne rejoignent en aucun cas vos actes! Réaliser un tel parc sur un endroit historique relève d'une incompréhension et d'une atteinte à notre patrimoine.</p> <p>La côte normande et ses environs souffrent assez et sont fortement de figurées par l'activité humaine. Réfléchissez mesdames et messieurs à ce que vous allez laisser à vos enfants et aux nôtres!!</p> <p>Les éoliennes ont un coup et leurs entretiens l'est également! Utilisez d'autres alternatives durables, c'est possible, respectueux de notre nature et plus constructif Nous ne sommes pas les seuls sur Terre! Respectons la! Svp merci</p>	<p>? Pas de construction d'éoliennes!! Aidez davantage les citoyens à réaliser des travaux d'amélioration d'habitat et de leur permettre à un coup extrêmement réduit de réaliser des projets à connotation durable. Ce sera moins coûteux pour l'état!</p>	Oui	Autre	
523	<p>Pas d'éoliennes</p>	<p>Non</p>	Non	sur le site internet de la DREAL	
526	<p>je refuse l'idée de toute dérogation</p>	<p>non</p>	Non	Autre	par une association
529	<p>Les espèces protégées le sont parce qu'elles sont en périls, une dérogation n'est ni plus ni moins qu'un passe droit, une autorisation de nuire et détruire, je ne pense pas qu'il soit souhaitable de déroger et d'aggraver la situation des espèces protégées.</p>	<p>Eu égard aux enjeux écologiques il conviendrait d'abandonner le projet</p>	Non	Autre	change.org
532	<p>Je pense qu'il faut qu'il n'y ai pas d'éoliennes devant les plages du débarquement. Cela gâcherait le paysage. Il faudrait les mettre autre part.</p>	<p>Non</p>	Oui	Autre	Par mail

Parc éolien offshore de Courseu

534	Bonjour. En dépit d'un impérieux besoin de changer nos habitudes énergétiques, on sait désormais que l'éolien constitue non seulement une fausse solution au rendement dérisoire par rapport à nos besoins, destinée à enrichir quelques promoteurs, mais est également contre productif en ce que cela nous éloigne de solutions plus réalistes. De trop nombreux paysages magnifiques ont été saccagés par ce fléau : il est temps de prendre courageusement la défense de ceux qui sont menacés. Les paysages normands ne doivent pas être sacrifiés au nom d'une écologie de façade !!	Bien que la question soit quasi incompréhensible, je pense que rien ne peut permettre une "meilleure acceptabilité" d'installations tout à fait scandaleuses et inopérantes. Il sera sans doute malgré tout utile de se pencher juridiquement sur la situation de ceux qui, conscients du peu d'efficacité de ces éoliennes pour résoudre notre crise énergétique, ont quand même validé, parfois encouragé et parfois même ont profité de ce massacre paysager qui rend l'habitat environnant si peu attractif. Qui se demande aujourd'hui pourquoi les demandes d'implantation au Touquet ont été si immédiatement et si définitivement rejetées ?	Non	Autre	association de protection de l'environnement
535	Les espèces protégées sont comme leur nom l'indique PROTEGEES, donc intouchables = PAS DE DEROGATION.	Les espèces protégées sont comme leur nom l'indique PROTEGEES, donc intouchables = PAS DE DEROGATION.	Non	Autre	internet
538	Je suis pour les éoliennes	Aucune mesure bien au contraire	Non	sur le site internet du porteur de projet	
540	C'est raisonnable, je suis favorable à ce que le parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer soit autorisé à déroger.	J'aimerais que l'évolution de la faune et la flore dans le parc notamment autour des fondations soit bien documenté tout au long de la vie du parc.	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
541	Pour ce parc industriel de 64 éoliennes de 179 m de hauteur, une très forte mortalité est prévoir, surtout avec 200 espèces recensées. Il suffit de regarder les résultats dà l'île de Man... effroyables résultats de mortalité Le principe de dérogation de destruction va déjà à l'encontre de la loi sur la reconquête de la biodiversité, de la directive RED III.... Et cette dérogation ne peut pas être obtenue à cause des 3 critères qui ne peuvent prospérer, la première étant qu'il n'y a aucune RIIPM de mettre ces éoliennes puisque la France bénéficie déjà d'une électricité décarbonée, et le droit d'énergie stipule que chaque état est maître du choix de son énergie (renouvelable). merci de votre attention	vous omettez (sciemment?) : la première mesure : d'évitement... or la séquence est bien "ERC" et il faut d'abord s'attacher à cette séquence, ce qui n'a pas été fait il faut éviter de construire ces éoliennes	Non	Autre	
542	Qu'est-ce que le "Conseil National de la Protection de la Nature" ne comprends pas dans le terme d'espèces protégées ? Comment peut-on concevoir de quelconques dérogations à ce sujet tant que les dites espèces sont protégées donc en danger ?	Les mesures d'accompagnement devraient être mentionnées dans les textes législatifs et réglementaires. Elles devraient être obligatoires, pour être vraiment effectives.	Non	Autre	pétition sur change.org
546	De dérogation en dérogation, ces promoteurs-arnaqueurs se foutent royalement de l'énergie du vent car seul le retour financier les intéresse. PAS DE DEROGATIONS	Faisons confiance aux projets de centrales nucléaires en cours de développement. A ce jour, nous ne manquons pas d'énergie avec nos centrales actuelles	Non	Autre	Courrier internet
549	Ce parc éolien va mettre en danger des espèces naturelles importantes pour l'écosystème	Déplacer le parc éolien à 20 ou 30 km des côtes, au lieu de 10 actuellement	Non	Autre	
550	Non à la demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées présentée par Eoliennes Offshore du Calvados. Les éoliennes sont une aberration énergétique en elles-mêmes, aberration renforcée par l'implantation en mer de par la nécessité du raccordement électrique. De plus, elles défigurent le site et constituent une menace pour les oiseaux.	Non, il n'y a aucune mesure de réduction ou de compensation possible.	Non	Autre	change.org
552	Il est inconcevable de laisser installer des éoliennes sur un territoire où une réglementation des espèces protégées est en place.	Néant	Non	Autre	Contact mail
555	Contre	NON	Non	Autre	Bulletin associatif
558	Les Eoliennes, en plus de ne pas être appréciées dans le paysage, peuvent nuire et être dangereuses à de nombreuses espèces animales.	Non.	Non	sur le site internet de la DREAL	
563	Je m'oppose à une dérogation d'espèces protégées (Dauphin bleu et blanc, ni le Globicéphale noir...) visant à l'établissement d'un parc éolien offshore à vous Courseulles sur mer (14), et qui plus est perturberait et dégraderait des habitats de faune.. et donc de nombreuses espèces..	L'éolien ne respecte pas l'environnement, l'océan et surtout n'est pas rentable, alors que le nucléaire est stockable et beaucoup plus propre	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

568	A quoi servent les lois si difficilement votées par les représentants du peuple si des ministres (non élus) peuvent y déroger ?	Ayez le courage de tenter les murs éoliens ou les éoliennes en arche créées par un français mais qui les vend à Dubaï	Non	Autre	pétition sur internet
571	Je ne suis pas d'accord	Pas de compensation possible, donc il ne faut pas faire le projet	Non	sur le site internet de la DREAL	
574	Notre littoral est un lieu de reproduction important de nombreuses espèces de poissons, crustacés, coquillages, huîtresPassage de dauphins, présence de phoques . Passage de nombreux oiseaux migrateurs	Pourquoi ne pas expérimenter des hydroliennes ? La mer monte et descend 4 fois par jourPourquoi expérimenter au raz Blanchard ? Certes le courant y est extrêmement puissant mais les travaux sont compliqués en raison de la dangerosité de cet endroit .;	Non	Autre	pétition
576	L'éolien en général produit une électricité chère, intermittente, difficilement exploitable, et bénéficiant en France de la priorité sur le réseau - par la grâce de Jospin et de ses sbires -, quitte à stopper les centrales rentables qui de facto amoindrissent leur rentabilité. L'éolien offshore revient environ deux fois plus cher que l'éolien terrestre, déjà deux fois plus cher que le nucléaire. Courseulles est près de nos côtes, en plein devant les côtes du débarquement, ce qui constitue une injure envers les Alliés qui nous ont sauvés du nazisme. L'exploitation de certains mammifères marins est une fable propagée par les promoteurs de ce projet. Nous n'avons nul besoin de ce projet, pas davantage que de toutes ces usines éoliennes qui enlaidissent notre beau pays et ses côtes. Seuls gagnants : les « industriels du vent » ; les perdants : toute la France et tous les Français, et les touristes. De grâce, Arrêtez le massacre ! Alain de Tonnac, secrétaire de l'association "Entre Monts et Marais" (MANCHE) Membre de BNE (Belle Normandie Environnement) qui regroupe 65 associations et autant de particuliers, et de la FED (Fédération Environnement Durable) qui regroupe plus de 1 200 associations. »	Oui, Arrêtez le massacre !	Non	Autre	par la FED
579	Je suis favorable à la demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées pour Eoliennes offshore du Calvados	Je n'ai pas plus de proposition	Oui	sur le site internet de la DREAL	
580	Je suis opposé à une telle demande. Elle ne se justifie pas au vu du bilan inconvénients/avantages de telles installations sur l'environnement.	Oui: ne pas construire les éoliennes.	Non	sur le site internet de la DREAL	
581	Arrêtez de bétonner la mer et cette pollution visuelle. Cela détruit faune et flore. Cela perturbe les mammifères marins qui par la suite s'échouent sur les plages ou remontent les cours d'eau et viennent mourir à Rouen ou ailleurs.	Que tous ceux qui nous dirigent appliquent les premiers ce qu'il exige des petits et pourquoi ne pas fabriquer des voitures avec toit et capot solaire pour être propre et autonome ??? A OUI CELA NE REPORTERA PAS D'ARGENT A TOUT CES FINANCIERS.	Non	Autre	
585	le parc éolien en mer du calvados répond à une demande forte en énergie verte. Evidemment, ceci ne peut se faire sans un impact sur l'environnement marin. Le suivi réalisé par le porteur du projet respecte au mieux la préservation de l'environnement.	Les mesures sont déjà bien suffisantes. il existe bien d'autres activités marines qui impactent davantage l'environnement.	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
587	Le projet bénéficie de 15 ans d'études et a pris le temps de mesurer les impacts et de les minimiser. J'ai toute confiance dans cette installation !	Il sera important de continuer le suivi des oiseaux et mammifères marins tout au long de la vie du projet pour rassurer les populations	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
590	Avis défavorable sur la demande de dérogation par EOC. L'éolien, en France, doit se confirmer aux règles de droit existantes qui sont déjà souvent laxistes en la matière, telles les distances par rapport à l'habitat, à titre d'exemple de laxisme.	NON	Non	sur le site internet de la DREAL	
595	La demande me semble proposer des mesures concrètes pour limiter l'impact sur les espèces en question.	Aucune	Oui	sur le site internet de la DREAL	
597	La demande doit être accordée.	Non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
598	Je suis d'accord - pas de commentaire.	No - tout est bon.	Oui	sur le site internet de la DREAL	
599	Le porteur de projet se doit de mettre des mesures ERC. A ce titre, la dérogation doit être accordée avec des mesures de suivies associées.	Les propositions sont discutées dans le cadre du permis et de l'étude d'impact entre le porteur de projet et les différentes parties prenantes	Oui	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

603	je suis contre ce parc éolien qui impacte beaucoup trop l'environnement et les animaux	non je n'ai pas de proposition alternative pour moi c'est simplement pas d'éoliennes	Non	Autre	
608	Mon avis est : défavorable.	Oui. Lors de la mise en place des pieux, limiter le bruit de battement des pieux au seuil admissibles aux espèces vivant dans le milieu marin et en premier lieu aux espèces protégées. Sur les études de la conception et la réalisation du parc éolien, la DREAL de Normandie devrait prendre en compte le très récent développement quantitatif des cormorans sur la côte de Nacre, et particulièrement à Courseulles sur mer. Lors de l'exploitation, renforcer la surveillance : - de l'enfouissement des câbles électriques pour que les matériels de pêche des bateaux des pêcheurs de coquilles-saint-Jacques ne puisse jamais accrocher les matériels des lignes électriques.	Non	Autre	Sur le site des amoureux de Courseulles sur mer (la plage, ...)
610	Si les experts environnementaux estiment que ce projet est dangereux pour le maintien de la biodiversité ou pour des espèces protégées, il ne devrait pas y avoir la possibilité de faire de dérogation...	Je ne suis pas spécialiste... Je conseillerais donc de suivre les recommandations des experts environnementaux	Non	Autre	Asso environnementale + Pétition
612	Totalement contre. Les énergies vertes sont globalement une aberration. Le bilan carbone lié à leur construction et leur installation de ces éoliennes ne sera sans doute pas compensé par l'énergie qu'elles fourniront.	L'énergie la plus verte est celle qu'on ne produit pas. Décroissance n'est pas un gros mot.	Non	Autre	amis
614	Pas de dérogation aux poseurs d'éoliennes.	Stopper les voitures électriques cela économisera le courant.	Non	sur le site internet de la DREAL	
616	Le études d'impact n'ont pas été réalisé par des organismes indépendants. Le promoteur subventionne certaines associations et organismes qui ont réalisé les études. Ces études d'impact sont incomplètes et arrangeantes. c'est ce qui explique que le CNPN ait émis un avis défavorable	Oui, il faut écarter le parc des zones des passage des oiseaux migrateurs. C'est tellement évident.	Non	Autre	facebook
620	cette demande de dérogation n'est pas pertinente, il est essentiel de sauvegarder le site	éviter les éoliennes	Non	Autre	
624	Il est scandaleux d'autoriser la destruction d'animaux protégés afin de construire et d'exploiter des éoliennes en mer. Au moment ou 500 bateaux de pêche ont l'interdiction de travailler durant 2 mois pour réduire les captures accidentelles de dauphins, l'état s'octroie le droit d'autoriser des industriels éoliens de détruire des animaux. Sur les frontons de nos monuments publics nous pouvons lire "Liberté, égalité, fraternité". En l'espèce où est l'égalité? Où est l'état de droit?	Pourquoi devoir compenser alors que les éoliennes terrestres et maritimes sont absolument inutiles du fait de leur intermittence et de leur caractère non pilotable qui oblige à investir dans d'autres centrales qui sont elles pilotables : centrales à charbon, à gaz. Ou est l'objectif de réduction de GES?	Non	Autre	relation
625	Une industrie qui demande l'autorisation de détruire des espèces protégées, et surtout qu'on ne l'ennuie pas. l'écologie est très secondaire dans le business éolien.	Faire respecter la loi sans dérogation. Les promoteurs éoliens sont-ils au dessus des lois ?	Non	sur le site internet de la Préfecture	
626	Propositions de mesures de l'exploitant exemplaires	Non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
630	Les espèces protégées sont, comme leur nom l'indique des "espèces protégées" donc aucune dérogation ne doit être possible.	Les associations locales en charge de la protection animale, de la biodiversité ET de l'environnement doivent être consultées et leur avis est souverain face au lobbies des éoliennes	Non	Autre	sur le site internet d'un opposant au projet
633	Comment faites vous pour vous baser vos conclusion sur une étude vieille de dix ans? Si j'ai bien compris deux espèces auraient droit à une compensation, mais avec le fait que je n'ai pas le code pour tout comprendre cela reste technocratiquement nébuleux. Donc tout va bien impact négligeable à nul pour l'avifaune et les mammifères marins.	Revoir le projet, refaire une étude sérieuse et récente pour la faune. Réduire le nombre d'éoliennes.	Non	Autre	
634	Je suis contre une dérogation	Non	Non	Autre	Un ami
636	Il semble que la demande de dérogation effectuée par EOC ne porte pas sur la perte d'habitats et sur la dégradation des milieux des espèces protégées , n'inclut pas le Dauphin commun, bleu et blanc , ni le Globicéphale noir . Cette demande ne porte que sur la perturbation du Fulmar boréal , du Guillemot de Troilet et du Pingouin corda qui sont exposés à un risque de destruction .	Oui, étendre la demande de dérogation précitée aux sollicitations des différentes associations portant sur les espèces susvisées conformément aux demandes qui ont été faites au Préfet et au Ministre concerné.	Non	sur le site internet de la DREAL	
641	Stop a la destruction de la planète !!!	arrêt des travaux et du projet !!	Non	sur le site internet de la DREAL	
643	Pas d'accord	Pas d'accord	Non	Autre	Bouches a oreilles

Parc éolien offshore de Courseu

647	<p>Avis négatif pour les raisons suivantes pointées par le CNTN : 1) la distance aux côtes est totalement insuffisante et que la zone aurait pu se situer beaucoup plus au large, au-delà de la zone d'exercice militaire ; 2) le dossier déroge à l'obligation d'étude de solution alternative de moindre impact sur la biodiversité et que la biodiversité n'a pratiquement joué aucun rôle dans le choix de la localisation ; 3) que le caractère automatique de RIIPM (Reconnaissance Impérative d'Intérêt Public Majeur ne sautait être évoqué dans ce dossier de dérogation, la loi n'étant pas rétroactive ; 4) les inventaires d'ichtyofaune, de mammifères marins et de chiroptères sont fondées sur des études trop anciennes et mal localisées ; 5) que les chiffres d'observation d'oiseaux marins sont inférieurs à ceux fournis par le groupe ornithologique normand ne mentionnent que des instantanés lors de comptages limités dans le temps, mais pas le total des individus en flux sur l'année(notamment pour les migrateurs) ; 6) les éoliennes ont choisies ont un tirant d'air sous pâles (airgap) réduit à 25 m, ce qui augmente inévitablement la mortalité des oiseaux marins, cette distance ayant pourtant été modifiée pour le projet de Dunkerque en le portant à 40 m pour diminuer cette mortalité ; 7) l'effet cumulé des mortalités d'oiseaux et de chiroptères par les différents parcs éoliens offshore (qui vont ponctuer l'ensemble du parcours des oiseaux et chiroptères migrants de la mer du Nord à l'Atlantique et la Méditerranée) n'est jamais pris en compte ; 8) La séquence ERC n'apparaît pas respectée puisque le dossier ne présente aucune alternative réelle, ne serait-ce que sur la localisation (distance de la côte), puisque l'appel d'offre de l'Etat ne permettait guère de latitude de positionnement ; 9) l'innocuité pour la faune marine de l'usage des anodes sacrificielles est controversé car le relargage d'aluminium dans la colonne d'eau génère des composés toxiques biodisponibles ; 10) Il n'est pas acceptable pour le CNPN qu'aucune mesure de bridage des éoliennes ne soit proposée, couplée à une mesure d'intensité des migrations des oiseaux et des chiroptères (comme aux Pays- Bas ; 11) le dossier ne répond pas à l'obligation réglementaire de mesures de compensation efficaces, celles-ci se limitant à « la suppression épisodiques de quelques ronciers sur les îles Chausey pour deux espèces de goélands pour lesquels le manque de place de nidification n'est pas le facteur pertinent » ;</p>	<p>le dossier de demande de dérogation à la protection des espèces protégées du parc de Courseulles sur-Mer ne peut pas prétendre à satisfaire deux des trois conditions d'octroi, à savoir l'absence d'alternatives satisfaisantes de moindre impact et l'obligation de ne pas nuire au maintien de l'état de conservation favorable des espèces protégées dans leur aire de répartition naturelle, Il doit donc être rejeté, d'autant que la DEP concerne 28 espèces animales protégées : 20 espèces d'oiseaux marins, 4 espèces de chiroptères et 4 mammifères marins, dont 6 espèces sont sous protection strictes : marsouin commun, grand dauphin, phoque gris, phoque veau-marin, pingouin Torda, Guillemot de Troil</p>	Non	Autre	communication particulière
648	<p>Bonjour, Je suis un pecheur regulier en zone Asnelles/Arromanches les bains. Je constate depuis le debut des travaux des bruits de fond enormes, des boums permanent et reguliers qui ont duree presque 6 mois. C'est a ce moment la que des grands mammifères marins ce sont égarés dans la seine : orque, béluga, etc. Et qui ont defrayes la chronique. Je suis contre l'impact environnementale est trop important sur cet axe de grand passage migration.</p>	<p>Arrêter la construction du parc</p>	Non	Autre	Resaux sociaux
649	<p>Installer ces éoliennes serait un désastre pour l'environnement et la préservation de notre patrimoine culturel</p>	<p>Passer par les différentes centrales nucléaires déjà en place plutôt que de persister dans l'éolien</p>	Non	Autre	Réseaux sociaux
650	<p>Je suis contre cette demande de dérogation</p>	<p>Non</p>	Non	sur le site internet du porteur de projet	

Parc éolien offshore de Courseu

651	Opposition formelle et sans appel à cette dérogation scandaleuse. La protection des espèces et de la biodiversité est prioritaire sur tous les sujets e n'est pas négociable. Il faut cesser de céder aux exigences de la mafia qui gère les énergies dites renouvelables, notamment le solaire et l'éolien, puisque chacun sait que ces moyens de production énergétique sont inefficaces, polluants et coûteux. Ils ne respectent par ailleurs, aucunement la biodiversité et les paysages, et bafouent les droits des riverains qui deviennent donc des victimes à qui l'on impose de plus en plus des décisions injustes au seul nom des intérêts particuliers d'une minorité et non de l'intérêt général comme on veut nous le faire croire.	Changer principalement les modes et habitudes de consommation de tout un chacun.	Non	sur le site internet de la DREAL	
652	Je trouve aberrant qu'on puisse songer à tuer des espèces protégées pour le bien-être humain !	Stopper et abandonner ce projet.	Non	Autre	Réseaux sociaux
654	Il faut protéger les espèces animales, oiseaux marins et chiroptères des éoliennes en mer. Stopper les projets et la construction des éoliennes au large de Courseuelles sur mer et autres éoliennes si proches du rivage des zones habitées où circulent la majorité des animaux à protéger.	Au mieux éloigner suffisamment les éoliennes au delà du passage des animaux , sauf si le projet n'est pas rentable financièrement, alors annuler ce projet.	Non	Autre	
656	Ce projet n'est qu'une monstruosité (de plus) sur nos littoraux. La dérogation de destruction de 59 espèces protégées déjà délivrée pour le champ d'éoliennes industrielles en baie de St Brieuc n'a donc pas servi de contre-exemple de ce qu'il ne faut plus jamais reconduire ???	La seule proposition qui vaille est de NE PAS construire cette horreur, située qui plus est sur la tombe des milliers de soldats tombés le 6 juin 1944 sur les plages du débarquement.	Non	Autre	sur Internet
658	Le développement de l'éolien offshore, de manière massive sur des centaines de km2 tout le long du littoral français représente un danger avéré pour l'avifaune et les écosystèmes marins précisément là où ils sont les plus riches. Cette mise en danger n'est pas compensée par des bénéfices suffisants pour le climat. En effet notre électricité est déjà décarbonée à plus de 90% donc ces éoliennes ne permettront pas d'éviter l'émission de quantités significatives de co2. De plus le coût cumulé de ces infrastructures et de leur raccordement ainsi que du backup nécessaire à l'intermittence est beaucoup plus élevé que le coût de construction de nouveaux réacteurs nucléaires de nouvelle génération. Mon avis est donc défavorable pour la demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées.	Non, ce n'est possible qu'à la marge.	Non	Autre	Réseau social X
659	Absolument contre ! Une espèce protégée est sacrée et aucune dérogation ne doit être accordée ! Des tonnes de béton déversées dans la mer détruisant les fonds marins et des oiseaux hachés par les éoliennes... un scandale	Arrêter le projet, le parc éolien ne représente qu'une infime réponse à la production d'énergie et l'entreprise qui détruit des sites avec des espaces protégés... ne mérite aucune compensation	Non	Autre	Proche famille habitant à quelques km du site concerné
661	Protection d'espèces protégées ou rentabilité d'un parc éolien ? Pour moi la vie l'emportant sur l'argent je suis opposé à la dérogation.	La mesure la plus simple est le refus d'autorisation de construire ces éoliennes ; une mesure plus diplomatique peut être un mécanisme d'arrêt de la rotation des machines aux périodes de présence des animaux (saisonniers, journalières), bien sûr sans aucune forme de compensation financière	Non	sur le site internet de la DREAL	
662	Pas de dérogation, les éoliennes sont des catastrophes environnementales	Oui, protéger l'existant.	Non	Autre	Site information
663	Il n'est pas normal d'avoir des dérogations à la réglementation des espèces protégées ,s'il existe un code de l'environnement avec des articles ,ce n'est pas pour passer outre ou faire beau ,je préfère que des espèces soient protégées et bien sans plus de gênes dans leurs éléments naturels que d'avoir à faire à d'affreux ventilateurs ,imaginez aussi le visuel face à chez vous à10 km en mer proche des gisements de coquilles Saint Jacques .Je suis donc très défavorable à une dérogation pour Eoliennes offshore du calvados .	Des hydroliennes seraient certainement une meilleur solution après une bonne étude de faisabilité ,Les courants marins sont jamais en grève ne serait ce qu'avec les marées ,des turbines suffisamment grandes ,silencieuses et peu rapides pour laisser la faune sous marine ,de plus ces hydroliennes pourraient produire plus avec les courants sous marins en continue contrairement aux éoliennes avec des journées sans vent .	Non	Autre	un ami
666	Nous devons faire mieux et plus vite en matière d'énergies renouvelables. Ce projet est une chance pour la région.	L'exploitant devrait financer la surveillance des oiseaux marins côtiers et des mammifères marins.	Oui	sur le site internet du porteur de projet	

<p>669</p>	<p>L'avis négatif du CNPN a tout dit 1) la distance aux côtes est totalement insuffisante 2) le dossier déroge à l'obligation d'étude de solution alternative de moindre impact sur la biodiversité et que la biodiversité n'a pratiquement joué aucun rôle dans le choix de la localisation ; 3) que le caractère automatique de RIIPM (Reconnaissance Impérative d'Intérêt Public Majeur ne sautait être évoqué dans ce dossier de dérogation, la loi n'étant pas rétroactive ; 4) les inventaires d'ichtyofaune, de mammifères marins et de chiroptères sont fondées sur des études trop anciennes et mal localisées ; 5) que les chiffres d'observation d'oiseaux marins sont inférieurs à ceux fournis par le groupe ornithologique normand et ne mentionnent que des instantanés lors de comptages limités dans le temps, mais pas le total des individus en flux sur l'année(notamment pour les migrateurs) ; 6) les éoliennes choisies ont un tirant d'air sous pâles (airgap) réduit à 25 m, ce qui augmente inévitablement la mortalité des oiseaux marins 7) l'effet cumulé des mortalités d'oiseaux et de chiroptères par les différents parcs éoliens offshore (qui vont ponctuer l'ensemble du parcours des oiseaux et chiroptères migrateurs de la mer du Nord à l'Atlantique et la Méditerranée) n'est jamais pris en compte ; 8) La séquence ERC n'apparaît pas respectée puisque le dossier ne présente aucune alternative réelle, ne serait-ce que sur la localisation (distance de la côte), 9) l'innocuité pour la faune marine de l'usage des anodes sacrificielles est controversée car le relargage d'aluminium dans la colonne d'eau génère des composés toxiques biodisponibles ; 10) Il n'est pas acceptable pour le CNPN qu'aucune mesure de bridage des éoliennes ne soit proposée, couplée à une mesure d'intensité des migrations des oiseaux et des chiroptères (comme aux Pays- Bas ; 11) le dossier ne répond pas à l'obligation réglementaire de mesures de compensation efficaces, celles-ci se limitant à « la suppression épisodiques de quelques ronciers sur les îles Chausey pour deux espèces de goélands pour lesquels le manque de place de nidification n'est pas le facteur pertinent » ; En conclusion, le dossier de demande de dérogation à la protection des espèces protégées du parc de Courseulles sur-Mer ne peut pas prétendre à satisfaire deux des trois conditions d'octroi, à savoir l'absence d'alternatives satisfaisantes de moindre impact et l'obligation de ne pas nuire au maintien de l'état de conservation favorable des espèces protégées dans leur aire de répartition naturelle, d'où l'avis défavorable du CNPN. Preuve que la ressource halieutique disparaît en Grande Bretagne Etude faite auprès des pêcheurs https://www.pml.ac.uk/News/UK-fishing-community-shares-its-views-on-offshore?fbclid=IwAR3cMwUxuQBCEeWiwviZPkZ-rAjRlaaX1sn5Ts7EJTFQXPXANY25oAhJ50 «80 % des 43 parcs éoliens actuellement opérationnels ou en construction sont considérés comme ayant une incidence sur l'activité de pêche. La majorité des pêcheurs ont dû utiliser des zones de pêche différentes en raison de l'exploitation éolienne, quelques-uns ayant choisi de changer d'équipement et un pêcheur quittant l'industrie en conséquence. Jusqu'à présent, 57 % des personnes interrogées ont fait état d'un résultat négatif en matière de captures et de rentabilité, et une seule personne a obtenu des résultats positifs en matière de captures et de rentabilité. » « Les résultats initiaux indiquent une augmentation significative de la concurrence spatiale due à la « compression spatiale » des parcs éoliens, probablement en raison du fait que de nombreux engins remorqués ne sont pas en mesure d'opérer en toute sécurité dans les réseaux de turbines et sont donc déplacés vers d'autres fins. Les effets de ce type doivent s'étendre de la vitesse de la maison aux poissons, ce qui a un impact sur les coûts d'exploitation. La plupart des pêcheurs déclarent qu'ils ont connu des problèmes financiers et de sécurité découlant de la construction et/ou de l'exploitation de parcs éoliens en mer. « Sur le projet de parcs éoliens offshore britanniques, tous devraient avoir un impact sur les pêcheurs à l'avenir, selon les réponses de l'enquête menées</p>	<p>Abandonner ce projet et ceux qui sont autour et prévus pour les mêmes raisons. C'est une aberration écologique, énergétique économique et sociale Rien n'est encore construit.</p>	<p>Non</p>	<p>sur le site internet de la Préfecture</p>	
------------	---	---	------------	--	--

Parc éolien offshore de Courseu

673	Pas de dérogation admissible : à force de dérogation , les espèces protégées vont disparaître . Il n' y a plus à contourner ces problèmes , je ne veux pas que mes enfants vivent dans un monde délétère et dépeuplé du vivant pour des entreprises cyniques et au bout du compte d'intérêt privé	Il n'y en a pas , c'est sans appel et rien ne garantit qu'un suivi ou des compensations seront respectés , les entreprises privées, ayant démontré depuis longtemps qu'elle ne respectent pas ses nécessités, et que le court terme ainsi que le profit sont leurs objectifs. Et je précise que je ne suis pas de Parti de gauche ni une écologiste forcenée	Non	Autre	
674	Sous la pression constante des activités humaines dans cette zone, aucune dérogation ne pourrait être envisageable sans créer de dégâts irréversibles sur des espèces protégées voyant leur habitat se restreindre et se dégrader d'année en année.	Aucun mesure d'ERC (évidemment, réduction et compensation) n'est en mesure de justifier l'implantation de ce parc offshore.	Non	Autre	Associations
675	Les mesures proposées par l'opérateur semblent insuffisantes, et il n'y a aucun moyen de s'assurer de la franchise de l'opérateur.	Il faut installer cette zone plus loin. Il faut refaire l'inventaire des espèces menacées. Les pales devraient être plus petites pour avoir moins d'impact sur les oiseaux marins dans un sens et sur les migrateurs dans l'autre. Installation d'une surveillance de la pollution de l'eau, et arrêt d'exploitation si trop de pollution.	Non	sur le site internet du porteur de projet	
676	La dérogation à la réglementation des espèces protégées c'est donner un permis de tuer aux industriels qui exploiteront cette usine en mer dont l'intérêt est nul dans le cadre de la politique énergétique à long terme de la France Tous les prétextes les plus vils tentent de justifier l'injustifiable. Ce ne sont pas les rapports luxueux officiels payés par ceux qui profitent de ce système qui fourniront des preuves crédibles Honte à tous ceux qui soutiennent ces dérogations au mépris des lois existantes.	Stopper immédiatement ce projet scandaleux	Non	Autre	
678	je m'oppose systématiquement à tout projet éolien en mer. Ceci, compte tenu des impacts visuels et marins, des couts induits sur la facture des clients captifs. Les éoliennes ne contribuent à aucun réglage du système électrique. En instantané comme dans l'équilibre offre demande c'est le nucléaire seul ou l'hydraulique qui assurent les compensations. Techniquement je considère que l'on va rencontrer des problèmes dans le futur.	Il faut stopper tout projet éolien offshore et reconsidérer la politique énergétique de la France.	Non	Autre	scopa
680	Toute dérogation est synonyme de mort pour l'animal et à terme à la disparition de l'espèce qui ne serait plus protégée. Les exploitants de ce parc n'ont que faire des animaux et de la biodiversité. Ils n'agissent que pour leur intérêt financier. Je ne comprend pas qu'on puisse admettre des dérogations sur des espèces qui ne seraient en conséquence que protégées "en principe". C'est tout et son contraire.	Dans ce cas précis, il faut stopper ce projet mortifère.	Non	Autre	amis et fédération BNE
681	Très bon dossier, sérieux	Non	Oui	sur le site internet de la DREAL	
684	Je m'oppose fortement à cette demande de dérogation. Ce parc éolien est obsolète avant d'avoir commencé à produire. ARRÊTEZ TOUT !	ARRÊTEZ TOUT !	Non	Autre	Réseau social des associations contre ce projet
685	Je contre les dérogations, sinon à quoi servent elles? Si c'est pour ne pas les respecter.	Pas d'éoliennes inutiles donc pas d'éoliennes	Non	Autre	Réseaux sociaux
686	Je n'ai pas de commentaire particulier.	Non rien de spécial.	Oui	sur le site internet de la DREAL	
690	NA	pas de propo a ce moment de l'enquete	Oui	sur le site internet de la DREAL	
691	Soutien à 100% à Eoliennes offshore du Calvados.	Non	Oui	Autre	Google
692	Comment peut-on oser poser une telle question sur l'autorisation de destruction de la biodiversité ? L'état français se fout pas mal du vivant, ce qui compte c'est remplir les poches des vendeurs d'éoliennes au mépris de toute logique! le nombre d'oiseaux diminue d'année en année, les chauve-souris de même, les insectes pareil, et le bruit par infra-son nuit à la faune marine? etc, mais de ça l'état s'en balance, et puis merde, on verra aux élections!	proposition: arrêtons de construire des usines éoliennes ! le nucléaire a été abandonné par des dirigeants n'ayant aucune vision à long terme Détruire les côtes de France et sa biodiversité n'est pas une solution ! consommons moins d'électricité !	Non	Autre	facebook

Parc éolien offshore de Courseu

693	Le bénéfice du projet sur la production d'énergie bas carbone pour la France dans un contexte de transition énergétique est bien supérieur aux impacts du projet sur les espèces protégées. Ces espèces, que ce soit l'avifaune ou les mammifères marins sont toutes très impactés par le réchauffement climatique ...	Eviter les mesures qui consistent à mettre des moyens nautiques groumant en énergie pour observer des espèces très peu présentes sur la zone...	Oui	sur le site internet de la DREAL	
694	Le projet a l'air sérieux sur les aspects environnementaux, et a l'air de respecter les principes en vigueur	Non	Oui	Autre	Dans les news internet
696	Pas de commentaire, avis positif.	Pas de propositions	Oui	Autre	
697	La demande est basée sur des éléments sérieux et fiable. Elle est donc justifiée	pas de proposition	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
698	Comment peut on exterminer des espèces protégées sur l'autel d'intérêts salement financiers ? Si c'est ça le prix à payer pour la défense de notre souveraineté économique...NON AUX EOLIENNES !	La préférence à la faune et à la flore	Non	sur le site internet du porteur de projet	
699	C'est une bonne chose !	Non.	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
701	Je suis très favorable au projet, qui est très important pour la nation. Je trouve que le dossier de demande est sérieux, bien documenté et rassurant quant au professionnalisme du maître d'ouvrage.	Les mesures semblent pertinentes, cohérentes et adaptées	Oui	sur le site internet de la DREAL	
703	Cette dérogation doit rester irrecevable au vu de l'avis de la CNPN... Trop d'espèces sensibles ou protégées menacées par le projet éolien, lequel doit être abandonné.	Aucune, si ce n'est l'abandon du projet éolien !	Non	Autre	Reprise info DREAL sur site privé.
707	Avis favorable sur la base de l'évaluation environnementale réalisée	Non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
708	Non aux dérogations et au x fausses compassions qui aboutissent à la disparition des espèces en question	Toute énergie réellement décarbonatée comme le nucléaire les pompes à chaleur la mer est une réserve de calories	Non	Autre	
709	Etude complète et de qualité	Non	Oui	sur le site internet de la DREAL	
710	Je suis absolument opposé à cette demande de dérogation qui contrevient de façon inadmissible au respect de la biodiversité déjà bien malmenée	Il faut déplacer le projet en choisissant un emplacement qui soit à la fois plus loin des côtes et qui ne crée pas cette destruction de l'environnement	Non	Autre	Site Fédération Environnement Durable
711	Il me semble important pour tous de laisser les parcs éoliens se développer. De plus l'impact me semble limité	J'ai le sentiment que toutes les mesures ont été prises par Eoliennes Offshore du Calvados Pas de nouvelles mesures à mon sens	Oui	sur le site internet de la DREAL	
712	Je suis contre la demande de dérogation car ce projet abîmera de façon irrémédiable la biodiversité locale et ne respecte pas le principe ERC. L'avis du CNPN est clair : il s'agit de le respecter.	Abandonner le projet.	Non	sur le site internet de la DREAL	
713	On ne se pose même pas cette question pour les installations pétrolières, nucléaires, hydroélectriques, ...; donc pourquoi sur les éoliennes en mer? favorable	je n'y connais rien donc non	Oui	Autre	lien envoyé par quelqu'un de ma famille
714	Avis favorable	Non	Oui	sur le site internet de la DREAL	
716	La demande est argumentée et recevable	Tout est déjà en place	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
718	bonne évaluation environnementale, la demande de dérogation semble raisonnable	évaluation équilibrée pour à la fois pour développer l'éolien en mer et préserver la biodiversité	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
719	Eoliennes Offshore du Calvados fait ce qu'il faut pour construire ses éolienne marines de façon responsable. Ceci comprend le déploiement de moyens considérables pour éviter de porter atteinte aux espèces protégées.	RAS	Oui	Autre	N/A
720	A quoi sert de protéger en théorie les espèces en danger si on peut en pratique déroger à la règle quand ça arrange mes promoteurs d'éoliennes ? Les mesures de compensation sont inacceptables et servent juste à faire passer la pilule. Il faut cesser de massacrer la nature, les animaux et les paysages avec ces constructions qui transforment les espaces naturels en zones industrielles et nuisent à la biodiversité.	Aucune mesure ne peut compenser les dégâts sur la biodiversité et la dénaturer des paysages	Non	Autre	X
721	demande basée sur une étude sérieuse et complète	non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
722	Favorable	Non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
724	NA	Non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	

Parc éolien offshore de Courseu

725	Rien ne justifie (pas d'urgence ou nécessité vitale) de déroger à une réglementation visant à protéger les espèces animales, pour un projet éolien. Il s agit de projets produisant peu, et qui nuit pourtant beaucoup.	Ne pas mettre d'éoliennes en si grand nombre et autant regroupées. Le bilan coût (argent, atteinte à la biodiversité, au paysage) avantage (production d'électricité "renouvelables"), non pilotable d'une capacité réelle bien en deçà de la capacité théorique et pour un mode de construction très invasive pour les espèces marines.	Non	sur le site internet de la DREAL	
726	C'est une demande sérieusement étudiée et justifiée, pour une bonne cause (réduire nos émissions de CO2, alors même qu'on aura besoin de plus d'électricité, pour limiter le dé-règlement climatique qui affectera, et affecte déjà, la biodiversité)	non	Oui	Autre	par une connaissance
728	gghkhgkjgk	hjhkhk	Non	sur le site internet du porteur de projet	
729	pas de dérogation ! les espèces protégées doivent continuer à être protégées ...Ne massacrez pas la faune avec des éoliennes	pas de proposition , si ce n'est l'arrêt du projet pour préserver la vie des animaux marins et des oiseaux , des mammifères	Non	sur le site internet de la Préfecture	
730	Toute dérogation est synonyme de mort pour l'animal et à terme à la disparition de l'espèce qui ne serait plus protégée. Les exploitants de ce parc n'ont que faire des animaux et de la biodiversité. Ils n'agissent que pour leur intérêt financier.	Le respect des animaux est associé, comme pour les humains, à l'estime de ces êtres et la reconnaissance de leur valeur et de leur place dans le monde. Il est surtout question de respecter leur corps, et de les traiter avec bienveillance sans atteinte à l'intégrité. D'après la DUDA, sur le plan physique, la différence de races et de comportement doit être respectée au niveau des différents animaux.	Non	Autre	éConsultation du public espèces protégée
732	Nous avons besoin de nouvelles ressources pour l'électricité	Non	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
733	N'étant pas expert du sujet, je m'interroge sur ce type de demande, et pour savoir si les autres activités humaines en demandent ? Car il n'y a pas que l'éolien qui est susceptible d'avoir des impacts sur la faune.	Non, a part faire appliquer ces mesures sur l'ensemble de nos activités humaines.	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
734	Dossier très complet, c'est impressionnant	non	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
735	La demande d'éoliennes offshore du Calvados est raisonnable, bien construite. A l'heure où il est essentiel d'accélérer la transition énergétique, il faut favoriser et rendre possible la construction de ce projet qui se veut respectueux de l'environnement.	Non, la demande est bien construite et suffisante.	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
736	Je suis favorable à cette dérogation pour que ce projet d'intérêt public puisse enfin voir le jour !	Non	Oui	Autre	
738	Je suis pour l'attribution de cette dérogation	Non, aucune	Oui	sur le site internet de la DREAL	
739	pas de comment	pas de comment	Oui	sur le site internet de la DREAL	
744	Le première avis est clair. Pourquoi vouloir contourner?	Non	Non	Autre	VOISINAGE
745	Je suis contre cette dérogation.	Non, implanter des éoliennes est une erreur environnementale.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
747	Avis très défavorable Dérogation injustifiée car : - La distance aux côtes est totalement insuffisante et que la zone aurait pu se situer beaucoup plus au large. - Le dossier déroge à l'obligation d'étude de solution alternative de moindre impact sur la biodiversité et que la biodiversité n'a pratiquement joué aucun rôle dans le choix de la localisation. - Les inventaires d'ichtyofaune, de mammifères marins et de chiroptères sont fondées sur des études trop anciennes et mal localisées, et les chiffres d'observation d'oiseaux marins sont inférieurs à ceux fournis par le groupe ornithologique normand. - Les éoliennes choisies ont un tirant d'air sous pale réduit à 25 mètres, ce qui augmente inévitablement la mortalité des oiseaux marins - Le dossier ne présente aucune alternative réelle, ne serait-ce que sur la localisation (distance de la côte), puisque l'appel d'offre de l'Etat ne permettait guère de latitude de positionnement. - L'innocuité pour la faune marine de l'usage des anodes sacrificielles est controversée car le relargage d'aluminium dans la colonne d'eau génère des composés toxiques	Seule mesure acceptable : éloigner le parc	Non	Autre	CNPN
748	Propositions sérieuses de la part d'EDF	Non	Oui	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

749	Difficile de comprendre que le parc off-shore de Courseulles souhaite déroger à la réglementation pour la protection de la faune au large de Courseulles alors que la pêche a été interdite dans le golfe de Gascogne pour la protection des dauphins.	Je ne comprends pas la question, je suis contre l'installation de ce parc off-shore	Non	Autre	le bouche à oreille
750	Je suis CONTRE ! On ne protège pas la biodiversité en la détruisant. Il serait temps de respecter l'institution du CNPN en suivant son avis défavorable.	Oui ! Il faut ABANDONNER ce projet inutile, bien trop coûteux et dangereux pour la biodiversité locale.	Non	Autre	Facebook
754	On ne peut en aucun cas contourner les droits de défense de la nature et surtout des espèces protégées pour installer n'importe quoi qui sont une nuisance.	Absolument rien ne pourra compenser la nuisance de ces installations. On ne peut vouloir compenser par des mesures d'accompagnement et de suivi d'installation nuisibles aux espèces ainsi que pour les risques pour le transport maritime .	Non	sur le site internet de la DREAL	
762	Il est inadmissible que la demande de dérogation arrive que maintenant. Le chantier se termine et l'on met la société devant le fait accompli. Les fonctionnaires qui devraient protéger le monde du vivant, hommes, oiseaux, mammifères, ne font pour la plupart que défendre les intérêts des lobbyistes prêts à tout pour se remplir les poches. Nous sommes arrivés dans une société qui est prête à exploser et l'on ferme les yeux pour ne rien voir n'y rien entendre.	Dans le contexte qui nous mène à la faillite depuis des décennies, ou l'on croit régler les situations difficiles avec l'argent qui commence à manquer, il suffit de voir la dette de l'état. Commencez par la base à savoir, moins de publicité souvent mensongère que l'on voit partout, incitant les personnes à acheter apportant une satisfaction qui ne dure pas longtemps. Nous pouvons vivre heureux avec moins, mais faut il encore le faire savoir.	Non	Autre	
763	Rappelons une évidence : oser demander une dérogation à la réglementation des espèces protégées au nom d'un projet se présentant comme écologique est choquant et révoltant. Que le CNPN s'oppose à ce projet devrait être suffisant pour que les pouvoirs publics y renoncent !	On ne peut améliorer un projet pseudo-écologique, sachant que l'éolien, du fait de son intermittence conduit au recours à des centrales pilotables, elles-mêmes polluantes.	Non	Autre	Site internet NENY
764	je m'oppose résolument à la destruction d'espèces protégées.	Non, il est nécessaire de protéger les espèces qui seraient impactées si un tel projet se construisait	Non	Autre	par un ami
765	Les pêcheurs capturent chaque année des milliers de dauphins dans leur filet...ont-ils des dérogations de capture d'espèces protégées pour cela ?	Non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
768	Aucun commentaire	Tout doit être mis en oeuvre pour que le suivi environnemental de ce parc se fasse dans les meilleures conditions. Des réunions régulières avec toutes les parties prenantes doivent être effectuées afin de communiquer au mieux sur l'avancé du projet ainsi que sur les mesures mises en place	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
769	Je refuse toute dérogation. Les espèces protégées doivent l'être sans dérogation. Une dérogation est non sens à leur protection. C'est une limite à ne pas franchir.	Ma proposition est d'annuler ce projet qui va impacter l'écosystème avec des conséquences irréversibles. La centrale nucléaire suffit.	Non	Autre	Association SCOPA
771	Il est urgent de protéger notre maison commune. le réchauffement climatique est là et pour longtemps. le CO2 persistera jusqu'à 400 générations. La priorité ce n'est pas le nombre d'éoliennes dont l'intermittence est problématique (cf le Fiasco Allemand depuis 15 ans qui ne réussit pas à faire baisser ses émissions =10 fois plus d'émissions que la France, ceci malgré des moyens colossaux) On se trompe de bataille, notre électricité est déjà décarbonnée. Le Biodiversité est menacée par ces grands projets, Demain il sera trop tard.	Nous n'en sommes plus aux demi-mesures. Comment voulez vous compenser des massifs en béton de milliers de tonnes ? Il faudra encore polluer en fin de vie. La biodiversité ne se négocie pas. On parle déjà depuis au moins 10 ans de la 6ème extinction qui est déjà en cours.	Non	sur le site internet de la DREAL	
772	Attention à la biodiversité	- mise en place de zones restreintes d'accès pour les mammifères marins autour du parc éolien - envoi de signaux sonores caractéristiques pour perturber les espèces de chiroptères - suivi de la mortalité des espèces aviaires et toute autre espèce concernée en général	Indifférent	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

773	Voici ce qui justifie le refus de l'application de "dérogation des espèces protégées" : - aucun bridage adapté des éoliennes n'est proposé c'est-à-dire que l'on accepte de tuer des espèces protégées. - les éoliennes sont prévues sur des plages du débarquement qui revendiquent leur classement à l'UNESCO - l'absence de prise en compte des effets cumulés de mortalité et de pertes d'habitats entre parcs éoliens offshore sur l'axe de migration Mer du Nord, Manche et Atlantique. Toutes ces raisons conduisent à être fermement opposés à la dérogation sur les espèces protégées.	OUI : ne pas installer de centrales d'éoliennes à cet endroit	Non	Autre	Association BNE
774	aucune mesure ne saurait compenser la perte des espèces menacées. l'évitement est, s'agissant d'un site en mer, totalement utopique...	N/A	Non	Autre	ami
779	b	b	Non	sur le site internet du porteur de projet	
781	Je suis contre ce projet d'éolien en mer notamment en face des plages du débarquement, qui sont un haut lieu pour le tourisme. J'ai visité cette superbe région et les 5 plages du débarquement en aout 2022. Les éoliennes ne peuvent que gâcher le paysage et aussi nuire à la faune marine. A ce jour notre mix électrique Français produit 20% de plus que la consommation Française (vu sur l'application ECO2mix de RTE). Donc nous n'avons pas besoin de cette électricité intermittente qui ne fera que déstabiliser notre réseau. D'autre part comment se fait il que l'on ne peut plus voir les dépositions d'autres depositaires. Pour servir l'intérêt de grande société privées , la démocratie est de plus en plus bafouée	Non	Non	Autre	par une association anti-éolienne
783	Favorable. Bonne concertation.	Non, la concertation semble cohérente.	Oui	sur le site internet de la DREAL	
784	Il s'agit d'une bonne concertation	non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
785	C'est sérieux compte tenu du projet, donc ça me paraît justifié.	RAS	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
786	Le projet est sérieux et les contres parties innovantes, la dérogation est sérieuse	C'est bien en l'état	Oui	sur le site internet de la DREAL	
787	Favorable.	Accroître les fréquences de suivi.	Oui	Autre	Amis
788	Je soutiens l'avis négatif du CNPN sur le parc de Courseulles	Pas de proposition	Non	Autre	courriel
791	Je suis d'accord, je fais confiance à EDF	Non, je fais confiance	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
797	Minimiser l'impact sur la biodiversité, et améliorer les mesures de préservation des espèces protégées.	Bridage des éoliennes; Espacement des éoliennes et réduction de leur nombre (augmentation de leur puissance); Ouverture de milieu pour favoriser la reproduction.	Oui	sur le site internet de la DREAL	
800	Je suis en accord avec la demande de dérogation espèces protégées même si je considère qu'elle n'est pas nécessaire.	Non je suis accord avec les mesures.	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
801	Je trouve que la demande est sérieuse et que l'évaluation environnementale est bonne et complète.	Non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
804	C'est une demande sérieuse et constructive pour limiter l'impact des éoliennes sur les espèces animales présentes.	Non	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
805	Avis positif! Les analyses d'impact environnementaux ont été bien élaborés par le projet et nous avons besoin des énergies renouvelable!	Il faudrait monitoring les impacts environnementaux tout au long des opérations en mer, y compris les constructions et les exploitations, en utilisant les technologies de monitoring le plus avancé possible. Nous avons besoin de plus de connaissance terrain sur les impacts en réel pour optimiser les mesures de réduction.	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
807	La dérogation d'espèce protégée ne me paraît pas nécessaire au vu de l'EIE et des impacts résiduels du parc suite à la mise en place des mesures ERC.	Non c'est ok.	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
808	Étude sérieuse, ne remettant pas en cause la pérennité des espèces présentes.	Non	Oui	sur le site internet de la DREAL	
809	J'y suis plutôt favorable.	Non je n'ai pas de propositions	Oui	Autre	Medias

Parc éolien offshore de Courseu

810	Il est dommageable de bloquer un parc qui produira une énergie propre	non	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
811	Avis positif sur la demande de dérogation espèces protégées	Non	Oui	sur le site internet de la DREAL	
812	Le projet est nécessaire à l'atteinte de nos objectifs nationaux. Les impacts du projets sont inférieurs aux impacts des énergies fossiles que le projet permet de réduire.	Concentré les mesures sur l'accompagnement de la sortie de la pêche industrielle qui a bien plus d'impact que le projet	Oui	sur le site internet de la DREAL	
814	Demande de dérogation bien justifiée	Non	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
816	la demande est fondée	non	Oui	sur le site internet de la DREAL	
817	nécessaire pour développer l'éolien en mer	non	Oui	sur le site internet de la DREAL	
818	Je laisse les professionnels en discuter	Idem	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
819	Cette dérogation aura un impact limité à la phase construction. La mise en service de champs éoliens en mer sont une nécessité pour sécuriser l'approvisionnement électrique en France	Disposer des senseurs afin d'évaluer l'impact réel.	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
820	La demande de dérogation est légitime, les études environnementales fournies sont détaillées et sérieuses. Je suis favorable à cette demande de dérogation qui permettra la réalisation d'un projet éolien en mer dont nous avons cruellement besoin pour lutter contre le changement climatique.	Les mesures proposées me paraissent adaptées	Oui	sur le site internet de la DREAL	
822	La demande de dérogation apparaît sérieuse et justifiée.	Réaliser un suivi par enregistrements des espèces présentes sur le Parc Éolien	Oui	sur le site internet de la DREAL	
823	l'impact global est positif	non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
825	Nous devons soutenir le développement des parcs éoliens en mer pour construire notre mix d'énergies renouvelables	je ne suis pas du domaine mais une comparaison avec d'autres filiales d'exploitation de la mer sera intéressante pour comprendre l'impact d'un champs d'éoliens en mer comparé à d'autres usages	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
827	Avis très favorable. Etude faite très sérieusement.	Non	Oui	sur le site internet de la Préfecture	

Parc éolien offshore de Courseu

828	<p>Cette demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées bafoue les règles de droit les plus élémentaires.</p> <p>Tout d'abord, le chantier qui est l'objet de la demande est déjà engagé depuis plus de 2 ans et par ailleurs l'état initial devant permettre d'évaluer la nécessité de dérogation n'est absolument pas établi. Autant dire que nous sommes dans l'incapacité de savoir quel serait l'impact d'un futur projet.</p> <p>Néanmoins, les règles de droit méritent d'être rappelées même si l'Etat et le porteur du projet s'en sont largement affranchis. En premier lieu, il convient de rechercher dans le cadre de la démarche Eviter-Reduire-Compenser les sites possibles d'implantation et retenir le site de moindre impact pour la biodiversité et l'environnement. La demande de dérogation n'est justifiée que parce qu'il n'a pas été possible de trouver une alternative satisfaisante de moindre impact.</p> <p>Ici on peut s'interroger sur le refus de rechercher un site jusqu'à 12 miles marins comme dans d'autres pays européens et comme l'ont recommandé le CNPN et la Commission Supérieure des Sites et Paysages Pittoresques. Il est de surcroît très choquant de constater que le site retenu est situé à moins de 10 kilomètres du haut lieu historique d'Arromanches, bientôt classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.</p> <p>On peut aussi se demander pourquoi le modèle d'éolienne retenu présente un tirant d'eau sous les pales de seulement 25 mètres c'est à dire très peu quand il y a une houle de 8,50 mètres alors que partout ailleurs on retient des engins présentant un tirant d'eau de 40 mètres au moins.</p> <p>Il est également surprenant de constater que ce parc éolien étant à proximité des côtes lesquelles sont un immense couloir de migrations de millions d'oiseaux, aucune mesure de bridage ne soit envisagée alors que d'autres pays d'Europe mettent en place cette mesure de réduction.</p> <p>Enfin la dernière condition pour pouvoir déposer une demande de dérogation, c'est l'obligation de ne pas nuire au maintien de conservation favorable des espèces protégées dans leur aire de répartition naturelle. On en est très loin qu'il s'agisse des oiseaux ou des mammifères marins (dont on refuse de prendre en compte l'impact de l'électromagnétisme sur leur comportement).</p> <p>Pour toutes ces raisons, il est impossible d'accorder une quelconque dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées. C'est la pure et simple application de la loi et de la jurisprudence.</p>	<p>La première mesure consiste à éloigner des côtes le plus possible ce projet.</p> <p>Ensuite, il faut astreindre ce projet à un bridage et à l'asservissement à des moyens techniques de suivi et de contrôle de l'avifaune et des mammifères marins.</p> <p>Enfin et je devrais commencer par ce point il faut se poser la question de l'utilité de l'éolien offshore sans avoir jamais mesuré les effets dévastateurs des parcs en fonctionnement et surtout en sachant qu'il s'agit d'une énergie intermittente, non pilotable et aléatoire.</p>	Non	sur le site internet de la DREAL	
829	<p>On veut faire de l'éolien ou non? ? Nous ne sommes pas spécialistes de ces questions. Demande t on tout cela quand un supermarché construit une grande surface sur une terre agricole? Quand les agriculteurs arrosent leurs champs de pesticides et tuent les abeilles, les plantes, et éventuellement s'empoisonnent aussi?</p>	Non	Non	sur le site internet de la DREAL	
830	<p>Il est important de développer les énergies renouvelables pour lutter contre le changement climatique et préserver la biodiversité.</p> <p>Le projet du Calvados a été développé de manière exemplaire et il constitue un maillon essentiel pour atteindre les objectifs environnementaux que la France s'est fixés.</p>	<p>Les mesures proposées apparaissent pertinentes au regard des enjeux liés au projet.</p>	Oui	Autre	Bouche à oreille
831	<p>Demande justifiée au vu de la qualité des études d'impact menées</p>	non	Oui	sur le site internet de la DREAL	
833	<p>Le dossier semble complet et les enjeux correctement appréhendés.</p>	non	Oui	sur le site internet de la DREAL	
835	<p>Aucune mesure de compensation n'est Envisageable . Aucune mesure d'évitement pour les oiseaux</p> <p>Et demandes de dérogations bien tardives et pas anticipées</p>	<p>Non . C est pas à moi d en trouver . Ni de subir</p>	Non	Autre	Ami

Parc éolien offshore de Courseu

836	Commençons par respecter les règles avant de faire des dérogations :)	Respecter nos engagements, mener des études et identifier des lieux / actions qui aient un impact le plus faible possible. Prendre des décisions raisonnées et pas dirigées par l'appât du gain, les conflits d'intérêt et quelques égos mal placés.	Non	Autre	Instagram
837	Avis défavorable Destruction de biodiversité	Éloignement du parc éolien des côtes et prise en compte de la biodiversité dans le projet	Non	Autre	Instagram
842	Je suis absolument contre ce projet tel qu'il est présenté en l'état actuel pour les raisons suivantes : On ne prend pas en compte l'impact négatif du champ électromagnétique sur les mammifères marins, cela engendre des problèmes d'orientation. cet impact est pourtant connu et prouvé. Le projet est beaucoup trop près des côtes, alors que de nombreux scientifiques préconisent une distance d'au moins 40km Il n'y a pas de dispositif de mesure de mortalité des oiseaux, les calculs sont trop théoriques et minimisent la mortalité des oiseaux.	Éloignement plus prononcé des côtes. Mettre en place des instruments de mesure d'impact sur la mortalité des oiseaux Changer le type d'éolienne pour réduire la mortalité des animaux.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
844	La France a une biodiversité énorme on demande plus de geste écologique de penser à la planète mais cela commence par la mer et sa biodiversité qui ne peuvent pas s'exprimer donc contre cela	Il faut commencer par écouter les vrai scientifique et pas ceux financer par les industries. Il y aujourd'hui aucune vrai étude sur l'impacte sur la vie marine et les oiseaux migratoire il faut commencer par là et ne pas tenir compte des avis payé par les revendeur	Non	Autre	Membre de Sea Shepherd et je suis breton

847	<p>1. Il n'existe aucune prise en compte de la biodiversité dans le choix de l'emplacement du projet. La biodiversité n'est clairement qu'une variable d'ajustement dans ce projet.</p> <p>2. Le projet est trop près de côtes contrairement à l'avis des scientifiques qui préconisent un éloignement de 40 km des côtes (Les éoliennes flottantes existent aujourd'hui et permettent d'éloigner les projets des côtes). Les zones côtières en France sont des corridors migratoires et des hotspots de biodiversité dans lesquels de tels projets industriels n'ont pas leur place.</p> <p>3. Non-respect de l'obligation de prendre en compte les autres projets alternatifs moins destructeurs pour la biodiversité.</p> <p>4. Le diagnostic écologique est insuffisant selon les scientifiques du CNPN.</p> <p>5. Aucune prise en compte de l'impact du champs électromagnétique sur les mammifères marins alors que celui-ci est désormais avéré. Cela engendre des perturbations d'orientation notamment en migration ((Walker et al., 2005 ; Gill et al., 2005 ; Jarvis, 2005)</p> <p>6. L'impact des collisions avec les pales est minimisé dans ce dossier. En effet, comme pour tous les autres parcs éoliens offshore (cf. autosaisine du CNPN 2021), l'estimation des mortalités par collision est issue d'hypothèses optimistes théoriques de capacité d'évitement des éoliennes basées sur les caractéristiques physiques des espèces.</p> <p>7. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas d'éviter au maximum les collisions. Leur tirant d'air sous pâles (airgap) est réduit à 25 m, ce qui augmente inévitablement la mortalité des oiseaux marins.</p> <p>8. L'effet cumulé des mortalités d'oiseaux et de chiroptères par les différents parcs éoliens offshore (qui vont ponctuer l'ensemble du parcours des oiseaux et chiroptères migrants de la Mer du Nord à l'Atlantique et la Méditerranée) n'est jamais pris en compte, ce projet ne fait pas exception.</p> <p>9. La séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) qui est imposée par les textes n'est pas correctement appliquée. Une seule mesure de compensation est mise en oeuvre. Elle est considérée par les scientifiques comme peu convaincante.</p> <p>10. Le CNPN estime qu'il est inacceptable qu'aucune mesure de bridage des éoliennes ne soit proposée, ni aucune mesure de l'intensité des migrations des oiseaux et des chiroptères et des conditions météorologiques permettant d'anticiper leur passage (comme cela a notamment été décidé aux Pays-Bas).</p> <p>11. Il n'est pas non plus acceptable que le dispositif de mesure réelle de la mortalité des oiseaux et des chiroptères proposé par le CNPN dans son auto-saisine de 2021 sur l'éolien offshore ne soit pas mis en place afin de valider les calculs trop théoriques (et trop optimistes) des mortalités par la méthode des CRM (c'est à dire que les mortalités par collision sont issues d'hypothèses optimistes théoriques de capacité d'évitement des éoliennes basées sur les caractéristiques physiques des espèces).</p>	<p>Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.</p>	Non	Autre	
850	<p>Avis défavorable. Non à la dérogation!! C'est un non-sens total de détruire sciemment des espèces protégées et leur habitat, pour soi-disant permettre la transition "écologique". Les parcs éoliens offshore sont tout sauf écologique !!</p>	<p>Stoppez l'ensemble des projets de construction de parcs éoliens offshore pour préserver et protéger les animaux et leurs milieux. Sans la biodiversité, c'est la fin de la vie sur Terre.</p>	Non	Autre	Page Instagram de Sea Shepherd France

Parc éolien offshore de Courseu

855	Cette dérogation est DANGEREUSE pour les animaux marins et terrestres	Plusieurs mesures: Éloigner ce projet des côtes Brider les éoliennes Mise en place d'un mât de mesure pour les chiroptères couplés avec un radar et une caméra thermique Installation d'un enregistreur de sons et enregistreur d'ultrasons pour suivre la chute des cadavres et identifier les espèces et de quantifier pour en mesurer la mortalité d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant et quantifiant la mortalité Mesurer l'intensité des migrations indispensables afin de dresser un état initial sérieux Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions La sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	sur le site internet de la DREAL	
856	Je suis contre. Trop proche des terres. Par ailleurs le conseil national pour la protection de la nature a rendu un avis défavorable. Je souhaiterais plus de consultations d'experts et du publique.	Non	Non	sur le site internet du porteur de projet	
858	C'est une aberration sans fondement.	Annuler le projet	Non	Autre	X
861	Avis NÉGATIF Ne pas faire ce projet qui va massacrer les espèces déjà menacées !	Travailler avec association comme Sea Shepherd ou One Voice - ils connaissent le monde marin ce sont de vrais professionnels	Non	Autre	Instagram
869	Avis défavorable à cette dérogation .	Deja dans un premier temps le projet est trop près de cotes .il faudrait des éloigner . Des études ont été menées et démontrent que cela va nuire aux mammifères marins . Réduite leur tailles , les éloigner des côtes. Le bruit qu elles font est un perturbateur , peut-être voir avec les concepteurs de s ameliorer eg de modifier celle ci pour qu elles soient plus acceptables pour notre faune qui souffre deja énormément de l actvites humaine . Tenir compte de leur migration. Il y a énormément de paramètres à corriger à mon sens .	Non	Autre	
870	Les mesures de compensation exposées ne portent pas, comme elles devraient l'être, sur chaque espèce pour laquelle une dérogation a été demandée. En effet, une mesure de compensation peut certes bénéficier à plusieurs espèces et réparer plusieurs atteintes, mais chaque espèce concernée conservant après mesures E et R des enjeux importants de conservation dans son aire de répartition naturelle doit être couverte par au moins une mesure de compensation. Tel n'est pas le cas. Par application rigoureuse de l'Avis du Conseil d'Etat n°463563 du 9 décembre 2022.	Une mesure de compensation doit « apporter une contrepartie aux incidences négatives notables, directes ou indirectes, du projet sur l'environnement qui n'ont pu être évitées ou suffisamment réduites » (art. L 122-13 CE). Elle doit rétablir globalement un écosystème identique à celui que le projet vient dégrader ou détruire. Ce en admettant que le lieu retenu pour recevoir la compensation soit déjà dans un état jugé convenable, et en évitant que se produise un effet-récip au bénéfice d'une espèce qui créerait un risque pour les autres espèces existantes sur les lieux. C'est dans cet esprit que les mesures de compensation devraient être reprises, puis précisément évaluées par les services d'instruction.	Non	Autre	X ex-Twitter
873	Contre	/	Non	Autre	
874	Je suis contre cette demande. Il est proprement scandaleux qu'en 2024 on choisisse le profit, sous couvert d'efforts pour le climat, au détriment de la nature et des animaux	Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Également, on parlera des éoliennes flottantes.	Non	sur le site internet de la DREAL	
881	Contre cette dérogation qui ne fera que détruire un peu plus les espèces marines	Arrêt total du projet	Non	sur le site internet du porteur de projet	

Parc éolien offshore de Courseu

883	Avis négatif sur la demande de dérogation	Ne pas construire, au nom du principe de précaution	Non	Autre	Site en opposition au projet
884	Pensez un peu plus à la biodiversité dans ce projet, c'est l'avenir de notre planète qui est en jeu	Au minimum, éloignez les éoliennes des côtes	Non	Autre	Twitter
896	Dérogation non nécessaire car différentes solutions sont possibles mais non explorées	Annuler ce projet et le transformer, dans la logique écologique, en un projet respectueux de l'environnement et ne mettant pas en danger des espèces protégées	Non	Autre	Ong
899	Je suis contre. Les espèces protégées doivent le rester.	Oui, investir dans la biomasse, et le solaire. Encourager promouvoir la construction de maisons passives. Stopper la construction de véhicules électriques	Non	Autre	Facebook
900	Projet à contre-courant avec le contexte de changement climatique et annonces du gouvernement	Ré-investir l'argent du projet dans la recherche pour l'énergie thermique en France ou sur la réduction de d'ondes néfastes pour la faune marine.	Oui	Autre	Sea shepherd France
904	La construction de ce parc éolien est une aberration au regard des espèces protégées vivant dans la zone du projet !	Non	Non	sur le site internet de la Préfecture	
905	Espèce protégée, pas de dérogation il existe des solutions qui ne sont pas explorées ou même étudiées par l'entreprise	Changer de projet, respect des 40 KLM de cote, et respect des espèces PROTÉGÉES vivant sur le lieux. Elles ne peuvent pas être déplacées elles vivent là	Non	Autre	ONG
907	Contre le projet d'éoliennes et contre la dérogation !!!	Arrêtez de tout détruire !!!	Non	Autre	Seasheperd
911	J'y suis défavorable à 100%	Défavorable	Non	Autre	Seashepherd
919	Comment prétendre que ce projet est bon pour l'environnement si pour le mettre en place il faut déroger à une loi qui protège l'environnement ? Le concept mêle de ce projet est une aberration, notre survie dépend de notre capacité à prendre soins de notre planète et notamment des océans.	Pourquoi ne pas privilégier des solutions qui utilisent les forces de la marée ? Mais si faut rester sur les éoliennes : trouver un autre lieu, ne pas tuer des espèces lors de l'installation ou du fonctionnement. C'est à l'opérateur de trouver des solutions qui préservent notre planète.	Non	Autre	Sea Shepherd
921	Encore un projet aberrant qui menace la biodiversité sous prétexte d'agir pour l'environnement ! Le projet est trop près des côtes, il ne prend pas en compte les dommages que cela infligera aux oiseaux, mammifères marins ect.. Bref encore un massacre de la biodiversité au nom de l'argent !	Éloigner les éoliennes des côtes, les faire flottantes. S'assurer que cela ne va pas perturber l'orientation des mammifères marins à cause des champs électromagnétiques. Étudier des solutions alternatives. Et tout simplement annuler ce projet.	Non	Autre	Sea sheperd
928	Défavorable	Câble blindé pour le CEM. Caméra thermique pour compter les morts. Rappel: c'est au fournisseur de trouver des solutions techniques pas au client. Cet encart est un encart d'intimidation.	Non	Autre	twitter
929	Je suis contre la dérogation . Ne touchez pas aux espèces protégées	Non	Non	sur le site internet de la DREAL	
930	Scandaleux....Rien ne peut compenser la destruction du vivant.	Suivre les conseils du CNPN qui ont ,a plusieurs reprises, tirer la sonnette d'alarme sur le désastre écologique du projet éolien offshore	Non	Autre	SEA SHEPHERD FRANCE
931	Ce projet contribue à la destruction de la vie marine (en plus des espèces déjà menacées), avec le prétexte de lutter contre le réchauffement climatique.	Éloigner les éoliennes des côtes. Et évaluer les espèces impactées par ce projet	Non	sur le site internet de la Préfecture	
932	On veut des éoliennes pour "créer" de l'énergie verte, ça n'existe pas... Alors protégeons ce qui est vert	Respectez le compte rendu sur la biodiversité et écouter des scientifiques qui consacrent leur vie à l'écosystème marin	Non	Autre	Sur instagram de Sea Shepherd
934	Il est incohérent et inadmissible de faire des dérogations dans la protection de la biodiversité, de la faune et de la flore sous prétexte de vouloir produire une énergie verte. Si elle est verte, elle doit avoir le moins d'impact possible, pas contourner les règles de protection existantes.	S'éloigner des côtes, mettre en place des outils de mesure des impacts sur les espèces potentiellement concernées, privilégier les solutions les moins impactantes sur le milieu, réduire aux maximum les nuisances pour toutes les espèces vivant dans la zone. Et surtout avoir un suivi et un contrôle par un tiers neutre.	Non	Autre	Sea Shepherd France
935	A mes yeux, la vie des espèces a une valeur supérieure à celle supposée de ce projet économique d'éoliennes. La CNPN a bien objectivé la situation de ce projet et son cadre juridique. Elle montre rationnellement pourquoi ce "permis de tuer" est inacceptable. A l'inverse, aucune étude de la maîtrise d'ouvrage ne nous a prouvé que ce projet permettrait de décarboner EN FRANCE; en effet, d'après une étude de référence du RTE, l'électricité des éoliennes additionnelles du littoral français, sera exportée (notamment en Allemagne pour décarboner les moyens fossiles allemands); les nuisances et les subventions restent en France.	Les Conventions internationales et la transposition dans la Constitution française stipulent que l'on considère en tout premier lieu la phase "éviter" en examinant les "alternatives" au projet. On constate que cela n'est pas appliqué.	Non	Autre	
936	La dérogation est justifiée car l'utilisation d'une énergie renouvelable dé-carbonée permettra de limiter le réchauffement climatique et protéger de ses effets délétères toutes les espèces incluant bien sûr les espèces protégées.	L'existence même du parc éolien et sa production électrique doivent être considérées comme des mesures de réduction de notre consommation d'hydrocarbure.	Oui	sur le site internet du porteur de projet	

Parc éolien offshore de Courseu

942	Défaut de prise en compte des risques majeurs pour la biodiversité globale quant au choix du lieu pour le projet de parc éolien. D'autres solutions existent et doivent être étudiées afin de préserver une nature déjà plus que fragilisée pour les activités humaines en mer.	- éloignement du parc éolien des côtes et des zones migratoires (oiseaux, mammifères marins,...) - adaptation du type d'éoliennes choisies	Non	Autre	Réseaux sociaux
943	Les industriels ne prennent toujours en compte que des estimations optimistes pour la biodiversité, sans écouter les études scientifiques qui ne vont pas dans leur sens. Je n'approuve donc pas ce projet, qui met en péril de nombreuses espèces. Je suis toutefois convaincue que d'autres solutions, plus sûres et pérennes existent, si on s'en donne les moyens.	Des solutions existent, il faut écouter les chercheurs et scientifiques, sans se laisser aveugler par les industriels et lobbies.	Non	Autre	Sea Shepperd
945	Prise en compte de l'impact sur la biodiversité	Éloigner les parcs éoliens des côtes	Non	Autre	Sea Shepherd
946	Je suis contre cette dérogation, l'installation de ces éoliennes entacheront tout le littoral, comme c'est déjà malheureusement le cas plus au nord, sans compter l'impact non mesurée sur la faune marine, la prolifération de certaines espèces comme en Bretagne et la perturbations d'espèces protégées qui nichent dans ces contrées avec des éoliennes trop proches des côtes, incapables de mesurer quoi que ce soit de leur impact sur la mortalité de ces espèces. Rangeons nous sur l'avis Négatif du Conseil National pour la Protection de la Nature.	Il existe des possibilité de distancier ces verrues de nos cotes avec les éoliennes flottantes, il est nécessaire de faire un état des lieux précis des migrations pour connaitre l'impact réel de ces éoliennes sur la bio diversité plutôt que de céder à une pression hative de "promoteur"	Non	Autre	conversation avec des passants sur une plage que je fréquente
947	Je parle pour ceux qui ne peuvent pas s'exprimer, les animaux. Protégeons-les, je ne souhaite pas qu'il y ait de dérogation.	Aller plus loin des côtes, suivi de l'impact sur les animaux marins et les oiseaux	Non	Autre	
948	Le choix de l'emplacement du projet ne prend pas en compte la biodiversité. Les zones cotières sont des corridors migratoires importants pour la biodiversité marine.	Miser sur des éoliennes flottantes permettraient d'éloigner les dispositifs éoliens des côtes. La communauté scientifique préconise un éloignement d'au moins 40km des côtes pour diminuer l'impact sur la biodiversité marine.	Non	sur le site internet du porteur de projet	
950	Non. Il ne doit pas y avoir de dérogation.	Prendre en compte les compte-rendus de spécialistes	Non	Autre	Post sur les réseaux sociaux de la part de Sea Shepherd France
953	C'est un véritable scandale de considérer octroyer une dérogation à cette réglementation. Le conseil national pour la protection de la nature a exprimé très clairement les nombreuses raisons pour lesquelles ce projet est une aberration, entre autres choses : trop près des côtes, champs électro-magnétiques extrêmement néfastes pour les mammifères marins, pas de prises en compte de projet plus écologiques, 28 espèces sont menacées par ce projet. Le CNPN et de nombreuses associations listent ces points, qui pour rappel sont prouvés et soutenus par des données scientifiques.	Éloigner le projet des côtes, isolement des câbles, mise en place d'instruments de mesure (radar, caméra thermique, mât de mesure, etc) pour pouvoir mesurer la mortalité des animaux menacés. Des associations comme Sea Shepherd listent des solutions techniquement faisables. Enfin, il convient de rappeler que c'est le rôle de l'opérateur de trouver et financer des solutions pour réduire au maximum son action sur la biodiversité.	Non	Autre	Sur le site d'une association de protection de l'environnement
956	Je suis contre dans la mesure où les impacts environnementaux sont démontrés et que les alternatives recommandées n'ont pas été tenues en compte.	Mettre en place les alternatives préconisées suite aux recommandations des scientifiques	Non	Autre	Instagram
959	Contre	Contre	Non	Autre	Sea spheferd
963	Actuellement, au vu de l'impact humain négatif sur la biodiversité, il apparaît non performant pour les humains comme les autres êtres vivants d'impacter à ce point les côtes françaises ainsi que les aires marines au large. L'impact sur les oiseaux comme sur les poissons, lors des travaux et lors du fonctionnement des éoliennes n'est pas en accord avec un projet humain de coexistence.	S'éloigner à plus de 40 km des côtes, mettre des pales et des moteurs adaptés et évitant les effects sur les animaux, contrôler l'effet magnétique	Non	sur le site internet de la DREAL	
965	Les éoliennes sont trop proches de la cote et risquent de nuire à l'écosystème. Selon les études réalisées il serait plus responsable de les reculer d'au moins 40km.	Impliquer et prendre en considération tous les acteurs concernés	Non	Autre	Réseaux sociaux
966	Je suis totalement contre cette dérogation. Il faut préserver l'environnement.	Avant tout éloigner les éoliennes au maximum des cotes	Non	Autre	Sea sheperd
967	Cette demande est justifiée car il est urgent de produire de l'électricité décarbonée et renouvelable.	Non, les mesures proposées semblent être proportionnées	Oui	sur le site internet de la DREAL	
969	En ce qui concerne l'environnement on ne devrait pas et surtout pas à notre époque effectuer encore des actions qui ont un impact sur les autres espèces.	Malheureusement à mon échelle je n'en ai pas mais il faudrait travailler plus dans cette direction.	Non	Autre	Sea sheperd
970	Le manque flagrant de données et de contrôles des possibles pertes des espèces touchées démontre clairement que ce projet n'est pas crédible.	Déjà envisager d'autres façon de produire de l'énergie que d'aller mettre quelque chose hors de vue et surtout hors de tout contrôle.	Non	Autre	Sea Shepherd

Parc éolien offshore de Courseu

975	Trop proches des côtes, éoliennes enterrées alors que des parcs flottants existent et détruisent moins les sols. Lors des travaux de forage, avez vous pris en compte la perturbation des animaux marins qui ne pourront pas se repérer et vont probablement s'échouer. Et idem une fois les éoliennes exploitées, cela va créer des champs magnétiques qui perturberont les animaux marins. Le profit suite à ce projet sera t il mérité au vue des destructions animales et environnementales causées. L'homme n'a vraiment plus de respect pour rien à part son portefeuille.	Parc éolien plus loin avec des éoliennes flottantes qui ne détruiront ni les sols ni les animaux marins et leur habitat.	Non	Autre	Facebook
979	Contre	Arrêter de bétonner le littoral pour une énergie intermittente et non pilotable	Non	Autre	Fb
986	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Non	Autre	Presse
989	Je m'oppose à la demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées présentée par Eoliennes offshore du Calvados dans le cadre de la construction du parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer (14) car elle porterait de graves atteintes à 28 espèces protégées : 20 espèces d'oiseaux marins, 4 espèces de chiroptères (chauve-souris) et 4 espèces de mammifères marins. Je rappelle que le CNPN (Conseil National pour la Protection de la Nature) a rendu un avis NÉGATIF.	Eloignement du projet des côtes, mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, mesures de l'intensité des migrations, autre type d'éoliennes, isolation des câbles en raison de la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
990	Si cette demande de dérogation est accordée, le danger que cela peut produire sur les espèces protégées n'aura en rien une mesure relevant du développement durable. Cette demande de dérogation ne doit pas être accordée.	Éloigner ce parc éolien des côtes serait déjà un bon point. Prendre en compte l'avis des experts mais aussi des associations défenseurs de la biodiversité.	Non	Autre	
995	Aucune demande de dérogation ne devrait être accordé puisque le site abrite des espèces protégées. De plus, pourquoi construire cette infrastructure si proche des côtes ? Quelle dénaturation du littoral.	Oui. Pourquoi ne pas choisir un endroit plus éloigné et qui n'impacterait moins les écosystèmes présents ? Ensuite, à la lecture du dossier, le choix des pales ne semblent pas être le plus adéquat pour minimiser la mortalité sur la faune. Enfin, compte tenu des problèmes engendrés par le champs électromagnétiques sur les mammifères marins, il semble totalement nécessaire que les câbles soient isolés de manière maximale, ce qui n'est pas le cas du projet.	Non	sur le site internet de la DREAL	
996	Encore une fois, le peu de juridiction sur l'environnement est finalement décredibilisé par ce genre de mesures à thématique dite écologique puisque qu'il s'agit d'éolienne. Que nenni cette écologie là n'est pas valable si elle ne prend pas en compte la faune environnante et surtout, les espèces protégées	Suivre les conseils de Sea Shepherd	Non	Autre	Réseau sociaux
997	Le projet est trop près des côtes Aucun respect pour les écosystèmes et biodiversité alentours Augmentation de la mortalité des animaux a cause des pales Aucune pris en compte des voies de migration des espèces	Meilleurs considération des points négatifs et problèmes soulevés par ce parc éolien et propositions de meilleur alternative	Non	Autre	Sea shepherd
1000	Je suis contre car les scientifiques et les défenseurs de la nature vous disent que le risque est trop grand	Les éoliennes plus loin en mer sur un système flottant	Non	Autre	
1003	Pas de problème	Non	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
1011	Je suis fermement contre cette dérogation qui serait catastrophique en terme d'impact sur la biodiversité marine de la région.	Il serait idéal que les câbles soient isolés pour réduire au maximum l'impact sur les mammifères marins, particulièrement sensibles aux champs électromagnétiques.	Non	Autre	Réseaux Sociaux
1012	Cette dérogation ne doit pas être accordée. Les politiques de protection d'espèces protégées doivent être respectées.	Rien ne peut compenser ou réduire efficacement les dégâts qui seront causés par ce projet.	Non	Autre	Sea Shepherd France
1019	Ce projet ne prend pas suffisamment en considération les couloirs migratoires de la biodiversité	Pourquoi ne pas faire un parc flottant afin de ne pas trop endommager les fonds marins Élever la hauteur au maximum pour limiter les impacts avec la faune volante	Non	Autre	Bouche à oreilles

Parc éolien offshore de Courseu

1020	<p>Il est absolument scandaleux que cette demande de dérogation arrive aussi tard dans la genèse de ce projet, alors que les travaux du parc éolien sont en cours.</p> <p>Il est tout aussi scandaleux que le consortium Eoliennes offshore du Calvados (EOC) n'ait formulé aucune demande de dérogation à l'interdiction de destruction des habitats et des spécimens d'espèces protégées dans son dossier initial.</p> <p>Sur le fond, les conclusions des experts du CNPN sont sans appel : le dossier de demande de dérogation à la protection des espèces protégées du parc de Courseulles sur-Mer ne peut pas prétendre à satisfaire deux des trois conditions d'octroi, à savoir l'absence d'alternatives satisfaisantes de moindre impact et l'obligation de ne pas nuire au maintien de l'état de conservation favorable des espèces protégées dans leur aire de répartition naturelle.</p> <p>Ces conclusions édifiantes ne sauraient être ignorées.</p>	<p>Comme le souligne avec force le CNPN dans son autosaisine comme dans son avis pour le projet de Courseulles, la distance à la côte est totalement insuffisante, la zone aurait dû se situer beaucoup plus au large.</p> <p>Pour mémoire, voici ce qu'écrivait le CNPN dans son autosaisine : "On ne comprend pas pourquoi tous les parcs actuellement décidés l'ont été dans la zone des 12 miles de la côte, à une distance de 10 à 20 km de celles-ci. S'éloigner des côtes (notamment avec l'éolien flottant) est une nécessité pour plusieurs raisons, dont l'impact majeur sur les oiseaux et les chauves-souris (...)".</p> <p>Le tirant d'air sous pale de 25 mètres est beaucoup trop insuffisant, ce qui augmente inévitablement la mortalité des oiseaux marins. Cette hauteur a pourtant été modifiée pour le projet de Dunkerque en le portant à 40 mètres, pour diminuer cette mortalité.</p> <p>Le CNPN indique également que la séquence ERC n'apparaît pas respectée puisque le dossier ne présente aucune alternative réelle, ne serait-ce que sur la localisation (distance de la côte), puisque l'appel d'offre de l'Etat ne permettait guère de latitude de positionnement.</p> <p>L'innocuité pour la faune marine de l'usage des anodes sacrificielles est controversée car le relargage d'aluminium dans la colonne d'eau génère des composés toxiques. D'autres projets comme à Yeu-Noirmoutier ou au Tréport ont fait le choix de protection contre la corrosion par courant imposé, beaucoup moins nocives pour le milieu marin.</p> <p>Il n'est pas acceptable qu'aucune mesure de bridage des éoliennes ne soit proposée, couplée à une mesure d'intensité des migrations des oiseaux et des chiroptères.</p> <p>Le dossier ne répond pas enfin à l'obligation réglementaire de mesures de compensation efficaces, celles-ci se limitant à "la suppression épisodiques de quelques ronciers sur les îles Chausey pour deux espèces de goélands."</p>	Non	Autre	Internet
1021	<p>Je suis contre la dérogation. Les espèces protégées le sont pour une raison. Les réglementations ont été définies, votées et validées démocratiquement, toute dérogation accordée par l'administration va à l'encontre de l'esprit de la loi et du processus démocratique.</p>	<p>Ne pas construire le parc éolien permettrait de rendre les mesures de compensation utiles. Rien ne peut "compenser" la perte d'habitat pour des espèces protégées.</p>	Non	sur le site internet de la DREAL	
1022	<p>Aucune dérogation ne devrait être accordée vu l'état et la dégradation de la biodiversité</p>	<p>On ne doit rien détruire mais au contraire tout protéger</p>	Non	Autre	Sea shepherd
1024	<p>Avis négatif. Une aberration sur tous les plans.</p>	<p>Ne pas le faire. Mettre plus de moyens pour faire réduire la consommation d'énergie, plutôt que de trouver des moyens d'en créer toujours plus.</p>	Non	sur le site internet de la DREAL	
1026	<p>EDF fleuron national, expert historique des questions environnementales dans les domaines hydroliques et nucléaires maîtrise parfaitement le sujet et à toute ma confiance pour le développement de cette nouvelle source d'énergie qu'il est urgent de lancer</p>	<p>Non</p>	Oui	Autre	Famille
1027	<p>S'il existe une réglementation pour les espèces protégées ce n'est pas pour la détourner.</p>	<p>Réaliser ce projet en tenant compte de la réglementation. Réfléchir à des projets dans leur globalité et risques. Délocaliser le projet, s'accompagner de technologies moins destructrices</p>	Non	Autre	Sea shepherd
1028	<p>Je suis contre ce projet !</p>	<p>Non</p>	Non	Autre	Sea shepherd
1029	<p>Je suis contre l'installation de ce parc éolien qui nuirait aux espèces protégées, les espèces protégées devant par définition être protégées, tout comme notre environnement, cette installation est un non sens</p>	<p>N'étant pas spécialiste, je n'ai pas de proposition autre que d'écouter les scientifiques et spécialistes en la matière, afin de protéger au mieux les espèces en danger</p>	Non	Autre	instagram
1030	<p>Je suis contre cette dérogation. Les avis scientifiques, notamment du CNPN, sont contre. Il faut modifier le projet en accord avec ces derniers et ne pas sacrifier la biodiversité.</p>	<p>Suivre les recommandations scientifiques et entre autres éloigner le projet des côtes.</p>	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

1039	La biodiversité marine mérite notre respect sans concessions ni dérogations. Il n'est pas acceptable de dans cesse déroger à la protection des espèces et de l'environnement.	La protection de la biodiversité ne me paraît pas suffisante. La sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques me paraît problématique et impose une meilleure isolation des câbles. Afin d'éviter les collisions avec les éoliennes, ces dernières doivent être choisies en conséquence. Les moyens techniques de contrôle des incidences d'un tel projet sur la biodiversité marine sont insuffisants et se doivent d'être plus performants. Il en va de la sauvegarde de nos espèces protégées !	Non	Autre	Sea Shepherd France
1040	Aucune dérogation n'est admissible !!!! On ne peut pas appeler énergie propre une énergie nuisible au vivant quel qu'il soit!!	Éloigner les éoliennes des côtes S'assurer qu'elles ne sont pas dans des zones de passage ou riches en espèces marines Isoler tout élément susceptible de gêner les sonars des animaux Mesurer l'impact de telles implantations par des laboratoires scientifiques indépendants	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1041	Avec sea shepherd jusqu'à bout!	Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas	Oui	Autre	Sea shepherd
1043	Avis défavorable à cette demande.	Eloigner le projet des côtes et étudier au mieux les possibilités d'amélioration des éoliennes pour protéger les espèces qui sont actuellement menacées par ce projet.	Non	Autre	
1044	Contre l'établissement d'une dérogation pour le projet d'éoliennes off shore. A quoi bon faire des lois de protection pour ensuite délivrer des dérogations !	Écouter l'avis négatif sur le projet qui a un impact délétère sur la biodiversité Éloigner le projet et avoir recours aux éoliennes flottantes par exemple	Non	Autre	Association
1045	AVIS NÉGATIF du Conseil National de Protection de la Nature. Donc Non à la dérogation. Trop destructeurs pour la faune sauvage déjà durement éprouvée par les activités humaines.	Je n'ai pas de proposition si ce n'est de suivre les recommandations scientifiques en la matière.	Non	Autre	Sea shepherd et autres associations de protection de la vie marine
1046	Défavorable à la demande de dérogation. Nous n'avons aucune connaissance à long terme de l'impact de ces éoliennes dans notre écosystème	Avant de multiplier la fabrication d'énergie, ne pouvons nous pas agir sur la limitation des objets énergie près, cesser de commercialiser des objets ultra connectés, soutenir les recherches des smart grid ?	Non	Autre	
1049	Les enjeux environnementaux ne me semblent pas avoir été considérés à leur juste valeur, sans quoi le CNPN n'aurait pas opposé un avis défavorable.	Ne pas construire d'éoliennes dans des zones où l'on sait qu'elles porteront un préjudice certain à des espèces protégées.	Non	Autre	Via une association de protection de l'environnement.
1053	Le développement de l'éolien en mer fait aujourd'hui débat. Les effets préjudiciables potentiels des pollutions sonores sur la vie marine et les collisions avec les oiseaux font partie des préoccupations légitimes. Il faut penser à de nouvelles stratégies afin de préserver le monde animal.	Des éoliennes sans pale devraient être mises en place. Sur terre, utiliser l'hydroélectricité. Les solutions existent il faut se donner les moyens.	Oui	Autre	Sea sheperd twitter
1056	Déroger sur la réglementation des espèces protégées ne devrait même pas se poser. Comment peut-on aujourd'hui encore faire ça...??!?	Il faudrait reculer au maximum les éoliennes en mer. Celles-ci sont bien trop près des côtes. Il faudrait être capable de mesurer la mortalité des espèces aviaires. Il faudrait isoler les câbles	Non	Autre	Seasheperd France
1057	Au vu des enjeux écologiques et climatiques auquel nous devons faire face actuellement, ce serait irresponsable d'accepter une telle dérogation. Malgré les avis scientifiques, le projet est trop près des côtes (entre autre d'autres problématiques) et le diagnostic écologique est insuffisant selon le CNPN	Chercher un projet alternatif plus moins destructeur de la biodiversité	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

1058	Les arguments soulevés dans l'avis du CNPN rendent cette demande de dérogation inacceptable. La distance à la côte, 10 km, situe le projet dans la bande côtière. Or, une alternative a été proposée en zone Centre Manche 1 et 2 (zone de Barfleur) à 35 km des côtes, le même opérateur EDF ayant obtenu d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération sans subvention publique, contre 64 éoliennes envisagées à Courseulles avec 3 milliards d'euros d'aide d'Etat !!!	Eloigner le projet du littoral, utiliser des éoliennes plus récentes, plus puissantes, qui permettront de limiter le dérangement et la perte d'habitat des espèces en divisant par 2 le nombre d'éoliennes, soit l'emprise en mer.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1062	Selon moi, les énergies renouvelables et notamment éoliennes sont hyper importantes et nécessitent de s'adapter	Non pas en tête la	Oui	sur le site internet de la DREAL	
1067	Défavorable, une atteinte à la biodiversité	Éloignement des éoliennes de la côte	Non	sur le site internet de la DREAL	
1069	Je suis contre à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN car l'implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore et surtout car il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Il faut surtout éloigner les éoliennes des côtes et acheter des éoliennes de dernières générations (celles envisagées sont déjà obsolètes) afin de diviser le nombre d'éoliennes par 2. On diminuera donc l'emprise en mer et l'impact sur les espèces protégées sera amélioré !	Non	sur le site internet de la DREAL	
1070	Bonjour. A la lecture de l avis négatif rendu je pense que ce projet ne devrait pas se poursuivre en l'état. Nous sommes dans une période d effondrement de la biodiversité et il est aberrant de prendre le risque d altérer encore la biodiversité pour des sujets énergétique alors que nous devrions viser la sobriété.	On ne peut pas compenser la mort d un animal dont le statut de préservation est critique. En conséquence il faut déplacer le projet plus au large, loin des voies de migration, diminuer la taille des éoliennes et les coupler a des radars de détection d animaux quibarreraient les éoliennes.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1071	La construction de ce parc éolien entrainera la destruction de tout un écosystème donc il est insensé de réaliser un tel massacre.	Non.	Non	Autre	Via l'organisme Sea Shepherd
1075	Ce parc éolien ne prend visiblement pas compte des données liées à la biodiversité. L'énergie verte oui, mais pas au détriment de la biodiversité!	Projet à étudier et faire valider auprès de scientifiques et biologistes spécialistes de la question....? Éventuellement impliquer des ONGs pour garantir le suivi et la qualité?	Non	Autre	site d'ong
1079	Les espèces sont en dangers et face à des vies qui sont en jeux aucune dérogation ne devrait être appliqué afin de pouvoir sauvegarder ces espèces	.	Non	Autre	Sea shepherd france
1081	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	Association Libre Horizon
1082	Je suis contre.	Déplacer le champs éolien	Non	Autre	
1085	Trop de nuisances pour la faune et la flore locales.	Installer les éoliennes sur la terre et non la mer.	Non	sur le site internet de la Préfecture	

Parc éolien offshore de Courseu

1087	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	Par LIBRE HORIZON dont je suis membre
1089	La réglementation existe pour une raison. Une dérogation serait un énorme pas en arrière dans la protection de ces espèces (28 espèces protégées?!). Qu'est ce qui justifie la mise en danger de la faune et de la flore marine, déjà grandement détruite par l'Homme ?	Éloigner ce projet de la côte, mener une étude approfondie pour identifier les impacts potentiels sur la biodiversité et trouver un nouveau lieu d'installation permettant de limiter au maximum ces derniers, en prenant en compte les différents couloirs migratoires	Non	Autre	Sea sheperd
1091	À quoi sert une réglementation si c'est pour y déroger ? Il faut rester ferme et se ranger du côté de la raison, des personnes de terrain qui ont demandé et justifié cette réglementation. Une dérogation ne devrait être étudiée qu'après un rapport sérieux justifiant d'un très faible impact sur la faune, et systématiquement refusée pour un chantier titanesque ! Sans compter la défiguration des côtes normandes !	Suivi Acoustique, mise en place de radars et / ou caméras pour a densité de la population d'oiseaux, éloignement des côtes, bridage des éoliennes....	Non	Autre	Sea Shepherd France
1095	La biodiversité se meurt, je ne comprends pas cette demande de dérogation.	L'éloignement du projet des côtes ? Un bridage des éoliennes ? La mise en place d'un mât de mesure pour les chiroptères ?	Non	sur le site internet de la DREAL	
1100	À l'heure où les espèces disparaissent les unes après les autres, il serait temps de respecter le peu de lois mises en place pour préserver la biodiversité. Donc aucune dérogation ne doit être acceptée !	Non	Non	sur le site internet de la DREAL	
1101	C'est une aberration écologique que rien ne saurait justifier. Encore moins des intérêts économiques.	La seule proposition valable est l'abandon pur et simple de ce projet à l'enjeu écologique, économique (tourisme, pêche...), esthétique (mur de 70km2 à 10km du littoral) désastreux, alors qu'une extension du parc au large de Barfleur est possible avec un impact bien moins négatif pour l'écologie, l'économie et le respect des paysages.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1103	Je suis contre la dérogation, au vu de l'état de l'océan nous ne pouvons plus déroger aux réglementations des espèces protégées.	L'espace marin est trop fragile et trop en danger pour y mener des projets qui l'affaiblisse encore plus ! Concentrons nous sur des projets terrestres!	Non	Autre	Association
1106	Opposition à la demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées (...) dans le cadre de la construction du parc éolien en mer de Courseulles-s-Mer dans le Calvados (14). Il s'agit d'un projet écocide !	La priorité serait de garantir et de limiter au maximum l'impact du projet sur la biodiversité. Or, à ce jour cette garantie n'est assurément même pas proposée. Pourquoi mener une telle opération avec les conséquences notables sur l'écosystème tant marin qu'aérien (oiseaux, ...) ? Fait-on passer l'intérêt du vivant après celui de l'argent ?!!!	Non	Autre	Information Twitter
1112	Dans un contexte d'effondrement de la biodiversité, et dans la mesure où d'autres solutions plus respectueuses seraient possibles, je m'oppose à cette dérogation.	Éloigner davantage les éoliennes des côtes qui sont des couloirs migratoires pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Adapter le type d'éoliennes (pales, bridage etc..) afin de réduire la probabilité de collisions et de décès.	Non	Autre	
1113	Je recommande la délivrance de la dérogation espèces protégées pour le parc éolien en mer de Courseulles.	Le respect des engagements pris au titre de l'arrêté.	Oui	Autre	
1116	Il faut absolument le délivrer car il est nécessaire pour le développement d'un système électrique français à même d'apporter le service public nécessaire aux concitoyens.	Pas de nouvelle mesure.	Oui	Autre	
1119	Je fais confiance aux conclusions du Conseil National de la Protection de la Nature a rendu un avis négatif sur ce projet pour ces nombreuses répercussions non désirables sur l'écosystème existant. Dans un monde où nous avons de plus en plus conscience des problématiques environnementales, il est important de préserver la faune et la flore de notre pays. De mon point de vue, la dérogation ne doit pas être accordée et le projet doit être suspendu.	De nombreuses mesures sont possibles, à certainement combiner pour identifier de manière précise et réduire les répercussions négatives du projet. Par exemple commencer par une étude approfondie de l'écosystème existant, augmenter la distance par rapport, modifier le type d'éoliennes, etc.	Non	Autre	Réseaux sociaux

Parc éolien offshore de Courseu

1120	Cette dérogation ne tient pas compte des impacts du projet sur la biodiversité. Il est en effet situé trop près des côtes, ne tient absolument pas compte des effets des champs électromagnétiques sur les cétacés en impactant leur sonar et provoquant des échouages. Il existe d'autres alternatives plus respectueuses de l'environnement qui n'ont pas été prises en compte.	1/ Déplacer l'es projet à 40 km des cotes 2/ Dresser un état des lieux exhaustif de la faune migratoire avant projet pour avoir des éléments fiables de référence 3/Protéger les câbles pour réduire l'impact des ultrasons sur les mammifères marin.	Non	sur le site internet du porteur de projet	
1122	Ce parc éolien est un érése, l'impact écologique n'est pas pris en considération pour un bénéfice minable. Les échouages de cétacés l'année passée auraient faire réfléchir à l'impact que ce genre de construction a sur ces animaux. Les mammifères marins non seulement tout aussi respectables que n'importe quel être vivant sont indispensables dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ils absorbent bien plus encore de co2 que la forêt amazonienne. Cessez donc d'inventer des conneries dont on ne saura pas encore une fois quoi faire, sauf un immense gâchis.	Réduire réduire réduire et réduire nos consommations, cessons donc de toujours faire plus d'imbécillités en tout genre non réfléchies.	Non	Autre	Association de défense de l'environnement
1123	Empêcher ce drame écologique	Changer les types d'éoliennes, les éloigner des côtes, isoler les câbles etc.	Non	Autre	Sea sheperd
1124	C'est inadmissible	Il faut commencer par arrêter d'envahir l'habitat marin d'espèces protégées	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1126	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	
1128	Le terme dérogation ne devrait pas avoir lieu lorsqu'il s'agit de protéger des espèces qui sont nécessaire pour l'écosystème dont nous faisons parti. De surcroit les scientifiques sont claires les éoliennes se doivent d'être à 40km au minimum.	La solution alternative existe grâce aux éoliennes flotantes permettant ne pas détruire les fonds marins de par l'installation des éoliennes classiques. De plus il sera plus facile pouvoir les positionner à 40km des côtes	Non	sur le site internet du porteur de projet	
1130	Contre cette dérogation	stopper ce projet éolien..	Non	Autre	
1133	Je suis contre	Suivre les recommandations des scientifiques !!!	Non	sur le site internet de la DREAL	
1134	Le projet ne prend pas en compte les risques pour la biodiversité !	Éloigner les éoliennes, modifier les pales, réduire la taille du projet, sortir du capitalisme	Non	Autre	
1137	Il n'existe aucune prise en compte de la biodiversité dans le choix de l'emplacement du projet. La biodiversité n'est clairement qu'une variable d'ajustement dans ce projet. Le projet est trop près de côtes contrairement à l'avis des scientifiques qui préconisent un éloignement de 40 km des côtes (les éoliennes flottantes existent aujourd'hui et permettent d'éloigner les projets des côtes). Les zones côtières en France sont des corridors migratoires et des hotspots de biodiversité dans lesquels de tels projets industriels n'ont pas leur place.	éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères,	Non	Autre	twitter
1138	C est une aberration de demander une dérogation pour avoir le droit de tuer des millier espèces protéger pour des éoliennes qui ne seront même pas rentables	Annuler la construction du parc , d autre solution existe	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1143	Aucune dérogation ne devrait être permise afin de préserver un patrimoine environnemental si riche et si déjà abimé.	Uniquement pas de parc éolien c'est tout	Non	Autre	Sea Seapherd
1147	Cette dérogation amène directement à la chute imminente de la sauvegarde de la biodiversité. Une décision illogique qui va justement à l'opposition de la lutte contre le changement climatique. Cela serait un vrai carnage environnemental, cet action irait à l'encontre des avertissements scientifiques et serait un déni totale des intérêts de la biodiversité marines.	L'éloignement du projet des côtes, la mise en place des bridages d'éolienne. Couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur d'ultrasons et enregistreur de sons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères. L'hypersensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soit isolés pour limiter véritablement au maximum l'impact de ces éoliennes sur la biodiversité.	Non	sur le site internet de la Préfecture	

Parc éolien offshore de Courseu

1149	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	par moi même
1150	Non au parc éolien	Non au parc éolien	Non	Autre	
1151	Pour ma part, aucune dérogation possible. Les animaux marins sont largement assez sollicités dans leurs quotidiens pour en rajouter. Notre système est plus que fragile et il est hors de question s d'aggraver encore les choses en ne prenant pas en compte les erreurs passées.	Pour ma part je pense que l'idée d'éoliennes n'est pas négative, en revanche je pense que comme la plupart des idées proposées et des choses déjà mises en places les projets ne sont pas assez aboutie et sont encore et toujours en faveur de la rentabilité et non de l'avancée écologique.	Non	Autre	Facebook
1154	Pourquoi déroger à la réglementation si l'avis rendu sur le projet est défavorable ? Non.	Reculer les éoliennes (flottantes) afin de préserver le substrat et de protéger les espèces benthiques et celles qui en dépendent.	Non	Autre	Facebook
1155	Je veux des éoliennes	Je pense que les éoliennes n'abiment pas leur environnement	Indifférent	Autre	Libre horizon
1159	Non	Pas le eoliennes	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1160	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	Association environnementale et Media
1163	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1164	Je pense qu'il faut absolument arrêter ce projet qui aura des conséquences désastreuses pour la faune et 'à flore marine.	Ne pas aboutir le projet.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1166	Non au parc	En faire un à 40 km des côtes	Non	Autre	Fdb
1171	Quelles sont les mesures qui ont été faites sur l'impact des oiseaux et sur l'environnement sous marin de ces éoliennes ? Aucun ou j'ai loupé quelque chose.	Mettre en place un système d'évitement de la faune du lieu des éoliennes.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1173	Sea Shepherd France alerte sur les dérives de l'industrie éolienne off-shore lorsque celle-ci obtient tous les passe-droits environnementaux, dans le mépris des avertissements scientifiques et dans un déni des intérêts de la biodiversité marine, qui reste notre principale alliée dans la lutte contre le changement climatique - contre lequel cette industrie prétend lutter.	l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	Sea Shepherd
1174	Non à la destruction d'un milieu marin pour des profits et bénéfices	Arrêter de laisser toute liberté aux grosses entreprises	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

1176	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	Contre les éoliennes près de la côte
1177	Je suis défavorable au projet d'éolien Offshore en Normandie.	Oui, plusieurs solutions s'offrent à nous : - éloignement du projet des côtes. - les câbles doivent être isolés car les mammifères marins sont très sensibles au champs électromagnétiques. - mise en place d'un bridage des éoliennes. - couplage de radar / caméra thermique. (...)	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
1184	Je suis opposée à ce projet.	Il serait souhaitable d'éloigner davantage le parc éolien des côtes et d'adapter la technologie choisie à la faune, comme c'est le cas aux Pays Bas.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1185	Je suis contre	Non, certaines personnes seront de meilleures forces de proposition	Non	Autre	Sea Sheperd
1187	Je ne suis pas pour la demande de cette dérogation. Les espèces protégées doivent être protégées. Le déclin rapide de certaines espèces est alarmant, ce n'est pas pour rien qu'un texte de loi pour les protéger existe.	- Éloigner le parc éolien des côtes, pour le faire sortir des zones migratoires. - Le faire moins imposants. - Organiser un système de capteurs pour quantifier le passage des différentes espèces (oiseaux, chauves souris, mammifères marins) et évaluer l'états des colonies Adapter l'activité du parc selon les migrations des espèces - Protéger les espèces marines des ondes électromagnétiques (câblage)	Non	Autre	
1190	Non à la construction	Non	Non	Autre	Instagram
1192	Je suis défavorable à ce projet , le monde entier transgresse les lois et use de dérogations pour contourner la protection des océans , ça suffit !	Non , ça n'est pas mon métier , mais pour minimiser mon empreinte énergétique j'exerce le recyclage dans mon travail depuis toujours , je le pratique de manière artisanale , je ne gagne pas beaucoup d'argent mais suis tres heureuse quand même	Non	Autre	Seasheperd
1197	Encore une fois sous prétexte de "lutter" contre le réchauffement climatique, des passes droit sont accordés à des grandes entreprises au détriment de la biodiversité. La séquence ERC doit s'appliquer dans l'ordre. Ici rien ne prouve qu'un évitement ait été envisagé et pire, une fois rétoqué par les associations de protection de l'environnement, le projet voudrait maintenant se défaire de la réglementation espèce protégée. C'est scandaleux. De plus, les inventaires naturalistes sont sous estimer et il est certains que ce nombre d'espèces protégés est sous estimé et que d'autres espèces seront impactées par le projet.	De meilleurs inventaires pour estimer clairement les espèces impactées et à compenser. (mats de mesures chauve-souris sur site, prise en compte champ magnétique pour les mammifères marins...) Reculer du trait de côte pour ne plus être en PLEIN dans un couloir migratoire. Isoler le câblage pour le mammifères marins Mesures d'arrêt des pales en période de migration, ou en période de forte activité chiropterologique (lorsqu'il y a peu de vent et donc peu de perte de rendement). Model de mât plus adapté Se baser sur la méthodologie cnp pour l'évaluation de l'impact.	Non	Autre	Association

Parc éolien offshore de Courseu

1198	La biodiversité ne peut plus être une variable d'ajustement, le développement des énergies renouvelables ne peut pas se faire au détriment de celle-ci. les industriels doivent s'adapter à l'environnement et pas l'inverse. les notions de rentabilité extrême n'ont pas leur place dans ces projets le profil ne doit pas être la finalité. détruire le vivant, c'est se détruire soi-même. le consensus d'avis négatif concernant la biodiversité devrait suffire à revoir le projet. on voit bien que ce type d'enquête publique et maintenant souvent un levier pour faire passer des projets aberrants.	éloigner les éoliennes le plus possible des zones de migration et de vie sous-marine.	Non	Autre	bouche à oreille
1202	Avis défavorable concernant le peu d'apport écologique qu'un projet tel que celui-ci apporte face à la destruction et perturbation de l'environnement. C'est du green washing sans prendre en compte les espèces impactées. Pourquoi ne pas respecter le code de l'environnement ? Pourquoi être obligé de faire une demande de dérogation ? C'est bien là tout le problème	Des caméras thermiques permettent de constater la présence des animaux qui seront perturbés. La recommandation est d'éloigner à 40km des côtes un tel projet. Des éoliennes flottantes sont moins intrusives pour les sols marins. Les câbles doivent être isolés et testés en laboratoire CEM pour qu'il n'y ait aucun champ électromagnétique qui puisse perturber les animaux lors de leur période de migration.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1205	Je suis défavorable à cette dérogation au regard de l'impact que cela aura sur l'ensemble des espèces protégées. La lutte contre le réchauffement climatique doit pouvoir se faire sans causer des dégâts sur l'environnement et animaux.	Non	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1207	Plus de dérogation il est trop tard	Compenser ne peut suffire,	Non	Autre	
1209	Avis défavorable	Aucune puisqu'avec défavorable. Pas de dérogation.	Non	Autre	
1213	Mon avis est très négatif. Aux dires des experts scientifiques et associatifs, vous n'avez aucune prise en compte de la biodiversité et des troubles que le projet engendre n'a été correctement mesuré. Le parc est bien trop près des côtes alors que les préconisations les éloignent de 40km supplémentaires afin de ne pas troubler les corridors migratoires des oiseaux. Enfin le Conseil national de protection de la nature vous a mis en garde contre un diagnostic écologique actuellement insuffisant notamment au regard des perturbations électromagnétiques induites pour les mammifères marins. N'a-t-on pas déjà assez de cétacés morts sur nos côtes ?	Vous vous devez de prendre en compte les projets alternatifs et respectueux de la biodiversité, construire une vision à long terme ou le profit financier n'est pas votre seul critère d'évaluation. Diagnostiquer le volume des migrations afin d'établir une évaluation d'impact qui soit appuyé scientifiquement. Éloigner le parc éolien des côtes tels que préconisé, isoler les câbles sous marins, mesurer la mortalité des oiseaux et chiroptères en utilisant des outils de comptabilisation des chutes de cadavres. Enfin vous devez trouver un moyen de soutenir des mesures de réparations en finançant des actions de conservation du littoral ou du moins faire des donations à des associations de sauvegarde afin de compenser l'inévitable préjudice subi par la faune la flore et les habitants de la région.	Non	Autre	Association de protection du littoral
1214	Avis défavorable en raison d'un manque de prises en compte des informations scientifiques à disposition pour la protection de l'écosystème marin et volant. Risque d'atteinte écologique qui rend ce projet faussement écologique.	Prise en compte des données scientifiques acquises sur le sujet, notamment éloignement des côtes, prise en compte de l'impact des champs électro magnétiques, choix du type d'éoliennes ayant le moins de risque d'impact. Il est indispensable de réaliser un projet cohérent sur le plan environnemental pour prétendre produire de l'électricité verte.	Non	Autre	
1215	A mon avis, aucune dérogation ne devrait pouvoir être acceptée, et aucun projet affectant durablement l'écosystème océan. Les services écosystémiques que nous rendent les océans, avec sa biodiversité associée, sont une de nos principales armes contre le changement climatique. Protéger totalement l'océan est une priorité qui doit passer bien avant la production d'énergie.	Les biotopes et la vie qui y est associé sont présents à certains endroits pour des raisons géologiques, climatiques, topographique, etc... Réduire ou compenser ne marche pas bien puisque un biotope est très dur voire impossible à recréer, et les retours en arrière ne sont souvent pas possible. L'océan et les aires marines sont bien trop affectés actuellement, je pense que réduire devrait s'entendre simplement par réduire notre impact et présence dans ces milieux tout court. Donc pas de projet de la sorte.	Non	Autre	Une amie me l'a partagé
1216	Trop près de la côte et insulte à la mémoire des alliés venus libérer les français	Non	Non	sur le site internet de la DREAL	
1217	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	n éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

1218	Demander une dérogation visant à détruire et potentiellement tuer de nombreux représentants de plusieurs espèces protégées relève tout simplement du non sens. Il est temps d'arrêter de considérer les projets humains plus importants que la vie des animaux. Il n'y aucune nécessité de survie de notre espèce à implanter ces éoliennes.	Implanter loin des côtes, utiliser des systèmes pour mesurer l'impact, radars ultrasons...	Non	Autre	Reseaux sociaux
1220	Cette dérogation n'a pas lieu d'être dans notre monde ou la biodiversité est très menacée. Je trouve que le processus pour analyser l'impact sur ces espèces est basé sur des hypothèses théoriques au lieu de vrai moyen de mesure basées sur des observations accompagnés de technologies adéquates. Aucune protection n'est envisagée face aux perturbations électromagnétiques induites par cette installation alors que l'impact sur les mammifères marins est prouvé. Aucune mesure de bridage des éoliennes n'est proposé lors des grands passages migratoires aériens.	L'opérateur de ce projet doit minimiser au maximum l'impact sur le vivant par des moyens financiers adéquats. Il doit un projet en harmonie avec le cycle de la vie en accord avec les nouveaux défis de notre temps. Des solutions existent, comme éloigner le parc éolien à 50 km des côtes afin de respecter les grandes migrations des espèces vivantes dont certaines sont menacées de disparaître ou en danger. Isolés les câbles afin de limiter fortement le rayonnement électromagnétique sur la biodiversité. Contenir le fonctionnement des éoliennes lors des passages migratoires.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1226	Ce type de chantier, n'a que des points négatifs, ce n'est pas moins polluant, et cela engendre des risques pour la faune locale.	Annuler ce projet, la transistoon écologique que se fait pas avec des éoliennes, couteuses, polluantes et peu rentables	Non	Autre	Reseaux sociaux
1228	Avis négatif sur cette demande car il n'y a aucune prise en compte de la biodiversité dans le choix de l'emplacement du projet	Eloigner le projet des côtes. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	
1229	Pas assez documenté et non respect des gens qui sont des spécialistes	Les éoliennes doivent respecter la nature. Plus loin en mer...	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1230	Je refuse à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1233	Je suis contre Choisissons plutôt des éoliennes flottantes	Éoliennes flottantes	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

1237	Je trouve que la demande de dérogation et plus largement le projet de parc éolien offshore, tel qu'il est présenté, constituent un danger pour l'avifaune et la biodiversité marine de la zone. Minimiser l'impact de ces installations sur les espèces endémiques et migratoires (oiseaux et chiroptères notamment) au profit de tels projets ne sert pas l'intérêt du citoyen ni la lutte contre le changement climatique.	<p>La première chose à faire serait de mesurer de manière sérieuse l'intensité et les trajectoires de migrations de l'avifaune dans la zone pour rendre compte de la mesure dans laquelle ma zone constitue un hotspot de biodiversité. Les associations de protections de la nature implantées en local devront être des sources d'informations de premier plan au regard de leur connaissance du terrain et des observations qu'elles réalisent tout au long de l'année.</p> <p>Il s'agirait également d'éloigner le projet des côtes pour laisser la migration de l'avifaune se faire dans de meilleures conditions. Des outils de mesures de l'impact des éoliennes sur la biodiversité sont aussi nécessaires : installation de caméras thermiques, enregistreurs de sons et d'ultrasons pour identifier les espèces et leurs cadavres permettrait de rendre réellement compte de la mortalité.</p> <p>Concernant la biodiversité marine, l'impact des champs électromagnétiques sur les espèces n'est plus à prouver. Il conviendrait de cesser de les déranger et leur permettant de communiquer. Des solutions techniques et des études devront être réalisées et financées par l'opérateur.</p> <p>En somme il conviendrait que l'opérateur fasse une analyse poussée et globale de l'impact de ces installations dans la zone prévue et formule des propositions d'amélioration techniques pour véritablement limiter l'impact sur la biodiversité (avifaune et marine). Travailler en concertation avec les acteurs locaux est nécessaire pour ce type de projets. La connaissance est partagée et travailler en verticalité est un modèle dépassée.</p>	Non	Autre	
1238	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	
1240	Je suis opposée à cette demande de dérogation pour de multiples raisons	Éloignement de la côte des zones d'implantation,	Non	Autre	Par des amis
1243	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1244	Le choix d'implantation d'éoliennes doit respecter la nature. Sur ce projet il met à mal la vie animale qui tente d'être protégée.	Des éoliennes flottantes au large permettraient de garder cet espace pour la vie animale.	Non	Autre	
1245	L'économie passe encore avant l'écologie. C'est un non sens d'accorder des dérogations de ce type en 2024.	Les compensations ne seront jamais suffisant pour compenser tous les préjudices	Non	Autre	Réseau social

Parc éolien offshore de Courseu

1246	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	Libre Horizon
1247	Une menace pour la biodiversité. Aussi terrestre (oiseaux, chauve souris), que marin (fréquence mais aussi changement de l'habitat)	Les éoliennes choisies sont elles vraiment les plus protectrices de l'environnement ? Existe t il d'autres technologies? Des mesures sur les impacts environnementaux: évolution et nombre d'espèces présentes	Non	Autre	Commune du lieu de vacances
1249	Je suis contre. Le maintien de la biodiversité n'a pas été pris en compte dans ce projet.	Faire une étude sur l'impact de la biodiversité, Etudier la faisabilité d'un parc éolien flottant tenant compte des fonds marins et des couloirs de migration notamment.	Non	Autre	Association Sea Shepherd France
1252	Il est impératif d'intégrer la biodiversité dans la planification de ce projet, ce qui n'est malheureusement pas le cas pour le moment, surtout en ce qui concerne le choix de son emplacement. Nous devons évaluer de manière exhaustive l'impact potentiel de ce projet sur la biodiversité, y compris les effets des champs électromagnétiques sur les animaux marins, les risques de collisions et les perturbations des migrations. De nouvelles méthodes de diagnostic doivent être développées, et il est essentiel d'explorer des alternatives plus respectueuses de l'environnement et de la vie sauvage. Il est primordial de donner plus de crédit aux avis des scientifiques et des experts en biologie marine, surtout lorsqu'ils recommandent d'éloigner le projet des côtes.	La nécessité d'entreprendre de nouvelles études scientifiques sérieuses et indépendantes pour évaluer l'impact de la biodiversité dans le cadre de ce projet. L'importance d'éloigner les installations éoliennes des côtes. L'exploration d'alternatives moins préjudiciables, ou à défaut, le choix de turbines éoliennes conçues pour minimiser les risques de collision avec les oiseaux marins. La proposition de mesures telles que le bridage des éoliennes et l'installation de mâts de mesure pour détecter la présence des chiroptères. La mise en œuvre d'un système de surveillance comprenant une caméra thermique, un radar, des enregistreurs de sons et d'ultrasons pour évaluer l'impact du projet sur les oiseaux. La nécessité de mesurer les flux migratoires. L'impératif d'isoler les câbles pour réduire les champs électromagnétiques et protéger les animaux marins.	Non	Autre	
1255	C'est une honte qu'au nom de l'écologie on tue des espèces d'animaux Le monde et même l'écologie la tête !	Arrêter le projet !!! tout simplement	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1259	Il s'agit d'une étude sérieuse.	Les mesures sont exhaustives.	Oui	sur le site internet de la DREAL	
1260	je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : une implantation à 10 kms de la cote est totalement insuffisante pour l'éolien offshore. Il existe une alternative réelle dans la zone centre Manche 1 et 2 (zone de Barfleur) à 35 kms des cotes puisque le même opérateur EDF a obtenu l'accord d'y installer un nouveau parc d'une puissance 2 fois supérieure (1GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu de 64 prévues sur le site de Courseulles. De plus, ce déplacement permet une économie de 3 milliards d'euros d'aide d'Etat prévue pour le projet de Courseulles (pour des installations déjà dépassées) ce n'est pas à négliger; L'éloignement des cotes et l'installation d'éoliennes nouvelles génération permet de diviser par 2 le nombre d'éoliennes donc de réduire l'emprise sur la mer et également d'atténuer les effets néfastes sur les espèces protégées et sur la biodiversité	En déplaçant le parc éolien de Courseulles sur mer vers celui de Barfleur, on est en mesure de faire des économies sur tous les plans, moins d'emprise sur le territoire marin puisque les nouvelles générations d'éoliennes produisent plus du double d'électricité, moins de dépense des fonds public et, la réduction de l'emprise contribue à minimiser les effets néfastes sur les espèces protégées et toute la biodiversité.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1262	Nous avons affaire à un dictat allemand qui sabote encore une fois notre pays, quel comble de mettre des éoliennes sur les plages du débarquement et de venir détruire la faune et la flore. Non à cette destruction massive. Non à ces enjeux financiers qui nient nos devoirs envers notre planète, qui nient nos droits. on est muselé. c'est un cauchemar.	La solution n'est pas là il faut réduire la consommation de nos habitations, les équiper correctement mes des subventions qui vont aux particuliers feront faire des économies aux vaches à lait : NOUS. Il faut mettre des panneaux solaires sur tous les entrepôts, taxer les imports de Chine. des solutions il y en a plein mais elles ne vont pas dans la bonne poche....	Non	Autre	
1263	Demande argumentée et recevable	Les mesures proposées sont suffisantes	Oui	sur le site internet du porteur de projet	

Parc éolien offshore de Courseu

1267	inadmissible et abject	arrêtez ce projet	Non	Autre	
1270	C'est une bonne demande, il a démontré la considération pour l'environnement et les calvados bénéficieront d'une énergie verte propre	No	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
1275	A l'heure où les effectifs de très nombreuses espèces diminuent, il n'est pas acceptable d'accorder des dérogations à l'interdiction de destruction d'espèces protégées. Ce projet a reçu un avis négatif du CNPN à ce dossier. Différents aspects n'ont pas été pris en compte dans ce dossier : aucune prise en compte de l'impact du champ électromagnétique sur les mammifères marins, collisions avec les oiseaux et chiroptères minimisées.	Des études complémentaires sur les migrations et les passages d'animaux doivent être réalisées pour trouver une meilleure implantation, choisir la bonne hauteur de mat afin de limiter la mortalité au maximum (ce qui n'est pas dans le dossier actuel qui a reçu un avis défavorable des scientifiques). Le projet doit trouver une autre implantation, plus loin des côtes. Il faut installer des dispositifs permettant de suivre la mortalité causée. Il faut mettre en place toutes les solutions techniques possibles pour éviter les collisions, éviter les champs électromagnétiques en isolant correctement les câbles.	Non	Autre	
1276	Encore une aberration écologique, quand allons-nous arrêter... je ne suis pas fier de mon pays (les politiques on s'entend) qui ne prend pas de mesures à la hauteur des enjeux.	Il existe plein de solutions pour profiter de l'énergie des éléments sans détruire les fonds marins et espèces protégées... qui ne le sont pas pour rien.	Non	Autre	Sea Shepherd
1279	Non à ce projet écocide, écoutons le CNPN qui est le mieux placé pour rendre un avis étudié par de vrais professionnels	Écoutez les citoyens ! Arrêtez de faire confiance à EDF, RTE, ENEDIS... et tous ces dossiers qui empochent l'argent public. Défendons notre planète il y a urgence	Non	Autre	
1284	L'éolien n'est pas l'écologie. La biodiversité est la clé de voûte de la vie sur Terre. La décarbonation, bien qu'essentielle, ne justifie pas de déroger aux règles préétablies qui visent à protéger l'avenir de la planète. Présenter et imposer l'éolien comme LA solution est une erreur intellectuelle et politique.	Ce projet ne doit pas être réalisé ; il convient de développer le micro éolien et non pas les projets industriels.	Non	Autre	Réseau personnel
1286	Je suis défavorable à ce projet, tout comme le CNPN. La biodiversité n'est pas (suffisamment) prise en compte dans ce projet: les champs électromagnétiques auront un impact beaucoup trop important sur les mammifères marins et tous les impacts restants sur ces 28 espèces sont colossaux! On ne peut pas sacrifier la nature pour lutter contre le réchauffement climatique. Si des "interdictions de destruction et de perturbation intentionnelles d'espèces" existent, je ne comprends pas pourquoi il faudrait octroyer des dérogations.	Vous pourriez par exemple éloigner le projet des côtes, comme le préconisent les scientifiques. Des éoliennes flottantes permettraient cela.	Non	Autre	par l'association Sea Shepherd
1292	Avis favorable	Mesures déjà très abouties	Oui	Autre	
1293	Dérogation à refuser ! C'est scandaleux ! Un carnage !!! C'est NON !!!	On ne veut pas d'éoliennes ! Point final.	Non	Autre	Association
1294	la demande est motivée et bien étayée	non, pas de propositions supplémentaires	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
1297	Je suis ok.	Non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
1298	cette dérogation ne devrait pas être accordée.	Ne rien construire permettrait d'éviter tout cela.	Non	Autre	
1301	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

1303	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	Ami
1307	Aucune dérogation ne devrait être accordée contre la préservation des espèces animales.	Réduire les inconvénients par un regroupement des projets plutôt que les multiplier	Non	Autre	Par l'association contre le projet éolien à Courseulles-sur-Mer
1308	Demande raisonnable, convenablement justifiée.	Aucune	Oui	Autre	bouche à oreille
1310	La demande est tout à fait justifiée.	Non	Oui	Autre	Via une connaissance
1311	e m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	
1312	La biodiversité de la zone devrait être prise en compte et des solutions pour la protégée doivent être appliquées. La dérogation n'a pas lieu d'être.	Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	Réseaux sociaux
1314	Je m'oppose a cette derogation en regard des points soulevés par le CNPN. 1) Un parc eolien a 10km des cotes est trop proche 2) il y a des alternatives dans des zones plus eloignees , en utilisant en plus des eoliennes plus puissantes donc reduisant la taille du parc de maniere significative 3) les especes protegees le sont pour de bonnes raisons qui ne doivent pas etre levees par convenances. Elles sont protegees ou non.	Oui, un parc plus eloignes et l'utilisation d'eoliennes de derniere generation plus puissante. Cela permet des economies en reduisant les couts d'installation et de maintenance. Cela aussi reduira l'impact sur la flore et la faune marine, car il y a besoin de moins d'eoliennes pour une production d'energie egale. L'installation d'eoliennes s'inscrit dans un programme ecologique, soyons le completement. Les installations deja realisees a terre peuvent etre utilisees, il suffit de prolonger le cablage...	Non	Autre	Amis
1316	Je suis tout a fait contre cette derogation selon les points soulevés par le CNPN 1- un parc eolien a 10 kms des cotes est beaucoup trop proche des cotes. 2- il a a surement des zones plus eloignees pour installer des eoliennes peut etre plus puissantes 3- et il y a des especes a proteger.	Oui en installant des eoliennes de derniere generation plus puissantes ce qui reduirait les couts d'installation et de maintenance a production d'energie egale. Il y aurait aussi moins d'impact aussi sur la flore et faune marine. Ce serait une vraie action ecologiste.	Non	Autre	Amis
1317	Avis négatif. La transition énergétique utilisant à la fois les EnR et le nucléaire est évidemment une nécessité et une urgence, mais elle ne peut se faire au mépris de la protection de la biodiversité. Il faut suivre les avis des scientifiques sur le sujet et construire le parc éolien plus loin des côtes.	Eloigner les éoliennes de la côte, au besoin utiliser des éoliennes flottantes dont la technologie est aujourd'hui fiable.	Non	Autre	X
1319	pas de dérogation arrêtez de détruire les espèces protégées.	Pas de compensation, pas de destruction. Sobriété énergétique	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

1321	Refus d'autorisation de destruction d'espèce protégée qui, sans discrimination des espèces toutes absolument toutes, celles qui sont en situation critique voir très critique et pour des dizaines d'années voir plus, subiront, sans possibilité physique de revenir en arrière, une destruction et pour certaines jusqu'à extinction totale de leur espèce.	Oui refuser cette demande de dérogation	Non	Autre	Amis et connaissances APCA, BNE ,FED
1322	Contre une dérogation de plus. Les lois sont faites pour nous protéger, les dérogations sont une aberration. Quels sont les mesures mises en œuvre pour minimiser l'impact de ces éoliennes ? Sont elles flottantes? A plus de 30km des côtes ? Non ! Donc pas de dérogation à un projet ne tenant pas compte de la biodiversité.	Utiliser les dernières technologies moins agressives, tenir compte des conseils des scientifiques !	Non	Autre	Reseaux
1323	Que se passera t'il le jour ou Pétrolier viendra faire un " Strike "dans un champ d'éoliennes? Impact sur la faune la flore la pêche le littoral!..... Ne prenons pas un tel risque arrêtons ces implantations .	Nous avons besoin d'électricité de masse alors misons sur le nucléaire de nouvelle génération.	Non	Autre	FED
1325	Pas de commentaires	Pas de commentaires	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
1329	Je suis contre l'installation d'éoliennes qui dégraderaient le paysage, la faune, la flore et les fonds marins. Pour, en plus, fournir une énergie qui est, par nature, intermittente.	Non ! Je suis contre, c'est tout.	Non	Autre	Message de la FED
1331	Avis favorable	Non	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
1333	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

1334	<p>1- La biodiversité n'a aucune place dans ce projet.</p> <p>2. Les scientifiques préconisent un éloignement de 40 km des côtes. Le projet ne respecte pas ces préconisations</p> <p>3. Les zones côtières en France sont des corridors migratoires et des hotspots de biodiversité dans lesquels de tels projets industriels n'ont pas leur place. Pourquoi ne tenez-vous pas compte des autres projets alternatifs moins destructeurs pour la biodiversité ? Vous en avez l'obligation !</p> <p>4. Selon les scientifiques du CNPN le diagnostic écologique est insuffisant.</p> <p>5. Vous ne tenez pas compte de l'impact du champs électromagnétique sur les mammifères marins bien que celui-ci est désormais avéré. Cela engendre des perturbations d'orientation notamment en migration</p> <p>6. Quid de l'impact des collisions avec les pales ? Cela ne semble pas vous préoccuper. Pourtant, les éoliennes provoquent une forte mortalité chez les oiseaux</p> <p>7. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas d'éviter au maximum les collisions. Leur tirant d'air sous pales augmente inévitablement la mortalité des oiseaux marins.</p> <p>8. L'effet cumulé des mortalités d'oiseaux et de chiroptères par les différents parcs éoliens offshore (qui vont ponctuer l'ensemble du parcours des oiseaux et chiroptères migrateurs de la Mer du Nord à l'Atlantique et la Méditerranée) n'est pas pris en compte</p> <p>Pourquoi le dispositif de mesure réelle de la mortalité des oiseaux et des chiroptères proposé par le CNPN dans son auto-saisine de 2021 sur l'éolien offshore n'est-il pas mis en place afin de valider les calculs théoriques (et bien trop optimistes) des mortalités par la méthode des CRM ? Pourquoi n'existe-t-il pas de mâts de mesure pour les chiroptères et pourquoi les mesures réalisées sont-elles appuyées sur le mât de mesure du projet de Fécamp ?</p> <p>9. La séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) imposée par la loi n'est pas correctement appliquée. Une seule mesure de compensation est mise en œuvre et considérée par les scientifiques comme peu convaincante.</p> <p>10. Le CNPN estime qu'il est inacceptable qu'aucune mesure de bridage des éoliennes ne soit proposée, ni aucune mesure de l'intensité des migrations des oiseaux et des chiroptères et des conditions météorologiques permettant d'anticiper leur passage (comme cela a notamment été décidé aux Pays-Bas).</p>	<p>Le type d'éoliennes choisies ne permet pas d'éviter au maximum les collisions. Il faut revoir cela.</p> <p>Il faut éloigner le projet des côtes, brider les éoliennes, il faut un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, pour mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Il faut mesurer l'intensité des migrations afin de dresser un état initial sérieux. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. L'opérateur se doit de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité.</p>	Non	Autre	
1336	<p>Demande de dérogation inadmissible quand on sait les dégâts que cela entraînera sur la vie maritime et la biodiversité locale. Totalement contre ce projet.</p>	<p>Pourquoi ne pas faire des éoliennes flottantes ? Ou respecter à minima l'avis des scientifiques qui indiquent qu'un parc éolien marin doit être positionné à au moins 40km des côtes. Prévoir des mesures de sécurité pour les espèces maritimes (perturbation du champ magnétique qui entraîne une désorientation des espèces concernées) ou les oiseaux qui migrent sur les côtes.</p>	Non	Autre	Association de protection de l'environnement
1337	<p>Aucun projet ne peut justifier la destruction d'espaces protégés et l'impact négatifs sur les animaux et leur environnement.</p> <p>La destruction des fonds marins et de la biodiversité aura un impact sur notre environnement et notre mode de vie.</p>	<p>Tout projet d'ampleur doit prendre en compte ces éléments comme contraintes non dérogeable, ces contraintes doivent être la base de toutes les études</p>	Non	sur le site internet de la DREAL	
1338	<p>l'avis du CNPN est défavorable avec raison; il doit être suivi; la production d'électricité ne doit en aucun cas permettre l'abandon de la protection de la nature; or c'est ce qui se passe; on octroie maintenant des dérogations à la protection des espèces protégées, protection qui est totalement justifiée; cette consultation expresse ne devrait pas avoir lieu; il faut suivre l'avis du CNPN et refuser ce projet qui massacre les espèces mais aussi des lieux exceptionnels et de mémoire.</p>	<p>non, je n'ai pas vraiment de proposition car je suis contre ce parc mais en tous les cas, on pourrait les éloigner en prenant des machines plus récentes, ce qui permettrait d'en mettre moins donc de moins impacter les fonds marins</p>	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1340	<p>il est nécessaire de construire ce parc afin de répondre aux enjeux énergétiques actuels.</p>	<p>non je n'ai rien à proposer pour améliorer; je ne suis pas expert en la matière mais j'imagine que c'est déjà en place.</p>	Oui	Autre	reseau

Parc éolien offshore de Courseu

1344	Je suis totalement opposée à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : L'implantation à 10 km de la côte est complètement insuffisante pour l'éolien offshore, Pourquoi ne pas repousser ces éoliennes dans la zone Centre Manche 1 et 2 à 35 km des côtes puisque c'est encore EDF ?	Un éloignement du littoral et l'installation d'éoliennes de nouvelle génération permettraient de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées....	Non	sur le site internet de la DREAL	
1345	Ahurissant. L'éolien est sensé apporter une réponse à la problématique de l'environnement. Pas le détruire un peu plus.	Ne pas construire quand cela porte une atteinte majeure à l'environnement.	Non	Autre	Ami

<p>Les autres mammifères concernés sont essentiellement les marsouins et les phoques veaux marins et gris. Tous relèvent d'un niveau de protection identique à celui des dauphins,</p> <p>On dispose d'informations assez complète en ce qui concerne les phoques, qui font l'objet d'un suivi local depuis plusieurs décennies.</p> <p>A l'origine, la source de la population locale (Manche Est occidentale) s'est établie en baie des Veys, à environ 40 kms du site du projet de Courseulles sur mer. Elle était composée de Veaux marins exclusivement, qui ont été rejoints par une petite colonie de phoques gris au cours de la dernière décennie.</p> <p>La protection forte de ces populations, favorisée par la mise en œuvre de la Directive Faune Flore Habitat (Natura 2000) a favorisé une dynamique des populations très positive, ce qui a conduit à une expansion territoriale de cette colonie vers le nord et, surtout, vers l'est, dont les biotopes sont plus favorables.</p> <p>Les études menées en 2008/2009 ont permis de définir l'espace vital de ces colonies, c'est à dire les zones exploitées par les phoques dans leur recherche de nourriture, et les zones de repos : cf :</p> <p>file:///D:/Users/Utilisateur/Documents/Gonm/Rapport_ULR_Telemetrie-phoques%202010.pdf</p> <p>Toutefois, il convient de prendre en considération un effet de cette dynamique favorable essentiel, sensible depuis 2010 : les colonies de base en baie des Veys parvenant à une densité nominale au regard de leurs besoins alimentaires, ont essaimé vers l'est, en baie de Seine, en profitant des efforts de conservation consentis en leur faveur.</p> <p>C'est pourquoi, depuis quelques années, une nouvelle colonie s'est implantée – à demeure – en baie de l'Orne, à environ 70 kms à l'Est de leur site d'origine.</p> <p>Dans le même temps, les phoques gris et veaux marins ont fréquenté de plus en plus constamment tout le littoral qui s'inscrit entre ces 2 estuaires, qui sont leurs sites de repos essentiels (remises).</p> <p>Des études menées en baie de Somme et sur la côte d'Opale ont par ailleurs démontré que les phoques gris sont nettement plus erratiques que les phoques veaux marins et que leur aire de rayonnement autour de leurs remises sont beaucoup plus vastes. Par ailleurs, ils exploitent beaucoup plus spontanément les zones maritimes moins côtières.</p> <p>La population locale de phoques gris est par ailleurs beaucoup plus fragile que celle des veaux marins car elle est issue d'une colonisation très récente de ce secteur (approximativement une décennie) : elle ne compte que quelques poignées d'individus pionniers.</p> <p>La superposition cartographique des secteurs exploités par les phoques veaux marins et de la zone d'implantation du site éolien de Courseulles, complétée de la représentation du rayon d'impact des dommages (physiologique ou éthologique) générés par la nature des travaux, montre que cette opération risque de compromettre irrémédiablement le maintien au niveau démographique actuel des colonies de la baie des Veys et de la baie de l'Orne.</p> <p>Mais l'effet le plus indésirable, qui résulte du choix d'implantation du site de Courseulles, reste qu'il réduit à néant le corridor écologique qui lie ces 2 colonies, en même temps qu'il interdit le maintien d'un tel corridor entre les sites Natura 2000 (ZPS et ZSC), constitués d'une part, à l'Est, par l'estuaire de la Seine, et à l'Ouest, par l'unité fonctionnelle écologique de la baie des Veys et des marais du Cotentin et du Bessin.</p> <p>Il est surprenant dans un tel contexte, que le projet de réalisation de ce site n'ait pas été plus critiqué au regard de son impact réel, alors qu'à l'époque où les études d'impacts et d'incidence ont été dirigées, le Grenelle de l'Environnement avait orienté la stratégie de la politique écologique française vers le développement des Trames Vertes et Bleues, et de corridors fonctionnels indispensables à la réalisation des objectifs fixés par les directives applicables.</p> <p>LES AUTRES MAMMIFERES MARINS :</p> <p>Les autres mammifères concernés sont essentiellement les</p>			
---	--	--	--

Parc éolien offshore de Courseu

1347	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées. Il faut à tout prix protéger le sol marin et l'attrait touristique de la côte en lien avec son patrimoine et son histoire.	Non	Autre	
1348	Non et non	Installation à 50 km des côtes	Non	sur le site internet de la DREAL	
1350	Aucune dérogation ne doit être autorisée, la parc éolien doit se construire plus loin des côtes et préserver la biodiversité.	Miser sur ses éoliennes flottante au large	Non	Autre	
1355	Je suis tout-à-fait opposé à ce parc éolien qui est un non sens écologique. Je vote donc Non à cette demande de dérogation	Vous construisez un parc éolien beaucoup trop proche des côtes , et n'avez absolument rien à faire de la biodiversité (apparemment pas non plus des épaves du débarquement, ce qui revient dans le projet actuel à construire sur un cimetière marin). Il faut donc à minima reculer le projet, et bien sûr, faire en sorte d'empêcher les ondes magnétiques envoyées par les éoliennes sur la biodiversité, travailler les mâts (dangereux pour les oiseaux) etc	Non	Autre	Libre Horizon
1356	Non non et non !	Éloigner les éoliennes des côtes , isoler les câbles , des mâts avec des protections réduire au maximum l'impact sur la faune ! Meme si tout cela ne suffira pas à protéger la nature Mais le pouvoir de l'argent est plus fort que tout !	Non	sur le site internet du porteur de projet	
1359	Mon avis est NÉGATIF, elles seront trop près de côtes, elles détruisent les fonds marins en étant implantées dans le sol, de plus elles seront dans un couloir de migration. Vous ne prenez pas en compte la biodiversité, l'impact du champ électromagnétique, vous minimisez l'impact des collisions, vous ne proposez aucune mesure de bridage des éoliennes ni l'intensité des migrations et des conditions météorologiques permettant d'anticiper leur passage.	L'éloignement des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, l'isolement des câbles pour le champ électromagnétique car les mammifères marins sont fortement perturbés car désorientés.	Non	Autre	Par des associations pour la protection marine
1361	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1363	Paraît bien construit et honnête, surtout indispensable dans la lutte contre le changement climatique, besoin de décarbonation, électrification des usages etc.	non	Oui	Autre	par hasard
1365	La demandes de derogation doit etre classée mineure,majeure ou critique dans ce cas cette derogation especes protegés doit etre refusée.	non	Non	sur le site internet de la DREAL	
1367	Je m'oppose à la demande de dérogation parce que les espèces protégées sont beaucoup plus importantes que des aérogénérateurs beaucoup trop près des côtes. Le CNPN a donné un avis défavorable et bravo à leurs arguments.	Trouver des endroits beaucoup plus éloignés des côtes et l'installation d'éoliennes de nouvelle génération seraient peut-être une possibilité mais personnellement je pense la solution sera la nouvelle génération du nucléaire.	Non	Autre	
1368	L'ensemble des impacts restant et pour lequel la dérogation est demandé est inhérent à la présence d'éolienne, pourquoi l'état aurais lancé un appel d'offre sur le site pour bloquer le processus tant d'années apres?	non	Oui	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

1370	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1379	Au vue des informations fournis, ce projet ne me semble pas réunir toutes les conditions pour sauvegarder la faune sauvage	Que ce projet soit revenu avec les professionnels compétents de la faune sauvage pour tout faire pour qu aucun impacte négatif ne soit fait sur la faune sauvage.	Non	Autre	
1380	it is a good environmental assessment	no	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
1388	La construction du par éolien va entrainer une dégradation du milieu marin ainsi que du littoral. De plus le parc dégradera le site historique des plages du débarquement. il apparait difficilement concevable d'appliquer une dérogation à la réglementation des espèces protégées considérant que d'autres sites ou même d'autres alternatives existent ne nécessitant pas de mettre en danger l'écosystème et les espèces protégées.	abandonner le projet off shore au large de Courseulles et trouver une autre alternative (solaire, nucléaire...) ne mettant en danger aucunes espèces.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1389	Je suis favorable au projet et à la demande de dérogation	non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
1392	Déplorable au vue des compétences humaines de dernières années.	Non	Non	Autre	Instagram
1395	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	fed
1396	Nsp	Nsp	Non	sur le site internet de la DREAL	
1397	Non à cette dérogation.	Eloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer.	Non	Autre	Sea Shepherd
1402	Le parc éolien de Courseulles sur mer prévu à seulement 10 KMS des côtes est une aberration écologique. Il se trouve à la fois sur la route des oiseaux migrateurs, et sur les zones de reproduction des coquilles St Jacques, celles très réputées de la Baie de Seine (gisement n°1 en France). C'est une catastrophe pour nos pêcheurs normands et deux drames écologiques. Il ne faut pas mettre ce parc dans cette zone.	Au lieu de ce parc à cet endroit, il pourrait être déplacé vers le parc éolien plus au large dont EDF est aussi le promoteur. Ce parc n'est pas sur la route des oiseaux migrateurs et moins au centre des gisements et des zones de pêche de la coquille.	Non	Autre	Association
1403	Je m'oppose à cette demande de dérogation, et souscris aux arguments développés par le CNPN, à savoir que l'implantation à 10 km des côtes est insuffisante pour un parc éolien offshore, d'autant qu'il existe une alternative au parc éolien de Courseulles : en 2023, EDF (le même opérateur) a obtenu, dans la zone Centre Manche 1 et 2, à 35 km des côtes (contre 10 à Courseulles), d'installer un nouveau parc de 1GW (soit 2 fois la taille de celui de Courseulles), avec seulement 47 éoliennes de nouvelle génération (contre 64 pour le parc de Courseulles), et ce sans subvention publique (alors que pour le parc de Courseulles on compte 3 milliards d'€ d'aide d'Etat).	Eloigner un parc éolien des côtes et adopter des éoliennes nouvelle génération permet de toute évidence de diviser par plus de deux le nombre d'éoliennes (voir ci-dessus), et donc l'emprise en mer du parc, les travaux à effectuer, et les effets désastreux sur les espèces protégées, qui sont des espèces côtières.	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

1405	Comment avoir confiance dans notre administration quand les dérogations se multiplient? Il faut enfin avoir le courage d'arrêter les mauvais projets, et celui-ci en est un, compte tenu de l'intermittence de la production éolienne de façon générale, et en plus d'une implantation mal choisie.	Il faut rendre les zones côtières à la pêche durable et productive, voir l'exemple bien géré de la Saint Jacques. Et de plus, cela limite les émissions de CO2. Pourquoi pas des projets éoliens, mais au large!	Non	Autre	FED
1406	Je suis d'accord, je fais confiance à la société éolienne offshore du calvados.	Je n'ai pas de propositions d'amélioration.	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
1408	JE M'OPPOSE à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	
1415	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	
1416	Demande fondée et basée sur des études sérieuses	Non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
1418	Je ne suis pas d'accord pour ce parc éolien de Courseulles qui se trouve sur une route de migration des oiseaux. De plus il est en plein centre de la zone de reproduction des coquilles St Jacques. C'est très grave pour les familles de pêcheurs de notre région. Il ne faut pas mettre le parc à cet endroit.	Oui. Déplacer ce parc vers le parc plus au large prévu qui, compte tenu des meilleures performances de vents, n'aura besoin que de moins d'éoliennes et surtout évitera ces deux drames écologiques car hors de ces zones sensibles.	Non	Autre	Association
1419	Les études et documents produits semblent sérieux et objectifs. Mon avis général est favorable à l'obtention d'une dérogation à la réglementation ses espèces protégées.	Non	Oui	Autre	bouce à oreille
1420	Je suis contre ce projet qui va encore impacter le milieu marin.. J'espère une prise de conscience sur l'impact négatif que nous infligeons à notre planète. Merci	Je laisse la parole aux spécialistes.	Non	Autre	Associations de défense de l'environnement
1422	Trop pres des cotes. Pas de prise en compte des champs magnétique. Pas de prise en compte des recommandations des scientifiques de la CNPN. Estimation de l'impact écologique à revoir PLUS sérieusement...	Eloigner les eoliennes de la cote (recommandation CNPN). Installation matériels afin de mesurer l'impact sur le milieu naturel ainsi du materiel mieux adapté pour la même raison	Non	sur le site internet du porteur de projet	
1424	Je suis absolument contre la dérogation à la réglementation des espèces protégées permettant de tuer ces animaux. Tout ceux qui soutiennent ces dérogation,s devraient avoir honte de cette manière de procéder !!!	Je n'ai pas de proposition	Non	Autre	la FED
1425	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

1428	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	famille sur place
1430	Je suis d'accord, je fais confiance à la société éolienne offshore du Calvados.	Je n'ai pas de propositions d'amélioration.	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
1431	Pas de dérogation à la règle établie.	respecter les règles établies et les consultations. Reculer le parc à la limite autorisée.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1433	Je suis contre la dérogation. La faune, la flore, et les milieux naturels doivent être pris en compte, ce qui n'est pas le cas dans ce projet. L'avis des scientifiques n'est encore une fois pas écouté. A titre d'exemple les scientifiques du CNPN trouvent le diagnostic écologique insuffisant. Selon d'autres scientifiques, les éoliennes sont trop près des côtes et il existe des éoliennes flottantes permettant de réduire l'impact sur les milieux. La règle ERC n'est pas respectée. La seule mesure de compensation prévue est insuffisante selon les scientifiques. Les alternatives au projet ne sont pas prises en compte. Les champs électromagnétiques ont un impact sur les animaux marins et les migrations mais ce facteur n'est pas pris en compte non plus. Les migrations des animaux volants (chiroptères et oiseaux) n'est pas non plus pris en compte. Les données mesurant l'impact de tels projets sur ces animaux sont insuffisantes. Les données qui permettraient d'anticiper des passages d'animaux migrateurs ne sont pas connues. Le type d'éoliennes ne permet pas d'éviter un grand nombre de collisions. Le porteur de projet est dans l'obligation de rechercher et financer toutes les mesures permettant une réduction des nuisances et des menaces pour la faune et la flore, maritimes et terrestres.	Éloignement du projet des côtes (éoliennes flottantes) Bridage des éoliennes Mât de mesure concernant les chiroptères Mesure de la mortalité des animaux du à l'installation et donc de son impact (mise en place de radar, caméra thermique, enregistreur de sons, enregistreur d'ultrasons) Données sur les migrations afin d'obtenir l'état initial avant projet Sélectionner un autre type d'éoliennes qui permette de diminuer au maximum les collisions Isolation des câbles pour prévenir les dégâts causés sur les mammifères marins (champs électromagnétiques) Engagement financier de l'entreprise porteuse du projet en recherche et développement pour permettre une vraie prise en compte des menaces sur le milieu naturel et leur diminution voire leur élimination.	Non	Autre	ONG
1434	Les arguments du CNPN sont suffisamment clairs et irréfutables. Il est très troublant que la Dreal se laisse utiliser au profit des promoteurs.	Ce n'est pas à moi pour proposer n'importe quoi; c'est au demandeur de trouver des alternatives, ce qu'il n'a apparemment pas voulu faire jusqu'à présent.	Non	Autre	
1440	Sachant toutes les problématiques écologiques liées à nos activités ce projet est insoutenable et ne me semble pas possible à réaliser. Il faut absolument empêcher ce projet	Non pas vraiment	Non	Autre	Seasheperd
1441	je suis totalement contre le massacre d'état programmé des espèces protégées. Si elle sont protégées c'est qu'il y a une bonne raison, annuler cette protection est un crime.	LE RETRAIT IMMEDIAT DE CE PROJET CRIMINEL	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1442	Cette dérogation ne doit pas être accordée. Les conditions d'implantation de ces éoliennes ne sont pas satisfaisantes.	! Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

1444	Je suis contre la construction de ce parc éolien car il ne prends pas en compte la biodiversité en place depuis des années et qui serait détruites rapidement	Une des solutions serait effectivement de mettre le parc éolien plus loin des côtes et avec un système de flotaion, limitant les impacts sur la biodiversité marine	Oui	Autre	Sea Shepherd France
1445	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	Connaissance
1447	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1450	STOP on empêche les pêcheurs de travailler pour protéger les dauphins et on voudrait une dérogation a la réglementation des espèces protégées ? 2 poids et 2 mesures ???	Stop a l'éolien qui détruit la biodiversité, assassine les oiseaux. Par contre les photovoltaïques semblent sans conséquence... alors développons cette solution sur les toits des immeubles, hangars, parkings...	Non	Autre	Sur X
1451	Cette demande de dérogation est factice, elle n'est là que pour faire passer la pilule et contourner les lois. Un parc éolien n'est pas censé faire plus de mal à la planète qu'il en ai déjà alors que celui-ci se dit en faveur du changement climatique. La publication Instagram en date du 30 janvier sur le Instagram de @seasheperdfrence résume très bien mes idéologies et les malfaits de ce projet.	Éloignement du projet des côtes, mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de son et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces	Oui	Autre	Sur l'instagram de seasheperdfrence
1452	Une honte! Ecologie qui va tuer des espèces	Repousser ce parc en l'éloignant des cotes	Non	sur le site internet de la DREAL	
1454	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées. Pour ceux qui désirent en savoir plus sur l'avis défavorable du CNPN et sur les effets des 64 éoliennes dans la bande côtière du Calvados, nous vous invitons à parcourir l'article détaillé sur le site de Libre Horizon http://www.libre-horizon.com/spip.php?article565 , qui présente notamment l'étude remarquable de M. Michel Collard sur les impacts les mammifères marins, dont les grands dauphins, et sur l'avifaune, notamment les espèces maritimes nicheuses locales.	Non	Autre	ami
1457	Nous ne sommes pas pour détériorer notre littoral... pas de besoin énergétique dans cette région. Et nous ne voyons pas comment du métal et du béton coulé dans la mer est écologique sachant en plus que sa durée d'exploitation est limitée dans le temps.		Non	Autre	Contact
1459	Je suis contre la construction des éoliennes à courseulles sur mer	Des éoliennes situés à 40 km des cotes	Oui	sur le site internet de la DREAL	
1460	Je suis contre ce projet	Tout sauf les éoliennes	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1462	Je ne suis pas d'accord avec cette demande de dérogation car je souscris aux arguments soulevés par le CNPN : - une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, - il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Il serait préférable d'éloigner les éoliennes de plus de 10 km des côtes et d'adopter des éoliennes de nouvelle génération permettant de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la Préfecture	

Parc éolien offshore de Courseu

1467	C'est absolument hors de question que le parc éolien soit placé à 10km de la cote. Il faut repenser le projet pour l'emmener dans une zone moins risqué au niveau écologique. C'est aberrant que l'on puisse laisser faire ces actions	Je n'ai malheureusement pas les compétences pour donner mon avis.	Non	Autre	Via la page Instagram de Sea Shepherd
1471	Manque de réel débat public à ce sujet	la compensation est inefficace	Non	Autre	
1473	Je m'oppose à cette demande de dérogation 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	
1476	Il n'y a pas de possibilité de déroger à la réglementation des espèces protégées. Non à cet emplacement pour des éoliennes tueuses.	Au vu du prix et des taxes sur l'électricité, la consommation d'électricité a baissé de 30% sur un an : arrêtons d'en exporter vers l'Allemagne et, ainsi nous n'avons plus besoin de ce parc éolien.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1478	Bonne dérogation correspondant aux enjeux du site	Non	Oui	sur le site internet de la DREAL	
1480	Ces éoliennes seraient installées bien trop près des côtes et sans prendre en compte suffisamment la nuisance provoquée aux espèces protégées.	Installer des éoliennes flottantes à au moins 40 km de la côte; réaliser des études plus détaillées et indépendantes de l'impacte sur la faune.	Non	Autre	réseaux sociaux
1482	STOP au massacre des fonds marins, les araignées de mer partent et vont dévorer les parc à moules, vous perturber tout un écosystème sous-marin.. Les éoliennes massacrent les oiseaux.. J'étais pour, je suis contre aujourd'hui, ces animaux, cette faune marine ne mérite pas ça. C'est notre avenir comme le leur.	STOP! et au travail pour trouver d'autres solutions	Non	Autre	
1483	Le Conseil national de protection de la nature (CNPN) a émis le 8 août 2023 un avis défavorable concernant l'implantation des 64 éoliennes en mer devant les Plages du Débarquement, considérant d'une part qu'une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et d'autre part que ce "site hautement symbolique au niveau mondial en tant que plages du Débarquement revendiquant son classement à l'UNESCO" . A quoi sert le CNPN si son avis n'est pas pris en compte	Je n'ai pas de propositions inutiles pour améliorer , compenser , d'accompagnement ou de suivi d'une opération qui doit être supprimée.	Non	Autre	internet
1487	Pour aboutir à une liste d'espèces à protéger il y a eu d'abord un inventaire qui est l'aboutissement d'une démarche qui associe des scientifiques, des collectivités territoriales des naturalistes . Plutôt une belle idée ! Un arrêté ministériel du 29/10/2009 fixe la liste des oiseaux protégés en France.il faut dire que plus d'une espèce d'oiseaux nicheurs en France sur 4 est menacée. 1 million d'espèces animales sont menacées et indispensables à l'équilibre de la nature.En France la destruction d'espèces et de leurs habitats est interdite par le code de l'environnement si elle figure sur des listes d'espèces protégées. Juste un exemple les fous de bassan ont payé un lourd tribut suite à la grippe aviaire et seulement 2 sites de reproduction . ! Hors des dérogations sont possibles dans certains projets répondant à une raison impérative d'intérêt public majeur ! Et voila que l'on balaye toutes ces démarches au nom de chantiers industriels peu fiables coûteux qui impacteront les fonds marins, la faune et la flore . La définition de dérogation est une entorse, une infraction, un manquement, une violation et pour toutes ces raisons appuyées par l'avis des scientifiques cette dérogation est pour moi un permis de tuer des espèces menacées et je m'oppose à cette demande de dérogation qui est un non sens . Véronique leroux membre du grape normandie	On ne peut pas compenser la perte d'animaux d'espèces protégées.	Non	sur le site internet de la Préfecture	

Parc éolien offshore de Courseu

1488	Je m'oppose à cette dérogation car il faut aussi défendre les espèces protégées.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet du porteur de projet	
1490	Inadmissible, intolérable France = Pays des dérogation, c'est interdit mais on peut quand même Impressionnant le niveau de la bêtise humaine en France	Et si les parc éoliens n'étaient pas une solution ??? le rapport performance / impact sur la nature sans compter le coût est vraiment ridicule à ce jour. Une orientation sur les hydroliennes (qui restent encore à développer techniquement) me paraît nettement plus judicieuse	Non	Autre	
1494	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1496	La demande de dérogation devrait être rejetée, ce projet risque d'engendrer un carnage au niveau de la biodiversité de la zone.	Un parc éolien flottant plus loin des côte,30-40 km , réduirait drastiquement l'impact	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1497	Pourquoi des espèces protégées ne le seraient-elles pas? Où est la cohérence ? On nous parle de protéger la planète du matin jusqu'au soir et nous nous y employons à notre échelle de minuscules individus conscients de leurs responsabilités immenses. Nous voulons que nos enfants vivent sur une belle planète habitée d'espèces diverses et variées, conscients que nous sommes tous interdépendants.	La population se tient prête à aider au recensement des espèces animales de notre littoral. Quand nous ramasserons des cadavres d'animaux morts déposés par les flots sur nos belles plages, ne sera-t-il pas trop tard ? Il faudra alors enlever les éoliennes... comme cela se fait ailleurs!!! Quel gâchis !	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1498	La demande semble bien travailler	Non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
1499	C'est évidemment scandaleux, aucun homme sensé ne peut souscrire à une telle dérogation.	La seule proposition sérieuse est de renoncer à ces usines. Bien sûr, les grands mots seront lâchés : fachiste, nazi, extrême droite ! Tout cela est vain et absurde : c'est au nom des promesses attribuées à cette électricité que la France mène depuis plus de trente ans une politique ruineuse et iconoclaste quand elle a la chance d'avoir un parc nucléaire de 1ère catégorie.	Non	Autre	les associations de défense de l'environnement
1501	Dossier du soumissionnaire très complet. Très bonnes réponses aux arguments du CNPN . Il me semble que ce projet émet de l'électricité décarbonée. C'est l'intérêt de tous !!	Il me semble que les mesures avancées sont exhaustives et suffisantes par rapport aux autres activités en mer	Oui	sur le site internet de la DREAL	
1502	Éoliennes faussement écologiques mais véritablement polluantes On laisse le soin aux générations suivantes de dépolluer	Nucléaire	Non	Autre	Ami voisin
1503	Il est impensable d'autoriser la mise à mort de quelque espèce que ce soit sous le prétexte futile de produire une énergie électrique intermittente. D'autant que cette production est loin d'être aussi vertueuse que le gouvernement et les promoteurs voudraient nous le faire croire.	Le nucléaire est une énergie maîtrisée dont nous sommes le leader mondial. Avec l'arrivée de réacteurs de dernière génération et la remise en service de nos centrales, nous aurons suffisamment d'énergie pour notre consommation nationale, sans faire appel à des importations qui grèvent drastiquement le portefeuille de nos concitoyens.	Non	Autre	
1504	Je suis d'accord,je fais confiance à la société éoliennes offshore du Calvados .	Je n'ai pas de propositions d'amélioration.	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
1507	Avis négatif du fait du grand impact sur la faune marine et les oiseaux et destruction de l'environnement	Implanter le champ d'éolienne à plus de 40 km des côtes et surtout favoriser l'énergie solaire ou marémotrice pour la manche et l'océan atlantique	Non	Autre	Par Sea Sheppard
1509	Je suis d'accord je fais confiance à la société éoliennes offshore du calvados.	Je n'ai pas de propositions d'améliorations.	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
1510	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	Bouche à oreille

Parc éolien offshore de Courseu

1513	<p>- Il n'existe aucune prise en compte de la biodiversité dans le choix de l'emplacement du projet. La biodiversité n'est clairement qu'une variable d'ajustement dans ce projet.</p> <p>- Le projet est trop près de côtes contrairement à l'avis des scientifiques qui préconisent un éloignement de 40 km des côtes (Les éoliennes flottantes existent aujourd'hui et permettent d'éloigner les projets des côtes). Les zones côtières en France sont des corridors migratoires et des hotspots de biodiversité dans lesquels de tels projets industriels n'ont pas leur place.</p> <p>- Non-respect de l'obligation de prendre en compte les autres projets alternatifs moins destructeurs pour la biodiversité.</p> <p>- Le diagnostic écologique est insuffisant selon les scientifiques du CNPN.</p> <p>- Aucune prise en compte de l'impact du champs électromagnétique sur les mammifères marins alors que celui-ci est désormais avéré. Cela engendre des perturbations d'orientation notamment en migration ((Walker et al., 2005 ; Gill et al., 2005 ; Jarvis, 2005)</p> <p>- L'impact des collisions avec les pales est minimisé dans ce dossier. En effet, comme pour tous les autres parcs éoliens offshore (cf. autosaisine du CNPN 2021), l'estimation des mortalités par collision est issue d'hypothèses optimistes théoriques de capacité d'évitement des éoliennes basées sur les caractéristiques physiques des espèces.</p> <p>- Le type d'éoliennes choisies ne permet pas d'éviter au maximum les collisions. Leur tirant d'air sous pales (airgap) est réduit à 25 m, ce qui augmente inévitablement la mortalité des oiseaux marins.</p> <p>- L'effet cumulé des mortalités d'oiseaux et de chiroptères par les différents parcs éoliens offshore (qui vont ponctuer l'ensemble du parcours des oiseaux et chiroptères migrateurs de la Mer du Nord à l'Atlantique et la Méditerranée) n'est jamais pris en compte, ce projet ne fait pas exception.</p> <p>- La séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) qui est imposée par les textes n'est pas correctement appliquée. Une seule mesure de compensation est mise en œuvre. Elle est considérée par les scientifiques comme peu convaincante.</p> <p>- Le CNPN estime qu'il est inacceptable qu'aucune mesure de bridage des éoliennes ne soit proposée, ni aucune mesure de l'intensité des migrations des oiseaux et des chiroptères et des conditions météorologiques permettant d'anticiper leur passage (comme cela a notamment été décidé aux Pays-Bas).</p> <p>- Il n'est pas non plus acceptable que le dispositif de mesure réelle de la mortalité des oiseaux et des chiroptères proposé par le CNPN dans son auto-saisine de 2021 sur l'éolien offshore ne soit pas mis en place afin de valider les calculs trop théoriques (et trop optimistes) des mortalités par la méthode des CRM (c'est à dire que les mortalités par collision sont issues d'hypothèses optimistes théoriques de capacité d'évitement des éoliennes basées sur les caractéristiques physiques des espèces).</p> <p>- Enfin il est critiquable qu'il n'existe pas de mât de mesure pour les chiroptères et que les mesures réalisées se soit appuyées sur le mât de mesure du projet de Fécamp.</p>	<p>Les solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer.</p> <p>Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.</p>	Non	Autre	Média
1516	<p>Le seul intitulé ne peut que permettre d'être contre: « dérogation à la réglementation des espèces protégées.... »</p>	<p>Je suis d'accord pour utiliser des énergies renouvelables mais dans le respect des règles existantes. Il serait plus pertinent d'envisager un lieu qui ne mette pas en danger les espèces protégées par ces mêmes règles</p>	Non	sur le site internet de la DREAL	
1518	<p>Je suis absolument consterné par le fait même que cette demande puisse voir le jour. Stop au sacrifice de la faune et de la flore.</p>	<p>éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères...</p>	Non	Autre	médias
1520	<p>Je suis opposée à l'installation de ce parc éolien et à une dérogation à la réglementation des espèces protégées.</p>	<p>Trouvez un emplacement plus éloigné des côtes</p>	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

1524	On a pas suffisamment d'espaces protégés et ils sont bien trop précieux pour qu'on autorise toute dérogation. Espace P.R.O.T.E.G.E, c'est pourtant clair.	Avant de compenser, nous devons éviter de nuire. Les éoliennes doivent être placées dans des endroits non protégés, simplement.	Non	sur le site internet du porteur de projet	
1525	Il n'existe aucune prise en compte de la biodiversité dans le choix de l'emplacement du projet. La biodiversité n'est qu'une variable d'ajustement dans ce projet.	Le projet est trop près de côtes contrairement à l'avis des scientifiques qui préconisent un éloignement de 40 km des côtes (les éoliennes flottantes existent aujourd'hui et permettent d'éloigner les projets des côtes). Les zones côtières en France sont des corridors migratoires et des hotspots de biodiversité dans lesquels de tels projets industriels n'ont pas leur place.	Non	Autre	Sea Shepherd
1526	Rejet total. Respectons nos sites	Nucléaire Photovoltaïque individuel Économies d'énergie	Non	sur le site internet du porteur de projet	
1530	Pas d'accord pour le parc éolien, c'est massacrer les bords de mer pour un coût très élevé et une rentabilité pas prouvée.	Aucune, je Suis contre	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1532	Inacceptable au vu du compte rendu fait par le CNPN. On ne peut pas accorder une dérogation à un projet sachant qu'il n'est pas assez loin des côtes et qu'en plus il ne prend pas du tout en compte les conséquences que cela aura sur les mammifères marins, oiseaux et autres animaux. Il faut d'abord faire de vraies études d'impacts sur la biodiversité avant de lancer ce parc éolien off-shore	Il faudrait mettre en place des capteurs / enregistreurs et des caméras pour analyser le flux d'animaux en temps réel et adapter le fonctionnement du parc éolien pour éviter au maximum les pertes animales. De plus, il pourrait être envisagé d'éloigner le parc des côtes	Non	Autre	ONG Sea Shepherd
1534	Le projet est trop près de côtes.	un éloignement de 40 km des côtes	Non	Autre	web
1535	je suis opposé à cette dérogation	faire de l'éolien flottant	Non	Autre	greenpeace
1536	Défavorable, trop destructeur pour la biodiversité ! Le CNPN a d'ailleurs rendu un avis négatif.	Eloignez le projet des côtes	Non	Autre	les associations qui font tout pour protéger la nature alors que le gouvernement passe des lois qu'il ne respecte pas
1537	Avis défavorable. Réflexion non menée à terme.	Réunion des associations de défense de l'environnement Quelles alternatives ?	Non	Autre	TV
1538	Sujet trop important et impactant pour bénéficier d'une dérogation à la réglementation des espèces protégées.	protéger et préserver le milieu marin pour garantir la pérennité des espèces marines	Non	Autre	informations de l'association Sea Shepherd
1539	Ce projet est situé beaucoup trop près de la côte	Utiliser des éoliennes flottantes pyramidales	Non	Autre	Reporter
1542	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles. De plus, je considère que ce projet affaiblit la candidature des sites des Plages du Débarquement à un classement UNESCO.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	Association
1544	Cela suffit avec les dérogations ! Il est impératif de respecter la réglementation des espèces protégées !	Eloignement du projet des côtes, bridage des éoliennes, mât de mesure pour les chiroptères, couplage d'un radar ...	Non	Autre	
1554	l'éolien pollue plus que tout, ce projet est une hérésie totale, annulez le, arrêtez de financer l'industrie allemande et pensez à ce que nous laissons après nous	pour le moment la seule énergie propre est le nucléaire malgré les déchets	Non	Autre	
1556	Il n'existe aucune prise en compte de la biodiversité dans le choix de l'emplacement du projet. Le projet est trop près de côtes	l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes,	Non	sur le site internet de la DREAL	

<p>1558</p>	<p>Il n'existe aucune prise en compte de la biodiversité dans le choix de l'emplacement du projet. La biodiversité n'est clairement qu'une variable d'ajustement dans ce projet. Le projet est trop près de côtes contrairement à l'avis des scientifiques qui préconisent un éloignement de 40 km des côtes (Les éoliennes flottantes existent aujourd'hui et permettent d'éloigner les projets des côtes). Les zones côtières en France sont des corridors migratoires et des hotspots de biodiversité dans lesquels de tels projets industriels n'ont pas leur place. Non-respect de l'obligation de prendre en compte les autres projets alternatifs moins destructeurs pour la biodiversité. Le diagnostic écologique est insuffisant selon les scientifiques du CNPN.</p> <p>Aucune prise en compte de l'impact du champs électromagnétique sur les mammifères marins alors que celui-ci est désormais avéré. Cela engendre des perturbations d'orientation notamment en migration ((Walker et al., 2005 ; Gill et al., 2005 ; Jarvis, 2005)</p> <p>L'impact des collisions avec les pales est minimisé dans ce dossier. En effet, comme pour tous les autres parcs éoliens offshore (cf. autosaisine du CNPN 2021), l'estimation des mortalités par collision est issue d'hypothèses optimistes théoriques de capacité d'évitement des éoliennes basées sur les caractéristiques physiques des espèces.</p> <p>Le type d'éoliennes choisies ne permet pas d'éviter au maximum les collisions. Leur tirant d'air sous pâles (airgap) est réduit à 25 m, ce qui augmente inévitablement la mortalité des oiseaux marins.</p> <p>L'effet cumulé des mortalités d'oiseaux et de chiroptères par les différents parcs éoliens offshore (qui vont ponctuer l'ensemble du parcours des oiseaux et chiroptères migrants de la Mer du Nord à l'Atlantique et la Méditerranée) n'est jamais pris en compte, ce projet ne fait pas exception.</p> <p>La séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) qui est imposée par les textes n'est pas correctement appliquée. Une seule mesure de compensation est mise en œuvre. Elle est considérée par les scientifiques comme peu convaincante.</p> <p>Le CNPN estime qu'il est inacceptable qu'aucune mesure de bridage des éoliennes ne soit proposée, ni aucune mesure de l'intensité des migrations des oiseaux et des chiroptères et des conditions météorologiques permettant d'anticiper leur passage (comme cela a notamment été décidé aux Pays-Bas).</p> <p>Il n'est pas non plus acceptable que le dispositif de mesure réelle de la mortalité des oiseaux et des chiroptères proposé par le CNPN dans son auto-saisine de 2021 sur l'éolien offshore ne soit pas mis en place afin de valider les calculs trop théoriques (et trop optimistes) des mortalités par la méthode des CRM (c'est à dire que les mortalités par collision sont issues d'hypothèses optimistes théoriques de capacité d'évitement des éoliennes basées sur les caractéristiques physiques des espèces).</p> <p>Enfin il est critiquable qu'il n'existe pas de mât de mesure pour les chiroptères et que les mesures réalisées se soit appuyées sur le mât de mesure du projet de Fécamp.</p>	<p>Eloigner le parc des côtes bien au delà des 10 kilomètres; augmenter le tirant d'air sous pales pour réduire la mortalité des oiseaux marins</p> <p>Prévoir le bridage des éoliennes en période de migration</p>	<p>Non</p>	<p>Autre</p>	<p>Association</p>
-------------	--	---	------------	--------------	--------------------

Parc éolien offshore de Courseu

1562	Si Sea Shepherd France declare que c'est nefaste pour les oceans, on peur leurs faire confiance.	Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	2022Sea Shepherd France
1563	Le dossier est complet et pertinent. Les réponses apportées notamment à l'avis CNPN sont pertinentes et posent parfois question sur le niveau de connaissance de ce CNPN.	non	Oui	sur le site internet de la DREAL	
1565	Il n'existe aucune prise en compte de la biodiversité dans le choix de l'emplacement du projet. La biodiversité n'est clairement qu'une variable d'ajustement dans ce projet	Le projet est trop près de côtes contrairement à l'avis des scientifiques qui préconisent un éloignement de 40 km des côtes (les éoliennes flottantes existent aujourd'hui et permettent d'éloigner les projets des côtes). Les zones côtières en France sont des corridors migratoires et des hotspots de biodiversité dans lesquels de tels projets industriels n'ont pas leur place.	Non	Autre	sea sheperds
1566	En aucun cas, de manière générale, ne peut exister de dérogation à la protection des espèces protégées, quel que soit le motif	Non, pas de compensation ! on ne joue plus avec la vie sauvage	Non	sur le site internet de la DREAL	
1567	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1569	Il est quand même fou que l'humanité ne soit toujours pas capable de comprendre que sans l'écosystème naturel dont elle fait partie, elle ne peut tout simplement pas survivre. A quoi sert de vouloir encore et toujours protéger notre confort au détriment de la "Nature" quand une fois qu'elle sera complètement détruite, non seulement on n'aura plus ce confort mais surtout on ne sera plus là du tout ?? Quand est-ce que l'évidence que la protection de l'environnement est ce qu'il y a de plus important pour la survie de l'humanité parviendra à percer notre conscience embrumée ?	Oui, il y a plusieurs solutions pour réduire au maximum l'impact de ce projet sur la biodiversité : - l'éloigner à plus de 40 km des côtes (avec des éoliennes flottantes par exemple) - brider les éoliennes - installer un mât de mesure pour les chiroptères - coupler un radar, une caméra thermique, un enregistreur de sons et un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères - encourager la sobriété énergétique - encourager la décroissance démocratiquement gérée - etc.	Non	Autre	par Sea Shepherd
1570	Je suis d'accord.	Je n'ai pas de propositions.	Oui	sur le site internet de la Préfecture	

Parc éolien offshore de Courseu

1571	<p>Les éoliennes sont une vaste escroquerie. Cette escroquerie est imposées par des lobbys qui ont pignon sur rue à Bruxelles. Elles sont responsables de pollutions aussi bien visuelles (défiguration des paysages sur les terres comme sur les mers) que terriennes, (les tonnes de béton utilisées pour le socle, le non recyclage des pales)</p> <p>De plus, la production d'électricité s'est avérée complètement ridicule comparativement aux méfaits qu'elles provoquent, beaucoup de pays commencent à s'en débarrasser. Dans les pays du Nord, ils sont obligés de faire fonctionner des appareils aux gazoil pour dégeler les pales, et ces éoliennes ne fonctionnent plus lorsqu'il n'y a pas assez de vent !</p> <p>Et maintenant parlons des dégâts sur les animaux, (oiseaux) les associations de protection des oiseaux en parle régulièrement, Les zones côtières en France sont des corridors migratoires, collisions avec les pales...</p> <p>Dégâts sur les animaux marins : "Aucune prise en compte de l'impact du champs électromagnétique sur les mammifères marins alors que celui-ci est désormais avéré. Cela engendre des perturbations d'orientation notamment en migration".</p>	<p>Je n'ai aucune proposition d'amélioration, si ce n'est la SUPPRESSION pure et simple de ces engins inutiles et destructeurs.</p>	Non	Autre	ASSOCIATION
1574	<p>Il n'y a pas de prise en compte suffisante de l'impact mortifère de ce projet sur la biodiversité . Je suis contre cette dérogation à la réglementation des espèces protégées .</p>	<p>Eloigner d'au moins 40 KM les éoliennes du rivage . Installer sur les pales, des réflecteurs lumineux et ou sonores afin de limiter les collisions des volatiles.</p>	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1575	<p>Je n'y connais pas grand chose, mais s'il s'agit d'économie sur les câbles électriques, ce pourrait être un argument de conseiller aux ingénieurs ingénieurs de s'éloigner de 30 kms (le câble haute tension est presque donné)</p>	<p>Sur les avions, il y a de petits ailerons en bout d'aile pour éviter la traîne, aucune éolienne n'en est pourvue ?</p>	Indifférent	sur le site internet de la DREAL	
1576	<p>Trop de projets ne sont pas suffisamment réfléchis, la demande de dérogation et la consultation publique sont des moyens de mieux réfléchir.</p>	<p>Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer.</p> <p>Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.</p>	Non	Autre	Sea Shepherd France
1581	<p>S'il y a des lois et des arrêtés, c'est que la Nature a besoin de protection de notre part afin d'éviter justement que par dérogation on puisse faire n'importe quoi .</p> <p>Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux.</p> <p>Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions.</p> <p>Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés.</p> <p>Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité.</p>	<p>l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères</p>	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

1584	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	Association FED
1586	Pas favorable	Étudier des solutions alternatives : plus éloignées / avec mesure des impacts	Non	Autre	
1587	Ces productions d'énergie intermittentes présentent peu d'intérêt au regard des sources de production pilotables actuelles. En revanche, elles présentent un risque massif pour les milieux naturels et l'écosystème. L'exemption ne devrait pas être accordée.	La seule façon d'améliorer ces mesures est de supprimer complètement ces installations industrielles qui ne servent pas l'intérêt général.	Non	Autre	médias sociaux
1588	Défavorable	Faire appel à des experts scientifiques et es spécialistes des comportements animaliers sans intérêts financiers dans ces projets	Non	Autre	Associations
1589	Totalement et absolument contre la nature n'est pas une exception elle est la règle t il faut la protéger. Le gouvernement ne fait rien pour enfin assumer la protection de notre chère planète	Oui changer de stratégie et enfin trouver des vraies solutions pour protéger les océans	Non	sur le site internet de la DREAL	
1590	- Aucune prise en compte de l'impact du champs électromagnétique sur les mammifères marins alors que celui-ci est désormais avéré. Cela engendre des perturbations d'orientation notamment en migration. - Les espèces marines, en particulier les oiseaux et les chauves-souris, peuvent être sensibles aux changements dans leur environnement et peuvent être exposées à des risques de collision avec les éoliennes. Il est essentiel de prendre en compte les implications environnementales lors de la planification de projets industriels, en particulier dans des zones sensibles telles que les zones côtières qui abritent une biodiversité importante et qui servent de corridors migratoires pour de nombreuses espèces. Il est donc crucial que les décideurs prennent en considération les recommandations des scientifiques et travaillent à trouver des solutions qui minimisent les impacts sur l'environnement tout en permettant le développement des énergies renouvelables.	Le projet propose plusieurs mesures pour réduire les impacts environnementaux, notamment en éloignant les éoliennes des côtes, en installant un bridage sur les éoliennes, en intégrant un mât de mesure pour les chiroptères, ainsi qu'en couplant un radar, une caméra thermique, un enregistreur de sons et un enregistreur d'ultrasons. Ces dispositifs permettraient de suivre la chute des cadavres d'oiseaux et de chiroptères, identifiant ainsi les espèces affectées. Cette approche est essentielle, car il est difficile de mesurer autrement la mortalité de ces animaux en mer.	Non	Autre	Sea shepherd.
1591	Je ne suis pas favorable sauf si des mesures sont prises pour que les oiseaux ne périssent pas heurtés par les hélices des éoliennes	Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer.	Non	Autre	Sea Sherpherd
1592	Complètement en désaccord avec cette demande de dérogation irresponsable	Éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mat de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer.	Non	Autre	Instagram

Parc éolien offshore de Courseu

1593	Non à cette décision. L'être humain n'hésite pas à encore détruire des écosystèmes au nom de l'argent et du profit. Des milliers d'oiseaux mourront de collision dans l'indifférence la plus totale ainsi que des espèces marines qui se trouveront désorientées à causes des ondes émises par les câbles souterrains. A quand la fin du massacre?	Il faut arrêter tous ces projets qui sont très coûteux pour le peu de production rendue. De plus, quand on parle d'écologie, il faut être en accord avec elle. Les pâles des éoliennes étaient jusqu'à peu faitent en bois rare, ce qui est aujourd'hui interdit. Les pâles sont donc maintenant faitent en polyuréthane (matériaux polluant), ce qui est contraire à l'image que l'on veut donner à ces projets. Il faut l'arrêt pur et simple de ces projets.	Non	Autre	Sea shepherd
1596	Un tel projet ne mérite pas d'avoir la possibilité de déroger à la réglementation des espèces protégées.	Éloigner le projet des côtes.	Non	Autre	Sea Shepherd France
1599	Avis négatif en raison de l'absence de prise en compte des conséquences pour la faune sous-marine	Eloigner le projet des côtes	Non	Autre	mailing
1600	Avis défavorable car entraînant des conséquences écologiques négatives	éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères	Non	Autre	
1602	Il n'existe aucune prise en compte de la biodiversité dans le choix de l'emplacement du projet. La biodiversité n'est clairement qu'une variable d'ajustement dans ce projet	Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1605	Cette demande de dérogation est tout simplement inadmissible. Ce projet de parc éolien va à l'encontre des avis scientifiques. Aucun effort n'est fait pour limiter les impacts sur la biodiversité. Il existe pourtant des solutions, mais elles ne sont pas mises en œuvre. Il semble que la destruction de la biodiversité ne soit pas un problème puisqu'il n'y a pas d'étude d'impact sérieuse, pas de mesure de l'intensité des migrations, pas de mesure réelle de la mortalité des oiseaux, pas de mât de mesure pour les chiroptères etc. Rappelons que ce projet aurait pour conséquence de détruire des espèces menacées et protégées. MENACÉES et PROTÉGÉES ! Aucune dérogation ne devrait être accordée. On ne peut pas prétendre lutter contre le changement climatique tout en détruisant la vie marine !	Les solutions sont connues, encore faut-il la volonté de les appliquer... Choisir un emplacement plus adapté pour ce parc éolien, en l'éloignant des côtes, isoler les câbles des champs électromagnétiques pour éviter les perturbations sur les mammifères marins, choisir le type d'éolienne qui permettrait d'éviter au maximum les collisions, instaurer un bridage des éoliennes, installer un mât de mesure pour les chiroptères, des outils de suivi de la mortalité des oiseaux et chiroptères (radar, enregistreur de sons et ultrasons, caméra thermique) etc.	Non	Autre	
1606	défavorable	pas pour le moment	Non	Autre	
1608	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	Ami
1609	Je pense qu'il faudrait faire passer en priorité les espèces menacées qui vivent la bas	L'éloignement du projet de la cote	Non	sur le site internet du porteur de projet	
1610	La construction de ce parc éolien si proche des côtes françaises est un danger avéré pour la faune locale et migratoire importante qui passe dans ce couloir de la mer du nord. Il est absolument inconcevable de produire un tel projet sans se soucier de l'impact sur toutes les espèces concernées.	Il existe de nombreuses solutions et améliorations possible à un tel projet comme par exemple des éoliennes flottantes situées beaucoup plus loin des côtes, un véritable diagnostic sur l'impact et la mortalité des espèces perturbées par ce projet ou même tout simplement privilégier des projets alternatifs nettement moins destructeurs par l'environnement et la biodiversité.	Non	Autre	Sea Shepperd
1611	La réglementation des espèces protégées est primordial pour notre devenir et notre bien être dans les années futurs. Je m'oppose donc à cette demande dérogation.	Contre ce projet pour les répercutions visuelles et dommageables à la vie marine. Les compensions sont illusoires.	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

1612	La CNPN a rendu un avis négatif sur cette demande de dérogation qui porte clairement atteinte à la biodiversité et représente un danger sur les routes migratoires. Il est par ailleurs trop près des côtes au regard de l'avis des scientifiques et ceci pour protéger les routes migratoires. La conception des éoliennes et des pâles notamment (tirant d'air) amènent un risque de collision élevé pour les oiseaux.	Des projets alternatifs doivent être étudiés pour réduire les risques, notamment en utilisant des éoliennes flottantes qui pourraient être amenées plus loin des côtes.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1614	contre, un désastre sur la biodiversité. D'autres alternatives existent	oui: éloignement du projet des côtes mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer.	Non	Autre	ONG
1615	Avis très défavorable.	Non	Non	Autre	Sea sherperd
1616	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	Le FED
1617	BEAUCOUP TROP DE DEROGATIONS ENVIRONNEMENTALES SUR ES ESPECES VIVANTES C'EST UNE HONTE	LE DOSSIER EST AREVOIR COMPLETEMENT JE SUIS TOUT A FAIT FAVORABLE A L'EOLIEN EN MER MAIS MIEUX ETUDIE ET EN EVITANT AU MAXIMUM LES DEROGATIONS SURTOUT EN ELOIGNANT LE PLUS POSSIBLE LE PARC DE LA COTE ET DE TOUTE ESPECE ANIMALE EN DANGER	Non	Autre	ASSOCIATIONS
1620	Ce projet de parc éolien minimise les impacts environnementaux en se basant sur des chiffres théoriques optimistes et nullement vérifiés, les impacts réels seront donc bien supérieurs, ainsi que l'a indiqué le Conseil National pour la Protection de la Nature. Le développement des énergies renouvelables est un objectif louable, mais qui ne doit pas sacrifier la biodiversité, particulièrement en installant des éoliennes inadaptées dans un couloir migratoire.	L'avis des scientifiques conseille un éloignement des côtes d'au moins 40 km, ce qui n'est absolument pas respecté dans ce projet. De plus, il est manifeste que l'emplacement et les choix techniques n'ont pas pris l'environnement en compte d'autres possibilités. En particulier, la séquence Eviter Réduire Compenser n'a clairement pas été prise en compte. Enfin, les dimensions des pâles et les forts champs magnétiques générés auront un impact particulièrement sur la mortalité des oiseaux et mammifères marins, et des chiroptères, sans compter les espèces non protégées qui en seront également victimes.	Non	Autre	Bouche-à-oreille

Parc éolien offshore de Courseu

1621	<p>Bonjour, Le terme dérogation demande une analyse sérieuse des mesures dérogatoires et de leurs impacts, surtout concernant les espèces protégées, qui, en principe, ne sont pas protégées pour rien !!! Donc, avez vous pris en compte la mortalité des mammifères marins et volants et utilisé des instruments adaptés tels que mâts de mesure adaptés aux chiroptères dans votre projet ? Avez vous tenu compte de l'avis des scientifiques qui préconisent un éloignement de 40 km des éoliennes par rapport à la côte ? Peut on améliorer les éoliennes, par exemple en les bridant selon l'intensité des migrations, la période de migration et les conditions météorologiques ? mais avez vous seulement tenu compte de ces migrations ? Avez vous pris en compte les spécificités des animaux impactés par ces éoliennes telles que perturbations suite aux champs électromagnétiques, collisions suite à la taille, forme, vitesse des pâles. Bref avez vous pris en compte toute cette biodiversité dans le choix de l'emplacement de ces champs d'éoliennes et avez vous envisagé des projets moins destructeurs qui vous permettraient de ne pas déroger à la protection des êtres vivants dont nous avons tant besoin et que nous allons tant regretter quand il sera trop tard ? Vous souhaitant bonne réception de ce message</p>	<p>La mesure principale serait de d'abord prendre en compte les êtres vivants, ce qui semble être pour vous totalement secondaire, ensuite: Tenir compte de l'avis des scientifiques Utiliser des mesures adaptées avec un matériel adapté, tel que mâts de mesure Prendre en compte la biodiversité dans le choix de l'emplacement, le choix des éoliennes (forme, fonctionnement....)les habitudes des êtres impactés par votre projet. Si des espèces sont protégées c'est quelles sont déjà en voie de disparition, est il vraiment utile de les exterminer complètement ?</p>	Non	Autre	
1622	inacceptable telle quelle	malheureusement non si ce n'est d'approuver vos arguments	Non	Autre	mail Sea Shepherd
1626	<p>2: L'implantation d'une centrale éolienne devrait être à bien plus de 10km des côtes. L'implantation prévue est trop près et cause de nombreux préjudices environnementaux et pour la population locale. 2/ il semblerait qu'une alternative à ce projet existe. Il consisterait à implanter des éoliennes dans le centre manche 1 et 2 « zone de barfleur » à 35 km des côtes. EDF aurait eu l'autorisation d'y implanter une centrale éolienne. Ce d'Autant plus que ce projet ne coûterait rien à l'état (vs les 3 milliards d'aide d'état pour le projet de courseulles)</p>	<p>1/ Un éloignement des côtes de bien plus de 10km ; 2/ l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permettant de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes. L'emprise en mer serait moindres et donc l'impact sur l'environnement également (notamment les effets sur les espèces protégées). Les effets délétères sur l'environnement (flore, faune et humain) ne sont plus à démontrer.</p>	Non	Autre	
1629	La demande en énergie est toujours en augmentation alors qu'il faudrait la baisser. Non à la construction du parc éolien.	Arrêtons de consommer trop.	Non	Autre	Via email d'ami(e)s
1630	<p>Vouloir faire de l'EnR, c'est bien, mais pas à n'importe quel prix et surtout pas au détriment de ce qui reste de biodiversité. Les solutions que vous proposez sont sans doute celles qui s'imposent d'un pur point de vue économique, mais cette manière de penser et de calculer le ROI ne peut plus s'appliquer au XIXème siècle, celui qui a vu 70% de la vie sur Terre disparaître (et nous n'en sommes qu'à la troisième décennie!!). Vous devez intégrer dans votre modèle le coût écologique de vos investissements. Je suis donc contre votre projet en l'état et donc contre votre demande de dérogation.</p>	<p>En premier lieu, une étude d'impact digne de ce nom, faite par un cabinet réellement indépendant. Ensuite pour ce qui a trait aux solutions, je ne suis pas un spécialiste, mais je pense qu'à minima: - ne pas s'installer sur des chemins connus de migration - opter pour de l'éolien flottant, ce qui évitera une pollution sous-marine (destruction du plancher océanique) - isoler les câbles afin de limiter les perturbations électromagnétiques</p>	Non	sur le site internet de la DREAL	
1634	<p>Qu'est ce qui justifie une dérogation à la protection de la biodiversité ? Les recommandations d'éloignement de côtes (40 kms) ne seront pas respectées Je suis fermement opposé à ce projet</p>	Des solutions alternatives existent	Non	Autre	Web
1638	<p>Si les espèces sont protégées par les textes, à quoi bon s'évertuer à y déroger ? Cela reconnaît expressément que l'impact environnemental du projet est néfaste. Il existe bien d'autres solutions pour éviter la mise en danger de la faune !</p>	<p>Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer.</p>	Non	Autre	Sea Sheperd France

Parc éolien offshore de Courseu

1641	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1643	Le projet actuel ne devrait même pas exister en l'état car c'est une aberration. Je ne comprends pas qu'on puisse demander une dérogation pour un projet qui paraît plus industriel qu'écologique! Avis DEFAVORABLE.	Non. Le projet devrait juste être abandonné et les associations écoutées...	Non	Autre	Facebook
1645	Je suis opposée à la demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées sachant que le Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN) a rendu un avis négatif. La biodiversité ne semble pas du tout avoir été prise en compte dans le choix d'implantation du projet, or plusieurs études ont montré que les mammifères marins étaient impactés par les champs électromagnétiques. Qui plus est, le type d'éoliennes choisies ne permet pas d'éviter au maximum les collisions avec les oiseaux. La lutte contre le changement climatique ne doit pas se faire au détriment de la faune.	Tout d'abord, il serait nécessaire d'éloigner ces éoliennes des côtes (en effet, les scientifiques préconisent un éloignement de 40km). Ensuite, que tout soit fait pour éviter la mort des oiseaux marins et des chauves-souris en mettant en place certaines mesures comme le bridage des éoliennes mais aussi de mesurer la mortalité des ces animaux dû aux éoliennes (caméra thermique, radar, mât de mesure, etc). Choisir un type d'éoliennes qui permet au maximum d'éviter les collisions. Concernant les mammifères marins, il faut également tout mettre en place pour éviter de les soumettre à des champs électromagnétiques, notamment en isolant les câbles.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1647	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées. Pour ceux qui désirent en savoir plus sur l'avis défavorable du CNPN et sur les effets des 64 éoliennes dans la bande côtière du Calvados, nous vous invitons à parcourir l'article détaillé sur le site de Libre Horizon http://www.libre-horizon.com/spip.php?article565 , qui présente notamment l'étude remarquable de M. Michel Collard sur les impacts des mammifères marins, dont les grands dauphins, et sur l'avifaune, notamment les espèces maritimes nicheuses locales.	Non	Autre	bouche à oreille
1651	Je m'oppose formellement à cette demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées. Les arguments soulevés par le CNPN ne sont pas recevables notamment pour 2 raisons : 1) Une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore au vu des impacts et nuisances prévisibles, 2) Il existe une alternative réelle, moins impactante et de bon sens, dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Propositions évidentes et de bon sens (pour ne pas davantage "marcher sur la tête"): Eloigner autant que possible les éoliennes des côtes et réduire leur nombre en choisissant des modèles dits de nouvelle génération (comme celles de Barfleur) pour limiter autant que possible la surface de leur emprise, les nuisances liées aux travaux et surtout, leur inévitables incidences sur les espèces protégées. Il semble que tout le monde serait gagnant: les espèces animales protégées et les habitants/contribuables, non protégés jusqu'à présent...	Non	Autre	alerte de défenseurs de l'environnement

Parc éolien offshore de Courseu

1652	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées. Pour ceux qui désirent en savoir plus sur l'avis défavorable du CNPN et sur les effets des 64 éoliennes dans la bande côtière du Calvados, nous vous invitons à parcourir l'article détaillé sur le site de Libre Horizon http://www.libre-horizon.com/spip.php?article565 , qui présente notamment l'étude remarquable de M. Michel Collard sur les impacts les mammifères marins, dont les grands dauphins, et sur l'avifaune, notamment les espèces maritimes nicheuses locales.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1655	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées. Pour ceux qui désirent en savoir plus sur l'avis défavorable du CNPN et sur les effets des 64 éoliennes dans la bande côtière du Calvados, nous vous invitons à parcourir l'article détaillé sur le site de Libre Horizon http://www.libre-horizon.com/spip.php?article565 , qui présente notamment l'étude remarquable de M. Michel Collard sur les impacts les mammifères marins, dont les grands dauphins, et sur l'avifaune, notamment les espèces maritimes nicheuses locales.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1656	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1657	Totalement CONTRE un projet dangereux pour toutes les espèces fréquentant ce lieu !!! Les oiseaux sont hachés par les pales, les animaux marins déroutés, etc... De plus c'est un projet aberrant car nous savons parfaitement que les éoliennes fournissent une énergie intermittente qui oblige à utiliser du charbon ou autre matériau extrêmement POLLUANT !!! Ceci est une véritable ABERRATION !!! Sans compter les coûts prohibitifs, les composants polluants, le bruit insupportable, la détérioration du paysage pour les riverains et les visiteurs de ces lieux !!! JE SUIS SIDÉRÉE DU MANQUE DE CONCERTATION RÉELLE ET D'ÉCOUTE PAR RAPPORT A CE TYPE DE PROJETS EN FRANCE !!!	SEULE MANIÈRE D'AMÉLIORER : SUPPRIMER UN TEL PROJET !!!	Non	Autre	
1658	Projet potentiellement néfaste à la biodiversité	l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères,	Non	sur le site internet de la DREAL	
1661	mettre ce projet a 50 kms en mer	mettre ce projet a 50 kms en mer	Non	sur le site internet du porteur de projet	
1663	Opposé	Au delà de 40km au large.	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

1666	Je ne comprends pas pourquoi il faudrait déroger à la réglementation de protection des espèces potentiellement impactées par ce projet. La protection de la vie animale me semble être un sujet trop important pour y déroger.	l'opérateur doit trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et les financer pour limiter au maximum son impact sur la biodiversité. - Eloigner le projet des côtes, - Mesurer de l'intensité des migrations d'oiseaux et de chiroptères pour évaluer le possible impact - Prévoir des dispositifs permettant de suivre de façon très rigoureuse l'impact sur les espèces d'oiseaux et de chiroptères (leur mortalité en l'occurrence) - Isoler les câbles pour protéger les mammifères marins des champs électromagnétiques Des sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à	Non	Autre	
1671	On ne tient pas compte de la faune qui vit en mer (oiseaux et mammifères). Aucune dérogation ne soit être possible	Il faut éloigner les parcs éoliens des côtes car les mammifères marins sont très sensibles aux champs électromagnétiques. Il faut mettre des mâts de mesures pour les chiroptères, des caméras thermiques, des enregistreurs de sons et d'asons pour suivre la chute des cadavres afin d'identifier et mesurer la mortalité.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1673	Il ne peut en aucun être envisagé une quelconque dérogation à la réglementation des espèces protégées.	Revoir l'ensemble du projet en association avec les organisations qui défendent la mer.	Non	Autre	Facebook
1677	Pour l'avenir de l'humanité, pour nos enfants, s'il vous plaît arrêtez de détruire nos espaces vitaux	Demandez aux associations de protection de la nature de la faune et de la flore compétentes quoi faire de tout cet argent et de toute cette énergie pour quitter les objectifs de profit et aller vers des objectifs tellement plus essentiels	Non	Autre	
1681	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	Amis
1682	je m'oppose à cette demande de dérogation.1-une implantation à 10 km des côtes est insuffisante pour l'éolien offshore 2-il y a une alternative dans la zone Centre Manche1 et2 (zone de Barfleur)à 35 km des côtes,47 eoliennes de nouvelle génération au lieu des64 prévues à Courseulles	L'éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par 2 le nombre d'éoliennes, donc l'emprise en mer, les travaux et les effets sur les espèces protégées	Non	Autre	
1685	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la Préfecture	

Parc éolien offshore de Courseu

1686	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait de l'avis défavorable du CNPN, et des arguments qu'il soulève, en particulier le fait qu'une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées. Il existe à cette destruction programmée une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles	Non	Autre	
1687	Avis général défavorable, le Conseil National pour la Protection de la Nature donne un avis négatif avec plus de 12 points à étudier, j'ai bien plus confiance en cet avis et son objectivité qu'en une entreprise qui cherche à signer son contrat.	Il faut suivre les recommandations du Conseil National pour la Protection de la Nature et étudier les idées des ONG concernées	Non	Autre	ONG
1690	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	par des amis
1692	CONTRE	Je ne suis pas spécialiste	Non	Autre	
1694	C'est une aberration d'accorder une autorisation pour la destruction d'espèces protégées ! C'est purement une demande d'autorisation d'enfreindre les lois au détriment de la vie d'espèces animales.	Déplacer ce projet ailleurs où l'impact sera minime sur l'environnement. Mesurer précisément l'impact sur les lieux possibles pour éviter un désastre écologique. Ecouter le bon sens avant le profit.	Non	Autre	
1695	Encore une aberration pour plus de consommation. Il faut arrêter de sacrifier des animaux pour faire chauffer des bouilloires et penser à long terme.	A quand un vrai programme écologique en France ? Le président, en prenant des mesures fortes, resterait certainement dans l'histoire.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1698	La demande de dérogation ne doit pas être accordée. Les études sur l'impact du projet sont insuffisantes. L'impact sur la biodiversité n'a pas été correctement traité.	Éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1699	La destruction, la perturbation intentionnelle, l'altération et la perte d'habitat pour plusieurs espèces de mammifères marins, de chauves-souris et d'oiseaux en raison de la construction et de l'exploitation de l'usine éolienne offshore de Courseulles-sur-Mer par la société Eoliennes Offshore du Calvados (EOC) n'est pas acceptable. La protection du littoral motive l'abandon de ce projet coûteux et inefficace en termes de production d'électricité comme de réduction des émissions de carbone.	Construire des centrales nucléaires à la place. Ecouter les riverains et les associations de défense du patrimoine, du paysage et de la faune.	Non	Autre	X

Parc éolien offshore de Courseu

1700	Inadmissible...	ÉVITER!!! Compenser et réduire, c'est insuffisant	Non	Autre	
1701	Il est anormal d'octroyer des dérogations pour des projets d'une telle envergure au mépris des conséquences désastreuses que provoquent les projets éoliens de cette catégorie dans l'espace de migration et de vie des oiseaux et des mammifères marins. Les grands groupes comme EDF ne doivent pas se soustraire aux règles de préservation de la biodiversité car les impacts de ces projets sont irréversibles et doivent être estimés préalablement.	Éloigner les éoliennes de la côte. Mettre en place des systèmes de ralentissement de vitesse des pales, mettre des détecteurs de collisions avec les oiseaux et les chauve-souris	Non	Autre	Associations de défense du littoral
1703	Le projet ne respecte pas la biodiversité.	Eloigner les éoliennes à 40 km des côtes.	Non	Autre	
1704	Inadmissible. Pourquoi passer outre les recommandations scientifiques quand leur avis a été énoncé ?	Un premier encart vous permet de faire un commentaire général sur la demande de dérogation. Un deuxième encart vous interroge sur vos propositions de solution, ne vous laissez pas désarçonner par cette question ! Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères	Non	Autre	
1713	Aucune dérogation ne doit être acceptée. Il y a une réglementation, il est nécessaire de l'appliquer. Pas de porte ouverte, pas d'exception. L'enjeu est tellement important! Accordons tous les crédits "énergie" mobilisables pour la filière nucléaire, la moins critiquable et sûrement la moins nocive pour l'environnement et la biodiversité. Ne pas se plier aux diktats des écologistes et autres grünen qui ont malheureusement répandu leur idéologie toxique dans nombre de sphères politiques.	Sans objet. Projet recalé, donc pas de compensation de marchands de tapis...	Non	sur le site internet de la DREAL	
1716	C'est insensé de vouloir faire tant de destruction de notre territoire, autant sur notre environnement visuel que sur la faune et la flore qui le composent.	Tant que il y a mise en danger de l'environnement, il y a obligation d'arrêt immédiat du projet. Il y a eu des procès retentissant mettant en cause des gouvernants. L'affaire des éoliennes en prend la direction.	Non	Autre	Par mail
1717	Aucune dérogation à la réglementation des espèces protégées ne doit être donnée à qui que ce soit, quelque soit l'enjeu économique, stratégique ou géopolitique.	La population humaine doit et devra changer de mode d'alimentation tôt ou tard pour permettre à la biodiversité halieutique de se renouveler et aux océans et mers de retrouver un équilibre.	Non	Autre	Sea Shepherd France
1718	C'est une mauvaise chose car elle ne prend pas en compte l'impact sur la vie marine, les espèces protégées le sont pour une raison.	Éloigner les éoliennes des côtes (40km) semble être le minimum.	Non	Autre	

1720	<p>AVIS NEGATIF. Pourquoi je m'oppose à ce projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Les animaux sauvages, qui possèdent des droits fondamentaux inaliénables en raison de leur sentience, ne sont aucunement pris en compte dans le choix de l'emplacement du projet. La biodiversité n'est clairement qu'une variable d'ajustement dans ce projet. 2) Le projet est trop proche des côtes, contrairement à l'avis des scientifiques qui préconisent un éloignement de 40 km (les éoliennes flottantes existent aujourd'hui et permettent d'éloigner les projets des côtes). Les zones côtières en France sont des corridors migratoires et des hotspots de biodiversité dans lesquels de tels projets industriels n'ont pas leur place. 3) Non-respect de l'obligation de prendre en compte les autres projets alternatifs moins destructeurs pour la biodiversité. 4) Le diagnostic écologique est insuffisant selon les scientifiques du CNPN. 5) Aucune prise en compte de l'impact du champs électromagnétique sur les mammifères marins alors que celui-ci est désormais avéré. Cela engendre des perturbations d'orientation notamment en migration (Walker et al., 2005 ; Gill et al., 2005 ; Jarvis, 2005) 6) L'impact des collisions avec les pales est minimisé dans ce dossier. En effet, comme pour tous les autres parcs éoliens offshore (cf. autosaisine du CNPN 2021), l'estimation des mortalités par collision est issue d'hypothèses optimistes théoriques de capacité d'évitement des éoliennes basées sur les caractéristiques physiques des espèces. 7) Le type d'éoliennes choisies ne permet pas d'éviter au maximum les collisions. Leur tirant d'air sous pâles (airgap) est réduit à 25 m, ce qui augmente inévitablement la mortalité des oiseaux marins. 8) L'effet cumulé des mortalités d'oiseaux et de chiroptères par les différents parcs éoliens offshore (qui vont ponctuer l'ensemble du parcours des oiseaux et chiroptères migrateurs de la Mer du Nord à l'Atlantique et la Méditerranée) n'est jamais pris en compte, ce projet ne fait pas exception. 9) La séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) qui est imposée par les textes n'est pas correctement appliquée. Une seule mesure de compensation est mise en œuvre. Elle est considérée par les scientifiques comme peu convaincante. 10) Le CNPN estime qu'il est inacceptable qu'aucune mesure de bridage des éoliennes ne soit proposée, ni aucune mesure de l'intensité des migrations des oiseaux et des chiroptères et des conditions météorologiques permettant d'anticiper leur passage (comme cela a notamment été décidé aux Pays-Bas). 11) Il n'est pas non plus acceptable que le dispositif de mesure réelle de la mortalité des oiseaux et des chiroptères proposé par le CNPN dans son auto-saisine de 2021 sur l'éolien offshore ne soit pas mis en place afin de valider les calculs trop théoriques (et trop optimistes) des mortalités par la méthode des CRM (c'est à dire que les mortalités par collision sont issues d'hypothèses optimistes théoriques de capacité d'évitement des éoliennes basées sur les caractéristiques physiques des espèces). 12) Enfin il est critiquable qu'il n'existe pas de mâts de mesure pour les chiroptères et que les mesures réalisées se soit appuyées sur le mât de mesure du projet de Fécamp. 	<p>Des solutions existent pourtant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Eloigner le projet des côtes. 2) Mettre en place un bridage des éoliennes, un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères (car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer). 3) Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. 4) Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas. 	Non	Autre	
------	--	---	-----	-------	--

Parc éolien offshore de Courseu

1721	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1723	Demande aberrante	Non	Non	Autre	Newsletter Seashepherd
1724	Que dire sinon souligner l'absurdité de ces comportements ? Il n'y a pas assez protégées alors réduire la protection de celles qui le sont est tout simplement criminel.	Je crains que non. Qui nous écoute ? Qui plus est les éoliennes sont une absurdité dangereuse.	Non	Autre	Par SeaShepherd
1725	Le principe de manipulation est toujours le même. Des règles minimales sont développées, puis pour satisfaire l'industrie notamment du CAC40 mais pas que, les dérogations arrivent par légions. En pire, puisque dans ce cas, les dérogations n'avaient même pas été demandées, elles étaient octroyées. Minable, ridicule, irresponsable. Merci aux cabinets de conseils de se renouveler. Que ce soit Natural Power ou MacKinsey, leur collusion a été mainte fois démontré. Stop aux dérogations sur la destruction de l'environnement. Les rapports sont ouvertement corrompus et falsifient, amoindrissent ou ignorent les graves incidences de ces projets idiots, d'un autre temps. Ils ne tiennent pas compte des avis négatifs émis par des spécialistes, et des demandes des différents groupes de pêcheurs, de défense de l'environnement, etc... Il est ridicule et délirant de vouloir toujours polluer encore plus pour faire semblant de réfléchir sur le changement climatique. Ces éoliennes sont inutiles, elles ne servent qu'à des mouvements d'argent public vers le privé. Quand donc ces magouilles, faussement appuyées non par des études corrompues et partisans, vont-elles enfin cesser ?	AUCUN PARC ÉOLIEN OFFSHORE. Ceux à qui profitent ce crime ont certainement d'autres moyen de rassasier leur cupidité sans systématiquement détruire, et dans ce cas mettre en danger les océans, la vie marine, la vie aérienne.	Non	Autre	
1727	Finir avec les dérogations en tout genre.	éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1728	l'avis négatif du CNPN est suffisamment clair sur les dangers que représente le projet pour la faune et notamment les espèces protégées	Il conviendrait d'éloigner le projet en mer, selon l'avis des scientifiques à 40 kms	Non	Autre	Association
1729	Je ne suis pas d'accord à cette dérogation qui peut avoir un impact sur le littoral et une dégradation de visuel.	Pourquoi ne pas éloigner votre projet des côtes du littoral ?	Non	Autre	
1737	Je pense qu'il est indispensable de tenir compte de l'impact écologique et environnementale lié à la construction de ces éoliennes. Il n'est pas juste de donner des autorisations à EDF pour que ce projet aboutisse au détriment de la faune et de la flore impacté par ce projet. Nos mers et océans subissent suffisamment de "nuisances" que nous ne sommes en mesures de voir concrètement car les conséquences se produisent au-delà du lieu d'impact ou à des profondeurs inaccessible à la majorité des personnes.	Créer un groupe de personnes ayant les compétences et n'ayant aucun partie pris dans ce projet afin d'étudier les conséquences à court et long terme de ce projet. Écoutons les personnes qui se battent pour et contre ce projet en présence de médiateurs afin de rester juste dans les revendications. L'étude des sons produit par la construction des tels engins est-elle prise en compte pour évaluer les impacts sur les mammifères marins, l'échouage en masse ou individuel peut il être un des ces impact ? L'impact des pales des éoliennes est-il pris en compte pour la migration des oiseaux L'éloignement des éoliennes a t-il été étudié pour évaluer les risques sur l'environnement de la faune et de la flore ?	Non	Autre	Seasheperd france

Parc éolien offshore de Courseu

1739	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'acquisition d'éoliennes de nouvelle génération, permet de diviser par 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1741	La conservation des espaces maritimes pour le bien de tous (humains et animaux) doit toujours prévaloir sur l'expansion de l'activité humaine et les buts financiers de profit.	Seul l'abandon du projet peut permettre de conserver la nature telle qu'elle est pour les générations futures.	Non	Autre	Sea Shepherd
1742	Il est urgent de sauvegarder toutes les espèces vivantes et donc d'en rester aux règles posées légalement par l'article L 411-1 du code de l'environnement.	Eloigner le projet des côtes	Non	Autre	une association de défense de l'environnement
1743	Je me permet de participer à ce questionnaire pour vous faire part de mon mécontentement. Une fois de plus le profit l'emporte au détriment du bon sens. Nous avons des espèces "à protéger"et nous ne sommes pas à la hauteur pour le faire. Les organismes en charge de ces dossiers juteux méprisent les scientifiques en ignorant leurs avis défavorables,méprisent les lanceurs d'alertes tout comme les ONG et les associations.	Proposition 1:écouter l'avis de ceux qui n'ont aucun intérêt financier ou politique et dire la vérité sur les projets écocides Proposition 2:éduquer la population à connaitre,comprendre et respecter la nature qui permet la vie sur terre à commencer par les classes sociales supérieures qui se permettent de faire la morale(green-washing pitoyable) et donner des leçons sans pour autant montrer l'exemple. Il y aurait tant à dire...en résumé mettre en valeur(réseaux,média,modèle de société)ce qui nous est commun à tous:la NATURE	Non	Autre	

<p>1744</p>	<p>Cette consultation publique est ouverte pour attribuer à EDF Renouvelables des dérogations à l'interdiction de destruction et de perturbation intentionnelle pour 28 espèces protégées : 20 espèces d'oiseaux marins, 4 espèces de chiroptères (chauve-souris) et 4 espèces de mammifères marins.</p> <p>Ces dérogations portent sur un projet de 64 éoliennes de 179 mètres de haut, de type "monopieu", 45.3 km carrés, 448 MW qui seraient construites à seulement 10 km des côtes, pour lequel le CNPN (Conseil National pour la Protection de la Nature) a rendu un avis NÉGATIF pour de nombreuses raisons :</p> <p>Il n'existe aucune prise en compte de la biodiversité dans le choix de l'emplacement du projet. La biodiversité n'est clairement qu'une variable d'ajustement dans ce projet. Le projet est trop près de côtes contrairement à l'avis des scientifiques qui préconisent un éloignement de 40 km des côtes (les éoliennes flottantes existent aujourd'hui et permettent d'éloigner les projets des côtes). Les zones côtières en France sont des corridors migratoires et des hotspots de biodiversité dans lesquels de tels projets industriels n'ont pas leur place. Non-respect de l'obligation de prendre en compte les autres projets alternatifs moins destructeurs pour la biodiversité. Le diagnostic écologique est insuffisant selon les scientifiques du CNPN.</p> <p>Aucune prise en compte de l'impact du champs électromagnétique sur les mammifères marins alors que celui-ci est désormais avéré. Cela engendre des perturbations d'orientation notamment en migration ((Walker et al., 2005 ; Gill et al., 2005 ; Jarvis, 2005)</p> <p>L'impact des collisions avec les pales est minimisé dans ce dossier. En effet, comme pour tous les autres parcs éoliens offshore (cf. autosaisine du CNPN 2021), l'estimation des mortalités par collision est issue d'hypothèses optimistes théoriques de capacité d'évitement des éoliennes basées sur les caractéristiques physiques des espèces.</p> <p>Le type d'éoliennes choisies ne permet pas d'éviter au maximum les collisions. Leur tirant d'air sous pâles (airgap) est réduit à 25 m, ce qui augmente inévitablement la mortalité des oiseaux marins.</p> <p>L'effet cumulé des mortalités d'oiseaux et de chiroptères par les différents parcs éoliens offshore (qui vont ponctuer l'ensemble du parcours des oiseaux et chiroptères migrateurs de la Mer du Nord à l'Atlantique et la Méditerranée) n'est jamais pris en compte, ce projet ne fait pas exception.</p> <p>La séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) qui est imposée par les textes n'est pas correctement appliquée. Une seule mesure de compensation est mise en œuvre. Elle est considérée par les scientifiques comme peu convaincante.</p> <p>Le CNPN estime qu'il est inacceptable qu'aucune mesure de bridage des éoliennes ne soit proposée, ni aucune mesure de l'intensité des migrations des oiseaux et des chiroptères et des conditions météorologiques permettant d'anticiper leur passage (comme cela a notamment été décidé aux Pays-Bas).</p> <p>Il n'est pas non plus acceptable que le dispositif de mesure réelle de la mortalité des oiseaux et des chiroptères proposé par le CNPN dans son auto-saisine de 2021 sur l'éolien offshore ne soit pas mis en place afin de valider les calculs trop théoriques (et trop optimistes) des mortalités par la méthode des CRM (c'est à dire que les mortalités par collision sont issues d'hypothèses optimistes théoriques de capacité d'évitement des éoliennes basées sur les caractéristiques physiques des espèces).</p> <p>Enfin il est critiquable qu'il n'existe pas de mât de mesure pour les chiroptères et que les mesures réalisées se soit appuyées sur le mât de mesure du projet de Fécamp.</p>	<p>Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer.</p> <p>Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.</p>	<p>Non</p>	<p>Autre</p>	<p>Réseaux sociaux</p>
-------------	--	--	------------	--------------	------------------------

Parc éolien offshore de Courseu

1747	<p>AVIS NEGATIF : Je suis catégoriquement contre la demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées présentée par Eoliennes offshore du Calvados dans le cadre de la construction du parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer (14).</p> <p>Le Conseil National pour la Protection de la Nature a rendu un avis NÉGATIF pour de nombreuses raisons, dont l'absence totale de prise en compte de la biodiversité dans le choix de l'emplacement du projet qui se situe à seulement 10 km des côtes alors que les scientifiques recommandent un éloignement de 40 km.</p> <p>De plus, l'obligation de prendre en compte les autres projets alternatifs moins destructeurs pour la biodiversité n'est absolument pas respectée.</p> <p>En résumé, le diagnostic écologique est insuffisant.</p>	<p>- éloignement du projet des côtes, - mise en place d'une caméra thermique, - bridage des éoliennes lorsque les conditions météorologiques sont les plus favorables à l'activité des chauves-souris, - mise en place de mesures de l'intensité des migrations afin de dresser un état initial sérieux, - isolation des câbles compte tenu de la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques, => Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles pour limiter au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.</p>	Non	Autre	
1752	Avis défavorable	Il faut éloigner les éoliennes des côtes	Non	sur le site internet de la DREAL	
1755	<p>Selon le parlement européen "La biodiversité, l'ensemble de tous les êtres vivants sur notre planète, décline à un rythme alarmant ces dernières années. Les activités humaines, telles que les changements d'utilisation des terres, la pollution et le changement climatique en sont la principale cause." (https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20200109STO69929/perte-de-la-biodiversite-queles-en-sont-les-causes-et-les-consequences).</p> <p>La protection de la biodiversité est une priorité qui doit être prise en compte dans chaque décision politique, économique et sociale. La demande de dérogation pour l'installation des éoliennes du parc éolien en mer de Courseulles-sur-mer n'est pas justifiée ni basée sur une étude validée par les instances françaises en charge de la protection de la biodiversité.</p> <p>Cette demande doit être rejetée faute d'étude d'impact et de prise en compte des impacts dans le projet.</p>	<p>Ce projet est actuellement destructif pour la biodiversité.</p> <p>1 - peut-on éviter ce projet ? Est-ce que la production d'électricité attendue avec ce projet est nécessaire au vu des installations de production déjà existantes (nucléaire, éolien, photovoltaïque, ...) ou mieux par des économies sur la consommation énergétique (argent investi dans l'isolation des bâtiments, ...).</p> <p>2 - si le projet est évalué comme nécessaire, alors il faut l'adapter pour protéger la biodiversité et pour cela il faut un travail (étude, éloignement des éoliennes, ...) avec les associations de protection de la nature (sea shepherd, LPO, FNE, ...) pour capitaliser sur leur expérience et leurs données (couloir de migration, zone de reproduction des espèces, ...) et définir l'emplacement, le type de matériel, le nombre d'éoliennes, ...qui pourraient être installées sans détruire la biodiversité du site. Le travail réalisé avec les associations sera utile pour d'autres projets et permettra aux entreprises de production avec l'éolien d'anticiper dans le futur, les études ainsi que les adaptations nécessaires.</p>	Non	Autre	par un article sur un site internet
1757	Je ne connais pas les espèces protégées qui pourraient passer sur le secteur du parc. Néanmoins on a déjà pu constater une véritable reconstruction de la vie maritime lors des derniers parcs éoliens en mer. Pour les flux migratoire et volatile en mer il existe des radars sur le parc pour prévenir et voir stopper si besoin les éoliennes.	Faire un suivi de la faune le long du projet.	Indifférent	sur le site internet du porteur de projet	
1760	avis negatif sur la derogation	d'autre moyen son disponible et surtout une remise en question de notre relation au vivant et jusqu'ou voulont nous allez pour notre confort?	Non	Autre	seaspher
1761	Mon avis est de ne pas donner de dérogation à EDF. Il est impensable de faire des éoliennes si près de la côte. L'impact sur les oiseaux sera catastrophique	Faire des éoliennes flottantes	Non	Autre	Sea Shepherd
1762	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

1763	Une réglementation est faite pour être appliquée, pourquoi une dérogation ? À ce moment-là, arrêtez de mettre en place des réglementations, ça sera tellement plus simple !	Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer.	Non	Autre	Sea Shepherd France
1764	Totalement contre puisque l'avis de la protection de la nature a remis un avis négatif. Cette dérogation est une aberration	Ne pas autoriser la dérogation. Il n'y a pas d'alternative	Non	Autre	
1767	La réglementation des espèces protégées est je pense indispensable pour le respect du vivant et de la biodiversité.	Entamer les travaux bruyants durant les périodes où cela aura le moins d'impact sur la faune marine , et éloigner le projet des côtes.	Non	Autre	Réseaux sociaux
1772	S'il y a une demande de dérogation, c'est que des espèces sont en danger et qu'il faut les protéger. Il faut arrêter de détourner les protections pour des intérêts financiers dont les oiseaux et poissons n'ont que faire.	Oui, que ce projet soit abandonné, purement et simplement.	Non	Autre	Sea Shepherd
1773	quels intérêts "supérieurs" ont mené à ne pas suivre l'avis négatif rendu par le CNPN (Conseil National pour la Protection de la Nature) ?	est ce que des solutions telles que celles proposées ci-après ont été étudiées ? - l'éloignement du projet des côtes, - la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, - le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer...	Non	Autre	
1774	C'est une étude sérieuse	Pas vraiment	Oui	sur le site internet de la Préfecture	
1777	Il est absolument stupide de continuer à implanter ces parc au détriment de la nature en perdition	Eolienne flottante à plus de 40kmndes côtes	Non	Autre	Agence environnementale
1778	La biodiversité, et d'autant plus lorsqu'on parle d'espèces protégées, ne doit être mise en danger sous aucun prétexte. À ce que je sache, si on préfère installer des éoliennes plutôt que des centrales à charbon, c'est pour protéger l'environnement et laisser une planète « vivable » aux générations futures, non ? En quoi ce but est-il atteint si on détruit la biodiversité au passage ? Pensez-vous que la protection de la biodiversité est moins importante que freiner le réchauffement climatique, et que sa destruction sera sans conséquence ? Arrêtez cette folie, les espèces que vous tuez seront mortes à jamais, les conséquences sur la biodiversité seront définitives.	Éloignez les éoliennes dans une zone où elles n'impactent pas la biodiversité. Si ça n'est pas possible... ben ne construisez pas d'éoliennes, tout simplement. Et si vous vous entêtez à massacrer la biodiversité en restant sur votre projet d'origine, faites au moins tout ce qui est techniquement possible pour diminuer l'impact ! Isolation des câbles, choix d'éoliennes plus adaptées à la biodiversité et non à la rentabilité, mesure des impacts...	Non	Autre	Association
1780	la réponse est dans la question; pourquoi une demande de dérogation pour contourner les lois. ça suffit le gouvernement est déjà spécialiste des contournements	oui stopper les éoliennes qui ne sont pas écologiques et surtout intermittentes.	Non	Autre	je les subits quotidiennement
1782	Je ne suis pas favorable à cette dérogation	Implanter ces éoliennes à 40km des côtes	Non	Autre	Via Sea Shephard
1783	Ce projet éolien doit s'inscrire dans l'environnement dans lequel il pourrait être mis en place. Pas au détriment de cet environnement. Nous savons que les animaux marins, déjà en sursis pour la plupart, seront au minimum dérangés par ces champs électromagnétiques, sans parler des pâles des éoliennes. D'autres alternatives existent. Nous le savons tous.	Etudier les projets alternatifs.	Non	Autre	Sea Shepherd France
1785	Ces éoliennes doivent être placées plus loin, c'est inadmissible qu'elle soit à 10 km des côtes sur une zone de pêche, une zone de plaisance, une zone de mémoire !!! On investit des milliers d'euros pour faire notre devoir de mémoire, notamment à l'occasion des 80 ans du débarquement, et on Faure les fonds sa bleue sans scrupule ! Honte!!!	Il faut éloigner des éoliennes du rivage. Et que les riverains de ces côtes si retrouvent en terme d'embauche, du coup de l'électricité, de l'environnement, Des investissements, pour notre territoire.	Non	Autre	Amis

Parc éolien offshore de Courseu

1787	<p>URGENT:</p> <p>View in browser</p> <p>Help ! Plus que 48 heures pour agir sur la consultation publique Parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer (14) / Dérogation espèces protégées</p> <p>Après la bourde de la première enquête publique sur les espèces protégées, l'administration lance une consultation expresse pour détruire en catimini oiseaux marins et faune marine à 10 km des côtes</p> <p>Nous avons 48 heures pour dire notre opposition !! Le Conseil national de protection de la nature (CNP) a émis le 8 août 2023 un avis défavorable concernant l'implantation des 64 éoliennes en mer devant les Plages du Débarquement, considérant d'une part qu'une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et d'autre part que ce "site hautement symbolique au niveau mondial en tant que plages du Débarquement revendiquant son classement à l'UNESCO" dispose d'une réelle alternative, "la zone de Barfleur [à 35 km des côtes] puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc".</p> <p>La DREAL Normandie (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) persiste et lance une consultation expresse dans le but d'obtenir une autorisation de destruction des espèces protégées, et permettre de démarrer les travaux de fondation en mer dans les prochaines semaines. Nous avons là un moyen pour affirmer à nouveau notre position, reprise par la CNPN : Donnons notre avis en ligne pour cette consultation publique !</p> <p>Cela prend 2 minutes, sur le site suivant : https://enqueteur.dreal-normandie.developpement-durable.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=393677&lang=fr .</p> <p>La consultation est totalement anonyme et l'expression y est libre. Il y a 7 questions dans ce questionnaire, dont uniquement les deux premières obligatoires avec un texte attendu, que nous vous suggérons ci-dessous si vous souhaitez a</p> <p>Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles</p>	<p>Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.</p>	Oui	Autre	Bouche à oreille
1788	<p>Opposé au projet</p>	Non	Non	sur le site internet de la DREAL	
1790	<p>Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.</p>	<p>Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.</p> <p>c'est tout au bénéfice de notre environnement , de la protection des espèces et de notre biodiversité , de la circulation près de cotes je ne crois pas aux mesures de compensation qui en générale sont une manière de se détourner du véritable objet de la consultation et ne résolvent jamais les nuisances occasionnées par le projet</p>	Non	Autre	par une association de défense de l'environnement

Parc éolien offshore de Courseu

1791	Non au projet éolien c est une honte de vouloir détruite la biodiversité et d essayer d effacé notre histoire.	Non	Non	Autre	
1793	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN - une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore - Il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	courrier
1795	Le site d'implantation de ce projet n'est pas approprié car il se situe sur un lieu très fréquenté par les oiseaux migrateurs, comme le mentionnent les experts scientifiques en charge de l'étude des oiseaux et des chiroptères. Aucune étude indépendante n'a simulé la mortalité réelle des individus empruntant ces routes migratoires majeures. Beaucoup d'enquêtes ont été minimisées dans ce dossier et montrent une contradiction avec les rapports scientifiques. Le projet de parc est trop près des côtes.	Décaler le parc beaucoup plus au large ; utiliser la technologie d'éoliennes flottantes ancrées ; à l'instar de ce qui est réalisé dans d'autres pays européens, mesurer l'intensité migratoires des animaux menacés et capacité de brider les éoliennes ; mise en place de dispositif de comptage réel de la mortalité induite par les éoliennes ; augmenter le tirant d'air sous les pales, trop faible dans le projet.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1796	La demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées présentée par EOC dans le cadre de la construction du parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer est fondée. L'étude d'impact environnemental a été réalisée de manière sérieuse et approfondie. Les meilleures pratiques semblent être mises en place pour éviter, réduire et compenser les impacts environnementaux du parc.	Pas de proposition additionnelle aux mesures envisagées de réduction, de compensation, d'accompagnement et/ou de suivi.	Oui	sur le site internet de la DREAL	
1798	je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	
1799	A quoi cela sert qu'il y ait une réglementation pour protéger certaines espèces si n'importe quel projet peut obtenir des dérogation pour les détruire ? Si zone et espèces protégées il y a, aucun projet n'a à être validé .	Et bien déjà, prendre en compte l'avis de CNPN, ainsi que celui d'associations et d'organismes spécialisés sur le sujet . Cela fait plus de 30 ans que le GIEC tire la sonnette d'alarme, c'était à ce moment là qu'il fallait débiter la transition . De plus, des éoliennes flottantes existent, ce qui permet de les éloigner des côtes, et ainsi de minimiser un peu les impacts sur les espèces protégées, bien que d'autres problématiques restent présentes (l'impact électromagnétique et les collisions avec les pales, notamment)	Non	Autre	
1800	Je suis tout à fait opposée à une dérogation à la réglementation des espèces protégées dans le cadre de la construction d'un parc éolien en mer à Courseulles-sur-Mer. Il est anormal de sacrifier la biodiversité, si importante pour les écosystèmes. Il s'agit ici de 28 espèces protégées, oiseaux, mammifères marins et chiroptères. Il faut mettre en place des mesures préconisées par les scientifiques et les associations de protection de l'environnement.	Il faut repousser plus loin des côtes les éoliennes, les brider, organiser un suivi de l'impact sur les migrations, les collisions.	Non	Autre	
1801	Ce projet conjugue absolument tous les inconvénients de la technologie ringarde des usines éoliennes littorales (abusivement appelées "fermes" ou "parcs" éoliens offshore) : destruction drastique d'espèces qu'on devrait protéger (et de celles qu'on connaît moins), saccage d'un site mémoriel, ravage d'un paysage. Et tout ça à moins de dix kilomètres d'une côte touristique ! Si de projet funeste voit le jour, essayons au moins d'en limiter les dégâts sur la biodiversité.	Il ne s'agit pas de Réduire ou de Compenser. Il s'agit d'EVITER ! Tout le reste n'est que gadgets approximatifs permettant au promoteur de faire illusion.	Non	sur le site internet du porteur de projet	

Parc éolien offshore de Courseu

1802	CONTRE cette demande de dérogation. Comment faut-il faire comprendre à ceux qui passent leur temps à tenter de contourner les lois de protection de la nature que la biodiversité s'effondre partout à cause des leurs activités destructrices ?	Il n'y a pas à compenser, il faut abandonner le projet	Non	Autre	Autre site internet
1804	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées. Cet argent dépensé en vain serez necessaire a aider la recherche pour trouver et développer des solutions pérennes.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1805	Contre la dérogation	Oui l'éloigner le projet des cotes	Non	Autre	Séance sheperd
1806	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	FED
1807	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN: 1) Une implantation à 10 Km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore; et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 (zone de Barfleur) à 35 Km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique, au lieu des 3 milliards d'euros d'aide d'Etat (c'est à dire de nos deniers)pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux , les effets sur les espèces protégées...	Non	sur le site internet de la DREAL	
1809	Pourquoi écrire des articles de loi pour que ceux ci soient détournés par des entreprises pourtant au fait des conditions d'installations. Battons nous pour que ces projets soient autant responsables que nécessaire.	Attentif mais en rien compétant dans cette expertise, je préfère faire confiance aux scientifiques.	Non	Autre	
1810	Les espèces protégées doivent être protégées. Les dérogations devraient être accordées pour une période courte (donc non permanente) et dont les effets sont connus et décrits.	"Exploration avant exploitation" Autrement dit, commençons par mieux connaitre la faune et la flore marines avant de les impacter de façon irréversible.	Non	Autre	Association
1817	Je soutiens totalement la demande de dérogation au vu de l'énormité du projet et des impacts non maîtrisés à ce jour sur la biodiversité, indépendamment de l'impact "visuel".	Plutôt que de développer l'éolien à outrance dont on connaît les contraintes en terme d'exploitation, notamment météorologiques (trop ou pas assez de vent), pourquoi ne pas étudier/développer l'énergie houlomotrice qui est prévisible, non-intermittente et inépuisable.	Oui	Autre	information Sea Sheperd
1819	Je suis contre cette dérogation. Le projet est trop près des côtes. Il est à la fois néfaste pour la navigation, la pêche et pour la biodiversité. Beaucoup d'oiseaux passent par nos côtes lors de leur migration, le risque est grand de collisions avec les pales des éoliennes. Quel est l'impact sur les poissons et sur les phoques?	Le projet doit être éloigné des côtes. L'impact sur la biodiversité doit être réellement évalué notamment en terme de mortalité des oiseaux.	Non	sur le site internet de la DREAL	
1820	Contre la dérogation concernant les espèces protégées. Ces dérogations sont l'ouverture de la boîte de Pandore. L'OFB, qui est le garant de l'application des textes et le grand mainteneur en matière de protection des sites et des espèces devrait affirmer un avis défavorable pour cette dérogation.	La suppression des centrales éoliennes dans les secteurs de migration et les territoires où la biodiversité présente des fragilités avérées et connues.	Non	Autre	Membre de la F.E.D

Parc éolien offshore de Courseu

1822	Totalement contre ! Dans la lutte pour la transition écologique, mettre de côté la biodiversité est un non sens et sacrifier des espèces et des animaux au nom de l'énergie vert est contre productif !	Commencer par éviter les dérogations qui détruit la biodiversité et donc l'environnement quand on essaye de promouvoir une "énergie verte"	Non	Autre	ONG
1824	il n'est plus acceptable de sacrifier les espaces abritant des espèces protégées, en délivrant des dérogations	comment pourrait on prétendre de compenser les dégâts liés à un tel projet	Non	sur le site internet du porteur de projet	
1826	Je m'oppose fermement à la demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées d'éoliennes offshore du calvados dans le cadre du parc éolien de Courseulles sur mer. Ces éoliennes devraient être implantées à plus de 40 km des côtes pour respecter les grands dauphins, les veaux marins et oiseaux nicheurs. Ce sont des espèces côtière. C'est une fois de plus un permis de tuer !	La seule mesure c'est de réduire l'impact sur la faune et l'avifaune marine en déplaçant ces éoliennes beaucoup plus au large 40 à 50 km. Il n'y a pas de compensation possible. Pour des mesures d'accompagnement ou de suivi, c'est que le mal est fait. C'est trop tard.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1832	Contre	Arrêter le projet d'éoliennes	Non	Autre	Email
1835	AVIS TRÈS DÉFAVORABLE	ÉLOIGNEMENT DES ÉOLIENNES DES CÔTES > 40 KM AUGMENTATION DE LEUR HAUTEUR >50 M SUIVI DE LA MORTALITÉ ENGENDRÉE PAR DES MÉTHODES FIABLES ET RECONNUES PAR LES SCIENTIFIQUES	Non	Autre	BOUCHE À OREILLES CAR ON NE PEUT PAS DIRE QUE LA RÉPUBLIQUE SE SOIT REMUÉE POUR INFORMER
1836	Même si en principe, je suis pro-éoliennes, la biosphère doit rester prioritaire. Le CNPN rend un avis négatif => adaptation du projet jusqu'à obtenir un avis positif. Si cela est impossible, annulation.	Eloignez les éoliennes (éoliennes flottantes). Mesurez de manière très précise l'impact (mortalité, impacts, etc.) sur les espèces mises en danger (oiseaux, chiroptères) par cette infrastructure.	Non	Autre	Réseaux Sociaux
1837	Bonjour, je suis sidérée de voir qu'on puisse demander une dérogation pour ne pas protéger des espèces vivantes n'a t'ont pas assez, détruit la nature ? Que va-t-il rester de notre planète ? La maltraitance animale et banalisée je dis NON au Projet industriel éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer je dis NON à la destruction de la nature	Non	Non	Autre	
1838	Ce projet n'est pas compatible tel qu'il est présenté avec la vie des espèces animales limitrophes. Un non sens à notre époque ou l'humain se doit de partager la Terre s'il veut survivre.	Revoir ce projet en prenant en compte toutes les problématiques qu'il engendre pour y répondre et les effacer. Comme éloigner ce projet des côtes, si cela s'avère moins "nuisible" concernant son impact etc. Le côté financier ne doit pas être le seul critère à prendre en compte.	Non	Autre	Associations
1840	Projet inacceptable en l'état!!! Quid de la biodiversité qui semble n'avoir aucune importance? De la proximité excessive des côtes? De l'existence d'alternatives possibles ? Encore un projet qui marche sur les fragiles équilibrés naturels au prétexte du développement...	Il Peut-être que commencer par écarter le parc des côtes serait un début, moi s d'impacts sur les oiseaux par exemple... Bridier les éoliennes aussi par exemple? Et peut-être qu'au lieu de demander à des non spécialistes du sujet s'ils ont des propositions alternatives arrivées vous pourriez écouter les associations spécialisées qui avertissent sur les dangers inhérents à ce projet.	Non	Autre	Je m'informe.
1842	Engins totalement inutiles et écologiquement polluants.	Sortie de l'Europe, redevenir souverain dans tous les domaines.	Non	Autre	
1845	Pas suffisamment informée sur cette question, mais vos infos correspondent à ma position	Non, mais vous avez de très bonnes propositions	Non	Autre	Un proche connaissant le projet et vivant dans cette région
1846	Mon avis est négatif. Je m'oppose à cette dérogation.	non	Non	Autre	
1848	Je suis absolument contre ce projet dévastateur pour l'environnement.	Il ne faut pas construire les éoliennes	Non	Autre	
1849	Le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) a émis un avis défavorable le 8 août 2023 pour deux raisons principales : éloignement des côtes de 10 km seulement totalement insuffisant et au large d'un site symbolique historique du Débarquement de Normandie en juin 1944. Pourquoi ne pas suivre cet avis d'un organisme indépendant n'ayant aucun intérêt dans ce projet ?	Il existe une alternative au large de Barfleur, dans le Cotentin, à 35 km des côtes. Composé de seulement 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 envisagées à Courseulles. Cette différence majeure garantit un impact moindre, avec une emprise plus réduite et moins d'effets des travaux et de l'exploitation sur les espèces protégées, notamment les mammifères marins tels que grands dauphins, phoque veaux marins et gris, ainsi que les marsouins.	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

1850	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées	Non	Autre	
1851	Aucune prise en compte de la biodiversité pour la construction de ce parc. Risque de collision des oiseaux migrateurs avec les pales et impacts sur les mammifères marins du champ électromagnétique.	éloigner le parcs de la côte. Faire une mesure au préalable du volume des migrations Choix d'éoliennes permettant d'éviter le maximum de collisions Protéger les animaux marins des champs électromagnétiques Limiter au maximum l'impact sur la biodiversité	Non	Autre	Sea Shepherd France
1852	Pas de dérogation pour les espèces protégées	Les éoliennes sont une catastrophe écologique, arrêtons ce désastre qui nous coûte très cher	Non	Autre	Par une association
1853	Bonjour Madame, Monsieur, Je suis totalement opposé à cette demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées, concernant le parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer. Il est inadmissible même de laisser entrevoir cette possibilité de destruction. D'autant que le Grand Dauphin est une espèce côtière et sédentaire qui est présente dans le secteur de Courseulles et même jusqu'en baie de Seine, comme l'a démontré le groupe d'études des cétacés du Cotentin.	Dans le cadre des mesures E.R.C vous ne proposez que des mesures de réduction ou de compensation ou d'accompagnement, mais rien concernant l'évitement. Or la destruction des espèces protégées pourrait être en partie fortement réduite en reculant le projet à 35 km des côtes. En l'état actuel aucune mesure de réduction ne pourrait éviter les destructions d'espèces protégées. Quant-aux mesures de compensation éventuelles, elles ne seraient que la preuve de l'évidence des destructions...	Non	Autre	
1855	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseu	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	FED
1857	Je suis contre ce projet par respect pour la faune marine et les oiseaux	Eloignement des côtes. Système de protection des oiseaux. Amortissement des bruits pour les animaux marins	Non	Autre	SEA SHEPHERD
1858	Avis très défavorable à cette dérogation qui va nuire à la biodiversité	Non	Non	Autre	Amis
1863	Je pense que la demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées ne prend pas suffisamment en compte l'impact du projet sur la biodiversité. Il est nécessaire d'étudier les autres projets alternatifs moins destructeurs pour la biodiversité.	Eloigner l'emplacement du projet des côtes. Brier les éoliennes. Etudier l'impact du projet sur l'ensemble de la biodiversité par des instruments de mesure et mettre en place des solutions techniques pour les faire disparaître (isolation des câbles...) ou les faire diminuer drastiquement, au frais du promoteur du projet..	Non	sur le site internet du porteur de projet	
1867	Cette demande de dérogation est scandaleuse	Consultez les habitants pour chaque projet	Non	Autre	Association
1868	Comment passer outre la préservation de ces écosystèmes fragiles au profit d'installations d'intérêt avant tout financier en mer oui mais hors d'état de nuire, à plus grande distance ... L'économie de demain doit faire des concessions ...	Non	Autre	Organisation de protection du milieu Marin
1869	Je suis favorable, je fais confiance à la société Eoliennes Offshore du Calvados	Non	Oui	sur le site internet de la DREAL	
1870	Aucune dérogation ne doit être accordée.	Que l'on installe ces éoliennes dans des endroits désert où elles ne gênent ni la flore ni la faune, ne dénature ni les paysages ni les sites, bref que nos campagnes restent l'expression de notre belle France. Halte au saccage perpétuel !	Non	Autre	Transmise par un ami
1873	Je suis très défavorable à cette dérogation	Avis très défavorable à cette dérogation	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

1875	J'ai l'impression qu'il n'existe aucune prise en compte de la biodiversité et ce projet est bien trop près des côtes qui va forcément impacter les corridors des mammifères ! De plus les champs électromagnétiques vont être néfastes pour ces derniers impliquant plus de perturbations pour eux et donc plus de morts : Idem pour les oiseaux migrateurs !	Il existe des solutions comme le plus important l'éloignement des côtes de ses éoliennes ! Il existe des éoliennes flottantes moins néfastes que celles ci il faut mesurer l'impact sur la biodiversité	Non	Autre	
1879	Je ne suis pas d'accord, on ne peut pas déroger à la réglementation en vigueur concernant la protection environnementale et animale en particulier. On est en plein extinction massive des espèces et pourquoi voulez-vous continuer en ce sens. Écoutez les experts en biodiversité.	Les experts environnementaux seront les mieux placés pour vous répondre, faites un peu confiance aux experts et associations qui savent de quoi elles parlent en terme d'écologie et de protection de l'environnement. Quand un milieu est détruit c'est impossible de revenir en arrière.	Non	Autre	Sur internet
1880	L'avis de la CNPN n'a pas été pris en compte à mon avis et c'est une très mauvaise idée de ne pas les écouter à ce sujet. Les éoliennes font beaucoup de dégât pour peu de retour positif....	Il existe sûrement différentes solution comme : L'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères et autre....	Non	Autre	Par e-mail
1883	défavorable au vu de la non prise en compte des espèces protégées	non	Non	sur le site internet de la DREAL	
1884	Mon avis est que le Conseil National pour la Protection de la Nature a déjà rendu un verdict négatif à la question et il faudrait le respecter. Car Les scientifiques (experts) estiment qu'il faudrait placer les éoliennes à partir de 40km des côtes, puisque les zones côtières sont des lieux de biodiversités, et des couloirs de migratoires.	Il faudrait éloigner le projets des côtes, opter pour une mise en place d'un brigade éoliennes, coupler un radar. Une caméra thermique, un enregistreur de sons et d'ultrasons pour indentifier les cadavres d'espaces d'oiseaux et de chiroptères. Car c'est l'unique façon de mesurer la chute des ces animaux en mer selon les spécialistes.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1886	Contre	Réduction de la consommation	Non	Autre	Seasheperd
1887	Je suis contre les éoliennes	.	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
1891	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1894	La demande de dérogation doit être refusée. Le projet est dangereux pour l'environnement.	Ma seule proposition est la réduction drastique, volontaire et / ou imposée de notre consommation d'énergie.	Non	Autre	Sea Shepherd France
1895	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	A privilégier : un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération, permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	
1898	Éolien oui mais pas de béton et loin des côtes, pour une meilleure biodiversité, sinon ça ne sera pas de l'énergie verte si vous tuez des animaux sauvages.	Éloignement de éoliennes de la côte et pas de béton, s'il vous plaît.	Non	Autre	Internet
1900	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la Préfecture	

Parc éolien offshore de Courseu

1901	il est inadmissible de laisser faire ceci. En espérant que le préfet, donc l'état s'y oppose, lorsqu'on voit pour certains projets plus intelligents que l'éolien, soient refusés pour une petite fleur rare, et là, on laisserait détruire de la faune et de la flore au nom de gros actionnaires qui s'en mettent plein les poches. STOP	Le gouvernement commence à parler de développer le nucléaire, enfin un de ce gouvernement qui réfléchit intelligemment. Donc, laissons les améliorer le nucléaire.	Non	Autre	
1903	Nous devons protéger les espèces menacées et éviter à tout prix de les affaiblir encore plus.	Eviter ce genre de projet.	Non	Autre	Par des amis
1904	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées. Pour ceux qui désirent en savoir plus sur l'avis défavorable du CNPN et sur les effets des 64 éoliennes dans la bande côtière du Calvados, nous vous invitons à parcourir l'article détaillé sur le site de Libre Horizon http://www.libre-horizon.com/spip.php?article565 , qui présente notamment l'étude remarquable de M. Michel Collard sur les impacts les mammifères marins, dont les grands dauphins, et sur l'avifaune, notamment les espèces maritimes nicheuses locales	Non	Autre	
1905	Ce serait un désastre écologique pour toute la faune marine de cette région car de telles manœuvres détruiraient un écosystème déjà fragilisé par la surpêche et la pollution	Il faut simplement abandonner ce projet et trouver d'autres sources d'énergie. L'écologie terrestre ne doit pas se faire au prix de l'écologie marine. Surtout que notre survie dépend des océans	Non	Autre	Via les médias
1907	Une dérogation n'est pas acceptable quand les conditions du projet sont contraires aux intérêts de la nature et des animaux qui la compose pour le seul bénéfice d'un groupe qui préfère ignorer les impacts sur l'environnement	Pas d'éoliennes qui n'apportent que de fausses solutions et si ce projet doit exister il doit être déplacé beaucoup plus loin des côtes L'impact sur la migration des animaux doit être pris en considération	Non	Autre	
1908	Non au sacrifice de la biodiversité sur l'autel des EnR intermittentes. La commission d'enquête de Mr Schellenberger et d'autres avant lui ont largement argumenté ce non sens écologique. Responsables ceux qui ont voulu arrêter notre nucléaire et suivre l'idéologie écologiste dirigée par l'Allemagne pour nous faire perdre notre compétitivité dans ce domaine. Détruire le cadre de vie et notamment ici les littoraux de notre beau pays est scandaleux, surtout pour décarbonner ce qui l'est déjà.	Annuler ce projet.	Non	Autre	réseaux sociaux
1911	Bonjour, je ne suis pas d'accord pour la construction de ces éoliennes, au vu des perturbations engendrées sur les oiseaux, les chiroptères et les mammifères marins.	construire ces éoliennes à 40 KMS de la côte, et mieux analyser les conditions d'installation.	Non	Autre	SITE SEA SHEPHERD
1913	Contre l'installation d'un parc éolien à Courseulles-sur-mer-Mer. Ce parc éolien sera trop proche des côtes alors qu'il est préconisé que les éoliennes doivent être à 40 km des côtes? N'y t'il les des projets alternatifs qui protégeraient les mammifères marins des impacts sur leur champs magnétiques mais aussi les oiseaux marins? Qu'en est-il de l'impact sur la biodiversité? Je suivrais ce projet et compte sur vous pour tenir compte de mon avais. Je vous remercie.	Installer les éoliennes à 40 km des côtes. Étudier les impacts sur la biodiversité avant de se lancer dans ce projet. Étudier les impacts des champs magnétiques sur le animaux marins avant cet énorme parc.	Non	Autre	
1914	Absolument contre ces projets qui détruisent l'environnement des oiseaux migrateurs ainsi que toutes sortes de poissons dû aux émissions d'ondes acoustiques dans l'eau.....enfin nous sommes de pauvres imbéciles vous le prenez comme vous voulezJe suis révolté ...!!!!	Laissez nous tranquilles se sera encore et toujours des animaux qui en subiront les conséquences ...bravo à l'être humain!!	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

1915	<p>Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.</p> <p>C'est une honte d'accepter d'accorder des dérogations conduisant par nature la destruction d'espèces que nous prétendons protéger. Absurde et insensé d'autoriser cela au profit de société subventionnée sur le dos des français</p>	<p>Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées</p>	Non	Autre	
1916	<p>Je suis totalement défavorable à ce projet de dérogation qui va entraîner la mort d'espèces protégées, portant gravement atteinte à la biodiversité</p>	<p>Il y a des solutions autres : l'éloignement des côtes, le bridage des éoliennes Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables pour l'état des lieux. Les éoliennes choisies ne permettent pas d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Le projet est trop près des côtes!!!!</p>	Non	Autre	
1918	<p>Afin de limiter la destructions d'espèces protégées, il me semble préférable d'implanter plutôt à 35 km des côtes (zone de Barfleur) les 47 éoliennes de nouvelle génération prévues par EDF au lieu des 64 prévues à Courseulles-sur-Mer à 10 km des côtes. Et cela sans subvention publique en plus.</p>	<p>L' éloignement des côtes et le choix d' éoliennes de nouvelle génération permettraient de diminuer le nombre d'éoliennes (et donc d'emprise en mer) et donc de diminuer les travaux et les effets sur les espèces protégées.</p>	Non	Autre	
1921	<p>Honteux , surtout qu'il est prouvé que l'éolien n'est pas la solution.....</p>	<p>Géothermie , photovoltaïque Isolation dans les maisons passives Ect....</p>	Non	Autre	Vrais Protecteurs de la nature
1923	<p>Ce projet à visiblement pour conséquence une destruction d'un habitat pour plusieurs espèces d'animaux, il me paraît encore plus indispensable aujourd'hui de prendre un peu plus au sérieux cette menace, nous avons détruit une bonne partie de notre habitat, peut-être pourrions nous éviter de détruire celui des quelques espèces qui arrivent encore à vivre dans le leur.</p>	<p>Plusieurs solutions ont été apparemment proposées, je ne suis pas une experte en la matière mais je suis sûre qu'en y mettant le prix des solutions plus "respectueuse des lieux " peuvent être trouvées.</p>	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1925	<p>Il semble que le dossier soit mal préparé et évite les conséquences sur les animaux marins et oiseaux avis défavorable</p>	<p>Faire de vrai études indépendantes d'impact Faire reculer les éoliennes plus au large si moins d'impact</p>	Non	sur le site internet de la DREAL	
1927	<p>Avis défavorable. Pourquoi protéger des espèces si c'est pour autoriser leur destruction sous couvert d'un projet dont l'étude d'impact sur la faune sauvage n'a pas été menée par un organisme indépendant et encore moins par l'État. Cela n'a aucun sens.</p>	<p>Avant de donner dérogation au projet, faire mener des études par des organismes indépendants, écouter les avis des différents organismes parti prenants.</p>	Non	Autre	Association
1929	<p>Avis négatif. Trop prêt des côtes !!! Si tenté qu'il y ait eu un vrai diagnostic écologique, il est insuffisant . Non prise en compte des collisions et des impacts du champ électromagnétique sur les mammifères marins et j'en passe. Aucune proposition alternative et manque de sécurité</p>	<p>non</p>	Non	Autre	SEA SHEPERD
1931	<p>Compte tenu de son implantation dans une large zone maritime à proximité de la côte, ce projet cumule autant les enjeux de biodiversité maritime que terrestre. La demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées me paraît impérative.</p>	<p>Malgré la mise en place de mesures de réduction, de compensation, d'accompagnement et/ou de suivi, les rapports des suivis environnementaux des parcs éoliens terrestres à proximité de zones protégées (Natura 2000, ZNIEFF...) confirment l'impact de l'éolien sur la perte d'habitats. Par conséquent, aucune mesure autre que l'évitement ne pourra améliorer le rapport bénéfices-risques de ce projet.</p>	Non	sur le site internet de la DREAL	
1938	<p>Contraire à toutes les orientations de protection de l'environnement</p>	<p>Il est évident que l'emplacement du projet décidé n'est pas cohérent</p>	Non	sur le site internet du porteur de projet	

Parc éolien offshore de Courseu

1939	A l'heure où la biodiversité fait l'objet d'un regain d'attention à juste titre, comment peut-on donner suite à une demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées dans un "flyway" considéré comme essentiel par l'AEWA pour les migrations originaires de l'Atlantique Nord?... Ce n'est pas envisageable. De même considérant la présence de grands dauphins très protégés par des conventions et des directives internationales. Ces mammifères sédentaires et côtiers seraient terriblement impactés par ce projet proche des côtes. Ils représentent une des plus grandes populations sédentaires européennes. UN refus doit être opposé à cette demande.	Il faut mettre ce projet loin des côtes ou mieux encore annuler ce projet	Non	Autre	association environnementale
1941	Avis négatif, il n'existe aucune prise en compte de la biodiversité dans le choix de l'emplacement du projet. La biodiversité n'est clairement qu'une variable d'ajustement dans ce projet. Le projet est trop près de côtes contrairement à l'avis des scientifiques qui préconisent un éloignement de 40 km des côtes (les éoliennes flottantes existent aujourd'hui et permettent d'éloigner les projets des côtes). Les zones côtières en France sont des corridors migratoires et des hotspots de biodiversité dans lesquels de tels projets industriels n'ont pas leur place. Non-respect de l'obligation de prendre en compte les autres projets alternatifs moins destructeurs pour la biodiversité.	- Réalisation d'un diagnostic écologique suffisamment solide avec l'appui de scientifique et consultation du CNPN - Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux - Si projet il y a prendre en compte les recommandations : parc loin des côtes, éoliennes plus adaptées - Isolation des câbles pour limiter l'impact des ondes qui perturbe la vie marine - Bridage des éoliennes	Non	Autre	Réseau social Sea Sherphed France
1942	Où est la prise en compte de la biodiversité dans ce projet ? Elle ne semble nulle part. Quid de l'avis de scientifiques indiquant qu'il faut éloigner de 40km au moins ces éoliennes des côtes, car la zone côtière est un corridor migratoire ? Les éoliennes flottantes, permettent cet éloignement des côtes. Et l'effet désormais avéré des champs électromagnétiques sur les mammifères marins non plus. D'une manière générale, comme le reconnaît les scientifiques du CNPN, le diagnostic écologique est insuffisant.	Pourquoi cette question porte uniquement sur la réduction et la compensation ? Dans la démarche ERC, il y a le "E" qui veut dire éviter. Il n'apparaît pas ici sous divers aspects. Ne sont pas pris en compte les projets alternatifs moins destructeurs pour la biodiversité, une seule mesure de compensation est proposée ici (et est considérée comme peu convaincante par les scientifiques. Concernant la réduction : aucune mesure de bridage n'est prévue, ni aucune mesure de l'intensité des migrations (oiseaux et chiroptères). L'impact des collisions est minimisé dans le dossier, le type d'éoliennes ne permet pas d'éviter les collisions de manière plus prononcée, en effet l'airgap n'est que de 25mce qui augmente la mortalité des oiseaux marins.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1944	Le rapport du CNPN est sans contestation le document majeur pour cette consultation. Tout y est dit sur les atteintes au vivant. Comment peut on après lecture accorder une dérogation ?	La séquence ERC, débute par les mesures d'évitement des projets destructeurs. Pourquoi améliorer les mesures de réduction et de compensation alors qu'on devrait privilégier celles pour éviter ce projet.	Non	Autre	FED
1946	Aucune dérogation ne doit être acceptée. Les espèces protégées ne sont pas négociables pour des intérêts financiers.	Il faut tout simplement arrêter ce projet	Non	Autre	FED
1947	Cette dérogation serait à l'heure actuelle scandaleuse	Respecter les 40 kms de distance des côtes préconisés	Non	Autre	SeaShepard
1948	Nous vivons actuellement une extinction de masse en terme d'espèce, l'enjeu est donc non négligeable si il y a risque de détruire une espèce protégée. Un dérogation comme celle demandé doit être refusé	Les mesures de réduction et compensation sont dysfonctionnel, on ne peut remplacer ce qui a été détruit.	Non	Autre	mail
1949	Ce projet est mortifère il fait l'annuler.	Annulation	Non	sur le site internet de la DREAL	
1956	Cette dérogation ne devrait pas être accordée. Les Eoliennes peuvent être construites ailleurs, là où cela perturbera moins les mammifères marins et les oiseaux.	déplacer les éoliennes vers le champ prévu plus au large,	Non	Autre	un ami m'en a parlé
1960	Justifiée	Ne pas les installer	Oui	Autre	facebook
1963	Je partage l'avis du CNPN qui a donné un avis défavorable et suis opposé à la demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Une première amélioration serait d'éloigner le parc des côtes. Ensuite, les éoliennes de nouvelles génération permettraient d'en réduire le nombre de moitié, réduisant par autant l'emprise en mer, les travaux, et donc les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

1964	La biodiversité est notre passé, notre présent et notre avenir	l'éloignement du projet des côtes	Non	Autre	
1965	NON à la destruction d espèces protégées.	NON	Non	Autre	
1968	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	
1969	contre ces dérogations, les espèces protégées ont plus de valeur que ces éoliennes. L'électricité ne se stocke pas à l'échelle d'un réseau électrique et en conséquence les énergies électriques intermittentes sont une calamité surtout pour la France qui avec le nucléaire et l'hydraulique a l'électricité la plus performante et la plus écologique qui soit. Le réseau électrique doit à tout instant équilibrer la production à la demande, aussi pour que les moyens intermittents puissent écouler leur production d'électrons il faut que leur intermittence soit compensée par des moyens fiables et pilotables, donc il faut brûler du gaz ou du charbon comme en Allemagne, et c'est bien mauvais pour le climat avec le rejet de CO2 qui en résulte. En France on se tire une balle dans le pied lorsque l'on baisse la production nucléaire pour laisser la place à la production intermittente car on sacrifie la rentabilité du nucléaire.	non - l'électricité intermittente est à rejeter puisqu'il n'est pas possible de stocker l'électricité à l'échelle d'un réseau électrique	Non	Autre	correspondants
1971	Je ne comprends toujours pas l'idée d'en faire en mer alors qu'il existe des lieux sur terre ou il y a la place d'en mettre et moins de dérangement pour l'homme comme pour la nature	Pas très précise mais peut-être comme dit précédemment les mettre sur terre dans des lieux peu dérangeants pour l'homme et la nature.	Non	Autre	Sea shepherd
1973	CONTRE l'éolien en mer et sur terre qui détruit la faune et la flore	Oui : ne pas en mettre !	Non	sur le site internet du porteur de projet	

Parc éolien offshore de Courseu

1974	<p>Je suis opposée à toute dérogation à l'interdiction de destruction et de perturbation intentionnelle sur 28 espèces protégées (20 oiseaux marins, 4 chiroptères et 4 mammifères marins).</p> <p>Si l'énergie "renouvelable" doit se faire au détriment de la nature et de la biodiversité, ce n'est plus du tout de l'énergie renouvelable, mais de l'énergie aussi mortifère que le charbon. Ainsi, le Conseil National pour la Protection de la Nature a soulevé divers manquements :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. aucune prise en compte de la biodiversité dans la conception de ce projet. 2. trop grande proximité des côtes (10 km) contrairement à l'avis des scientifiques qui préconisent un éloignement de 40 km des côtes alors que les éoliennes flottantes permettent un plus grand éloignement des côtes. Les zones côtières française sont des corridors migratoires et des hauts lieux de biodiversité qu'il faut protéger à tout prix vu le contexte de perte de biodiversité de plus en plus alarmant. 3. aucune prise en compte de projets alternatifs moins destructeurs pour la biodiversité. 4. un "diagnostic écologique" très insuffisant, ni étayé ni scientifique. 5. pas de prise en compte des effets du champ électromagnétique sur les mammifères marins qui pourtant provoquent des perturbations d'orientation notamment en migration ((Walker et al., 2005 ; Gill et al., 2005 ; Jarvis, 2005). Combien faut-il trouver de mammifères marins morts sur nos plages pour qu'on y prête attention ? 6. évidente minimisation de l'impact des collisions des animaux avec les pales. 7. un choix d'éoliennes qui ne tient pas du tout compte des risques de collisions, le tirant d'air sous pales (airgap) étant réduit à 25 m, ce qui augmente inévitablement la mortalité des oiseaux marins. 8. la non prise en compte de l'ensemble des parcs éoliens offshore, dont ce projet va faire partie, qui multiplient les obstacles sur le parcours des oiseaux et chiroptères migrateurs de la Mer du Nord à l'Atlantique et la Méditerranée. 9. la séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) n'est pas appliquée bien qu'elle soit obligatoire, avec une seule mesure de compensation prévue et peu convaincante. 10. aucune mesure de bridage des éoliennes n'est prévue pour anticiper le passage des oiseaux et chiroptères en fonction des prévisions de migrations et des conditions météorologiques, alors que d'autres pays le pratiquent déjà. 11. pas de dispositif fiable de mesure de la mortalité des oiseaux et des chiroptères mais de simples calculs théoriques non vérifiés et invérifiables. 12. non mise en place d'un mât de mesure pour les chiroptères, on se contente de prendre les mesures réalisées dans un tout autre endroit ce qui est absurde. <p>Pour toutes ces raisons, ce projet est à la fois non abouti et peu rigoureux et je suis contre.</p>	<p>Je suggère de consulter les spécialistes comme Sea Shepherd qui sont à même de faire des recommandations utiles et efficaces comme l'éloignement du projet des côtes, le bridage des éoliennes, la mise en place d'un mât de mesure pour les chiroptères, avec couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, ce qui permettra -enfin- de connaître la mortalité réelle de ces animaux en mer. Ils pourront également procéder à un état des lieux initial sérieux avec des mesures de l'intensité des migrations. Ils pourront aider à choisir le type d'éoliennes permettant d'éviter au maximum les collisions et préconiser l'isolation des câbles pour éviter au maximum de perturber les mammifères marins avec les champs électromagnétiques.</p> <p>Le tout est de s'adresser aux bonnes associations et aux bons spécialistes et pas se contenter de ce qui a été fait ailleurs par des gens ignorants.</p>	Non	Autre	Twitter
1976	<p>Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.</p>	<p>Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.</p>	Non	Autre	association

Parc éolien offshore de Courseu

1977	En raison de sa proximité des côtes, ce projet dérogoire ne prend aucunement en compte le respect de la biodiversité, que ce soit au niveau aérien avec un risque de collision avec des la population aviaire en migration, ou au niveau sous-marin avec un impact du champs électromagnétique qui perturbe l'orientation des mammifères marins.	Déplacement pour le moins du projet vers le large et bridage des éoliennes.	Non	Autre	information privée
1978	Ce projet ne tient pas compte de la biodiversité dans le choix du lieu d'implantation du parc éolien. Ce n'est pas concevable qu'en 2024, des entreprises puissent encore faire fi des écosystèmes et souhaiter obtenir des dérogations quand il s'agit en plus d'impacter des espèces protégées et que des organismes nationaux reconnus, dont le CNPN, ont rendu un avis défavorable. À quoi servent nos lois et les études faites et les mesures de protection définies si c'est pour chercher à les contourner systématiquement. Si ce projet n'est pas compatible avec les enjeux environnementaux, c'est qu'il est à revoir : à déplacer ailleurs ou simplement trouver d'autres alternatives à l'éolien en mer !	Premièrement s'appuyer sur les recommandations des experts comme le CNPN. Deuxièmement, il existe un certain nombre de mesures déjà identifiées pour suivre et réduire les impacts des éoliennes sur la faune. Qu'elles soient mises en œuvre ! Troisièmement, que des études soient menées jusqu'au bout pour évaluer l'impact des premiers parcs éoliens créés, mieux identifier et connaître les couloirs de migrations de la faune marine et de la faune avicole. Respecter les aires protégées Et les couloirs de migrations. Il y a encore certainement bien d'autres actions de préventions et de protection à mettre en place. Etc.	Non	Autre	Media (sur le site de la DREAL et de la Préfecture il n'a pas été facile à trouver.)
1983	Je suis contre cette demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées présentées pour pas moins de 28 espèces protégées. Cette dérogation serait une honte car ce projet ne respecte ni les conditions prévues par la loi, ni le bon sens de conservation et de protection des espèces : - plus de 124 espèces d'oiseaux protégés ont été observés dans la zone ce qui est largement supérieur aux 28 identifiées dans la demande (oiseaux, chauve-souris et mamifimarin confondus) - ce projet a reçu un avis négatif du CNPN - pas le séquence ERC prévue contrairement à ce que prévoient les textes de loi - le type d'éoliennes choisi ne permet pas d'éviter les collisions en masse d'oiseaux et de chauve-souris - les ondes émises désorientent les marins ce qui peut causer de collisions et échouages - la position de ce projet sur une route de migration des espèces marines et moins de 40km des côtes	- Le parc devrait être déplacé à plus de 40km des côtes - les câbles électriques doivent être correctement protégés afin de réduire le champ magnétique perturbant les espèces marines - les éoliennes doivent être choisies de manière à limiter les collisions avec les espèces aviaires - un système de décompte des collisions aériennes doit être mis en place afin de pouvoir mesurer l'impact écologique de ce projet et dans la mesure proposer une "compensation" comme prévue dans la séquence ERC	Non	Autre	Réseaux sociaux
1985	je suis contre cette demande de dérogation	Pourquoi ne pas simplement éloigner les éoliennes des côtes ?	Non	sur le site internet de la DREAL	
1986	Il est inconcevable pour moi de demander une dérogation pour mettre en danger délibérément des espèces protégées, il y en a bien assez qui sont menacées comme cela	En faire moins, a un autre endroit où elles ne menaceront aucune espèce, et économiser l'énergie au lieu de chercher à en produire toujours plus	Non	Autre	Sea shepherd
1987	Avis négatif pour la demande de dérogation. Des alternatives sont disponibles. De plus, Un avis défavorable a été donné par le conseil de protection.	Non	Non	Autre	Sea shepherd
1988	Pas de dérogation contraire à la préservation de la faune	Des mesures inutiles et scandaleuses	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1991	Projet trop peu soucieux de la biodiversité	Éloignement des côtes, plus de contrôles pour protéger les espèces	Non	sur le site internet de la Préfecture	
1993	Bonne idée	Non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
1994	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

1995	Il est indispensable que les mesures nécessaires à la sauvegarde de la biodiversité soient mises en place et prises en compte. Au jour d'aujourd'hui, les instances compétentes se doivent d'être cohérentes et intransigeantes pour que les moyens existants pour la sauvegarde et le respect de la biodiversité soient utilisés, appliqués et ce quelque soit le projet et son porteur.	Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Indifférent	Autre	Association
1996	Tant la surface du parc éolien que le nombre d'éoliennes et la dimension des pales de ces dernières auront un fort impact négatif sur ces espèces protégées. Une dérogation ne peut s'entendre que pour un projet limité, ce qui n'est pas le cas. En outre, d'autres projets existent et viendront, eux aussi, impacter ces espèces. L'exception sera donc la règle. Cette dérogation est d'autant plus incompréhensible que l'on interdit aux pêcheurs de l'atlantique de sortir en mer pour protéger certaines espèces !	Hormis l'annulation du projet, il est impossible de compenser les effets négatifs d'un tel parc.	Non	sur le site internet de la DREAL	
2001	Je suis fermement opposée à ce projet qui bafoue la mémoire de tous les hommes morts pour la France en débarquant sur les plages en juin 44 !	A défaut de ne pas le construire, le faire reculer d'au moins 15km afin de ne plus être vue depuis la côte	Oui	Autre	Facebook
2006	La biodiversité est un élément clé des écosystèmes, il faut absolument la protéger.	Eloigner les éoliennes des côtes.	Non	Autre	Sur l'instagram de SeaShepherd
2012	Je suis contre la dérogation. Si ces espèces sont protégées c'est parce qu'elles en ont besoin. Ça sert à rien de faire des lois les protégeant si on peut faire une dérogation dès qu'on en a envie.	La meilleure mesure n'est pas la réduction ni la compensation mais bien l'évitement. Dans ERC c'est l'intention première.	Non	Autre	On me l'a partagé
2014	un scandale de plus, en dépit du bon sens, et de tout ce que les recherches scientifiques démontrent	le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères,	Non	Autre	Association protection des océans
2016	Avis négatif du CNPN, aucune prise en compte de l'environnement local. Pas de recherche d'alternative qui permette un consensus des parties	Toutes les mesures technologiques seront positives pour causer un moindre mal, mais il est choquant d'admettre que nous puissions en toute connaissance de cause porter atteinte à la nature pour satisfaire des besoins qui ne sont pas vitaux sans rechercher une véritable alternative qui ferait consensus.	Non	Autre	
2017	Je suis contre, la faune et la flore seront gravement impactés	Annulation ou à minima un éloignement d'au moins 40 km des côtes	Non	Autre	Sea Shepherd
2018	Avis négatif pour l'ensemble. Aucune évaluation des impacts de ce projet sur la biodiversité, que ce soit sur les animaux marins, les oiseaux, les poissons, le milieu... Non-respect de l'obligation de prendre en compte les autres projets alternatifs moins destructeurs pour la biodiversité.	Eloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer et d'avoir un suivi sérieux. La sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il est obligatoire que l'opérateur trouve des solutions techniques possibles et existantes et les finance pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	RESEAU

Parc éolien offshore de Courseu

2019	Cette dérogation est inacceptable. Le CNPN le justifie. Je tiens à souligner d'une part qu'il existe des alternatives à ce projet éolien qui évite de tuer des espèces protégées et d'autre part qu'une implantation à 10 km de la côte est totalement déraisonnable	Moratoire sur le projet pour prendre le temps de réfléchir avant de commettre irréversiblement l'irréparable.	Non	Autre	
2022	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN	Un éloignement des côtes permet de réduire les effets néfastes sur les espèces protégées.	Non	Autre	relations personnelles
2023	OK pour l'éolien en mer, mais à plus de 40km des côtes comme préconisé par les scientifiques...	augmenter les patrouilles Sea Shepherd	Non	Autre	alerte par mail
2025	Je suis d'accord, je fais confiance à éolienne offshore calvados	Je n'ai pas de proposition	Oui	Autre	
2028	Contre	Stop Enr	Non	sur le site internet de la DREAL	
2029	Les installations proposées sont extrêmement préjudiciables à la faune et la flore maritimes	Il faut éloigner les installations des côtes et mettre en place des outils de surveillance de leur impact notamment sur les animaux	Non	Autre	Seasheperd
2031	Pourquoi faire des réglementation pour protéger l'environnement et ensuite faire des dérogations ? C'est inadmissible	Éloigner le projet des côtes (selon les normes) Changer le type d'éolienne par des éolienne qui permet d'éviter les colisions avec les oiseaux	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2032	Bonjour, Nombre d'entre nous sont contre ces projets qui ne sont que des mesures provenant d'une pourritocratie qui s'est acoquiné à des lobbies tous aussi pourris. Nous ne voulons pas d'une énergie qui saccage d'avantage l'environnement. J'espère que le karma s'occupera de tous ceux qui auront trempé dans cette infâme magouille	La seule suggestion est de ne pas les mettre, là nous serons sûr que quel que soit le pipo sorti par les promoteurs, il n'y aura pas davantage de destruction de la biodiversité. Qu'ils utilisent d'autres brevets existents pour faire de l'énergie renouvelable non destructrice. À l'ère de la nanotechnologie, c'est une honte d'aller dans le gigantisme	Non	Autre	FED
2036	On ne peut pas continuer à ignorer l'impact des activités industrielles sur l'environnement. Les espèces protégées ne sont pas définies sur un choix fantaisiste mais parce que des scientifiques ont prouvé que sans elles, toute vie finira par disparaître, y compris la nôtre.	Je ne vois qu'une solution, entrer en décroissance, cesser de demander à cette planète de nous fournir plus que nos besoins réels, au lieu d'en extraire toutes les richesses pour une poignée de riches.	Non	Autre	Par Sea Sheperd
2037	Des espèces menacées vont être impactées par cette construction, comment un tel projet peut-il être validé alors que son étude d'impact environnemental est défavorable ?? A quoi sert le statut d'espèce protégée s'il est dérogeable pour servir des intérêts industriels ??	Des éoliennes flottante ou rien.	Non	Autre	
2039	En plus de détruire des zones naturelles, l'éolien coûte de l'argent aux contribuables et ne profite qu'aux investisseurs.	Ne pas construire d'éoliennes.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2040	Bonjour, Je suis absolument opposée à ce projet qui représente un nouveau projet écocide catastrophique pour la biodiversité. En effet, l'emplacement de ce projet lui serait très préjudiciable. En outre, le projet est beaucoup trop proche des côtes et les corridors migratoires en seraient grandement affectés. Je suis également choquée que l'on minimise à ce point l'impact du champs électromagnétique sur les mammifères marins alors que celui-ci est désormais avéré et a des conséquences extrêmement préjudiciable sur leur équilibre. Je suis donc fermement opposée à ce projet, considérant que nous, humains, devons vraiment nous questionner sur notre mode de vie et aller vers beaucoup plus de sobriété. Merci à vous de prendre en compte mon avis. Bien cordialement, Natacha Drezet	Compenser les décisions écocides ? Et bien commençons par respecter le vivant, cela nous évitera de réfléchir à compenser nos erreurs !	Non	Autre	
2041	Je suis contre cette dérogation a la réglementation dans ce cas de construction de parc éolien dû au non-respect de nombreuses conditions.	Pour améliorer la réduction de l'impact sur la biodiversité il faudrait construire ce parc éolien à une distance plus éloignée des côtes afin de moins interférer avec la faune et la flore.	Non	Autre	Via le post d'une association sur un réseau social
2043	Pas de dérogations accordable. Le projet ne respecte déjà pas la conservation de la biodiversité des zones côtières. Et on parle de 28 espèces protégées supplémentaires qui seraient intentionnellement mise en danger. C'est Non.	S'adapter à la loi et pas demander des dérogations. Prendre en compte des projets alternatifs ou solutions alternatives respectant mieux la biodiversité	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

2045	Pas de dérogation	Refuser la construction d'un site industriel	Non	Autre	RS
2046	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la DREAL	
2055	Contre la dérogation à la réglementation des espèces protégées	Eloigner le projet des côtes Mettre en place un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer Isoler les câbles car les mammifères marins sont sensibles aux champs électromagnétiques	Non	Autre	
2057	Pas de dérogation pour qui que ce soit. La réglementation est positive pour la protection des espèces, il ne faut pas en déroger	Pas à cet instant	Non	Autre	Association
2058	Il est indispensable de continuer à protéger strictement les espèces protégées.	Non	Non	Autre	
2059	Une dérogation quelle qu'elle soit ne devrait apporter que des effets bénéfiques sans aucun effet susceptible de nuire durablement par son utilité. La mise en danger d'espèces protégées et de la survie doit être à elle seule une raison valable et suffisante pour revoir l'ensemble du projet. Nous sommes en 2024 et le respect de notre planète et des êtres vivants est une priorité de très haute importance pour la préservation de tous les maillons qui nous lient.	Chaque projet doit faire l'objet d'études comparatives et multilatérales par des scientifiques de terrain indépendants afin d'analyser les risques encourus par toutes les populations du vivant. Animaux humains ou non humain, végétaux, etc.	Non	Autre	Discussions familiales
2060	Pas favorable à cette demande et à l'installation de ces éoliennes	Je pense que des experts en suivi et préservation de la biodiversité marine devraient être largement consultés et que des études vastes sur l'impact de ces éoliennes devraient être menées. La compagnie qui gère ce projet devrait avoir l'obligation de mettre en œuvre absolument tout ce qui est nécessaire (en études, protection, suivi, comptage...) pour qu'il n'y ait aucun impact sur le vivant! Peut être en commençant par éloigner les éoliennes des côtes.	Non	Autre	Ong
2062	Dérogation inacceptable. Étude d'impact trop peu fournie	Les mesures compensatoires sont dérisoires au regard de la perturbation engendrée. EDF doit absolument justifier qu'il n'existe pas d'autre site possible	Non	Autre	Association
2064	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	
2065	Faire des bonnes lois pour ensuite multiplier les dérogations sous prétexte d'une construction inutile et inesthétique, je suis évidemment contre cette dérogation.	Détruire toutes les éoliennes terrestres.	Non	Autre	Une amie
2070	Je pense qu'il est complètement débile d'installer des éoliennes si près des côtes sans tenir compte de l'environnement et de la biodiversité. Les éoliennes, aujourd'hui, sont totalement inadaptées.	Il y a une façon simple pour tout ça, ne pas construire d'éoliennes.	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

2072	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	association
2073	En véritable démocratie, la Loi doit-être la même pour tous. Donc pas de dérogation contre les espèces protégées, contre la Loi littorale, ni de "consultation expresse". Sinon, on s'étonne de la montée de l'incivisme. Respectons la Loi !	D'abord respecter la Loi, puis comme pis-aller, puisqu'il est prouvé que l'énergie éolienne est une aberration économique, écologique et sociale, particulièrement sur ce lieu mémoriel mondial du Débarquement : - utiliser l'alternative de BARFLEUR, plus éloigné de nos côtes, avec un nombre réduit d'éoliennes, c'est tout simplement le bon sens.	Non	Autre	par la FED depuis des années
2075	Je suis convaincu qu'un tel projet va bouleverser la vie de milliers d'animaux marins et volatiles...	Oui, des éoliennes flottantes ou encore un éloignement du parc de 30km	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2077	NON A LA DEROGATION : EDF n'a pas, au nom des énergies renouvelables, à générer la destruction et la perturbation d'espèces protégées ! Les collisions, les champs électromagnétique seront délétères à la biodiversité doit être prise en compte . De mon côté je fais le maximum pour réduire ma consommation d'énergie, mon équipement se réduit au strict nécessaire.	éloignement des côtes, bridage des éoliennes, isolation des câbles... l'opérateur doit clairement proposer et financer des solutions adaptées.	Non	Autre	réseaux sociaux
2079	Étudiante en Master d'écologie marine je sais à quel point ce projet est un désastre et me touche particulièrement... De même que l'ensemble de ma génération... Prenez le temps de nous écouter... Et entendre ce que nous avons à dire pour ce projet...	...	Non	Autre	She shepherd
2080	C'est une aberration, un sacrifice de la vie pleine si précieuse.	Un autre lieu, plus loin des côtes peu être? qui n'impactera pas la biodiversité	Non	Autre	Bouche à oreille
2081	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	Fédération Environnement Durable
2083	Je suis opposé à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN, une implantation à 10 km de la cote est totalement insuffisante. Le même opérateur EDF a obtenu en 2023 l'installation d'un parc d'une puissance 2 fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu de 64 prévues à Courseulles, et sans subvention. Le projet de Courseulles nécessite lui 3 milliards € d'aide de l'état !	L'éloignement beaucoup plus important des cotes permet de limiter le nombre d'éoliennes et par conséquent l'emprise sur les travaux et les effets sur toutes les espèces protégées (mammifères marins, sur l'avifaune et notamment les espèces maritimes nicheuses etc.).	Non	sur le site internet de la DREAL	
2084	Nous devons simplement protéger les espèces protégées. C'est un devoir humain	Dispositif flottant	Non	sur le site internet de la Préfecture	

Parc éolien offshore de Courseu

2085	<p>Il me semble que le CNPN (Conseil National pour la Protection de la Nature) a rendu un avis NÉGATIF pour de nombreuses raisons au sujet de ses dérogations. Si l'avis du CNPN qui connaît bien le sujet n'est pas suivi et que les dérogations sont autorisées, je ne vois pas pourquoi vous demandez l'avis des français. Votre demande d'avis est juste théorique, étant donné que comme d'habitude vous avez pris votre décision. Alors pour une fois je vous remercie de bien vouloir tenir compte des experts. La vie sous toutes ses formes est plus importante que l'intérêt économique et financier de quelques uns.</p> <p>Je pense qu'il n'existe aucune prise en compte de la biodiversité dans le choix de l'emplacement du projet car le projet est trop près de côtes</p> <p>Vous ne prenez pas en compte les autres projets présentés et moins destructeurs pour la biodiversité.</p> <p>L'impact du champs électromagnétique sur les mammifères marins n'a pas été pris en compte alors qu'il est connu que le champs électromagnétique a une incidence sur les animaux et sur les hommes sur terre ou en mer.</p> <p>Avez vous bien mesuré l'impact des collisions d'oiseaux marins avec les pales ? Avez vous tiré des leçons du parc éolien en mer face à Saint Brieuc ?</p> <p>Pourquoi détruire nos si belles côtes alors que le développement du nucléaire est la solution d'avenir ?</p> <p>Alors vous l'avez compris je suis contre ces dérogations.</p>	<p>L'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer.</p> <p>Ou alors la suppression pure et simple de ce projet.</p>	Non	Autre	
2088	<p>Ce projet est une aberration alors que la biodiversité est déjà en déclin. Je suis extrêmement défavorable à ce type de projet industriel qui, en plus de produire peu d'électricité va détruire fonds marins et faune sauvage.</p>	<p>Miser sur le nucléaire ou le photovoltaïque dans les zones artisanales et commerciales et arrêter tous les projets éoliens.</p>	Non	Autre	Milieu associatif
2089	<p>La biodiversité n'est clairement qu'une variable d'ajustement dans ce projet.</p> <p>Le projet est trop près de côtes contrairement à l'avis des scientifiques qui préconisent un éloignement de 40 km des côtes</p> <p>Le diagnostic écologique est insuffisant selon les scientifiques du CNPN.</p> <p>La séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) qui est imposée par les textes n'est pas correctement appliquée. Une seule mesure de compensation est mise en œuvre</p>	<p>Respect des préconisations du CNPN</p> <p>mettre un mat de mesure</p> <p>brider les éoliennes pour le passage des migrateurs</p>	Non	Autre	
2092	<p>Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.</p>	<p>Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.</p>	Non	sur le site internet de la Préfecture	

Parc éolien offshore de Courseu

2095	<p>D'un point de vue purement conceptuel, peut-on demander la modification d'une réglementation justifiée et ayant fait consensus pendant des années entre scientifiques de tous bords pour protéger des êtres vivants, simplement dans le but d'installer un dispositif industriel dont l'efficacité est de plus en plus controversé ?</p> <p>Exemple, si la réduction de la vitesse des automobiles en ville est justifiée par des défense de vies humaines, pourrait-on envisager une demande de dérogation de cette limitation à la faveur de véhicules qui seraient "spécifiques" mais tout aussi dangereux pour l'individu ? Non c'est évident.</p> <p>Alors sans dans le doute quant à l'impact de ces éoliennes sur la vie des êtres vivants protégés dans une zone industrielle et sans démonstration ou réponse scientifiques il me semble prématuré de valider ce projet.</p>	<p>Pour pouvoir parler de "mesures de réduction", il faut préciser de quelle réduction discute-t-on ? réduction de la taille du parc en question ? de la taille des éoliennes ? ou réduction de la dérogation relative aux espèces protégées ?</p> <p>De façon générale pour parler de "mesures de réduction", il faut pouvoir disposer d'études scientifiques, observationnelles et contradictoires, proposées par des organismes dont les intérêts sont différents (voire potentiellement divergeant) quant à l'impact d'un tel projet sur tel ou tel milieu.</p> <p>Pour pouvoir parler de "compensation", il faut accepter que la destruction d'êtres vivants soit compensable. Choquant non ?</p> <p>En général il est possible d'envisager de parler "d'accompagnement" quand on dispose déjà d'études faisant consensus sur le désastre envisagé, ou quand on prend pour exemple un retour d'expérience de parcs industriels déjà existant. Peu de rapports sur ce sujet sur des grands parc éolien offshore mondiaux sont consultables.</p> <p>Quant à la question du "suivi" ! peut-on parler de suivi postérieur à un tel projet quand on ne dispose pas d'éléments et d'études suffisantes sur l'avant projet ? Avons-nous construit la première centrale nucléaire sans une réflexion complète de la problématique ?</p>	Non	Autre	
2099	<p>Les études incomplètes et le non-respect de la biodiversité et de la protection d'espèces protégées devraient empêcher les dérogations aux lois existantes.</p> <p>Quelques lois protègent le milieu marin, respectons les et arrêtons les dérogations irréfléchies</p>	<p>Commencer par une vraie étude d'impacts, respectons les lois existantes avant d'envisager des études de travaux qui coûtent cher à la collectivité.</p>	Non	Autre	Ong
2101	<p>Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseu</p>	<p>Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.</p>	Non	Autre	
2102	<p>Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.</p>	<p>Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.</p>	Non	sur le site internet de la DREAL	
2103	<p>Il est difficilement concevable en 2024 de faire une demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées sachant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cette énergie alourdit considérablement les factures (encore aujourd'hui), du fait du prix exorbitant d'achat et des aides insensées de l'état français - c'est une énergie aléatoire qui produit peu ou pas au moment où la demande est la plus forte (période de gel récente) - nous devons depuis l'introduction de cette énergie du vent importer massivement de l'énergie électrique, souvent très carbonée <p>Il est inconvenant d'attribuer une dérogation à la réglementation des espèces protégées.</p>	<p>Il est urgent de passer à l'achat de cette énergie, au prix du marché et de supprimer toutes aides publiques.</p> <p>C'est ce qui se pratique dans plusieurs pays européens à présent, cela respecte la loi du marché d'où une régulation des prix.</p> <p>Ces mesures auraient pour effet de réduire les nombre d'éoliennes et par là-même une nuisance moins impactante sur les espèces protégées.</p>	Non	Autre	F Environnement Durable

Parc éolien offshore de Courseu

2104	Il ne doit pas il y avoir de dérogation possible. La zone sera totalement dénaturée.	il y a d'autres solution écologique sans passer par un parc éolien qui nécessite des centaines de m3 de béton et la destruction de la baie de seine a tous tout jamais. A titre individuel, un système de récupération d'eau de pluie afin d'utiliser de l'eau non potable pour les WC et machine à laver devrait être obligatoire sur les constructions neuve depuis bien longtemps. Et concernant l'électricité, il serait préférable de développer le photovoltaïque.	Non	Autre	bouche à oreille
2105	A partir du moment où on demande une dérogation, cela revient à supprimer les mesures de protection et donc à les contourner, voire à les anihiler. Le bien-fondé qui a conduit à les mettre en place est remis en question pour des raison principalement financières, couvertse par de soit-disant raisons écologiques. La planète a déjà assez souffert de nos nuisances. Il faut que cela cesse. La régulation de la production énergétique des éoliennes se fait grâce à l'augmentation des centrales thermiques pour pallier à leur irrégularité de production. C'est une fausse bonne idée, exploitée par des sociétés uniquement intéressées par les dividendes à deux chiffres. Ayant travaillé dans le secteur de l'énergie éolienne, j'émets donc un avis fermement défavorable à cette demande de dérogation.	Oui, à la sobriété énergétiques de tous et au respect des autres espèces vivantes. Aucune mesure de "réduction, compensation, accompagnement, suivi" n'aura la capacité d'action à l'encontre de ce que ce projet aura déséquilibré, voire détruit.	Non	Autre	Sea Shepherd
2108	Est ce de	Sans	Indifférent	Autre	Web
2111	Assez d éoliennes ne sacrifions pas des espèces protégées...haltes aux dérogations..ne vivons pas nos lois de leur sens et de leur valeur...les dérogations sont une négation des valeurs républicaines.	Faisons des économise d énergie et reouvrons nos centrales nucléaires gage de notre indépendance énergétique	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2113	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la DREAL	
2114	Je suis très inquiète de l'absence de la prise en compte de la biodiversité dans ce projet. Je suis contre toute dérogation à la réglementation des espèces protégées.	Ce projet me paraît inadapté. Notamment, il est trop près des côtes, et ne respectent pas l'avis des scientifiques qui demandent des installations à au moins 40km des côtes. C'est indispensable de respecter les zones côtières comme étant des lieux déterminants pour la vie de la faune et de la flore. Vous ne pouvez pas construire des éoliennes pour "sauver le climat", quand ça implique de détruire de tels écosystèmes et d'empêcher le bon développement de la vie de la faune et de la flore... C'est un non sens.	Non	Autre	
2115	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	FED
2117	Il est absolument inadmissible de déroger à la réglementation des espèces protégées dans la Manche.	La seule chose à faire est de respecter la nature et le site.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2119	Pas de dérogation possible à mon avis, les espèces à protéger sont prioritaires. Tout le monde vivra mieux sans ces éoliennes.	Je pense qu'il faut suivre les associations militantes pour la protection de l'environnement et des espèces comme seashepperd.	Non	Autre	Seashepperd

Parc éolien offshore de Courseu

2120	<p>Afin de lutter contre la crise énergétique et diminuer nos émissions de CO2, l'éolien offshore peut être solution de taille. Mais là encore, ce projet n'est pas pris dans sa globalité. Nous ne pouvons plus nous permettre d'engager de tels projets en ne prenant comme seul argument l'économie tout en l'enveloppant dans la lutte contre le dérèglement climatique.</p> <p>Cette demande de dérogation illustre totalement les failles de ce projet qui ne prend en aucun cas en compte son impact sur la biodiversité (espèces menacées, lieu de migration, etc.) et ne voit aucune autres alternatives. Pour reprendre les mots du CNPN, 'La biodiversité n'est clairement qu'une variable d'ajustement dans ce projet.'</p>	<p>En premier lieu, il faudrait étudier des lieux plus éloigner des côtes. Un lieu qui ne serait pas ou le moins possible sur des voies de migration. Simplement engager un réel dialogue avec les organisations sur place et le CNPN afin de trouver les meilleurs compromis et de remettre la biodiversité au centre. Comme tout projet, l'impact écologique et son impact social doivent être étudié et mis au moins autant au centre que son aspect financier.</p> <p>Afin de mieux suivre son impact, il faudrait aussi mettre en place des caméras, des dispositifs permettant de suivre et d'identifier la chute de cadavres. Enfin, je pense aussi qu'il serait bon d'aménager les éoliennes comme un nouveau lieu de biodiversité en pensant leur architecture comme un lieu pouvant être utilisé par des oiseaux et la faune marine. Quelques idées du projet de la digue de Monaco sont de bons exemples d'architectures adaptatives pour la biodiversité par exemple.</p>	Non	Autre	Vie Sea Sheperd
2125	<p>Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.</p>	<p>Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.</p>	Non	Autre	
2126	<p>Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN: 1- une implantation à 10km de la côte est insuffisante pour l'éolien offshore 2-il existe une alternative dans la zone centre Manche (Barfleur) à 35km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc éolien d'une puissance deux fois supérieure, avec 47 éoliennes au lieu des 64 prévues à Courseulles sur mer.</p>	<p>Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer , les effets sur les espèces protégées , les travaux.</p>	Non	Autre	Libre horizon
2127	<p>Dans un premier temps il semble que la biodiversité ne soit pas pris en compte et ce pour plusieurs raisons. Le choix de l'implantation du parc à proximité des côtes. La non prise en compte de l'impact des champs magnétiques sur les animaux marins. L'impact des collisions des oiseaux avec les pales. Il n'est pas non plus donné de réponse à la façon dont le taux de mortalité sera calculé ou en tout cas il semble être minimisé. L'avis des scientifiques sur ce projet est relégué au second plan. Pour toutes ces raisons et dans l'état actuel, la demande de dérogation ne doit pas être accordée.</p>	<p>Plusieurs mesures pourraient être prises. L'éloignement du parc de plus de 4km des côtes. Des outils de mesures et de contrôle tel que des caméras thermiques, des enregistreurs de sons et ultrasons pour permettre de suivre et mesurer la chute des oiseaux lors des impacts avec les pales. La mise en place de radar et mâts de mesures. La protection des câbles en améliorant l'isolation de manière a réduire l'impact des champs magnétiques sur les espèces marines.</p>	Non	Autre	Sea shepherd
2134	<p>Je suis contre cette demande</p>	<p>Je propose que le porteur de projet finance, à minima, un montant de 100€ par éolienne et par an les actions de l'association du CHENE (Centre de sauvegarde de la faune sauvage) qui s'occupe, notamment, des mammifères / oiseaux blessés par les éoliennes.</p>	Non	sur le site internet de la DREAL	
2135	<p>la solution proposée est obsolète puisqu'il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles,</p>	<p>Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, et surtout les finances et l'entretien future.</p>	Non	Autre	
2137	<p>Aucune dérogation ne doit être apportée à la réglementation sur les espèces protégées.</p>	<p>Éloigner le projet de parc éolien actuel au large, à au moins 40 km des côtes.</p>	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

2138	Les remarques du CNPN sont suffisamment étayées pour que je m'oppose à ces implantations d'éoliennes marines trop près de la côte !	Faire connaître les effets de cette implantation à tous les acteurs en toute transparence	Non	Autre	réseau amical
2140	Considérant que les enjeux sont faibles ou limités pour la plupart des espèces et reconnaissant qu'il est impossible de construire sans créer de conséquences sur la faune et la flore, ce projet me semble avoir été bien étudié pour en limiter les impacts. Mon avis est positif pour la dérogation.	Les documents présentés sont très complets. Ici le projet présente surtout des risques pour le marsouin commun. Si une dérogation est délivrée, le risque sur cette espèce augmentera. Est-ce que ceci sera mentionné dans les futures études d'impacts qui auront lieu plus tard ? Il serait dommage que plusieurs projets obtiennent des dérogations qui seraient au détriment des marsouins (même s'il ne sont que 4 sur ce projet).	Oui	Autre	communication privée de voisinage
2142	Il est très important de prendre en compte la réglementation sur les espèces protégées en Manche. La mer étant déjà détruite jour après jour par la pêche intensive et les bateaux usines.	La solution est de cesser toute activité pouvant nuire aux espèces protégées. Néanmoins, si le projet se concrétise, des mesures de réduction, de compensation, d'accompagnement ET de suivi doivent impérativement être mises en place. Il peut s'agir de zones protégées de toute pêche après déplacement des populations d'animaux protégés. Cela est fait sur terre, lors de constructions sur des zones peuplées d'espèces protégées (exemple Pierre et Vacances)	Non	Autre	ASSOCIATION SEA SHEPHERD FRANCE
2147	AVANT D'ENTREPRENDRE DE TELLES INSTALLATIONS DESTRUCTRICES , IL FAUT D'ABORD SE REFERER AUX SCIENTIFIQUES DES PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES ET FAIRE DES ETUDES AVANT DE VOUS LANCER DANS L'INCONNU ! DES QUANTITES D'ESPECES D'ANIMAUX MARINS & OISEAUX VONT PERIR A CAUSE DE VOS PROJETS QUI N'ABOUTIRONT QU'A LA DESTRUCTION .	CHERCHER DES ALTERNATIVES AUX EOLIENNES , AVEZ_VOUS PENSE " A L'HORIZON" DES PAUVRES NORMANDS QUI SE TROUVENT SUR CES COTES , ECONOMIQUEMENT CELA VA ETRE UNE CATASTROPHE POUR EUX !	Oui	Autre	SEA SHEPERED
2150	ce projet est ahurissant, à 10 km des côtes, dans un espace marin fortement peuplé d'oiseaux migratoires et de chauve souris, je suis contre. Il est préconisé une distance de 40km des côtes pour les éoliennes, sans compter les impacts avec les énormes pales lors des migrations mais également pour les espèces sédentaires. Les travaux pour planter les mats vont nuire à la vie sous marine, explosions, bateaux, barges, les espèces pélagiques vont être perturbées par tous ces bruits parasites.	mettre les éoliennes à 40km de la côte, prendre en compte la vie sous marine et les bouleversements qui vont se produire, bien étudier l'impact de 64 éoliennes sur la faune aérienne, les dangers d'impacts, peuvent elles se stopper grace à un détecteur de mouvements ?	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2154	Nous sommes à l'aire du retour à la préservation de la planète et on autoriserait un groupe à tuer des animaux pour du commerce !	Non.	Non	Autre	bouche à oreille
2155	Trop proche de la côte	éloignement du projet des côtes	Non	sur le site internet du porteur de projet	
2156	Nous ne devrions pas accorder de permis de tuer, d'une manière générale, encore moins à des compagnies privées dont les intérêts économiques de court terme, contraignent la population à payer sur le long terme pour le saccage de notre environnement	Eloigner les éoliennes des côtes d'au moins 40 km, choisir un endroit moins dévastateur pour la biodiversité, évaluer les dommages causés par ce nouvel emplacement au regard de la série des parcs éoliens sur les corridors de déplacement des animaux marins, revoir les choix techniques pour minimiser les impacts et les nuisances électromagnétiques...	Non	Autre	
2157	Non, je ne suis pas d'accord	Non	Non	Autre	Ami
2158	Stop eoliennes	Arrêt du projet	Non	sur le site internet du porteur de projet	

Parc éolien offshore de Courseu

2160	<p>Le pétitionnaire demande une dérogation à l'interdiction de la destruction des espèces protégées et de leurs habitats, de surcroît a minima car ne sont pas concernés « les câbles de liaison électrique entre le poste électrique et l'atterrage sur le continent pour rejoindre le réseau national » alors que les travaux de construction sont déjà largement avancés. On est dans une opération « lave plus blanc » !</p> <p>En amont, l'Etat s'est affranchi d'une évaluation environnementale pour délimiter les zones de développement d'éolien maritime.</p> <p>Par ailleurs, comme l'affirme le CNPN dans son avis d'août 2023, « Contrairement à ce que laisse entendre le dossier de dérogation, la biodiversité n'a pratiquement joué aucun rôle dans cette localisation très contrainte pour ces raisons socio-économiques ».</p> <p>« Le dossier déroge à l'obligation d'étude de solution alternative de moindre impact sur la biodiversité ».</p> <p>« Le dossier justifie la RIIPM pour des raisons économiques et de lutte contre le réchauffement climatique », ce qui n'est pas justifié en France avec une énergie déjà largement décarbonée alors que le CEREME montre, par ailleurs, que</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation des EnRi ne se traduit pas par une réduction significative des émissions de CO2. - Les pays optant pour l'éolien et le solaire peinent à descendre en dessous de 200 gCO2/KWh. - Les échanges électriques transfrontaliers offrent une réduction marginale des émissions. <p>https://cereme.fr/wp-content/uploads/2023/12/Fiche-intermittence-VF.pdf</p> <p>Les inventaires pour réaliser l'état initial sont très datés et aujourd'hui, ils seraient faussés par la construction en cours du parc.</p> <p>La convention d'Aarhus n'est pas respectée et de même la réglementation en matière d'environnement sur la règle EVITER – REDUIRE – COMPENSER.</p> <p>C'est pourquoi la demande de dérogation ne peut être accordée à cet industriel peu scrupuleux et qui se moque complètement de l'environnement avec la bénédiction de l'Etat. Cette consultation aurait dû avoir lieu avant la construction du parc et de l'autorisation de l'Etat.</p>	<p>Comme le propose le CNPN, « le parc aurait très bien pu se situer au-delà de la zone d'exercice militaire (au large de Barfleur, comme le prouve le nouveau parc attribué à EDF en 2023 dans cette zone). »</p> <p>D'autant que « le dossier déroge à l'obligation d'une étude de solution alternative de moindre impact sur la biodiversité ».</p> <p>En premier, les travaux doivent être arrêtés et une étude doit mesurer les dégradations sur les milieux halieutiques et la biodiversité.</p> <p>Deuxièmement, changer la localisation du parc conformément aux pratiques des autres pays européens qui construisent au-delà des 12 miles marins.</p> <p>Avant toute chose, quel est l'intérêt de favoriser l'éolien onshore ou offshore qui restera toujours une énergie intermittente, aléatoire et non pilotable et donc qui ne répond pas aux enjeux énergétiques de notre pays avec notamment un coût social et industriel élevé.</p>	Non	sur le site internet de la DREAL	
2162	non au parc dans une zone qui devrait être classée	je ne comprends pas la question	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
2163	pas de dérogation à la réglementation des espèces protégées ! Il y a bien une raison pourquoi on les protège. Il faut trouver d'autres solutions	question pas claire	Non	Autre	pétition
2164	Remarque très générale : ce sont trop souvent les espèces protégées qui doivent s'adapter au bon vouloir de l'homme et non l'homme qui doit s'adapter à elles !	Non, si déjà vous parvenez à faire respecter les réglementations qui protègent le milieu marin ce sera une victoire.	Non	sur le site internet du porteur de projet	
2165	Peut-on être à ce point inconséquent ? Il faut s'opposer absolument à cette dérogation. Le calvados n'a aucune nécessité de massacrer ces sites historiques, ces paysages, et leurs faunes, et encore moins avec le démarrage très prochain de l'EPR de Flamanville. Les projets d'éoliens en mer sont une absurdité et un gaspillage financier.	Oui, il suffit de supprimer totalement ce parc et de travailler à entretenir les réacteurs nucléaires qui peuvent assez facilement être exploités pendant 20 ans de plus, le temps de préparer leur renouvellement, en lançant dès à présent la construction d'une nouvelle série, et ce pour 60 ans au moins.	Non	Autre	des amis normands et le site de la Dréal

Parc éolien offshore de Courseu

2166	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	toute implantation en zone sensible ne peut être compensée par des mesurertes.	Non	sur le site internet de la DREAL	
2171	Favorable	Arrêt de tous ces projets mortifères	Oui	Autre	BNE
2172	Il sera intéressant de connaître les études effectuées pour la protection de la faune lors de la construction et mise en service par le constructeur. Qui sera garant de la mise en service des mesures de protections faites par le constructeur? comment vérifier sa mise en place, à quel rythme? Qui donnera un avis si problème détecté et imposera des solutions effectives, si on en connaît!	Pour un meilleur accompagnement de la population à ce changement de paysage, des campagnes de publicité ainsi que des réunions d'information sont nécessaires auprès du public. Des compte rendu même télévisés ou sur les réseaux sociaux sont nécessaire pour informer la population. Donner des moyens financiers aux associations de protection de la nature pour qu'elles fassent un suivi réel et indépendant du constructeur.	Oui	Autre	par des opposants voisins
2173	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles. Les plages du débarquement ne doivent pas être entachées par des éoliennes, par rapport au devoir de mémoire. En plus cette installation porterait une grave atteinte sur les mammifères marins et l'avifaune...	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	Libre Horizon
2174	Comme toutes les consultations le démontrent, l'avis de la population ne sera pas respecté s'il est négatif. Donc inutile de perdre son temps à argumenter. Je suis contre la construction de ce parc éolien, qui va nécessairement perturber de nombreuses espèces aquatiques et d'oiseaux marins. Cette course en avant à toujours plus de technologie à fort impact sur des écosystèmes encore vierges est vaine et mortifère.	Arrêter d'aller toujours vers plus de consommation, de croissance, d'argent est la seule solution à terme. Nous vivons dans un monde fini. La nature n'est pas une "réserve de ressources" à la disposition des humains.	Non	Autre	Association Sea Shepherd France
2176	LA DEROGATION A LA REGLEMENTATION DES ESPECES PROTEGEES EST UN PERMIS DE TUER DONNE AUX PROPRIETAIRES DE CES EOLIENNES. L'EOLIEN N'EST PAS LA SOLUTION A LA POLITIQUE ENERGETIQUE DE LA FRANCE ET EST INJUSTIFIEE. L'ARGENT RESTE LA PRINCIPALE RAISON DE CES INSTALLATIONS HONTEUSES.	REPONDRE A CETTE QUESTION SERAIT ALLER DANS LA RECONNAISSANCE DE LA REALISATION DE CES CHANTIERS MONSTRUEUX PAYES PAR LE CONTRIBUABLE FRANCAIS POUR DES RESULTATS NAVRANTS MALGRE LA PUBLICITE MENSONGERE QUI EN EST FAITE.	Non	Autre	
2178	Le Conseil national de protection de la nature (CNPN) a émis un avis défavorable concernant l'implantation des 64 éoliennes en mer devant les Plages du Débarquement, considérant d'une part qu'une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et d'autre part que ce "site hautement symbolique au niveau mondial en tant que plages du Débarquement revendiquant son classement à l'UNESCO". La destruction de l'habitat marin, du patrimoine et la beauté unique de ces côtes pour une énergie peu fiable, courte terme, intermittente et extrêmement chère est à déplorer.	Oui. Il faut suivre le chemin nucléaire : plus propre (moins de CO2 que l'éolien), plus fiable, plus concentré, plus efficace, plus long terme, moins cher et moins dispersé. Le nucléaire est une énergie qui a mené la France de développer une électricité plusieurs fois plus propre que l'Allemagne avec ses 40000 éoliennes, le Danemark, l'Espagne et la Grande Bretagne. Regardez electricityMap. L'éolien est une fausse bonne idée.	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

2179	<p>Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN :</p> <p>1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et</p> <p>2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.</p> <p>Enfin, quand réaliserons nous que truffer la nature d'éoliennes aux dimensions disproportionnées et consommatrices de matières premières qui finiront également par manquer un jour ne constituent en aucun cas une solution viable dans le futur ?</p>	<p>En dépit de la malhonnêteté intellectuelle qui sous-tend ce que l'on essaye de faire croire à la population, un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permettrait de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.</p>	Non	sur le site internet de la DREAL	
2181	Favorable	Pas spécifiquement	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
2185	<p>Alors que la Terre est en souffrance, que chaque jour des dizaines d'articles sortent sur la question du dérèglement climatique et la disparition des espèces, tous plus anxiogènes les uns que les autres, comment peut on encore oser déroger à la réglementation sur la protection des espèces ???</p> <p>Pas de dérogation.</p>	<p>Cette question implique que le projet se fera.</p>	Non	Autre	association
2186	<p>Non au projet D'EDF Renouvelable d'implantation d'éoliennes au mépris du respect de la biodiversité et de toutes les règles de prévention qui, si elles étaient mise en œuvre aboutiraient à l'abandon d'un tel projet équivalent à un véritable carnage sur nos côtes.</p>	<p>La première aberration est la distance de 10 kms des côtes au lieu des 40 préconisés.</p> <p>Dans ce dossier, le Conseil National Pour la Protection de la Nature a toutes les compétences nécessaires pour évaluer les impacts d'un tel projet pour les oiseaux, les chiroptères ainsi que les mammifères marins. Il faut donc que cette instance soit obligatoirement associée et que ses compétences, ses études et les résultats de ces dernières soient prévalentes et décisionnaires sur cette industrie.</p>	Non	Autre	ONG Seasheperd
2189	<p>C'est un scandale de demander la permission de détruire des espèces protégées. Que vaut dans ce cas leur statut d'"espèces protégées" ? La préservation de la biodiversité est aussi importante que la lutte contre le réchauffement climatique, l'une ne peut se faire au détriment de l'autre. Un dérogation accordée de plus prouverait encore une fois que toutes ces mesures de soit-disant protection de la nature ne sont qu'un leurre comme on peut le constater dans tous celles qui sont données dans d'autres domaines (parcs naturels, aires marines, autres protections d'espèces, ...).</p>	<p>En ce qui concerne les éoliennes marines, il est conseillé par les scientifiques de les éloigner de 40 km des côtes, de mettre un bridage des éoliennes, et tous les instruments de mesures préconisés pour mesurer et anticiper la mortalité des animaux marins. Ecouter les scientifiques (indépendants), investir dans du matériel adéquat et adapter les installations par rapport aux conseils d'experts scientifiques devient une priorité. Je ne suis pas contre les éoliennes mais quand il existe des possibilités d'amélioration, il est scandaleux de ne pas s'en saisir, même si cela a un coût. Ces industriels sont assez puissants et ont les moyens financiers pour améliorer leurs installations. Vu l'état de la biodiversité, il ne devrait même pas y avoir de début de projet de nos jours sans avoir mesurer, étudier, anticiper, avec études scientifiques à l'appui provenant de cabinets indépendants approuvés autant par les industriels que par les associations de protection de la nature, et ces mêmes scientifiques qui suivraient le bon déroulement du projet, et les imprévus pour y remédier.</p>	Non	Autre	internet
2194	<p>Défavorable</p> <p>Non prise en compte des espèces protégées, non respect des évolutions antérieures</p> <p>Sous couvert d'être un projet écologique, cela détruit une autre partie de la biodiversité = choix incohérent et absurde</p>	<p>Proposer avant tout une meilleure étude des impacts écologiques d'un tel projet</p> <p>Eloigner davantage le parc des côtes</p> <p>Réfléchir surtout plus globalement à une société décroissante</p>	Non	Autre	courriel perso

Parc éolien offshore de Courseu

2195	Avis clairement défavorable ! Lutter contre le réchauffement climatique en tuant la biodiversité ne sert à rien !	Faire la promotion du low tech et de la sobriété énergétique. Permettre aux ménages d'isoler les maisons, retirer tous ces écrans inutiles (ceux pour la publicité) des lieux publics et privés, aider au maximum à la mutualisation des usages électriques	Non	Autre	Association
2196	Contre	Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer.	Non	Autre	
2197	Tout est clair, appuyé d'éléments concrets qui justifient la demande.	/	Oui	sur le site internet du porteur de projet	

<p>2198</p>	<p>Je suis CONTRE la dérogation. Je suis l'opinio de CNPN (Conseil National pour la Protection de la Nature) a rendu un avis NÉGATIF pour de nombreuses raisons :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il n'existe aucune prise en compte de la biodiversité dans le choix de l'emplacement du projet. La biodiversité n'est clairement qu'une variable d'ajustement dans ce projet. 2. Le projet est trop près de côtes contrairement à l'avis des scientifiques qui préconisent un éloignement de 40 km des côtes (Les éoliennes flottantes existent aujourd'hui et permettent d'éloigner les projets des côtes). Les zones côtières en France sont des corridors migratoires et des hotspots de biodiversité dans lesquels de tels projets industriels n'ont pas leur place. 3. Non-respect de l'obligation de prendre en compte les autres projets alternatifs moins destructeurs pour la biodiversité. 4. Le diagnostic écologique est insuffisant selon les scientifiques du CNPN. 5. Aucune prise en compte de l'impact du champs électromagnétique sur les mammifères marins alors que celui-ci est désormais avéré. Cela engendre des perturbations d'orientation notamment en migration ((Walker et al., 2005 ; Gill et al., 2005 ; Jarvis, 2005) 6. L'impact des collisions avec les pales est minimisé dans ce dossier. En effet, comme pour tous les autres parcs éoliens offshore (cf. autosaisine du CNPN 2021), l'estimation des mortalités par collision est issue d'hypothèses optimistes théoriques de capacité d'évitement des éoliennes basées sur les caractéristiques physiques des espèces. 7. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas d'éviter au maximum les collisions. Leur tirant d'air sous pâles (airgap) est réduit à 25 m, ce qui augmente inévitablement la mortalité des oiseaux marins. 8. L'effet cumulé des mortalités d'oiseaux et de chiroptères par les différents parcs éoliens offshore (qui vont ponctuer l'ensemble du parcours des oiseaux et chiroptères migrateurs de la Mer du Nord à l'Atlantique et la Méditerranée) n'est jamais pris en compte, ce projet ne fait pas exception. 9. La séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) qui est imposée par les textes n'est pas correctement appliquée. Une seule mesure de compensation est mise en oeuvre. Elle est considérée par les scientifiques comme peu convaincante. 10. Le CNPN estime qu'il est inacceptable qu'aucune mesure de bridage des éoliennes ne soit proposée, ni aucune mesure de l'intensité des migrations des oiseaux et des chiroptères et des conditions météorologiques permettant d'anticiper leur passage (comme cela a notamment été décidé aux Pays-Bas). 11. Il n'est pas non plus acceptable que le dispositif de mesure réelle de la mortalité des oiseaux et des chiroptères proposé par le CNPN dans son auto-saisine de 2021 sur l'éolien offshore ne soit pas mis en place afin de valider les calculs trop théoriques (et trop optimistes) des mortalités par la méthode des CRM (c'est à dire que les mortalités par collision sont issues d'hypothèses optimistes théoriques de capacité d'évitement des éoliennes basées sur les caractéristiques physiques des espèces). 12. Enfin il est critiquable qu'il n'existe pas de mâts de mesure pour les chiroptères et que les mesures réalisées se soit appuyées sur le mât de mesure du projet de Fécamp. 	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'éloignement du projet des côtes, -bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. -Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux - la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés <p>A l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité.</p>	<p>Non</p>	<p>Autre</p>	<p>Une connaissance a partage le lien.</p>
-------------	---	--	------------	--------------	--

Parc éolien offshore de Courseu

2206	Je suis totalement CONTRE, cette mesure est contre environnementale	Il faudrait commencer par éloigner le projet des côtés, mettre en place un bridage sur les éoliennes	Non	sur le site internet de la DREAL	
2208	Cette décision va à l'encontre de l'avis CNPN. Pourquoi ne pas prendre en compte les projets alternatifs alors que c'est obligatoire? La prise en compte de la protection de la biodiversité ne semble pas être une priorité c'est regrettable et scandaleux.	l'éloignement du projet des côtes à 40 kilomètres, Mettre en place le bridage des éoliennes (voir ce qui a été fait au Danemark) Surveiller les chauves souris à l'aide d'un mat, Mettre en place des dispositifs (radars, caméra, témoins thermiques et ultrasons) pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de souris.	Non	Autre	bouches à oreilles
2209	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	FED
2210	Scandaleux. Complètement anachronique. Délète envers toute la biodiversité, les oiseaux marins, chauve-souris, mammifères.	Prendre en compte la biodiversité, l'impact désastreux des collisions avec les pales, des champs électromagnétiques, faire des études poussées, éloigner des côtes (éoliennes flottantes à minima), mettre des capteurs pour suivre et identifier la mortalité	Non	Autre	Sea shepherd
2211	Projet privé, pas de dérogation	Pas d'entreprise privé sur ce type de projet	Non	sur le site internet de la DREAL	
2212	Je soutiens l'avis négatif du Conseil National pour la Protection de la Nature.	Prendre en compte l'analyse du Conseil National pour la protection de la Nature	Non	Autre	membre familial
2213	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	FED
2215	Cela peut tuée des animaux, des espèces fragiles	Ne pas être d'éolienne	Oui	Autre	Instagram
2217	Dérogation inacceptable: la biodiversité ne peut être anéantie au nom du productivisme et de l'indépendance énergétique: Que vaudra l'électricité lorsque l'océan sera vide, entraînant la vie terrestre dans sa chute? A force de dérogations ces zones industrielles seront la norme et plus aucun espace ne permettra d'accueillir la vie marine! Ici ce sont pas moins de 28 espèces protégées (on ne parle même pas des autres...) qui sont en passe d'être exterminées! Le Conseil National a émis un avis négatif en 12 points que je vous invite à relire pour connaître mes arguments. Cependant ne croyez pas qu'il s'agisse d'un rejet de toute forme d'éoliennes offshore: un certain nombre de solutions existent (voir réponse à la question suivante), encore faut-il VOULOIR (volonté politique uniquement) les mettre en oeuvre.	C'est à l'opérateur de mettre tout en oeuvre pour trouver les solutions techniques permettant de respecter l'avis (très négatif) du CNPN et d'appliquer la séquence ERC qui, je vous le rappelle, est une EXIGENCE. Parmi une myriade: éloigner le projet des côtes (40 km idéalement); installer des éoliennes flottantes, un mât de mesure pour les chiroptères, coupler radar + caméra thermique + enregistreur de sons et ultrasons pour identifier et quantifier les oiseaux, brider les éoliennes en période de migration (comme aux Pays-Bas), isoler les câbles contre le champs électromagnétiques...	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2220	Au regard des atteintes à la biodiversité (oiseaux marins, chiroptères, ...) près de la côte (voir avis négatif du CNPN), projet inacceptable.	Eoliennes flottantes à au moins 40 km de la côte, bridage lors des migrations de l'avifaune marine, voire la nuit (chiroptères). Réduire la taille des éoliennes, limiter la consommation électrique (sobriété à développer vis à vis des professionnels et ménages).	Non	sur le site internet de la DREAL	
2221	J'émet un avis totalement défavorable à l'implantation des 64 éoliennes en mer devant les plages du débarquement, en demande de classement à l'Unesco. la distance de 10 km est totalement insuffisante pour l'éolien off shore.	Il existe une alternative dans la zone de Barfleur, à 35 km des côtes, où EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2222	c'est un scandale. il faut modifier la loi pour que les ht fonctionnaires puissent se retrouver devant un tribunal PENAL A TITRE PERSONNEL pour 2cocide et autre suppression d'espèces protégés.	on peut s'interroger sur la possibilité de créer une ZAD	Non	Autre	par les media

Parc éolien offshore de Courseu

2225	Je suis contre le chantier de ce parc éolien, on fait toujours plus pour l'espèce humaine pour son profit, son confort sans se soucier des autres espèces qui vivent sur cette planète et à leurs détriment. C'est à croire qu'il faut espérer une nouvelle guerre mondiale pour réduire notre espèce à grande échelle afin de changer les mentalités des sociétés humaines et pour que la planète puisse se reposer un peu et donner une chance aux espèces qui sont appelés à disparaître par notre faute. Le genre humain et de part sa nature et l'être (le parasite) le plus néfaste pour la planète.	Il faut arriver à faire changer de mentalité les gents, arrêter se gaspillage d'énergies par ce que la plupart des personnes refusent de voir plus loin que leurs bout de leurs nez, la stupidité humaine dans toute sa splendeur. Tout le monde trouve à redire pour l'augmentation de l'électricité, mais personne j'ai pus le constater, éteint la lumière dans les entreprises, les bureaux reste allumés, les entrepôts des entreprises c'est la même chose, il y a beaucoup trop d'éclairages qui ne servent pas à grand chose et de puissance trop important. Il faut revoir de façon draconienne toutes ses choses, et là on ferra de réel économies.	Non	Autre	shepherd
2228	Une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore et constitue un dommage irréparable face aux plages du Débarquement, classées à l'UNESCO.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération dans la zone de Barfleur permettrait de diviser par 2 le nombre d'éoliennes et les effets sur les espèces protégées, tout en faisant faire des économies	Non	sur le site internet de la DREAL	
2235	Je ne suis pas favorable à cette dérogation, en raison notamment de sa proximité avec les côtes.	Éloigner davantage le projet des côtes, étude d'impact du projet à approfondir, réflexion sur alternatives.	Non	Autre	Association protection nature
2236	Je pense que ce projet est totalement insensé et qu'il n'a pas sa place sur cet espace où une faune autre qu'humaine partage l'existence.	Si ce projet vient à exécution, ce que je ne souhaite pas, l'éloignement des installations vers le large est essentielle, ainsi que l'équipement d'enregistreur de son/ultrasons pour pouvoir déterminer et enregistrer les mortalités des espèces qui cohabitent avec ces engins démoniques.	Non	Autre	Sea Shepherd France
2238	Le dossier déposé par EOC n'est clairement pas à la hauteur des enjeux : 28 espèces sont visées, dont 20 sont menacées sur les listes rouges régionales ou nationales. Le maintien dans un bon état de conservation de ces espèces n'est donc pas du tout assuré. Les mesures de compensation sont faibles, floues et ne compensant pas les impacts relevés. Aucun bridage n'est proposé alors que le parc se trouve à proximité de l'axe migratoire de l'avifaune situé le long du littoral. Les effets du démantèlement ne sont pas anticipés. Les effets cumulés de tous les parcs offshore ne sont pas évalués. Bref, l'ensemble manque cruellement d'ambition et ressemble plutôt à un dossier des années 2000 que de 2023. A la lecture du dossier, j'ai l'impression que l'Etat impose bien plus de contraintes aux petits projets terrestres (éoliens ou non) qu'à cet énorme projet bien plus impactant pour la biodiversité.	- Brider les éoliennes aux passages migratoires de l'avifaune - Ne pas autoriser le parc tant qu'aucun système fiable de détection de la mortalité oiseaux / chauves-souris n'est installé (ça devrait booster la recherche!) - Respecter l'équité des lois et ne pas autoriser des projets pour raisons politiques ou par copinage	Non	sur le site internet de la DREAL	
2239	OK. Nous faisons confiance à la société éoliennes Offshore du Calvados .	Nous n'avons pas de proposition d'amélioration.	Oui	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

2242	<p>Contre cette demande de dérogation : le projet doit être revu afin de protéger toutes les espèces marines !</p>	<p>Il n'existe aucune prise en compte de la biodiversité dans le choix de l'emplacement . La biodiversité n'est clairement qu'une variable d'ajustement dans ce projet.</p> <p>Le projet est trop près de côtes contrairement à l'avis des scientifiques qui préconisent un éloignement de 40 km des côtes (les éoliennes flottantes existent aujourd'hui et permettent d'éloigner les projets des côtes). Les zones côtières en France sont des corridors migratoires et des hotspots de biodiversité dans lesquels de tels projets industriels n'ont pas leur place.</p> <p>Non-respect de l'obligation de prendre en compte les autres projets alternatifs moins destructeurs pour la biodiversité.</p> <p>Le diagnostic écologique est insuffisant selon les scientifiques du CNPN.</p> <p>Aucune prise en compte de l'impact du champs électromagnétique sur les mammifères marins alors que celui-ci est désormais avéré. Cela engendre des perturbations d'orientation notamment en migration ((Walker et al., 2005 ; Gill et al., 2005 ; Jarvis, 2005)</p> <p>L'impact des collisions avec les pales est minimisé dans ce dossier. En effet, comme pour tous les autres parcs éoliens offshore (cf. autosaisine du CNPN 2021), l'estimation des mortalités par collision est issue d'hypothèses optimistes théoriques de capacité d'évitement des éoliennes basées sur les caractéristiques physiques des espèces.</p> <p>Le type d'éoliennes choisies ne permet pas d'éviter au maximum les collisions. Leur tirant d'air sous pâles (airgap) est réduit à 25 m, ce qui augmente inévitablement la mortalité des oiseaux marins.</p> <p>L'effet cumulé des mortalités d'oiseaux et de chiroptères par les différents parcs éoliens offshore (qui vont ponctuer l'ensemble du parcours des oiseaux et chiroptères migrateurs de la Mer du Nord à l'Atlantique et la Méditerranée) n'est jamais pris en compte, ce projet ne fait pas exception.</p> <p>La séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) qui est imposée par les textes n'est pas correctement appliquée. Une seule mesure de compensation est mise en œuvre. Elle est considérée par les scientifiques comme peu convaincante.</p> <p>Le CNPN estime qu'il est inacceptable qu'aucune mesure de bridage des éoliennes ne soit proposée, ni aucune mesure de l'intensité des migrations des oiseaux et des chiroptères et des conditions météorologiques permettant d'anticiper leur passage (comme cela a notamment été décidé aux Pays-Bas).</p> <p>Il n'est pas non plus acceptable que le dispositif de mesure réelle de la mortalité des oiseaux et des chiroptères proposé par le CNPN dans son auto-saisine de 2021 sur l'éolien offshore ne soit pas mis en place afin de valider les calculs trop théoriques (et trop optimistes) des mortalités par la méthode des CRM (c'est à dire que les mortalités par collision sont issues d'hypothèses optimistes théoriques de capacité d'évitement des éoliennes basées sur les caractéristiques physiques des espèces).</p> <p>Enfin il est critiquable qu'il n'existe pas de mât de mesure pour les chiroptères et que les mesures réalisées se soit appuyées sur le mât de mesure du projet de Fécamp.</p>	Non	Autre	ONG SEA SHEPERD
2245	<p>NEGATIF !!! L'apport négligeable des Eoliennes Ne justifie PAS et Ne justifiera JAMAIS la destruction de nombreuses espèces animales et marines , ainsi que de l'environnement marin sous prétexte éhonté de soi-disant "sauver la planète" et "lutter contre Le Changement climatique", alors que ce projet d'Eoliennes va détruire des dizaines d'espèces animales, d'oiseaux migrateurs, et de mammifères marins, dont un Très grand Nombre sont de surcroit des Espèces Protégées. Sans compter les dégâts qui découlent des forages et du bétonnage pour installer ces Eoliennes en mer , Eoliennes qui de toute façon sont prévues en plus, pour être installées trop près des cotes.</p>	<p>Eloignement du projet à au moins 40 km des côtes,</p> <p>Mise en place d'un bridage des éoliennes,</p> <p>Utilisation d'Eoliennes flottantes,</p> <p>La sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés,</p> <p>Le type d'éoliennes choisies est délétère car il ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions avec les oiseaux marins, les oiseaux migrateurs, les chauves-souris.</p>	Non	Autre	lien internet

Parc éolien offshore de Courseu

2248	Je suis opposée à cette demande de dérogation. Une nouvelle fois parmi tant d'autres, on voudrait sacrifier des espèces animales au nom de l'écologie et d'une énergie soi-disant propre, alors qu'on entend sans cesse et à juste titre, parler de sauvegarde de la biodiversité. Un non-sens.	Abandonner ces monstrueux projets éoliens.	Non	Autre	FED
2251	Il paraît indispensable de protéger les espèces animales dont certaines sont menacées. La dérogation n'a pas lieu d'être.	Ne pas céder aux injonctions qui sous couvert d'amélioration du bilan énergétique négligent la faune locale	Non	Autre	Libre horizon
2252	contre	l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères,	Non	Autre	sea sheperd france
2255	Je suis contre l'installation de ces éoliennes trop près des côtes au mépris de l'avis des scientifiques.	Je ne suis pas assez spécialiste pour émettre des mesures avisées. Je me joindrai à l'avis des scientifiques qui préconisent des installations plus au large.	Oui	Autre	Seasheperd
2258	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Pour la question 2 : Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	FED
2259	Formuler une demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées est un non-sens total. Pourquoi voter des textes législatifs pour pouvoir y déroger? Accorder cette dérogation, c'est remettre en question tous les acquis juridiques qui permettent justement de protéger la biodiversité. Nous ne pouvons plus nous le permettre. Aujourd'hui plus que jamais.	Il suffit de s'attarder sur les recommandations scientifiques formulées pour ce projet, à savoir : les conditions de l'emplacement du projet ne sont pas réunies pour préserver la biodiversité : il faut éloigner des côtes le dispositif au maximum. Les études d'impact sont à mon sens trop pauvres. De plus, bien que le lien n'est pas été formellement mis en évidence par les scientifiques et que persistent des incertitudes, on soupçonne que les champs électromagnétiques puissent avoir des conséquences sur l'orientation des cétacés. Laissons le principe de précaution s'appliquer (Charte de l'environnement). De plus, les éoliennes retenues pour ce projet ne sont pas adaptées à la population d'oiseaux qui se trouve autour. Leur tirant d'air sous pâte est réduit à 25 mètres, les collisions avec les oiseaux seront d'autant plus nombreuses. Avec les séquences ERC on est presque toujours dans l'accompagnement de la nuisance plutôt que dans la prévention de la nuisance. Ne laissons pas cet exemple le confirmer une fois de plus.	Non	sur le site internet de la DREAL	
2260	Dérogation inacceptable du point de vue du respect de l'environnement	Appliquer les propositions Ci-dessous l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères	Non	Autre	
2261	Pas question de déroger à la protection de ces espèces	oui ne pas construire ces saletés d'éoliennes qui sont une vraie honte pour nos paysages	Non	Autre	association anti aérogénérateurs industriels
2264	Malheureusement la biodiversité est encore une fois peu considérée, on se tire une balle dans le pied !	Il ne peut pas vraiment y avoir de compensation... éloigner davantage les poteaux du rivage pourrait être une solution	Non	Autre	ONG
2266	Le projet est trop près de côtes. Les scientifiques préconisent un éloignement d'au moins 40km avec des éoliennes flottantes qui amoindrissent l'impact sur le sous-sol marin. L'impact sur les mammifères marins est trop important du fait des champs électromagnétiques. Le risque de collision des pales avec les oiseaux notamment lors des migrations est sous-évalué.	Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact .	Non	Autre	Instagram

Parc éolien offshore de Courseu

2268	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	personne naviguante
2269	Je suis opposée aux dérogations demandées car ce projet aurait un impact négatif considérable sur la biodiversité, notamment différentes espèces d'oiseaux et de chiroptères. D'ailleurs le Conseil National pour la Protection de la Nature a exprimé de manière très argumentée un avis défavorable, expliquant que la prise en compte de la biodiversité est très nettement insuffisante. Rappelons qu'il s'agit d'un projet éolien beaucoup trop proche du littoral au regard des couloirs migratoires bien identifiés. Il y a donc un grand risque de mortalité dans des sites qui sont de véritables spots de la biodiversité. Et la France a une grande responsabilité dans la conservation de ceux-ci.	Je propose un diagnostic écologique beaucoup plus élaboré et précis, incluant les cétacés, une étude plus précise sur les collisions et l'effet létal du souffle des éoliennes, le choix d' éoliennes flottantes à plus de 40 km des côtes et de modèles moins dangereux pour la faune sauvage, dont la préservation doit être une priorité absolue.	Non	sur le site internet de la DREAL	
2271	J e m'oppose a l'implantation d'un parc éoliens car ceci entraine la destruction d'un lieu hautement historique et des dégâts majeur sous la mer car le monde du silence qui sera perturbé et entrainera des dégâts considérable sur la faune et la Flore	Un éloignement maximum de la cote et a la limite de la zone économique voir sa surpression totale	Non	Autre	FED
2273	Cette demande est justifiée, le maximum ayant été fait pour réduire l'impact sur l'environnement	Pas de proposition	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
2275	Il serait grand temps d'arrêter les dérogation en défaveur des animaux (jamais dans l'autre sens). Je ne suis farouchement opposée au parc en tant que tel, mais à plus grand distance des côtes.	Quelques idées telles que: - enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères - éloigner le projet des côtes - couplage d'un radar	Non	Autre	site de défense des animaux
2276	Je suis opposé à toute délivrance de dérogation en l'état, l'impact sur la biodiversité de ce projet n'ayant pas été évalué avec méthode et impartialité.	Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	ONG Sea Shepherd
2280	Patrick Cohen. La biodiversité est un bien commun. Il nous a été légué. Nous en ferons hériter la génération suivante. Nous avons donc le devoir au minimum de la protéger. La biodiversité et , en particulier, beaucoup d'espèces d'oiseaux sont aujourd'hui vulnérables ou en danger. Dans ces conditions, il n'est pas normal qu'une dérogation soit accordée pour la construction d'un parc éolien qui se présente avant tout comme une entreprise écologique. Il y a une contradiction évidente que l'Etat ne peut pas soutenir voire encourager. Même si la loi APER ouvre toutes les dérogations possibles aux promoteurs éoliens. Il y a certainement des moyens peut-être couteux pour faire respecter la loi. En conclusion: on ne peut pas accorder de dérogation à la réglementation d'espèces protégées.	Non. Je ne suis pas spécialiste de cette question. Peut-être moins d'éoliennes avec des bridages adaptés.	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

2284	Projet complètement inadapté à la situation géographique et biologique. Des éoliennes pourquoi pas, mais dans des conditions qui permettent le respect de la nature, de l'environnement et de la beauté de cette côte.	L'éloignement du projet des côtes! La mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	Réseaux sociaux
2285	Je suis contre l'implantation de ce parc éolien offshore pour lequel le CNPN a émis un avis négatif. Non seulement il est impensable de mettre en danger des espèces protégées mais les effets sur les cétacés sont également délétères : perturbation de leur sens de l'orientation notamment.	Ne pas implanter ce parc éolien.	Non	Autre	Sea Shepherd France
2286	Le gouvernement est dans une constante absence de cohérence en matière d'énergie et de respect de l'environnement ? par exemple en 2020 arrêt définitif de la centrale nucléaire de Fessenheim, en 2023 décision de relance de la filière nucléaire, et annonce du projet de construction de centrales nucléaires Nous ne pouvons ignorer que préservation du climat va de pair avec protection de la biodiversité. La souveraineté énergétique ne peut être recherchée à n'importe quel « prix » ni le gouvernement ni EDF ne doivent sacrifier la biodiversité marine (y compris les espèces menacées et protégées) au prétexte de lutter contre le changement climatique car justement cette vie marine est notre alliée dans la lutte contre le changement climatique les passe-droits environnementaux sont intolérables	tenir compte de l'avis négatif du CNPN (Conseil National pour la Protection de la Nature) et des arguments développés tenir compte de l'avis des scientifiques qui préconisent notamment un éloignement de 40 km des côtes	Non	sur le site internet du porteur de projet	
2289	JE SUIS D ACCORD JE FAIS CONFIANCE A LA SOCIETE EOLIENNES OFFSHORE DU CALVADOS	JE N AI PAS DE PROPOSITIONS D AMELIORATION	Oui	Autre	
2291	Je suis contre cette demande de dérogation.	Oui, éloigner le parc beaucoup plus loin des côtes. Mesurer la mortalité des oiseaux provoquées par ces engins Prendre des mesures pour faire en sorte de la restreindre au minimum	Non	Autre	ONG
2292	Il est grand temps de prendre en compte l'avis des scientifiques. Non à une dérogation qui élimine la biodiversité marine ou aérienne	Il y a d'autres types d'éolienne, le projet peut être écarté des côtes. Il est possible d'inclure des avertisseurs pour éloigner les mammifères et oiseaux	Non	sur le site internet de la DREAL	
2293	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2(" zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF A obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer ,les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la DREAL	
2296	C'est bien trop près des côtes, les avis des scientifiques ne sont pas écoutés.	non	Non	Autre	mail sea shepherd france

Parc éolien offshore de Courseu

2297	<p>Je suis contre le projet d'éoliennes offshore du Calvados en l'état actuel. Ce projet menace des espèces et des écosystèmes protégés et déjà en danger, à la fois les oiseaux marins et les espèces sous-marines. Il traduit une volonté d'investir dans les énergies "renouvelables" mais est réalisé à la hâte et ne prend pas sérieusement en compte son impact sur la biodiversité, essentielle à la durabilité d'un écosystème et donc étroitement liée à la notion de "renouvelabilité" d'une énergie.</p> <p>Il existe des études scientifiques mettant en garde contre ce projet, et au delà de cette consultation la communauté scientifique, de la biologie marine aux réseaux électriques, devient chaque jour majoritairement opposée à de tels projets ignorant partiellement voire complètement ses recommandations. De plus, l'Union Européenne accorde de plus en plus d'attention dans la lutte contre le greenwashing, un tel projet ne passera pas non plus sous les radars internationaux.</p> <p>Faisons preuve de plus d'honnêteté et de discipline, ce projet en l'état actuel est écocide.</p>	<p>La localisation des éoliennes est problématique, trop proche des côtes. Il faudrait un éloignement de 40km, réalisable avec des éoliennes flottantes.</p> <p>Les pales n'ont pas été optimisées pour éviter les chocs avec les oiseaux, il n'y a pas de sonde pour mesurer ces chocs ni ceux avec des cétacés alors qu'elles sont essentielles pour comprendre et réellement prendre en compte la mortalité causée par les éoliennes.</p>	Non	Autre	Via Sea Shepherd France
2302	<p>Les espèces classées Doivent être protégées ! Or elles sont mises en danger permanent par le fonctionnement des pales d'éoliennes : REFUS catégorique de ces implantations</p>	<p>Les parcs éoliens sont des Pollutions physiques,mécaniques,écologiques et les rapports médicaux et vétérinaires sont tous défavorables : REFUS de ces implantations,,,</p>	Non	Autre	Presse
2303	<p>Avis défavorable a appliquer une dérogation dans notre contexte de dégringolade de la biodiversité.</p>	<p>Prendre en compte les avis des scientifiques, en éloignant notamment des côtes, en appliquant correctement ma séquence ERC</p>	Non	Autre	
2307	<p>suis défavorable</p>	<p>se placer à 40km des côtes, faire des éoliennes flottantes</p>	Non	Autre	
2309	<p>Je viens par la présente donner un avis défavorable concernant ce projet. J'ai une réticence concernant l'impact environnemental en particulier sur la vie marine si importante aujourd'hui. J'estime que ces écosystèmes sont actuellement trop fragiles pour recevoir de telles constructions malgré les précautions prises de votre part. L'idée de produire de cette façon est bonne avec un rendement qui le serait lui aussi, est-ce vraiment nécessaire de détruire les fonds marins ? Aucune autre solution n'est envisageable ?</p>	<p>Nous sommes capables de faire des plateformes pétrolières entièrement flottantes. Pourquoi ne pas reproduire la même chose avec des éoliennes plus petites pour éviter la prise au vent qui serait très importante avec une taille d'éolienne classique ? Cela permettrait de trouver un compromis sur le fait de pouvoir produire des énergies renouvelables mais avec un impact moindre sur la vie marine et ses fonds Même si la quantité produire serait peut être plus faible qu'avec le projet d'origine cela ne serait pas plus respectueux de l'environnement ?</p>	Non	Autre	Association de défense de l'environnement
2311	<p>Avis défavorable, on a pas assez d'informations sur l'impact du parc sur la vie marine et volatile.</p>	<p>Brièrer les éoliennes, faire un vrai rapport sur les migrations des oiseaux, écarter le parc de la côte, mettre des éoliennes plus adaptées et mettre en place des mesures pour connaître le réel impact des éoliennes sur la mortalité des oiseaux.</p>	Non	Autre	Sea shepherd
2312	<p>Parfait pour une production d'électricité écologique mais sûrement pas au détriment de la faune. Il faudra respecter certaines distances côtières et privilégier un système flottant</p>	<p>Adopter un système qui ne détruira ni flore ni faune</p>	Oui	Autre	
2318	<p>Avis négatif</p>	<p>Solaire</p>	Non	sur le site internet de la DREAL	
2319	<p>Les éoliennes ne servent strictement à rien. L'électricité augmente chaque année et les éoliennes ne stabilisent pas les prix . Ces projets sont encore à l'origine de personnes qui sont tout simplement incompétente et ne connaissent pas la nature.</p>	<p>Rouvrir les centrales nucléaires. C'est la seule chose qui aujourd'hui permettra de redevenir indépendant sur l'électricité. Les éoliennes détruisent le monde marins, tue les oiseaux, abîmé le paysage. Qui êtes vous pour saccager ce pays?</p>	Oui	sur le site internet de la Préfecture	

Parc éolien offshore de Courseu

2328	Ne pas accorder de dérogation est essentiel. Les espèces protégées sont à protéger ! Elles sont déjà extrêmement menacées.	Il faut respecter la réglementation, et même aller au devant d'elle. L'effondrement de la biodiversité est une menace grave pour l'humanité, dont on parle trop peu et qui est trop peu comprise. Les alternatives au projet sont possibles sans dérogation : éloignement des côtes, bridage des éoliennes. Des mesures pour le suivi d'impact sont indispensables (radar, caméra thermique, enregistrement des sons et ultrasons etc) pour les chiroptères et les oiseaux, à commencer par l'établissement d'un état initial des migrations. Il faut choisir un type d'éoliennes qui évite au maximum les collisions et isoler les câbles pour épargner les mammifères marins sensibles au champ magnétique. Sérieusement.	Non	Autre	Internet
2333	Je suis défavorable à ces dérogations à la réglementation des espèces protégées	Eloigner des côtes, installer des détecteurs, faire étudier les migrations, isoler les câbles	Non	Autre	x
2335	Contre ce projet qui ne devrait pas être mis dans un environnement aussi sensible au niveau de la biodiversité. À placer ailleurs que dans les espaces naturels.	Ne pas construire en pleine mer mais en ville dans des zones où se trouvent peu d'espèces animales. Avoir des appareils permettant de mesurer le nombre d'animaux tués par ces éoliennes, leurs espèces, la fréquentation de leurs zones de construction par la faune sauvage avant et après leur construction. Protéger au maximum les infrastructures afin que les ondes ne sortent pas du site car cela perturbe de nombreuses espèces telles que les chauve-souris. Il y a tellement de choses à faire et de mesure à prendre pour protéger la faune sauvage... Et surtout : informer le public avec campagne de communication renvoyant vers un site grâce à un QR code où l'on a les conséquences directes de ces éoliennes (énergie gagnée/dépensée+ impact environnemental avec nombre d'animaux -avec infos sur espèce- tués).	Non	Autre	Site de sea shepherd
2341	Aucune dérogation : Les espèces animales sont absolument prioritaires.	Tous les systèmes permettant d'identifier les pertes animales (espèces et nombre) dues à cette absurdité de parc.	Non	Autre	Alerte par une ONG.
2342	IL FAUT Empêcher l'attribution à EDF Renouvelables de dérogations autorisant la destruction et la perturbation intentionnelle de 28 espèces protégées : 20 espèces d'oiseaux marins, 4 espèces de chiroptères (chauve-souris) et 4 espèces de mammifères marins !!!!!	IL FAUT Empêcher l'attribution à EDF Renouvelables de dérogations autorisant la destruction et la perturbation intentionnelle de 28 espèces protégées : 20 espèces d'oiseaux marins, 4 espèces de chiroptères (chauve-souris) et 4 espèces de mammifères marins !!!!!	Indifférent	Autre	twitter
2344	Une étude d'impact sérieuse a t'elle été menée ?	Je peux travailler dessus	Indifférent	Autre	ONG
2346	Non mais à un moment faut arrêter les conneries, ça va 5 minutes, pour qui vous vous prenez à tout defoncer gratuitement comme ça? C'est la terre de ta mère?	Bah stop quoi	Non	Autre	Seashepard
2348	Il est très important de préserver la biodiversité. Toutes les espèces animales sont en danger. Il faut préserver et respecter au maximum leur habitat.	Éloigner les parcs éoliens le plus possible des côtes. Faire faire des mesures par des organismes indépendants sur l'impact des éoliennes sur la faune.	Non	sur le site internet de la DREAL	
2350	Aucune dérogation	L'éloignement à au moins 20 mn des côtes. Pas de fractionnement des fonds, études sur les radio fréquences sur les cétacés indépendante et financé par les exploitants du projet. De même étude d'impact.	Non	Autre	media
2352	À quoi sert il de protéger des espèces animales si on arrive à construire ce genre de plate-forme ...?!	.	Non	sur le site internet de la DREAL	
2355	Je pense que c'est une très bonne idée.	Non désolé.	Oui	Autre	Un partage Instagram.
2360	Le CNPN a émis un avis défavorable sur le projet tel que prévu. La transition énergétique doit se passer de déroger à la protection des espèces animales et leurs environnements.	l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères	Non	Autre	
2362	Une dérogation pour pouvoir détruire 28 espèces protégées c'est inacceptable !	Construire les éoliennes plus loin en mer et les adapter afin d'éviter un maximum de nuisances envers la biodiversité.	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

2363	Avis défavorable car ce projet induirait la destruction et la perturbation de 28 espèces protégées : 20 espèces d'oiseaux marins, 4 espèces de chiroptères et 4 espèces de mammifères marins	Éloignement du projet des côtes ; mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères. Les câbles doivent être isolés. L'opérateur doit trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et les financer pour limiter au maximum son impact sur la biodiversité	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2364	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles. Par ailleurs, je n'approuve pas non plus cette façon de la consultation publique qui ne parvient qu'à ceux cherchant activement et constamment les informations en la matière en ligne. Il aurait fallu mettre plus de gens au courant de l'existence de cette consultation (par mairie, journaux papier etc.) afin qu'elle soit digne de son nom.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	par le mail de l'association Libre Horizon
2368	Comment calcule t-on (dans votre monde) le préjudice occasionné par une espèce qui disparaît ou se trouve en grand danger...? Comment calcule t-on le préjudice occasionné par la disparition d'un espace encore naturel? A priori, à pas grand chose... Alors pour mes enfants aussi, je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	De quel droit une société de droit privé peut-elle installer sa zone industrielle dans une aire encore sauvage? Comment peut-on prétendre que ce projet est "vert" alors qu'il ne vise qu'à l'exploitation économique d'une aire naturelle! Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	information communiquée par une association
2371	Le projet est un risque pour les 28 espèces protégées.	Eloigner le projet des cotes.	Non	Autre	Sherpfrance
2372	Il existe une réglementation des espèces protégées ! Il n'y a donc pas lieu d'avoir de dérogations	Non , je me range aux côtés des scientifiques qui ont réalisés les études afin de réaliser la réglementation	Non	Autre	Réseaux sociaux
2374	Complètement contre cette demande de dérogation	Des tas de mesures existent, comme l'Éloignement des cotes, le bridage des éoliennes, mais c'est votre travail de trouver des solutions pour protéger les espèces marines et d'oiseaux mises en danger par votre projet, pas le mien !	Non	Autre	
2378	Je trouve la demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées pour le projet éolien offshore à Courseulles sur Mee scandaleuse et inappropriée à une période où l'on nous dit de protéger la planète, de limiter nos impacts sur l'environnement. L'éolien est évoquée comme une énergie renouvelable mais créer des projets au détriment de la biodiversité et animaux occupants cet espace c'est du non-sens.	L'une des solutions serait de reculer/déplacer le projet sur une zone où il n'y a pas d'impact sur l'environnement (faune et flore). On n'a qu'une planète et nous devons la partager.	Non	Autre	Réseaux sociaux
2381	Les éoliennes sont essentielles pour lutter contre le changement climatique et protéger la biodiversité. Les éoliennes participent à la sécurité énergétique de la France et faire baisser l'utilisation des énergies fossiles. Cela participe à l'amélioration de la qualité de l'air.	Pas de proposition.	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
2384	Je suis tout à fait contre puisque ce chantier nuit à la biodiversité et met en péril 28 espèces différentes.	S'assurer que les choix techniques soient compatibles avec la biodiversité ce qui vraisemblablement n'est pas le cas.	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

2387	Je suis contre le projet industriel d'éolienne en mer qui va détruire et perturber la vie de la faune locale à savoir pas moins de 28 espèces PROTEGEES : oiseaux, chauves-souris et mammifères marins. L'humain fait parti de la nature, il doit composer avec elle en tenant compte des nuisances qu'il crée aux autres espèces animales et végétales en refusant le progrès là où il n'est pas cohérent avec le reste du vivant.	Vous devez implanter les éoliennes plus loin des côtes, dans des lieux où les espèces ne sont pas en danger. Renseignez vous au préalable sur le passage des espèces sur la trajectoire des éoliennes (mat de mesure, radar, enregistreur de son...). Il faut isoler les câbles pour éviter aux mammifères marins d'être désorientés par les champs magnétiques auxquels ils sont sensibles. L'opérateur doit trouver et financer toutes les solutions possibles pour minimiser au maximum l'impact sur la biodiversité	Non	sur le site internet du porteur de projet	
2389	Je suis totalement contre cette demande de dérogation pour la réglementation du projet de parc éoliens offshore concerné et indiqué ci dessus.	Il semble exister toutes sortes d'aides techniques pour mesurer l'impact des problématiques liées à la mortalité causées par les hélices sur la biodiversité et plus particulièrement des oiseaux et chauves souris lors de leurs flux migratoires, ainsi qu'aux mamifères marins face au bruit et ondes magnétiques provoqués dans la zone. Sonar pour mesurer l'intensité magnétique. gilets pour récupérer les cadavres lors des impacts , déplacer le champ éolien plus au large, loin des courants migratoires des oiseaux. Ils en existent bien d'autres.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2393	A l'heure où la biodiversité s'effondre, il faut absolument protéger drastiquement les espèces animales et végétales, toute demande de dérogation est une aberration quelle qu'elle soit.	Éloigner le projet des cotes tout simplement	Non	Autre	
2395	Je suis contre cette demande de dérogation et contre ce projet de construction d'un parc éolien si près des côtes. La réglementation des espèces protégées doit être respectée, au nom de la vie.	Je ne sais pas répondre à cette question.	Non	Autre	via une amie
2396	Totalement contre. On lutte pour plus de protection pour la faune et flore. Là ce serait mettre des dérogations contre la faune l'environnement. Ce sera de pire en pire. Souhaitons nous vivr seuls être humains sur terre, sur une terre vide de vie autre que la nôtre? Il y a d'autres solutions. Faisons attention à ce qui nous entoure, ce qui reste. Déjà il n'y a tellement presque plus d'espace pour le sauvage..	Diminuons notre consommation à nous êtres humains. Nous avons décidé en tant qu'êtres humains que tout, la terre, la mer, les ressources, les animaux nous appartiennent. Arrêtons de penser comme ça, réduisons notre impact. Arrêtons de toujours produire plus, d'acheter plus. Le vélo fonctionne très bien comme moyen de transport. Il faut juste arrêter de vouloir tout et toujours plus.	Non	Autre	
2397	Contre : impacts sur 28 espèces de mammifères marins, chauves-souris et oiseaux en phase chantier et exploitation. Et comme l'avis du Conseil national de protection de la nature (CNPN), en date du 8 août 2023, est défavorable, je m'y oppose	Pas de propositions	Non	Autre	Instagram seashepard
2398	L'implantation d'un / des parc(s) d'éoliennes en mer aurait des conséquences désastreuses sur la faune. Celles-ci perturbera l'habitat de nombreuses espèces sous-marine. Une fois implantées et mises en routes ont ne comptera même pas le nombre d'oiseaux tués par les palles. Prenons exemple des parcs d'éoliennes en Espagne qui tues ou handicapes en masse les oiseaux, entre autres vautours.	Les parcs d'éoliennes en mer devraient être remplacés par des bouées marémotrices, qui sont plus respectueuses de l'environnement.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2405	Je récents une grande inquiétude pour la faune et les différentes espèces au large de la Normandie. Je suis contre ce projet	Piocher dans l'une des innovations de ces 20 dernières années permettant de coupler éolienne et espaces sauvages	Non	sur le site internet de la DREAL	
2406	Ce projet va mettre en danger de nombreuses espèces et gravement à leur environnement	Positionner ce projet à plusieurs milles marins plus au large	Non	Autre	Association qui lutte contre ce projet
2407	La biodiversité paye déjà un prix trop fort pour les activités humaines. L humain doit s efforcer de la préserver à tout prix !	L annulation de ce projet est oe meilleur moyen de respecter cet environnement à cet endroit. Déplaçons le projet dans une zone avec moins d impacts environnementaux ou bâtons nous sur d autres systèmes de production d électricité avec les vagues et la marée.	Non	Autre	Association environnementale
2408	Un espace protégé doit rester protégé. Il s'agit de la protection de la nature nous dégradons bien suffisamment les autres espaces par nos activités L'éolien ne fait que compenser nos besoins en énergies il ne remplace rien Ce projet va poursuivre la dégradation de nos espaces naturels	Proposer un plan d'énergie solaire et éolien aux industriels et aux particuliers	Non	Autre	
2410	Il faut protéger tous les animaux et encore plus les espèces protégées	Non	Non	Autre	Instagram

Parc éolien offshore de Courseu

2411	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées	Non	Autre	
2412	Je suis contre cette demande de dérogation.	Déjà la base : éloigner les éoliennes des côtes. Obliger le promoteur éolien à limiter au maximum son impact sur la biodiversité. Stop a green washing !	Non	sur le site internet de la DREAL	
2413	Pas de dérogation ! L'humain doit cesser de nuire aux autres espèces animales	Non	Non	Autre	Sur les réseaux sociaux
2416	Pas de parc éolien qui détruira la faune et la flore environnante	Écoutez les scientifiques et les écologistes qui souhaitent préserver le vivant, la nature	Oui	Autre	Seasheperd
2418	Je suis contre la derogation. La protection des espèces protégées est la priorité et le parc a eoliennes ne doit oas etre fait.	Non	Non	Autre	Sur internet
2420	Si cela venait à se concrétiser ce serait une catastrophe pour l'écologie et les écosystèmes locaux. Mon avis est défavorable a l'élaboration de ce parc éolien.	Il devrait y avoir des études menées en amont pour ne pas détruire l'écosystème marin, aérien et terrestre. Cette étude devrait être portée par un organisme indépendant qui sera aussi acteur dans le suivi du projet afin de pouvoir émettre un droit de véto si les conditions ne sont pas respectées.	Non	Autre	ONG
2421	C'est important	non	Oui	Autre	internet
2422	Je ne pense pas que de planter des éoliennes dans un milieu aussi fragile que le milieu aquatique soit la solution idéale. Je pense qu'il est d'abord essentiel d'étudier clairement l'impact d'un tel projet sur l'environnement à court, moyen et long terme et de le publier publiquement à grand échelle pour que chacun puisse contre balancer le bénéfice risque. Personnellement je préfère ne plus avoir d'électricité pendant 2 h par jours que de vivre dans une planète détruite.	Isolation des câbles pour éviter de perturber les animaux marins. Car on sait que déjà sur terre les lignes perturbent les vaches 🐄 donc imaginer sous l'eau notamment pour les dauphins ?!	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2425	Je suis contre cette optique qui consiste a nuire au domaine de la mer. Être nuisible pour la paune et la flore maritime ainsi que les pêcheurs. Dénaturer la vue et ces belles plages par où la liberté de notre Continent est arrivée	Pas de proposition mais juste contre ce projet	Non	Autre	
2426	En raison des dérèglements climatiques actuels et la forte pression anthropique qui menacent de nombreuses espèces, il est primordial de protéger les espèces protégées du site et de ne pas construire ce parc éolien.	Écouter les associations environnementales et les recherches scientifique permettrait de trouver de meilleures solutions.	Non	Autre	Sea Shepherd
2427	Avis défavorable pour la préservation de la faune et flore marine ; notamment nombreuses espèces protégées locales	Je proposerai d'éloigner les éoliennes des côtes. Si le projet aboutit il faudrait mesurer concrètement la mortalité des espèces (oiseaux et mammifères marins) des sondes de mesures et des caméras pour pouvoir identifier les espèces	Oui	sur le site internet de la DREAL	
2429	Je comprends la nécessité d'un dérogation mais il faudrait des demis mesures: pas interdiction ou dérogation.	Il faudrait une dérogation sous certaines conditions permettant de réduire au maximum l'impact du projet sur la biodiversité	Indifférent	Autre	Sea shepherd
2431	C est non prendre en compte la biodiversite présente sur les lieux.	Éloignement des cottes	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2436	Je suis résolument contre cette dérogation.	Il faut renoncer à ce projet d'éoliennes qui met en danger nombre d'espèces protégées et perturbe les cétacés.	Non	Autre	Par la page de SeaShepherd
2437	Nécessité d'étudier l'impact de l'implantation de telles éoliennes sur l'environnement, que cela soit les animaux marins ou les oiseaux. Une augmentation d'echouage de cétacés à été recensé après la mise en route du parc éolien en Vendée, drôle de coïncidence. Il faut arrêter sous prétexte de production d'énergie renouvelable de mettre en place des projets qui détruisent la nature et mette encore plus en péril des espèces déjà menacée sans cesse par l'homme.	Réduire l'impact électromagnétique sur les animaux marins. Faire en sorte d'épargner les chiroptères en réduisant la hauteur des éoliennes. Éviter de couler des tonnes de béton dans l'océan en mettant des éoliennes flottantes. Trouver d'autres alternatives de production d'énergie renouvelable... Je ne suis pas ingénieur, ni pdg d'entreprise, ni concepteur, juste un citoyen de la terre qui n'en peut plus de voir les animaux souffrir et disparaître. De voir la planète mourir pour des raisons d'argent sous couvert des énergies renouvelables et autres afin de nous faire adhérer à ces projets de destruction massive.	Non	Autre	Instagram

Parc éolien offshore de Courseu

2438	<p>Afin de palier aux éventuels manquement de nos consommations excessives, implanter des éoliennes pouvant nuire légalement à plusieurs espèces sur un territoire qui n'a jamais encore été réellement conquis par l'Homme et est un acte profondément inhumain.</p> <p>L'arrivée massive de tous les parcs éoliens offshore empiètent, encore, sur le peu de sauvage (visuel) que les pays occidentaux habitent jusque-là. De par sa taille, leur rigidité métallique et rugueusement bétonnée, l'éolienne épouvante plus d'un mammifère marin, oiseau et autre chauve souris. De par ses basses fréquences qui semblent ponctionnent l'océan pendant sa mise en œuvre lors du chantier, comment peut-on même envisager de construire un parc dans un endroit où des espèces animales et florales peuvent être mises en danger ?</p>	<p>Avant toute proposition de de projet éolien dans un périmètre plus ou moins précis, il serait judicieux et nécessaire de veiller aux bons déroulés des étapes que sont, avant toute chose (apport énergétique/cout), les études environnementales. Les études de terrain transparentes durent, certes, un certain temps, mais elles évitent ou amoindrissent les conflits et autre débats qui ne devraient pas avoir lieu d'être.</p> <p>Installer un « parc » non loin de Courseulles ? Étudier toutes les zones potentielles autour et, comme d'habitude, encore et encore, choisir la moins pire. Car quoiqu'il arrive, il y aura modification de l'écosystème, destruction en faveur d'autres espèces.</p> <p>> élargir la zone de recherche, peut être plus loin des côtes</p> <p>> mettre en place un système de réduction du bruit sous marin lors du chantier (rideau de bulles ?)</p> <p>> surveiller activement l'écosystème lors du chantier. Documenter pour les futurs parcs</p> <p>> mettre en place des systèmes de bridage des éoliennes (migrateurs et chauves souris)</p> <p>> enregistrer (sons, images, thermique) en permanence le perc mis en route : étudier, analyser la « ferme » pour « pallier » à d'éventuels collisions/pression</p>	Non	Autre	Interêt particulier pour le vent
2442	Pas de déréglementation ne pas faire d éolienne car ne protègent pas les oiseaux ni les animaux marins	Pas éolienne c une aberration car ne protège pas les oiseaux ni les animaux marins	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2446	Étant donné l'urgence climatique à laquelle nous devons faire face, il n'est plus possible de réaliser des infrastructures qui mettent toujours plus en danger la nature. Seules les solutions sans impact sur l'environnement sont à présent envisageables. Il est fini le temps des solutions temporaires qui nous permettent en tant qu'être humain de survivre quelques années de plus, mais de détruire toujours plus cette planète. Et réduire l'espérance de vie de nos enfants.	Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	Sea shepherd
2449	L'énergie éolienne n'est pas une énergie d'avenir ni une fin en soi. Aucun élément d'une éolienne n'est recyclable, sa durée de vie et sa production énergétique ne profitent en aucun cas à l'écologie. Le fait de la mettre au large des côtes françaises n'améliore en aucun cas ce rendement, en plus de ses conséquences néfastes pour l'environnement local	Les centrales nucléaires restent le meilleur choix pour le rapport consommation première/ rendement et a fait ses preuves ces dernières décennies. Remettre à niveau leur infrastructures et leurs capacités restent le meilleur choix pour notre pays et son indépendance énergetique	Non	Autre	Ong
2457	Bon projet pour la production d'une électricité verte et pour réduire la pollution. Mais il faut aussi prendre en compte les conditions de vie marine des animaux pour que le projet soit en faveur de l'environnement. Étudier les zones où il y a le moins de dégâts sur la faune et la flore.	Éloignement du projet des côtes.	Oui	Autre	Sea Shepherd
2459	Cette dérogation est une erreur, la reglementation des espèces protégées n'a plus de sens, si elle peut être dérogée. Si cette réglementation s'applique, c'est qu'elle est absolument necessaire	Éloignement des côtes, mise en place de capteurs pour evaluer les impacts sur la faune Eoliennes plus basses et moins impactante, nottament sur les cétacés et les oiseaux Réduction du bruit	Non	Autre	Sea Shepherd

Parc éolien offshore de Courseu

2460	L'avis des scientifiques du CNPN est ignoré. Les effets négatifs sur la vie marine sont occultés ou minimisés.	Les éoliennes, qu'elles soient terrestres ou marines, ne sont pas pertinentes au vu de leurs impacts négatifs sur les êtres vivants, qu'ils soient terrestres ou marins.	Non	Autre	info internet
2461	Ces espèces sont protégées car en voie de disparition donc aucune dérogation possible	On sait bien que en haute mer on peut faire ce que l'on veut car il y est plus difficile de surveiller la malfaçon. Quelle est la qualification d'EDF pour se comporter correctement. Est-il nécessaire de pourrir la vue sur la mer, les éoliennes ont-elles besoin d'être aussi hautes et nombreuses. Quelle est la garantie du prix de l'électricité quand on sait que la France exporte sa production d'électricité avec ses barrages et ses centrales	Non	Autre	
2463	La destruction d'espèce protégées et menacées est simplement une hérésie capitaliste . Il faut arrêter de vouloir tout détruire en utilisant comme excuse la transition énergétique . Nous savons de sources sûres que des centaines d'éoliennes en mer ne sont pas reliées , une fois installées (et les subventions touchées) , elles ne servent à rien sauf détruire l'environnement. La transition oui mais pas au détriment de l'environnement. Ca suffit ! Merci de penser aux oiseaux, aux mammifères marins et chiroptères, qui ont aussi le droit de vivre.	La compensation ne sert à rien, on ne remplace pas en un claquement de doigts ce que la nature a mis des centaines d'années à construire. Il faut éloigner projet des côtes, mettre en place des caméras thermiques, des enregistreurs de sons et d'un enregistreur d'ultrasons , choisir un type d'éoliennes qui permet d'éviter au maximum les collisions. Les mammifères marins sont extrêmement sensibles aux champs électromagnétiques impose les câbles doivent être très isolés . Vous avez des millions, la France est remplie de cerveaux, à vous de trouver aussi les solutions écologiques et non destructrices.	Non	sur le site internet du porteur de projet	
2464	N	N	Non	sur le site internet de la DREAL	
2465	Complètement contre cette dérogation et ce projet de parc éolien de Courseulles. C'est un non sens écologique, une source de pollution pour les espèces marines, un crime contre la mémoire sur un site historique et une destruction du paysage.	Ne pas faire ce parc éolien ou le repousser de 10 ou 20 km plus au large.	Non	Autre	Internet
2467	28 espèces protégées sont menacées par cette demande de dérogation: le Cnppn a émis un avis défavorable. Que faut il de plus pour refuser la dérogation?	Toutes les mesures technique connues ou à inventer doivent être prises pour veiller à la sauvegarde des précieuses espèces menacées.	Non	Autre	
2470	Je suis défavorable à ce projet en raison de l'impact important sur l'environnement.	Des mesures peuvent être prises afin de réduire cet impact, notamment l'isolement des câbles qui est indispensable en raison de la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques. Les éoliennes peuvent également être éloignées des côtes et choisir un type d'éolienne réduisant / empêchant la collision avec les oiseaux marins. De plus, des mesures doivent être prises afin de mesurer le taux de mortalité des oiseaux.	Non	Autre	sur les réseaux sociaux
2471	Aucune éolienne ne devrait se trouver en mer, les dérogations pour ce genre d'installation devraient tout simplement finir à la corbeille.	Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	Sea Shepherd
2473	Une honte! On en a assez de tous ces projets pourris! Vous méprisez le monde!	Energie hydraulique disséminé un peu partout et installer les panneaux solaires sur les structures qui peuvent l'accueillir sans demander aux gens de payer. EDF qui se targue de développer de l'énergie verte? Pourtant convaincue que le nucléaire restera car plus rentable pour la société mais qui finalement est tellement nulle, que le tarif élec augmente de 10% ce mois ci?	Non	Autre	Réseaux sociaux
2474	Un parc éolien doit se soumettre aux lois du code de l'environnement. Cette réglementation est donc fondamentale et on ne devrait pas pouvoir la contourner à travers cette dérogation .	Plusieurs solutions s'offrent au projet : Éloigner des côtés le projet de quelques kilomètres, employer les techniques les moins bruyantes pour le chantier et ajouter des capteurs pour réellement quantifier les impacts sur la faune	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

2475	Je suis contre cette dérogation : il est certes important de développer les énergies renouvelables, mais il faut absolument réfléchir aux projets, afin qu'ils ne créent pas de nouveau problème. Or, des espèces protégées seraient mises en danger si vous accorder une dérogation pour ce projet.	Il y a de nombreuses solutions pour en faire un projet plus respectueux de la biodiversité : repenser le site d'implantation, coupler les éoliennes à des outils pour mesurer l'impact de ces éoliennes sur la biodiversité (caméra thermiques, radars...) Ainsi que d'isoler parfaitement les câbles, et de repenser le type d'éoliennes choisi, qui actuellement n'est pas l'idéal dans ce contexte. Il faut écouter attentivement les scientifiques indépendants qui ont travaillé à ces questions. Et obliger le prestataire à se plier aux recommandations des experts.	Non	Autre	Sea Shepherd
2477	Une demande de dérogation face aux espèces protégées et qui n'est pas recevable	Changer tout simplement nos habitudes de vie et les besoins que nous nous sommes créés au fil des années que nous pouvons réduire	Non	sur le site internet du porteur de projet	
2481	C'est une catastrophe ce projet	je n'en est pas les capacités techniques	Oui	Autre	insta
2482	Avis défavorable : 28 espèces protégées sont sciemment mises en danger par ce projet. À combien fait-il monter pour que l'argument de la biodiversité soit enfin entendu ?	Faire une étude préalable détaillée sur les flux migratoires et placer le parc dans une zone moins fréquentée ?	Non	Autre	Instagram
2486	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées	Non	Autre	réseaux
2491	Je suis contre. Il faut préserver ce qui reste de biodiversité	Non	Non	Autre	Internet
2492	Je suis contre, il faut mettre toute notre énergie pour protéger ses enfants espèces menacées. De l'énergie verte mais pas à n'importe quel prix !	Non il faut changer de zone si cela menace certaines espèces c'est que la zone n'est pas adéquate	Non	Autre	Sera shepherd
2494	Je suis contre les éoliennes offshore...	Le nucléaire est suffisant	Non	Autre	
2497	Je suis contre. Protégeons la biodiversité ! Ça va à l'encontre de ça	Peut-être éloigner ces éoliennes des côtes... Et plutôt utiliser les vagues de l'océan.	Non	Autre	Instagram
2499	Je trouve cela aberrant, à quoi bon avoir un code de l'environnement si l'on ne le respecte pas. La biodiversité est dans un état critique et toutes ces dérogations donnent l'impression que l'on s'en moque totalement.	Il serait important de se pencher davantage sur le projet pour comprendre la biologie des espèces touchées par ce projet éolien afin de trouver des solutions techniques réellement adaptées (notamment au niveau des sons et ultrasons produits par les éoliennes et auxquels les animaux sont très sensibles). De plus, l'éloignement du parc éolien des côtes semble nécessaire au bien-être de ces espèces. Bien que la réelle solution serait de ne pas construire ce parc éolien, l'idée de transition énergétique est fautive et irréalisable, il est nécessaire de réduire nos dépenses énergétiques plutôt que de trouver de fausses solutions permettant de continuer à vivre dans notre petit confort de pays développé.	Non	Autre	
2500	Pourquoi l'alternative de la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâti existant n'a pas été étudiée car cela permettrait d'éviter totalement l'impact sur les espèces protégées ? L'alternative ne doit pas porter uniquement sur la seule solution proposée par le porteur mais doit étudier l'ensemble des alternatives réelles et opérationnelles pour atteindre ce but à savoir une production énergétique. En ce sens les conditions ne sont pas remplies pour délivrer une dérogation espèces protégées.	Une campagne de mesure journalière les 3 premières années d'exploitation afin d'argumenter l'absence d'impact sur les espèces marines et oiseaux du secteur. Sans suivi des populations dans le temps l'impact et la gêne occasionnée sont difficilement quantifiables.	Non	sur le site internet de la Préfecture	

Parc éolien offshore de Courseu

2501	je suis contre le projet actuel	éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	
2505	Avis défavorable. Pourquoi répondre à une nécessité de protéger certaines espèces par la réglementation puis permettre d3s dérogations ? Aberration.	Compenser permet de s'affranchir des règles pourtant vitales. En plus seuls les plus riches peuvent se le permettre.	Non	Autre	
2507	Ce projet n'est pas viable écologiquement. Nous devrions investir et privilégier des solutions d'énergie verte qui ont un impact minimal sur l'écosystème dans lequel il se trouve, sinon cela ne fait aucun sens. Un parc éolien de cette taille, installé dans la Manche, qui peuple une grande diversité de mammifères marins e, d'oiseaux, et d'autres espèces vivantes, est honteux. Il y a 28 espèces protégées dans cet espace. Non seulement la construction d'un parc éolien a un immense impact sur les mammifères marins en terme de pollution sonore, les conséquences par la suite sur les animaux en vol est terrible. Nous nous devons de trouver de meilleurs options pour investir dans des énergies vertes qui seront durables dans le temps, et qui sont en accord avec l'évolution des moeurs envers la protection de l'environnement.	Ce que je propose: comprendre l'intensité des migrations dans la zone concernée, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre le suivi des cadavres d'oiseaux et de chiroptères. Il faut aussi isoler les câbles afin d'épargner aux mammifères marins d'être trop impacté par les champs électromagnétiques. Il est PRIMORDIAL de trouver les solutions techniques pour limiter au MAXIMUM l'impact de ce projet sur la biodiversité.	Non	Autre	
2508	Bonne initiative de demander l'avis des citoyens quand on menace 28 espèces protégées et pour lequel le CNPN a déjà rendu un avis NÉGATIF	-éloignement des projets des côtes - mise en place d'un bridage des éoliennes - mat de mesure pour les chiropteres - couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres d'oiseaux et de chiropteres et identifier les espèces : car il est impossible autrement d'en mesurer la mortalité en mer - le type d'éoliennes choisi ne diminue pas au max la mortalité - câbles isolés (car mammifères marins sensibles aux champs électromagnétiques) - il est de votre devoir de faire le maximum pour limiter votre impact sur la biodiversité : or il y a encore des solutions à inclure au projet (voire renoncer !)	Non	Autre	Oui dire
2511	Vouloir développer une énergie verte c'est super, mais n'en perd-on pas le bénéfice si c'est au détriment de la biodiversité ?	Je ne connais pas assez le sujet personnellement. Il me semble indispensable de consulter des scientifiques.	Non	Autre	Un ami
2512	Trop près des cotes pour la migration des oiseaux et pas d'analyse de propositions alternatives	Écouter les associations et les propositions de scientifiques écologiques dont c'est le métier	Non	sur le site internet du porteur de projet	
2513	La réglementation des espèces protégées est primordiale. Pas de dérogation	Éloigner les éoliennes de toutes zones protégées (zone maritime, voie migratoire...)	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

2514	Je trouve qu'il n'est actuellement pas responsable de déroger aux règles sur la protection animale compte tenu des menaces qui pèsent déjà lourdement sur le milieu marin.	l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	Sur un site d'information
2518	Refus d'un parc à éoliennes au large de courseulles sur mer	Couplage d'un radar	Non	Autre	Sea sheperd
2519	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	
2521	Je désapprouve la construction du parc éolien qui met en danger plusieurs espèces d'oiseaux déjà en danger. Ce qui contribuerait encore à déstabiliser l'écosystème de la côte et de la mer.	Il est possible de placer des enregistreurs de sons ou d'ultrasons pour suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces car on ne peut pas mesurer leur mortalité en mer.	Non	Autre	Association à but non lucratif
2522	Pourquoi déroger ? Pour une meilleure préservation de la vie ou pour celle de quelques porte-monnaies ?	Partir du principe que des destructions peuvent être réduites ou compensées est une impasse. Et dire qu'elles peuvent être accompagnées ou suivies, c'est l'aveux du renoncement le plus total.	Oui	Autre	Sea Sheperd France
2523	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	
2524	Il n'y a pas de dérogation à donner pour ce parc éolien . Respectons la préservation des espèces protégées	Les seules mesures de compensations et de ne pas construire ce parc inutile, irrespectueux, désastreux. Ne détruisez pas nos paysages et notre environnement par vos éoliennes.	Non	Autre	
2525	Non seulement il n'existe aucune prise en compte de la biodiversité dans le choix de l'emplacement du projet. La biodiversité n'est ici qu'une simple variable d'ajustement au yeux de ce projet. Mais le diagnostic écologique est insuffisant selon les scientifiques du CNPN. Le type d'éoliennes choisies dans cette situation ne permet en aucun cas d'éviter au maximum les collisions. L'airgap est réduit à 25 m, ce qui augmente inévitablement la mortalité des oiseaux marins. Il ny a aucune prise en compte de l'impact du champs électromagnétique sur les mammifères marins alors que ce dernier fut récemment démontré. Cela engendre des perturbations d'orientation notamment en migration. Enfin les causes de mortalités d'oiseaux et de chiroptères par les différents parcs éoliens offshore n'est jamais pris en compte , ce projet ne fait pas exception.	Il ya la possibilité d'éloigner le projet des côtes, le couplage d'un radar, d'un enregistreur de sons et d'ultrasons. Le bridage des éoliennes existe aussi.	Non	Autre	Article de journal
2526	Pourquoi choisir vouloir implanter des technologies mal foutues sur des sites fragiles ?	Il ne faut accompagner que les vraies technologies du futur .. si tant est que des ingénieurs aient plus de trois neurones pour les développer.	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

2529	Une honte. Mise en danger d'espèces protégées.	Des câbles sous marins complètement isolés et régulièrement entretenus pour empêcher la propagation d'ondes électromagnétiques qui pourraient atteindre les mammifères marins, évaluer la mortalité des oiseaux, éloignement du projet des côtes..	Non	Autre	
2530	Cela ne peut pas se faire dans le bon développement des espèces protégées, il faut tout donc renoncer au projet de parc éolien	Non	Non	Autre	Association
2532	Ce n'est pas à la nature de s'adapter mais à l'entreprise Éolienne offshore du Calvados. C'est inadmissible aujourd'hui de ne pas respecter la biodiversité et particulièrement les espèces protégées. L'entreprise doit revoir son projet pour protéger ces espèces.	Des solutions sont possibles, on peut faire le projet plus loin de la côte et choisir des types d'éoliennes limitant les collisions. Il faudrait surveiller les espèces de chiroptères notamment avec un mât de mesure, il existe un système couplé d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour suivre la chute des cadavres et pouvoir identifier les espèces d'oiseaux et de chiroptères. Les animaux étant sensibles au champ magnétique il faudrait que les câbles soient suffisamment isolés pour ne pas en générer. Il faudrait observer aussi les migrations avant de commencer.	Non	Autre	Facebook
2534	Il y a des espèces d'oiseaux protégés qui se trouve sur zone. Le champs électromagnétique émis par les éoliennes a biens évidemment un impact sur les mammifères marins qui passent c'est suffisant pour un avis négatif !	Éloignement des côtes. Trouver un moyen de mesurer la mortalité de toutes les espèces animales alentours. Faire une étude long terme serait une façon d'être pris au sérieux et pas juste pour des capitalistes aides.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2535	L'impact de ce projet sur la biodiversité est passé au second plan voire n'a pas été traité à sa juste valeur.	L'avis des scientifiques est clair, un éloignement des côtes de 40 km est nécessaire. Même si cette distance était respectée, ce projet pourrait tout de même provoquer des collisions avec les chiroptères car les éoliennes choisies ne sont pas adaptées. Des mesures doivent être prises pour s'assurer que ce projet ne se fait pas non plus au détriment des animaux marins qui sont sensibles aux champs électromagnétiques des câbles. Ces derniers doivent être correctement isolés.	Non	Autre	Par une connaissance
2537	Y a-t-il une étude de faite concernant les champs magnétiques dégagée par les Eolienne, qui peuvent influer sur la faune et la flore?	Les Eolienne vont détruire l'environnement par le visuel par les champs magnétiques dégagée par le bruit. Si l'on additionne le compte de la fabrication et plus tard, le coût de démantèlement, je ne suis pas certain que ça reste intéressant.	Indifférent	Autre	
2540	Je ne comprends pas cette demande de dérogation : c'est totalement en contradiction avec l'idée même de protéger des espèces en danger. Le Conseil National pour la Protection de la Nature a d'ailleurs rendu un avis négatif sur ce projet dont les impacts sur la vie marine sont sous-estimés ou pas étudiés.	Oui, ce serait de suivre l'avis des scientifiques qui disent qu'il faut s'éloigner les éoliennes de 40 km des côtes. D'autres mesures sont proposées comme le bridage des éoliennes, l'isolation des câbles pour ne pas perturber les mammifères marins... Il faudrait aussi respecter l'obligation d'étudier sérieusement les projets alternatifs car ils ont un impact moindre sur la biodiversité. Et pour commencer, il faut partir d'un bon état des lieux du point de vue de la biodiversité. C'est grâce à cela que l'on pourra identifier les risques potentiels pour les mammifères marins, pour les oiseaux, pour les chiroptères et y apporter des solutions pertinentes et efficaces.	Non	Autre	
2544	L'implantation est beaucoup trop près de la côte. Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles	Pour la question 2 : Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	
2547	Je m'opp à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN	Pas de proposition	Non	Autre	Famille
2548	Cette dérogation n'est pas nécessaire, d'autres moyens peuvent être mis en place.	- Éloigner le projet à au moins 40km des côtes (utilisation d'éoliennes flottantes ?) - Isolation des câbles afin de réduire la perturbation des mammifères marins due aux champs magnétiques - Utilisation d'outils technologiques plus performants dans l'estimation des mortalités par collisions	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

2549	Je suis défavorable au projet ci-dessus car pour installer des fondations aussi volumineuses cela suppose la destruction des fonds marins en trop grande quantité et peut-être même le changement des courants. Cela pourrait aussi nuire aux déplacements des grands cétacés. Au dessus de la mer, les migrations risquent d'être sévèrement interrompues.	Pour protéger les animaux des éoliennes, il existe une technologie à ultrasons qui permet d'empêcher les chiroptères de s'approcher des pales en mouvement . Les flotteurs installés sur le quai des ports, le long des pontons utilisant l'énergie des vagues.	Non	Autre	Réseaux sociaux
2551	Il ne peut y avoir de dérogation autorisant la perturbation voir la mise en danger d'espèces naturelles. L'eco système marin est plus important que les parcs éoliens	La réalisation d'études complémentaires qui permettront d'identifier les habitats et les espèces présents sur la façade et d'évaluer avec précision comment ces derniers sont impactés par les activités humaines.	Non	sur le site internet de la DREAL	
2552	Il est tout simplement honteux, avec la connaissance actuelle sur les enjeux écologiques et de biodiversité, de mettre en péril des espèces pour mettre en œuvre un projet qui n'a aucun réel impact durable au niveau énergétique (je du greenwashing)	Non.	Non	Autre	
2554	Les projets de parcs éoliens en mer constitue impact important sur la biodiversité marine et sur les espèces marines. Ces projets ne devraient pas avoir lieu sans avoir préalablement réfléchi à un modèle plus sobre en consommation d'énergie. Nous connaissons la nécessité de protéger le vivant et de nous décentrer de nos seuls intérêts.	Il me semble que les associations de protection de l'environnement et plus spécifiquement de la biodiversité marine et des espèces marines ont elles bon nombre de propositions je ne suis pas compétente dans ce domaine. Mais il me semble qu'il est de votre responsabilité de demander à ce qu'un projet tel qu'il soit soit pensé au plus près de la protection de la nature et non qu'en fonction des besoins humains.	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
2555	Contre la dérogation	Plusieurs solutions peuvent être étudiées telle que la protection (bridage) des éoliennes, leurs éloignement des côtes. Un choix de type d'éoliennes optimal pour éviter au maximum les collisions. La mise en place d'une isolation des câbles pour éviter les champs électromagnétique qui perturbent énormément la faune marine. Des enregistrements de caméras thermiques mais aussi de sons et ultrasons afin de comptabiliser réellement la chute de cadavre et de voir l'impact réelle de l'installation. Dresser un état initial rigoureux avant la prise de décision En bref l'opérateur doit trouver et financer toutes les solutions technique pour réellement limiter l'impact de l'installation	Non	Autre	
2558	Aucune prise en compte du champs électromagnétique sur les mammifères marins, pourtant déjà démontré comme étant néfaste. De plus, l'emplacement du projet ne tient aucunement en compte de la bioverdisité marine avec une implémentation bien trop près des côtes, contraire aux recommandations scientifiques.	Éloignement du projet des côtes Couplage d'un radar Un enregistreur de sons et ultrasons Un mat de mesure pour les chiroptères.	Non	sur le site internet de la DREAL	
2559	Il ne faut pas que ce projet voit le jour car il provoquera la mise en danger d'espèces sous marines et terrestres qui font partie de notre écosystème. Il faut arrêter de considerer l'argent, les bénéfices et les intérêts politiques avant les etres vivants.	Considérer les autres propositions qui ont été faites et penser dans un premier temps à notre écosystème marin puisque sans lui, l'humanité s'éteindra plus vite que prévu	Non	sur le site internet de la DREAL	
2565	IL n'est pas tolérable d'attribuer à EDF des dérogations à l'interdiction de destruction et de perturbation intentionnelle pour 28 espèces protégées : 20 espèces d'oiseaux marins, 4 espèces de chiroptères (chauve-souris) et 4 espèces de mammifères marins. D'autant plus que le CNPN a émis un avis défavorable.	L'abandon de ce projet me semble être la solution. Le projet est trop près de côtes. les éoliennes flottantes existent aujourd'hui et permettent d'éloigner les projets des côtes.	Non	sur le site internet de la Préfecture	

Parc éolien offshore de Courseu

2566	Bonjour, Parc éolien ou barrage mortel ? L'aboutissement de ce projet serait un carnage, en causant la mort de nombreux individus (oiseaux marins, chauves-souris...), pourtant espèces protégées, et la perturbation de la vie marine dans la zone en question. Nous savons que le long de nos côtes, et particulièrement à cet endroit là, se situent de véritables carrefours de biodiversité, ainsi que des corridors migratoires. Ni le lieu, ni le matériel n'est cohérent avec une démarche de préservation du vivant. Cette demande de dérogation au profit d'EDF va totalement contre l'avis des scientifiques, et du Conseil National de la Protection de la Nature, pour des raisons qui ont été mieux argumentées que ce que je pourrai faire moi-même.	- Envoyer davantage de scientifiques "indépendants" pour récolter davantage de données de terrain concernant les espèces gravement menacées par le projet, à moyen et long terme. Objectif : recenser à la fois l'importance de la vie marine, mais aussi de la mortalité engendrée... Avec une réflexion sérieuse sur la façon dont on peut mesurer de façon fiable la mortalité des animaux en mer - Récolter les données des centres de soins proximaux des parcs éoliens en général, afin de recenser le nombre d'individus blessés, amputés ou tués par ce genre d'installation - Eloigner le projet des côtes (seulement 10 km, cela ne respecte pas les préconisations scientifiques) - Favoriser la construction d'éoliennes dépourvues de pale, comme cela a été le cas en Espagne en 2019	Non	sur le site internet de la DREAL	
2567	Je suis contre par principe de préservation des espaces naturels et des espèces en présence. Les énergies renouvelables n'excusent pas la destabilisation des écosystèmes.	Des technologies plus adaptées avec un impact environnemental réduit : exploitation de l'énergie de la houle depuis les côtes ou au large	Non	sur le site internet de la DREAL	
2568	Pas d'accord	Non	Non	sur le site internet de la DREAL	
2571	Contre	Developper le télétravail pour minimiser la consommation d'énergie fossile. Réduire le trafic aérien et tous les emballages industriels à usage unique. Interdire les paquebots	Non	Autre	Sea Sheperd
2572	Nous avons la chance d'avoir encore des côtes avec une biodiversité importante. Il semble complètement aberrant et irrationnel dans un pays comme la France de mettre en place un projet dont l'impact sur la faune est quantifiable. Je suis donc absolument content ce type de projet aussi près des côtes.	Oui éloigner le site à plus de 40 km des côtes comme préconisé par la plupart des études sur le sujet.	Non	sur le site internet de la DREAL	
2574	De manière générale le système de dérogation devrait être exceptionnel. Or j'ai le sentiment que cela se généralise. Nous parlons d'espèces protégées, pour moi tout doit être mis en œuvre pour les protéger, et déroger à des règles le permettant c'est quelque chose qui ne doit plus exister à l'heure de l'anthropocène.led	Les mettre ailleurs. Je n'ai aucune confiance dans quelque mesure d'accompagnement et ou de suivi.	Non	Autre	x - twitter
2577	C'est inadmissible de ne pas prendre en compte la destruction de 28 espèces protégées. Nos dirigeants sont achetés et corrompus par l'argent l'argent l'argent et le pouvoir.	Il me semble qu'on élit des dirigeants pour prendre de BONNES décisions.	Non	Autre	Réseaux sociaux
2581	Les espèces protégées doivent le rester coûte que coûte, on ne veut pas de votre parc éolien	Trouvez autre chose... autre part	Non	Autre	Instagram : sea shepherd
2584	Il paraît insensé d'accorder des dérogations quand celles-ci n'ont pour avantage que d'apporter encore plus de bénéfices à un groupe qui n'en a pas besoin au détriment d'espèces animales menacées et donc en toute logique protégées ! Nous avons le devoir de protéger le vivant et l'environnement pour nos enfants...	Un contrôle en mer des effets sur les animaux en combinant plusieurs techniques de suivi pour identifier les décès d'animaux en mer. Mettre en place un bridage des éoliennes Changer le type d'éoliennes qui ne permet pas d'éviter les collisions. Isoler les câbles pour la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques.	Non	Autre	
2585	On ne peut pas déroger à la protection des espèces. C'est une aberration d'y déroger.	Éloigné le parc éolien de la côte. 10kms, c'est trop près. Mettre des éoliennes flottantes à 40kms des côtes.	Non	sur le site internet du porteur de projet	
2588	J'y suis opposée	Éloigner le parc (plus en haute mer), capteur thermiques pour éviter les collisions	Non	Autre	Débats entre amis
2592	Marre des dérogations, les réglementations ne servent plus à rien tant il y a de dérogations. Il suffit de se plier aux règles, les énergies dites vertes ne sont pas une excuse pour ne pas respecter la vie.	Les spécialistes les ont spécifiées, radars, isolation des câbles, éloignement des côtes, étudier une autre alternative que l'éolien, bref tout ce qui peut éviter de détruire la vie.	Non	Autre	Sea Sheperd France
2595	S'il est possible d'éviter un carnage sur plusieurs espèces menacées par l'installation éolienne alors il est important de se poser toutes les questions et trouver des solutions	Radars, surveillance vidéos et autres afin d'éviter toute collision avec mammifères	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

2597	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 (« zone de Barfleur ») à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu de 64 prévues à COURSEULLES, et sans subvention publique au lieu de 3 milliards d'euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelles génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la DREAL	
2603	Seul le vivant compte!	Non	Oui	Autre	
2604	Je ne souhaite nous la réalisation de ce projet	Placer le parc le p'us loin des côtes	Oui	Autre	Association
2605	Cela me semble totalement inadmissible de déroger a la vie marine nous nous devons de protéger les espèces marine tout en améliorant les dispositifs de transition écologique	De nombreux scientifiques et biologistes marins ingénieur et autres professionnelles sont suffisamment bien payé et cultivé dans leurs domaine pour trouver des solutions.	Non	Autre	Sea shepherd France association
2607	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	sur le site internet de la Préfecture	

<p>2610</p>	<p>Il n'existe aucune prise en compte de la biodiversité dans le choix de l'emplacement du projet. La biodiversité n'est clairement qu'une variable d'ajustement dans ce projet. Le projet est trop près de côtes contrairement à l'avis des scientifiques qui préconisent un éloignement de 40 km des côtes (les éoliennes flottantes existent aujourd'hui et permettent d'éloigner les projets des côtes). Les zones côtières en France sont des corridors migratoires et des hotspots de biodiversité dans lesquels de tels projets industriels n'ont pas leur place. Non-respect de l'obligation de prendre en compte les autres projets alternatifs moins destructeurs pour la biodiversité. Le diagnostic écologique est insuffisant selon les scientifiques du CNPN.</p> <p>Aucune prise en compte de l'impact du champs électromagnétique sur les mammifères marins alors que celui-ci est désormais avéré. Cela engendre des perturbations d'orientation notamment en migration ((Walker et al., 2005 ; Gill et al., 2005 ; Jarvis, 2005)</p> <p>L'impact des collisions avec les pales est minimisé dans ce dossier. En effet, comme pour tous les autres parcs éoliens offshore (cf. autosaisine du CNPN 2021), l'estimation des mortalités par collision est issue d'hypothèses optimistes théoriques de capacité d'évitement des éoliennes basées sur les caractéristiques physiques des espèces.</p> <p>Le type d'éoliennes choisies ne permet pas d'éviter au maximum les collisions. Leur tirant d'air sous pâles (airgap) est réduit à 25 m, ce qui augmente inévitablement la mortalité des oiseaux marins.</p> <p>L'effet cumulé des mortalités d'oiseaux et de chiroptères par les différents parcs éoliens offshore (qui vont ponctuer l'ensemble du parcours des oiseaux et chiroptères migrateurs de la Mer du Nord à l'Atlantique et la Méditerranée) n'est jamais pris en compte, ce projet ne fait pas exception.</p> <p>La séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) qui est imposée par les textes n'est pas correctement appliquée. Une seule mesure de compensation est mise en œuvre. Elle est considérée par les scientifiques comme peu convaincante.</p> <p>Le CNPN estime qu'il est inacceptable qu'aucune mesure de bridage des éoliennes ne soit proposée, ni aucune mesure de l'intensité des migrations des oiseaux et des chiroptères et des conditions météorologiques permettant d'anticiper leur passage (comme cela a notamment été décidé aux Pays-Bas).</p> <p>Il n'est pas non plus acceptable que le dispositif de mesure réelle de la mortalité des oiseaux et des chiroptères proposé par le CNPN dans son auto-saisine de 2021 sur l'éolien offshore ne soit pas mis en place afin de valider les calculs trop théoriques (et trop optimistes) des mortalités par la méthode des CRM (c'est à dire que les mortalités par collision sont issues d'hypothèses optimistes théoriques de capacité d'évitement des éoliennes basées sur les caractéristiques physiques des espèces).</p> <p>Enfin il est critiquable qu'il n'existe pas de mât de mesure pour les chiroptères et que les mesures réalisées se soit appuyées sur le mât de mesure du projet de Fécamp.</p> <p>La participation à la consultation est organisée sous forme de questionnaire auquel vous pouvez répondre avec les éléments de réponse ci-dessus (il faut éviter au maximum les copier-coller pour que votre participation soit prise en compte).</p>	<p>Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer.</p>	<p>Non</p>	<p>Autre</p>	<p>SEASHEPHERD</p>
-------------	--	--	------------	--------------	--------------------

Parc éolien offshore de Courseu

2613	Je m'oppose fermement à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN car : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	par Libre Horizon
2615	La demande de dérogation vise à perturber et détruire un écosystème dont plusieurs espèces protégées.	éloigner les projets de côtes. réfléchir à du matériel plus adapté pour éviter de troubler les espèces et permettre de calculer les informations nuisibles et ainsi pouvoir recenser	Non	sur le site internet de la DREAL	
2616	Bonjour, je ne suis pas favorable à cette demande de dérogation qui met en danger plusieurs espèces animales	Les opérateurs doivent eux même trouver des moyens techniques pour éviter la perturbation et la mort de ces espèces. Des solutions peuvent être envisagées comme l'éloignement des côtes, la mise en place de radar, l'isolement des câbles qui génèrent des champs électromagnétiques nuisibles pour les animaux...	Non	Autre	
2620	Ne mettez pas en place ce projet destructeur de vie marine.	Les propositions de sea shepherd	Non	Autre	Sea Shepherd
2621	En 2024, plus personne ne peut ignorer la grave crise de la biodiversité dans laquelle nous sommes entrés. Le Conseil national pour la protection de la nature (CNPN) est compétent en matière de biodiversité, en particulier en ce qui concerne les menaces sur les espèces et sur leurs populations. Le CNPN ayant rendu un avis négatif sur ce projet d'éoliennes dans sa configuration actuelle, il convient que les promoteurs du projet renvoient entièrement leur copie. J'aimerais suggérer qu'une étude d'impact sérieuse soit menée et qu'un nouveau projet soit élaboré en plain accord avec des experts compétents en matière de biodiversité marine.	Je pense souhaitable d'intégrer un collège d'experts compétents dans tout un éventail de domaines de de la biodiversité marine au design-même du projet. Au préalable, une expertise collective doit être réalisée.	Non	Autre	annonce lue sur le site facebook de l'ONG Sea Shepherd
2623	Pas de dérogations : des espèces protégés doivent rester protégées.	Toutes les mesures protégeant la biodiversité doivent être réellement prises : pour les espèces aériennes, marines et sous marines.	Non	Autre	
2625	Les éoliennes offshore sont une hérésie énergétique, économique et environnementale car : 1. Cette énergie est intermittente et donc nécessite un backup carboné 2. Les coûts de raccordements sont très élevés 3. Elle n'est pas nécessaire et quand il y a du vent cela correspond aux périodes d'export souvent avec des prix négatifs (les 250 GW offshore européen) 4. Elle augmentera le coût de l'électricité pour les français 5. Les impacts sur les mammifères marins (effets électromagnétiques) ne sont pas maîtrisés 6. Les impacts sur l'avifaune sont évidents et massifs 7. Les impacts sur les fonds marins sont massifs et affectent le cycle du monde animal , mollusques et invertébrés marins	La meilleure mesure de réduction est de ne pas faire et de développer à terre des énergies thermiques renouvelables qui sont rapides à mettre en oeuvre et permettent de décarboner directement les principaux usages Chaleur et mobilité (78% de la consommation énergétique) sans passer par l'électricité : géothermie de surfaces et pompes à chaleur(on divise par 4 les besoins par rapport à un radiateur électrique - bcp trop nombreux en France.), biomasse, biogaz, biocarburants, solaire thermique, PV en toiture en autoconsommation sur le réseau ENEDIS pour économiser l'électricité du réseau RTE	Non	Autre	réseaux sociaux
2629	Je suis contre. Je trouve que c'est une hérésie de vouloir une dérogation à la réglementation des espèces protégées. Laissons le peu d'animaux qu'il nous reste tranquille.	Il est maintenant connu que les mammifères marins sont sensibles aux champs magnétiques, où sont les propositions techniques pour les protéger de cela (isolement des câbles par exemple) ? De plus, le type d'éoliennes choisies ne permet pas d'éviter au maximum les collisions pour les oiseaux.	Non	Autre	
2630	Je suis contre le projet du parc éolien pour préserver les espèces qui doivent être protégées	Nous avons déjà les centrales nucléaires . Est'il besoin de massacrer la biodiversité et ce pour une durée limitée	Non	sur le site internet du porteur de projet	

Parc éolien offshore de Courseu

2632	<p>Je suis CONTRE la construction de ce parc éolien tel qu'il est proposé. De surcroit je suis fermement opposé à l'octroi des dérogations demandés par Eolienne offshore du calvados, et ceux au titre de n'importe quel article qu'il soit.</p> <p>rappelons qu'il s'agit là de faire valoir l'interdiction de destruction et de perturbation intentionnelle pour 28 espèces animales protégées : 20 espèces d'oiseaux marins, 4 espèces de chiroptères (chauve-souris) et 4 espèces de mammifères marins sont concernées.</p>	<p>Il serait possible dans un premier point d'éloigner le projet des côtes il peut encore être mis en place un bridage des éoliennes. Le type d'éoliennes choisies ne permet vraisemblablement pas non plus d'éviter au maximum les collisions, ainsi pour le cas des chiroptères il serait surement préférable de concevoir un mât de mesure, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombera donc à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.</p>	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2633	<p>Je trouve que cela entraînerait un dérèglement dans l'écosystème local (de 24 espèces protégées selon sea shepherd). Tout cela pour que des personnes empêchent de l'argent. Il est possible de les construire ailleurs alors faites le.</p>	<p>La question est très peu claire. Mais il serait normal de déplacer ce projet vers un endroit sur, loin d'espèces protégées.</p>	Non	Autre	Sea Shepherd
2634	<p>Nous devons protéger le vivant au delà de tout intérêt économique. La nature et la vie passe avant tout</p>	<p>Non</p>	Non	Autre	Réseau social
2638	<p>A quoi cela sert-il de fixer une réglementation si chaque fois que celle-ci dérange, des dérogations sont demandées pour la contourner Toutes ces dérogations sont prises pour protéger l'environnement, des espèces animales, insectes et autres ... mais dès qu'elles dérangent, on tente de les contourner en faisant fi des raisons pour lesquelles elles ont été prises</p>	<p>Il faut mesurer l'impact de ces éoliennes sur les espèces protégées du secteur d'implantation Il faut limiter leur hauteur Il faut utiliser des matériaux qui ne génèrent pas d'interférences avec les ultrasons Il faut déplacer ces éoliennes vers d'autres secteurs avec un impact moindre</p>	Non	Autre	
2639	<p>Les éoliennes seront trop proches des terres n'oublions pas que nous sur une zone historique protégée</p>	<p>Éloigner le parc éolien des terres</p>	Oui	Autre	Seasheperd
2642	<p>Je pense qu'il est très important de préserver les espèces protégées. Donc pas de dérogation possible.</p>	<p>Je pense que toute réduction, compensation, accompagnement ou suivi ne servent à rien . Il ne faut pas d'éoliennes à Courseulles sur Mer, si cela met en danger des espèces protégées.</p>	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

<p>2644</p>	<p>Après étude des documents mis à disposition sur le site de la DREAL Normandie pour la consultation portant sur la demande de dérogation à la protection stricte des espèces dans le cadre de la construction et de l'exploitation du parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer (14), le Groupe Mammalogique Normand, association selon la Loi de 1901, consacrée à l'étude et à la protection des mammifères sauvages de Normandie, souhaite formuler plusieurs remarques.</p> <p>1/ Les Chauves-souris sont toutes strictement protégées au niveau national et européen par l'article L411-1 du code de l'Environnement, par l'Arrêté Ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection et à l'annexe IV de la Directive 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore ». Les milieux de vie utilisés pour la mise-bas, l'alimentation et l'hibernation sont également protégés.</p> <p>2/ Le parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer (14) est situé à environ 10 km de la côte normande au plus proche et comprendra 64 éoliennes de 179 m de hauteur et d'un tirant d'air de 25 au-dessus de l'eau en bout de pôle sur une superficie totale de 45,3 km². Selon la littérature, les chiroptères peuvent utiliser le milieu marin lors de comportements de recherche de nourriture, lors de dispersions de faibles amplitudes, locales ou régionales et lors de phénomènes migratoires importants. Au regard de l'absence d'un état de référence des chiroptères sur la zone d'étude du parc éolien offshore de Courseulles, le diagnostic écologique se base uniquement sur les résultats d'un mât de mesure offshore mis en place sur la zone du parc éolien en mer de Fécamp, distant de 75km. Bien que les données du parc offshore de Fécamp puissent alimenter l'état initial, aucune donnée de chauves-souris n'est disponible sur la zone d'étude du parc éolien en mer de Courseulles. Il n'est donc pas possible de pouvoir appréhender au mieux les enjeux chiroptères au niveau du parc éolien offshore de Courseulles. Les régions du nord Ouest de la France sont fréquentées, de manière plus ou moins importante, par les quatre espèces de chauves-souris européennes considérées comme de « grandes migratrices » (Hutterer & al. 2005) : la Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>), la Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>), la Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>) et la Sérotine bicolor (<i>Vespertilio murinus</i>). D'autres espèces telles que la Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus</i></p>	<p>3/ Les impacts bruts relevés pour les chiroptères en phase d'exploitation sont la photoattraction, la collision ou les barotraumatismes, la perte d'habitats de chasse par évitement, la désorientation par émissions ultrasonores et le déplacement des couloirs de vol par évitement. D'après le tableau 8-6, le risque de collision / barotraumatismes, la perte d'habitats de chasse et la photoattraction auront un effet négatif et permanent à l'échelle du projet sur les 4 espèces migratrices retenues (Pipistrelle de Nathusius, Noctule commune, Noctule de Leisler, Sérotine bicolor) avec un niveau moyen. Aussi, les mesures d'évitement et de réduction ont pour objectif de réduire ces risques pour les espèces ciblées. Bien que le nombre d'éoliennes ait été réduit (MR1) et le balisage maritime et aérien réduit (MR2), ces mesures ne permettent pas de réduire significativement les impacts pour les 4 espèces migratrices d'enjeu moyen comme l'indique le tableau 10-8 (impact moyen pour les impacts bruts comme résiduels). Aussi, le GMN déplore l'absence de mesures de réduction permettant de diminuer significativement certains impacts comme les risques de collisions / barotraumatismes par la mise en place de mesures de bridage.</p> <p>4/ Plusieurs études scientifiques ont démontrés un lien entre l'activité en mer des chauves-souris, les conditions météorologiques et la saisonnalité (Ahlén & al. 2007 ; Brabant & al. 2021 ; Lagerveld & al. 2021). Ainsi, il est possible de réduire le risque de mortalité avec la mise en place de mesures de bridage adaptée à la zone du projet, notamment à l'automne. Selon ces études, entre 60 et 70% des contacts ont lieu avec une vitesse de vent < 5 m.s-1 et environ 90% des contacts sont recensés avec une température nocturne > 13-15°C suivant les projets. Les écoutes acoustiques menées sur le mât de mesures de Fécamp confirment une activité chiroptérologique en mer en Normandie. Même si le dossier de demande de dérogation ne précise pas les dates de détection en mer des chiroptères à Fécamp, ni les conditions météorologiques relevées lors de ces passages, il est néanmoins indiqué que sur la période d'enregistrement de mars à octobre 2015, la Pipistrelle de Nathusius a été recensée sur 11 nuits et la Noctule de Leisler sur 2 nuits. Aussi, au regard de ces éléments et de l'absence d'écoute acoustique dans la zone du parc éolien offshore de Courseulles, une mesure de bridage pourrait être mise en place dès le début de la phase d'exploitation du parc, soit en se basant sur les écoutes de Fécamp (si les résultats sont exploitables), soit en se basant sur la bibliographie tout en permettant au porteur de projet d'adapter ces mesures en fonction des résultats obtenus via la mesure de suivi MSu8. Dans tous les cas, il sera nécessaire de pouvoir mettre en place des mesures de bridage sur le parc éolien offshore de Courseulles en fonction des résultats des écoutes programmées lors de la phase d'exploitation (mesure MSu8), incluant la pose et l'analyse des conditions météorologiques en parallèle. De plus, le risque de mortalité ne pouvant être réduit en totalité, et afin de s'assurer que le projet ne porte pas atteinte à l'état de conservation des populations de Pipistrelle de Nathusius présentes dans les aires d'études du projet, la mise en place de mesures compensatoires reste nécessaire, même avec l'ajout de cette mesure de réduction complémentaire.</p> <p>5/ La mesure de suivi MSu8 programme d'équiper deux éoliennes de dispositifs d'enregistrements automatique des ultrasons afin d'acquérir des connaissances sur l'activité des chauves-souris au sein du parc éolien en mer. Cependant, aucun suivi de l'activité des chiroptères n'est programmé en parallèle sur le littoral et dans les terres afin de pouvoir caractériser les flux de migration. La mesure MSu8bis, bien que nommé « suivi de l'activité des chiroptères à terre », concerne en réalité des inventaires pour localiser les places de chant et halte migratoires de la Pipistrelle de Nathusius afin de pouvoir réaliser la mesure MC3 « Protection des haltes de la Pipistrelle de Nathusius ».</p> <p>Le phénomène migratoire chez les chiroptères est encore aujourd'hui largement méconnu, même si il fait l'objet d'une attention croissante partout en Europe. L'intérêt que suscitent les migrations est justifié d'une part par les lacunes dans notre connaissance et de notre compréhension du phénomène et d'autre part par l'émergence, depuis plusieurs années, de l'activité de production éolienne d'énergie. Les premiers parcs éoliens ont joué le rôle de révélateurs du phénomène, les espèces migratrices étant, de loin, les plus affectées par une mortalité due aux éoliennes. Il apparaît désormais</p>	<p>Indifférent</p>	<p>sur le site internet de la DREAL</p>	
-------------	--	---	--------------------	---	--

Parc éolien offshore de Courseu

2645	Cela ne semble aucunement logique de faire, des lois et des règles si c'est pour permettre des dérogations (d'autant plus dans un cadre protection d'être vivant autre que nous même)	Déplacer le projet dans un milieu où son impact sur une quelconque biodiversité serait faible ou nul	Non	Autre	Connaissance
2648	Comment ne pas prendre en compte l'effet de l'électromagnétisme sur les espèces marines et la mortalité accrue sur les parcs éoliens ? On ne peut pas avancer vers un monde meilleur pour l'homme si on ne respecte pas la vie et ce qui fait notre monde. In fine, notre existence.	Une étude ou enquête où les espèces marines ne sont actives. Hors lieu de migrations. S'informer auprès de vrais experts, juste et non corompu des alternatives viables et non destructrices.	Non	Autre	En lisant des articles animaliers et biologiques
2650	Ce projet est néfaste pour l'environnement et la biodiversité (chauve souris, oiseaux marins, mammifères marins). Il faut conserver cette zone de diversité et historique.	Installation généralisé de petite éolienne sur le bâti en construction.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2651	Je suis contre ! Laissez les animaux marins tranquilles	Arrête le projet	Non	sur le site internet du porteur de projet	
2652	La biodiversité n'est pas du tout prise en compte dans l'élaboration de ce projet.	Il faut éloigner davantage le projet des côtes et installer des instruments de mesures tels que des caméras thermiques, des enregistreurs de sons et ultrasons afin de suivre les chutes de cadavres d'oiseaux ou de chiroptères (c'est le seul moyen d'avoir des données sur leur mortalité en mer à cause de ce projet). L'isolation des câbles est également primordiale de part la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2656	Pas d'accord	Non	Non	Autre	Par des gens
2657	Avis défavorable. C'est indécent de pouvoir penser que l'humain peut se permettre de mettre en danger d'autres espèces pour son bien être.	Respecter le monde qui nous entoure. Arrêter la surproduction	Non	Autre	Association de protection
2665	Je ne suis absolument opposé à toute dérogation sur la réglementation qui a été instaurée pour protéger la biodiversité et notamment des espèces protégées que ce soit sur terre, dans les airs de même et , en l'occurrence en milieu marin	Je ne suis pas particulièrement connaisseur mais . Ous savons tous que le monde du vivant est fragile sur notre Terre. Il est constaté que le suivi systématiquement prescrit, donc obligatoire, après construction d'un parc éolien. Sont presque systématiquement « oubliés ». Et les DRÉAL et autres services concernés ne réagissent pas. C'EST UNE HONTE. Un suivi, oent en milieu marin est absolument indispensable; il y a encore tellement de choses à y découvrir et y apprendre. Mais la première des prudence est de s'abstenir de déranger ce milieu, surtout si près donc trop près des rivages.	Non	Autre	Par des amis
2667	La nature est en péril, cette dérogation est une fois de plus un acte criminel car désormais nous sommes tous conscient du danger écologique sans précédent. Chaque acte qui dégrade l'équilibre naturel des chose est un crime. Respectez les lois, et les espèces protégées est le minimum! Le minimum vitale. Ce n'est pas envisageable. En toute logique !!	Vous les avez très bien les alternatives. Centrales nucléaires réactives. Les éoliennes sont une véritable aberration infinie. Ne nous faites pas croire que vous ne le savez pas!!	Non	Autre	Amis
2668	Il faut éviter de perturber le milieu marin pour notre confort	Mettre des outils permettant d'éviter les collisions, être sur que les animaux ne seront pas perturbés par les champs magnétiques	Non	Autre	Instagram
2671	Cette demande de dérogation est infondée et non justifiée. Le recours à cette dérogation n'est pas une nécessité compte tenu de la possibilité de modifier le projet afin de prendre en compte les aspects essentiels d'impact sur la biodiversité. De plus le besoin auquel répond ce projet n'est ni urgent ni prioritaire par rapport à la protection de la biodiversité. Plus largement l'objectif de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique ne saurait être atteint par ce projet qui ne prend pas en compte suffisamment d'éléments. Les mesures prises par ce projet sont décevantes et la demande de dérogation n'est raisonnablement pas acceptable.	1 - L'éloignement des côtes d'au moins 40km et l'utilisation d'éoliennes flottantes permettraient de limiter les risques de collision avec les nombreuses espèces d'oiseaux (164 espèces présentes dans la zone actuellement envisagée), marines et de chiroptères dont des espèces protégées faisant l'objet de cette dérogation. 2 - Une mesure quantifiée de l'impact du projet dans son ensemble sur la biodiversité, via des mâts de mesure équipés chacun d'un radar, d'une caméra thermique, et de micro sensible aux ultrasons notamment, afin de confirmer ou de modifier les modèles théoriques appliqués concernant les risques de mortalité pour les espèces concernées. 3 - La mise en place d'une solution pour réduire les champs magnétiques induits par les câbles électriques qui perturbent fortement les mammifères marins.	Non	sur le site internet de la DREAL	
2672	Avis defavorable	Eloigner le projet de la cote	Non	Autre	Seasheperd
2673	contre cette dérogation en raison de son impact destructeur sur le milieu marin	l'éloigner bcp plus des côtes ce champ d'éoliennes.	Non	sur le site internet de la DREAL	
2676	protégeons, préservons nos espèces. Il ne devrait pas y avoir de dérogations.	pourquoi ces éoliennes sont elles nécessaires? On a le choix de détruire ou de préserver.	Non	Autre	Seasheperd
2678	Je suis absolument défavorable à ce projet.	Pour raison écologique, il est nécessaire d'abandonner ce projet.	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

2679	Refus du projet par manque d'études eco-environnementales et impact délétère sur la biodiversité et les migrations animales	l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer.	Non	Autre	Lanceurs d'alerte
2680	Je refuse en raison du manque d'étude sur l'impact éco-environmental	Éloigner des côtes les éoliennes Mettre des systèmes répulsifs pour les oiseaux	Non	Autre	Lanceur d'alerte
2682	C'est nul	On peu éloigné les éolien Et où mettre en place des barrage pour éloigner un peu les animaux	Non	Autre	Réseau
2683	Je dépose un AVIS DEFAVORABLE à toute dérogation à la réglementation des espèces protégées présentée par Eoliennes offshore du Calvados A l'heure où la biodiversité s'effondre il est hors de question d'attribuer à EDF Renouvelables des dérogations autorisant la destruction et la perturbation intentionnelle de 28 espèces protégées : 20 espèces d'oiseaux marins, 4 espèces de chiroptères (chauve-souris) et 4 espèces de mammifères marins.	Tout d'abord il serait approprié d'éloigner le projet des côtes. Par ailleurs des mesures techniques devraient être associées telles que un ou des mâts de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères. Il est en effet impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. De plus, des mesures des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies est également en cause car il ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin, et c'est particulièrement important, la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que une isolation optimale des câbles. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est de toute évidence pas le cas.	Non	Autre	

<p>2684</p>	<p>Bonjour, Je me sens concerné par ce projet. Effectivement je suis pour les alternatives d'énergies renouvelables. Je suis même de l'avis de mettre plus (beaucoup plus) de moyens dans la R&D, le développement et l'amélioration des productions énergétiques respectueuses de l'environnement. Je ne devrais donc pas m'opposer à ce projet. Cependant il va de mise que de tels projets, si coûteux, ne devraient pas aller à l'encontre de la force qui les motivent. Il incombe à notre société civile, aux politiques et aux industriels de produire un effort concret et adapté aux enjeux actuels. Un projet visant à réduire l'impact de notre société sur le plan énergétiques ne doit pas au nom de sa vertu venir créer d'autres impacts négatifs sur le plan de la biodiversité. Il existe des alternatives, certes plus coûteuses, mais nécessaires pour ne pas que ce projet soit plus néfaste qu'une autre chose. A quoi bon mener un projet rempli de sens, bien construit mais dont les finitions sont à revoir. Au risque d'aller à l'encontre de l'éthique initiale. Ceci est mon point de vue, un point de vue qui n'est pas porteur de sens car trop éloigné de la conception de ce parc éolien. Cependant, il mérite d'être écouté, dans le cas où des alternatives raisonnables soient possibles. Je comprends l'aspect économique et la viabilité d'un projet comportant trop de normes et de restrictions (les fameuses finitions). Alors je sollicite votre attention simplement afin de faire appel à votre force de travail et votre notoriété dans ce domaine. Et cela afin de vous encourager à prendre la meilleure décision pour le secteur de l'énergie verte ainsi que pour la préservation de la biodiversité notamment d'espèces protégées.</p>	<p>Je ne suis pas du domaine, mon secteur se situe sur la terre au niveau des champs. Je ne serais donc pas un bon conseiller. Mais je peux être un bon perroquet... Avez-vous dans votre projet pris un maximum de considérations afin de garantir l'objectivité d'un tel projet? Je suis sûr que oui. L'argument est sûrement économique. La considération de la biodiversité que vous avez eu lors de la réalisation de ce projet (choix du lieu, choix du matériel, étude d'impacts etc...) vous a déjà sûrement visé à revoir le budget à la hausse. Existe-t'il d'autres alternatives le moins coûteuse possibles afin d'assurer un maintien de la biodiversité sur le court et le long terme ? Plusieurs associations relatent le fait qu'il serait possible d'installer certains dispositifs tel que des caméras thermiques, des radars, des enregistreurs de sons... Je comprend la balance bénéfiques / impacts, je comprends également que la logique économique qui guide l'ensemble de nos projets nous pousse sans cesse à voir à la baisse les coûts, mais il est nécessaire d'amorcer de nouvelles façons de faire. Pourquoi ne pas être à l'initiative de projets où les citoyens peuvent être actionnaires ou financeurs. A la manière d'un crow-funding, notre participation financière permettrait peut être la reconsidération de modèles d'éoliennes minimisant le risque d'impacts avec diverses espèces de volatiles. Ou bien rendrait possible le choix d'un autre lieu peut être plus complexe et donc coûteux sur le plan de son aménagement, mais permettant d'impacter le moins possibles d'espèces protégées. Ou bien de choisir des dispositifs de forages moins bruyants. Encore une fois je ne suis pas du domaine et ma seule culture se résume à mon intérêt porté à l'environnement. Ce qui relate plus de mes compétences se trouve dans la gestion de projets. Cette méthode participative ou bien une sollicitation de notre état pourrait permettre d'augmenter la quantité d'emplois tant sur le nombre que sur la diversité afin de rendre ce projet, et ce sur tous les plans, le plus efficace possible. Avoir un avis d'experts des milieux marins avant, pendant et après. Encore une fois je me fourvoie sûrement sur le possible de projet mais si il est possible de mieux préserver notre environnement nous devons le faire, surtout sur de tels projets. Même si il vous est impossible de reconsidérer ce projet, essayez de maximiser l'après. Si l'installation de dispositifs de suivis de la santé et du comportement des différentes espèces côtoyant ce parc éolien est possible, cela doit être fait. Ce n'est pas ce qui est le plus coûteux. Et cela permettrait au minima d'avoir plus de données sur l'impact de projets innovants et prometteurs comme celui que vous portez. Ce serait toujours ça en plus. Il y'a de plus en plus de gens formés à l'écologie, au diagnostic environnemental, au suivi de la biodiversité. Je suis sûr que des stages, des collaborations avec des unités de recherches ou bien des citoyens impliqués et qui pourquoi pas voudraient se former à ces domaines seraient une aubaine pour la communauté des personnes impliquées dans le désir de rendre la relation humain/nature plus saine. Et serait pour vous l'occasion de vous affranchir au maximum des coûts matériels (dispositifs cités avant) et des coûts liés à la main d'œuvre nécessaire. Je conçois être sûrement à côté de la réalité à laquelle vous faites faces, j'espère seulement que le maximum a été fait et sera fait de votre côté. Si un projet comme le vôtre se voit être le plus irréprochable sur un maximum d'enjeux (encore plus sur un enjeu comme la conservation biodiversité qui se voit être commun et similaire à celui de produire une énergie verte), cela pourrait être un exemple mondial classant la France mondialement comme un exemple à suivre (gling les brevets).</p>	<p>Non</p>	<p>sur le site internet de la DREAL</p>	
-------------	--	--	------------	---	--

Parc éolien offshore de Courseu

2686	Ce projet ne tient pas compte de la faune qui évolue sur ce territoire marin, et sous marin. L'éolien pourquoi pas mais pas n'importe comment et certainement pas au détriment des êtres vivants	Ne pas donner de dérogation reste la meilleure solution. Ce projet peut être revu de telle sorte à être moins impactant sur les espèces protégées (relocalisation...etc)	Non	sur le site internet de la DREAL	
2688	C'est un écocide que de permettre toute dérogation portant atteinte aux espèces protégées. L'urgence à protéger la biodiversité doit primer sur toute autre considération	Créer des espaces maritimes de protection intégrale et dans 5/10/20 ans, la diversité et le profusion revenues permettra aux pêcheurs artisanaux de travailler utilement	Non	Autre	ONG
2689	Il y a contradiction flagrante entre cette demande de dérogation à Courseulles pour la construction de ce grand parc, et l'absence de dérogation pour la minuscule Ile de St Marcouf au large de Barfleur, qui interdit l'accès de l'association de reconstruction du fort pendant une grande partie de l'année. Donc si cette demande de dérogation est accordée, il faudra faire de même pour St Marcouf.	Ne pas implanter d'éoliennes	Non	Autre	par internet
2690	Je suis contre ce projet : pour des raisons écologiques, esthétiques et surtout pour protéger les espèces vivantes !	Éloigner le projet des côtes Isoler les câbles	Non	Autre	Instagram
2691	Aucune prise en compte de biodiversité dans ce projet	Éloignement du projets loin des cotes mis en place d un bridge des eoliennes	Non	Autre	
2692	Les espèces protégées ne le sont pas inutilement, demander une dérogation et savoir très clairement quels sont les risques encouru pour ces espèces est absurde. Je suis totalement contre	Les solutions que nous pouvons proposées sont la mise en place d'un bridge d'éoliennes ou l'éloignement des éoliennes des côtes	Non	Autre	Post Instagram
2696	On pers complètement l'intéret de créer des zones ou des espèces protégées si on peut mettre en place des derogations. Nous avons besoin de ces espèces pour faire vivre l'océan et assurer notre propre existence. Elles doivent être protégées en toute circonstance.	Eloignement du projet des côtes / le type d'éolienne ne permet pas d'éviter les collisions / mettre en place les éléments pour mesurer la mortalité des animaux en mer / isolation des cables / bridage des éoliennes	Non	sur le site internet de la DREAL	
2704	Non au parc éolien.	Non au parc éolien.	Non	Autre	Instagram Sea Shepherd
2705	Pourrions-nous enfin prendre en compte le fait que cette planète n'est pas seulement la notre? On se plaint que le futur de nos enfants soient sombre mais on ne fait pas grand chose pour protéger la planète..	Éloigner les éoliennes des courants de migration des animaux	Non	Autre	sea shepherd
2706	Penser à l'écologie dans le cadre de la construction d'éoliennes, c'est bien. Ne pas voir (ou ne pas vouloir voir) que cela détruira et perturbera 28 espèces protégées, c'est honteux !	Je ne suis qu'un gamin de 17 ans, et je ne peux pas vous fournir de réponse convenable à cette question : je ne comprends pas ce qui m'est demandé ici.	Non	Autre	sur la page de seashepherd de France
2709	La dérogation est déraisonnable car le parc éolien aura des conséquences sur la vie et l'écologie des espèces animales vivant dans cette zone	Il faudrait mesurer l'intensité des migrations passant par cette zone ainsi que la mortalité lié au parc éolien (notamment grâce à des enregistreurs de sons et d'ultrasons)	Non	sur le site internet du porteur de projet	
2710	Trop d'impact donc c'est non	Oui ne pas faire le projet	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2711	Aucune dérogation doit être acceptée !	Tout projet éolien doit être stoppé l'éolien est inutile et coûteux pour les citoyens	Non	Autre	Via la FED
2713	Les éoliennes ne sont pas si écologique que ça, il faut des matériaux pour les fabriquer, les monter, pour ensuite les démonter et devoir les recycler. Les éoliennes détruisent bien des faunes et flores peu importe à l'endroit où elles sont. Malheureusement les mers et océans sont trop abîmés pas l'humain pour continuer ainsi, c'est pourquoi ces éoliennes ne sont pas une idée si écologique.	Installer des éoliennes à des endroits où ça impacte au minimum la nature ou bien utiliser la force des marées pour générer de l'électricité	Non	Autre	Compte Instagram de sea shepherd
2715	Je trouve cette dérogation non justifiée au vu de tous les impacts négatifs potentiels pour la faune marine alentours en particulier en terme d'onde.	Serait-il possible de mesurer les ondes et de fixer des seuils à ne pas dépasser ?	Non	Autre	Bouche à oreille

Parc éolien offshore de Courseu

2717	Abernant	Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non		sur le site internet du porteur de projet	
2721	Trop près de la côte, ce projet porte atteinte à la biodiversité et notamment à des espèces protégées. Sans même qu'une évaluation rigoureuse soit effectuées. De dérogation en dérogation, sans données fiables, c'est permettre de détruire et perturber volontairement et aveuglement nombre d'oiseaux, chauve-souris et mammifères marins.	Il est de la responsabilité de l'opérateur d'identifier, financer et mettre en place les solutions permettant d'éviter l'hécatombe actuellement organisée. Des solutions telles que : Eloignement des côtes, sélections du type d'éolienne, bridage des éoliennes, mât de mesure des chiroptères, radar, caméra thermiques et enregistreurs de sons et ultrasons pour enregistrer et compter la chute des animaux (et leur décès), isolation des câbles	Non	Autre		
2724	N'est pas d'accord de participer à la destruction des espèces marines.	Éloignement des côtes, mise en place d'un mât de mesure pour les chiroptères...	Non	Autre		L'association sea Shepherd
2728	Contre. Ces espèces sont protégées, alors protégeons les vraiment. Il est hors de question de ne pas les prendre en compte dans notre transition écologique.	Éloignement des côtes, meilleur choix d'éoliennes, isolation des câbles. Des solutions existent, écoutez les scientifiques spécialisés.	Non	Autre		tweet de l'association Sea Shepherd France
2730	Une honte pour la préservation de nos espaces marin. Une bombe écologique	Non	Oui	Autre		
2731	Cette dérogation ne devrait pas être acceptée comme l'indique l'avis défavorable du CNPN, avec un impact négatif important sur les animaux marins mais également sur les oiseaux. Avec une étude d'impact insuffisante, comment justifier un projet qui pourrait détruire l'habitat marin et générer des collisions avec les oiseaux, tout cela sans proposer d'alternatives aux différents problèmes de cette construction.	La réalisation de ce projet pourrait se faire à une distance plus importante des côtes, où son impact sur la biodiversité sera moindre et cela notamment avec des éoliennes flottantes.	Non	Autre		Par internet
2733	Totalement pour une demande de dérogation	Non	Non	Autre		Insta
2734	Merci de respecter la réglementation des espèces protégées, ne construisez pas ce parc éolien, svp ne détruisez pas notre Terre et ses habitats naturels, ses espèces qui l'occupent.	Eloigner ce projet au maximum des côtes ou abandonner le, c'est encore mieux ! Il y a des radars qui peuvent être mis en place pour mesurer le nombre de passage des espèces volantes et surtout le nombre d'espèces qui vont y laisser leurs plumes. Il faut également bien isoler les câbles en mer pour protéger au maximum les espèces marines qui vont déjà souffrir du pylone et de toute la mise en place de ce système. En plus de l'aspect physique du projet qui pose un réel problème, il y a l'aspect vibrationnel, magnétique qui est invisible avec nos yeux physiques mais qui fait d'énormes dégâts et qui a de grandes répercussions sur toutes les espèces vivantes confrontées à ce projet.	Non		sur le site internet de la Préfecture	
2735	Il est grand temps de prendre en compte l'importance de l'éco système marin et de le protéger	Des solutions existent tel qu'un éloignement des côtes, le bridage des éoliennes ainsi que le changement de type de celle-ci qui de par leur hauteur de garantissent pas la protection des espèces d'oiseaux migrateur. L'enterrement des câbles permettrait également de protéger la faune et flore marine des ondes électromagnétiques	Non	Autre		

Parc éolien offshore de Courseu

2737	Avec le rechauffement climatique et la destruction de la biodiversité, il est indispensable de prendre en compte la Nature dans toute construction et aménagement humain, avant sa destruction complète et ses conséquences catastrophiques et irréversible, que ce soit sur la biodiversité mais aussi sur notre société. Les scientifiques du CNPN sont contre cette demande de dérogation. Faisons confiance aux scientifiques qui dédient leur vie à la recherche.	- Isolation des câbles pour protéger les mammifères marin qui sont sensibles aux champs électromagnétiques. - Changer le type d'éolienne qui ne permettent pas d'éviter au maximum les collisions. - Éloigner le projet de côtes. - Bridage des éoliennes. - Installation du mat de mesure pour les chiroptères. - Mise en place de radars, de caméras thermiques, d'enregistreurs de sons et d'ultrasons pour identifier les espèces d'oiseaux et de chiroptères afin de mesurer la mortalité de ces animaux protégés. - Dresser un état des lieux initial sérieux en mesurant l'intensité des migrations.	Non	sur le site internet du porteur de projet	
2738	Je suis défavorable à cette dérogation. Il me semble primordial d'avant tout étudier l'impact du projet sur la biodiversité marine et de l'adapter pour qu'il soit le moins néfaste possible.	Il faudrait par exemple : - isoler au maximum les câbles pour protéger la faune marine - éloigner le projet des côtes - brider les éoliennes - choisir des éoliennes qui évitent au maximum les collisions avec les oiseaux - installer des outils de mesures (radar, caméra etc) pour réaliser des études sur l'impact d'un tel projet sur la biodiversité alentour	Non	Autre	
2740	Mettre en péril plus de 28 espèces protégées ainsi que leurs fonds marins n'est pas une option.	Éloignez-vous des côtes, choisir des éoliennes plus appropriées qui ne risquent pas de faire autant de dommages.	Non	Autre	Seasheppards
2749	Je suis absolument contre le fait de donner des dérogations à la réglementation des espèces protégées. Ci celles-ci sont protégées il y a bien une ou plusieurs raisons qui ne doivent pas être remises en causes.	Éloigner le plus possible ces éoliennes des côtes et installer des appareils de types pinger (pour le dauphins) pour éloigner la biodiversité . Installer également des appareils de mesure pour comptabiliser et identifier les chutes d'oiseaux et chauve-souris.	Non	Autre	
2753	No	No	Non	Autre	Seasheperd
2756	Bonjour, À la vue des préjudices causés sur la nature et l'environnement, l'impact sur la faune et la flore locale, ce projet doit être interdit. C'est le massacre d'une nature préservée, une dégradation irréversible de l'environnement et une incidence sur la mer et les océans qui se prépare. Sans compter le frein au développement touristique d'un territoire doté d'un patrimoine culturel exceptionnel que provoquera l'érection d'éoliennes industrielles pour une production trop alternative et médiocre d'électricité	Interdire le projet	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2757	Je suis contre cette dérogation.	Éloigner le Parc éolien des côtes	Non	Autre	
2758	Une honte ceci s'appelle une turie	Arrêt des éolienne en mer	Oui	Autre	Facebook
2759	Le fait même que le Conseil National pour la protection de la Nature émet un effet négatif devrait peser suffisamment fort pour NE PAS APPROUVER cette dérogation. Tous les rapports des scientifiques nous alertent sur l'état catastrophique du vivant et de la biodiversité alors approuver un projet qui menace sérieusement la vie maritime associée sous prétexte d'énergie "verte" pour alimenter des modes de consommations qui vont continuer à détruire encore plus le vivant est doublement négatif.	voici quelques suggestions: éloigner le projet des côtes, bridage des éoliennes, mettre en place des systèmes de mesure de l'impact spécifique sur la biodiversité (radar, caméra thermique, enregistreur de sons etc...)	Non	Autre	
2761	Pourquoi donnez-vous toujours des dérogations au massacre de la biodiversité au lieu d'imposer études et solutions permettant de minimiser l'impact sur la biodiversité ? Ces autorisations qui se succèdent sont scandaleuses, les impacts sur les oiseaux marins, mammifères marins et autres sont inacceptables. A quoi sert de "protéger" des espèces pour donner systématiquement des dérogations à leur massacre quand cela vous arrange ? C'est un contournement de la loi.	Les trajets de migration des espèces concernées doivent être étudiés afin d'en éviter le trajet, le projet être placé aussi loin en mer que nécessaire, l'ensemble du câblage sous-marin doit être isolé de façon maximum pour la protection des animaux marins, les éoliennes doivent être les moins létales pour les oiseaux. Ce n'est pas à nous de proposer des solutions techniques à l'exploitant, qui doit mettre tout en œuvre et démontrer l'efficacité des solutions proposées. Par ailleurs les moyens doivent être mis en place pour mesurer les impacts résiduels sinon vous continuerez à prétendre la bouche en cœur que tout va bien et à autoriser ce genre de projet sans aucune garantie en l'absence de données suffisantes !	Non	Autre	Sur internet
2762	Je suis défavorable à la mise en place du projet tel qu'il est conçu actuellement.	Éloignement du projet des côtes, bridage des éoliennes, isolation des câbles pour protéger la vie sous marine ...	Non	Autre	Sea shepherd
2764	Contre ce projet qui va détruire des espèces protégées	Éloigner le parc, faire des études correctes sur l'impact de la faune et la flore avant de s'installer et écouter les associations de défense	Non	Autre	Via des associations
2767	Totalement contre .	Non	Non	sur le site internet de la Préfecture	

Parc éolien offshore de Courseu

2771	Je suis absolument contre cette dérogation. La transition énergétique ne justifie pas que la biodiversité en paie le prix fort, dans une période où les écosystèmes sont en phase d'effondrement, et mettent en péril la vie sur terre. A l'heure où il est urgent de prendre en considération la santé des océans qui sont le premier poumon de la planète, je suis contre les projets industriels démesurés, qui sont une fuite en avant.	Études approfondies et indépendantes de l'impact sur la biodiversité marine vis à vis de ces projets Diminution drastiques de l'envergure de ces projets associés à une politique de sobriété énergétique et de compensation Éolienne flottantes et plus éloignées des côtes Choix de l'emplacement des parcs en fonction des hotspots de biodiversité, n'ombres d'espèces protégées sur sites, zone protégée, ...	Non	sur le site internet de la DREAL	
2772	Comme son nom l'indique c'est une dérogation, on ne peut pas toujours faire des exceptions sinon à quoi bon avoir des lois si on peut toujours les contourner.	Je ne suis en rien un professionnel éolien	Non	Autre	Seasheperd
2775	Je suis contre le projet d'implantation d'éoliennes dans un lieu où nombreux animaux sauvages ont élus domicile	Décaler le projet ailleurs, la planète est assez grande pour laisser la place à nos mammifères et oiseaux qui vivent dans cet endroit	Non	Autre	Sea shepherd
2781	La dérogation n'est pas une bonne chose. Car le projet va mettre en dangers la faune et flore local.	Oui, ne pas mettre le projet près des côtes et veiller à mettre toutes les solutions en place pour protéger la faune marine et les différentes espèces d'oiseaux présentes dans cette région. En évitant les collisions, en prenant en compte la migration, et en utilisant des moyens techniques pour protéger au maximum l'éco système marin de la zone concernée	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2782	Très bonne initiative	Pas d'avis	Oui	Autre	Compte instagram Sea Sheperd
2785	Avis négatif car en l'état trop dangereux pour les espèces animales	Déplacer le projet dans des zones neutre en impact	Non	sur le site internet de la DREAL	
2792	La protection des animaux marins et des oiseaux est ABSOLUMENT primordiale	Arreter TOUTES LES ÉOLIENNES	Non	Autre	Sea shepherd france
2797	Je m'y oppose formellement. Le projet est actuellement localisé dans une zone de forte biodiversité, trop près des côtes.	Revoir le projet afin de prendre en compte au maximum la biodiversité dans cette zone essentielle pour le cycle de vie de nombreuses espèces (corridor migratoire).	Non	Autre	ONG
2802	Il ne faut pas déroger : ces espèces sont protégées pour de multiples raisons.	éloigner des côtes, avoir des outils de mesures précis de l'impact des éoliennes sur les espèces animales, l'isolation des câbles pour protéger les mammifères marins des champs électromagnétiques..	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2803	Je m'oppose à cette dérogation. Les espèces protégées et les autres d'ailleurs ne doivent pas être détruites.	Non	Non	Autre	Réseaux sociaux
2805	Il faut protéger les animaux marins et ne pas penser qu'a notre tete nous les humains.	Non je n'en ai pas	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
2806	Notre association s'oppose fermement à cette demande de dérogation. Nous rappelons que le Conseil national de protection de la nature (CNP) a émis en 2023 un avis défavorable à ce projet. 10 km est une distance des côtes extrêmement insuffisante d'autant qu'une alternative existe, la Zone de Barfleur, à 35 km des côtes. En outre, Implanter 64 éoliennes en mer devant les Plages du Débarquement est scandaleux. En effet, ce "site hautement symbolique au niveau mondial revendiquant son classement à l'UNESCO". Vouloir effacer ainsi l'Histoire au nom d'intérêts financiers est une véritable honte. Nous rappelons en outre que le site https://app.electricitymaps.com/ indique les émissions de CO2 des pays européens. Or, la France est faiblement émettrice.	Nous demandons un éloignement des côtes. En outre, l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes. Les travaux en mer sont un outrage à la nature, aux espèces protégées et à la pêche. De tels travaux avec les vibrations associées perturbe fortement l'environnement. Nous insistons sur le fait que le bouleversement des fonds marins libère le CO2 capté, c'est inacceptable.	Non	Autre	par des amis
2807	Ce projet ne prend pas en considération l'impact sur la biodiversité. Son placement près des côtes expose les animaux volants (oiseaux marins et chauve-souris) ainsi que les mammifères marins. Les perturbations engendrées par les installations (bruit, électromagnétisme, collisions).	Voici plusieurs propositions pour la protection de la biodiversité : - l'éloignement de l'installation des côtes et le choix d'un type d'installation moins destructeur type éolien flottant (pas de destruction des fonds marins). - La mise en place de solutions de contrôle de l'impact sur le vivant : caméra thermique, enregistreur de sons et d'ultrasons en identifiant les espèces d'oiseaux et de chauve-souris. - Choisir un type d'éolienne qui limite les collisions avec les animaux volants. - Des câbles isolés pourrait éviter toute perturbation électromagnétique des mammifères marins.	Non	Autre	Actualité

Parc éolien offshore de Courseu

2811	Dura lex sed lex. Si cette réglementation a été mise en place ce n'est pas pour faire joli, la nature a besoin d'être protégée et contourner cette réglementation amènera à un désastre écologique certain. Les espèces concernées sont protégées. Ça revient à répondre favorablement à un caprice, on sait pertinemment que ce n'est pas la bonne chose à faire (vous avez tous les documents en votre possession vous le savez pertinemment) mais on dit oui quand même pour « faire plaisir » parce que les conséquences ne seront pas directes et visibles alors ce sera facile à supporter. En attendant ces espèces qui rappelons-le sont censées être protégées mourront violemment dans l'ignorance et EDF sera content et aura son nouveau beau gros jouet. Un peu de sérieux s'il vous plaît et cessez de mettre des ceillères.	Il existe une montagne de propositions et les associations de protection de l'environnement (par exemple SeaSheperd France) en regorgent. Je pense qu'il serait judicieux de se concerter avec ce type d'association afin d'établir un projet plus sain pour l'environnement sans devoir simplement contourner la loi. J'ai peu d'espoir mais je pense que le mieux serait de renoncer à ce projet. Toutefois si il voit le jour, il y a des solutions pour minimiser son impact. En plus de contourner la réglementation faites les choses correctement après, comme en éloignant le projet des côtes, en isolant les câbles pour éviter que les mammifères marins ne soient perturbés par les champs électromagnétiques, en choisissant un type d'éoliennes qui permet d'éviter au maximum les collisions ... Renseignez-vous auprès des associations qui sont plus que compétentes pour vous fournir des propositions, ils dédient leur vie à protéger l'environnement.	Non	sur le site internet de la DREAL	
2813	Le projet contribue à la destruction et la perturbation intentionnelle d'espèces protégées : oiseaux marins, chiroptères et mammifères marins. Il ne doit pas être effectué en l'état et des mesures d'adaptation sont nécessaires.	La première mesure serait l'éloignement des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	sur le site internet de la DREAL	
2814	Ce projet va détruire et perturber beaucoup d'espèce sur le littoral qui sont jusque là préservée et protégée	il faudrait essayer de déplacer ces éoliennes en haute mer et mettre les moyens en place afin de limiter au maximum l'impact sur la faune sauvage et en particulier sur les oiseaux et les mamifères marins. Je pense que des solutoions tehniques existe. Le	Non	sur le site internet du porteur de projet	
2815	Je ne suis pas en accord avec ce projet qui va impacter fortement l'environnement.	Éloignement des côtes pour ce projet	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2819	Je ne suis pas d'accord	Installation plus lointaine	Non	Autre	Sea Sheperd
2822	Il faut arrêter de bâtir une énergie verte au dépend de la biodiversité, nous pourrons avoir d'ici 30-40 ans assez d'énergie verte pour tout le pays, mais peut être aurons nous tuer les 3/4 de la vie marine, ce qui nous fera courir à notre perte	À chaque zone prise pour de la construction humaine, en prendre le double pour protéger l'environnement, création de sanctuaires, zones protégées, etc...	Oui	Autre	Sea Shepherd
2825	Un projet qui contribue à lutter contre le réchauffement climatique. Cela est donc indispensable.	J'imagine qu'il existe des outils de mesure et de suivi qui peuvent raisonnablement être déployés.	Oui	Autre	
2828	les études semblent et mesures de compensations semblent trop légères pour permettre une dérogation concernant les espèces protégées.	faire des observations, études plus poussées (comptage sur site), éloigner le projet des côtes.	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

2829	<p>Quid de la protection de la nature et de la biodiversité ? -->"Après évitement et réduction, des IMPACTS SUBSISTENT pour 28 espèces de mammifères marins, chauves-souris et oiseaux en phase chantier et exploitation. L'avis du Conseil national de protection de la nature (CNPN), en date du 8 août 2023, est défavorable." Les scientifiques qui préconisent un éloignement de 40 km des côtes (les éoliennes flottantes existent aujourd'hui et permettent d'éloigner les projets des côtes). Les zones côtières en France sont des corridors migratoires. Aucune prise en compte de l'impact du champs électromagnétique sur les mammifères marins alors que celui-ci est désormais avéré. Cela engendre des perturbations d'orientation notamment en migration. L'impact des collisions avec les pales est minimisé dans ce dossier. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas d'éviter au maximum les collisions.</p>	<p>Éloignement du projet des côtes, modification du type d'éoliennes. Prise en compte de l'avis des scientifiques et du CNPN et travail en collaboration avec ceux-ci.</p>	Non	Autre	Intérêt pour la biodiversité donc je m'informe des actualités
2830	Bonjour Je suis contre ce projet	Non je laisse les spécialistes répondre à ce type de questions	Non	Autre	
2833	Contre l'attribution de la dérogation .	<p>Éloigner ce projet des côtes . Pouvoir contrôler l'impact qu'il a sur les animaux marins et la faune marines de manière générale. Un radar? Et autres moyens afin de pouvoir contrôler et gérer l'impact sur la vie des animaux . Sans oublier l'isolation des ca les obligatoires afin de ne pas perturber la communication des animaux par ultrasons . Pensons à nos enfants , notre planète svp.</p>	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2837	Je pense que ce projet peut, en l'état, nuire gravement à la biodiversité alors que des solutions existent	Plusieurs adaptations du projet permettent de respecter la faune, notamment isoler correctement les réseaux émetteurs de champs électromagnétiques pour les mammifères marins, et l'éloignement des côtes du dispositif pour soulager les populations d'oiseaux et de chauves souris, moins présentes. Aussi, un système de tracking (sonar?) permettrait une analyse des animaux touchés pour encore améliorer le projet par la suite	Non	Autre	
2840	Des dérogations pour encore plus dégrader la biodiversité et surtout 28 espèces protégées... à l'heure où l'on nous parle d'effondrement et de sixième extinction de masse. La honte.	Les mesures de compensations, telles qu'elles sont vues en France, ne sont ni plus ni moins qu'un permis de détruire, elles sont à bannir. Quant à vos mesures de suivi, ça fera une belle jambe aux milliers d'individus animaux que vous allez détruire. Il suffirait peut être d'éviter de nuire aux espèces en construisant votre parc plus loin.	Non	Autre	Linkedin
2844	Contre les dérogations des espèces protégées et j y ajouterai les pêcheurs grandement impactés par les éoliennes	Vous faites des compensations pendant la construction et après ça ne tuera plus comment feront les populations existantes pour vivre y compris l'espèce humaine	Non	Autre	Réseau sociaux
2845	Je suis contre ce projet écocide.	Faire des éoliennes terrestres, investir dans le solaire.	Non	Autre	Sea shepherd
2848	C'est notre indépendance énergétique qui ce joue avec ces projets. L'éolien offshore est un besoin pour la France. Et je pense que l'impact est minime en comparaison des enjeux. Oui il faut rapidement accorder cette dérogation.	<p>Simplifier ces procédures et accélérer la construction des parcs. Interdire les parcs à la pêche pour réellement protéger les animaux marins dans cette zone.</p>	Oui	sur le site internet de la DREAL	
2849	Compte tenu de l'état de la biodiversité, je suis contre toute dérogation allant contre la protection des espèces.	Éloigner le projet en mer et prévoir des dispositifs pour mesurer les impacts sur la faune et la flore.	Non	Autre	Sea shepherd
2850	Pour chaque loi environnementale en France, on trouve le moyen de créer une dérogation pour tel ou tel argument, souvent économique. Quand cela va-t-il cesser ?	Compenser ne doit pas permettre de tout faire... La compensation est souvent trop faible par rapport à l'impact direct de tel ou tel projet écocide...	Non	Autre	Réseaux sociaux
2854	Non !!! Pas de dérogations !!!	Les éoliennes à l'elysee !!!	Non	Autre	Facebook
2860	Ce projet est un projet dévastateur de la biodiversité et des fonds marins. De nombreuses espèces animales vont en partir alors que des alternatives plus écoresponsables sont possibles.	Le type d'éoliennes retenu ne permet pas d'éviter les collisions, et leur proximité avec la côte est particulièrement problématique.	Non	Autre	Sur le site internet de l'association sea shephred

Parc éolien offshore de Courseu

2862	Aucune dérogation ne me semble envisageable! Nous sommes déjà "dans le mur" avec le traitement désinvolte que nous faisons de l'environnement. En plus, ces éoliennes sont particulièrement contestable sur un plan écologique. Ses avantages sont quelque peu douteux et de son empreinte carbone contestable (coût d'installation et de transport, emprise béton au sol, pales non recyclables, durée de vie trop réduite, énergie intermittente liée à la météo, pollution lumineuse nocturne, coût de démantèlement excessif et souvent non prévu dans les contrats, etc...)	Je ne suis pas un spécialiste dans ce domaine mais lorsque je vois un bateau de croisière long de 36 mètres pouvant accueillir 10 000 personnes à son bord pour faire des rond dans l'eau je me dis que les mesures de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi!!!!!!.....	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2864	C'est une hérésie. Les fonds marins n'arrêtent d'être détruits. Nous avons des catastrophes naturelles qui s'accroissent dû à l'homme. Ce projet est simplement une destruction des espèces animales.	Arrêtez le projet	Non	Autre	Seasheperd
2866	Je trouve ça hallucinant qu'en 2024 une telle demande soit faite. Il faut que les énergies renouvelables soient bénéfiques pour la nature et pas dégradables envers les espèces animales.	On peut essayer de faire un parc éolien dans un autre endroit ou des espèces en danger ne seront pas touchées	Oui	Autre	Sea Scheperd instagram
2867	mon avis concernant ce projet est négatif, conformément en tous points à l'avis émis par le CNPN : non prise en compte de l'impact sur la biodiversité, proximité des côtes, non application sérieuse du principe ERC, diagnostic écologique incomplet, minimisation de la mortalité induite ...	a minima l'éloignement du projet des côtes, et le bridage des éoliennes.	Non	Autre	
2874	Non, il y en a assez de ces dérogations les règles de base doivent être respectées	Rien n'est tout	Non	sur le site internet du porteur de projet	
2876	A quoi servent les règles si c'est pour avoir des dérogations à chaque fois ?!	Arrêtez ce type de projet qui est tout sauf écologique.	Non	Autre	Facebook
2878	Les espèces protégées doivent être protégées il n'y a donc pas lieu d'accorder des dérogations, leur protection n'étant déjà pas effective	Non	Non	Autre	Sea shepherd
2880	Il est possible d'installer les éoliennes plus loin des côtes, un endroit où le risque de collision n'augmente pas et encore une fois l'homme ne détruirait pas tout sur son passage pour un profit personnel. Des êtres vivants, un cycle naturel déjà présent depuis des millénaires. Pour résultat subir les conséquences au prochain changement climatique (un tsunami ? Qui sait ?!)	Éloigner les éoliennes des côtes.	Non	sur le site internet de la DREAL	
2881	Si l'énergie verte entraîne des conséquences déplorables pour la biodiversité il s'agit de repenser le projet !	Déplacer le projet à un endroit qui n'est pas un axe de migration	Non	Autre	Grace à sea Shepherd
2883	Bonjour, N'y a-t-il pas un autre endroit pour ce champ d'éoliennes ?	Personnellement je suis contre ce projet qui va encore faire des victimes qui ne peuvent pas se défendre : des animaux. Votre projet va détruire et altérer une partie de l'habitat de plusieurs espèces de mammifères marins, de chauves-souris et d'oiseaux en raison de la construction et de l'exploitation de ce parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer. Un tel projet devrait être accompagné de mesures pour rendre compte des pertes des espèces autant dans l'eau que dans l'air. Que comptez-vous faire à ce sujet? Qu'allez-vous déployer comme instruments de mesure ou sonars pour éloigner au maximum les différentes espèces. Ce projet est loin des yeux...	Non	Autre	Info par ma famille
2884	Cela ne doit pas se produire !	Éloigner le projet de la côte. Ne pas tuer des espèces en danger. Détruire le capitalisme. Regarder les propositions de VOS SCIENTIFIQUES.	Non	Autre	Par des manifestants
2885	Défavorable à une nouvelle destruction des fonds marins, perturbation des couloirs migratoires. Nouvelle mise en danger et destruction de notre environnement dans un contexte où il est urgent d'aller dans la direction opposée	Prendre en considération l'avis des scientifiques qualifiés qui nous mettent en garde depuis des années	Oui	Autre	Seasheperd

Parc éolien offshore de Courseu

2888	Destruction et perturbation intentionnelles de 28 espèces protégées : 20 espèces d'oiseaux marins, 4 espèces de chiroptères et 4 espèces de mammifères marins.	Tout simplement l'éloignement du projet des côtes. Mise en plage d'un bridge des éoliennes, Mât de mesure pour les chiroptères Couplage d'un radar Caméra thermique Enregistreur de sons et d'ultrasons Isolation des câbles afin de préserver la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques	Oui	sur le site internet de la DREAL	
2889	La biodiversité n'est pas prise en compte dans ce dossier. L'impact des pales sur les oiseaux est sous-estimé. La séquence ERC n'est pas correctement appliquée dans le dossier. Les pales et les caractères techniques des éoliennes ne permettent pas de répondre à la séquence ERC. Aucune mesure de bridage des éoliennes ne sont proposées.	Éloigner davantage le projet des côtes. Prendre en compte la biodiversité afin de réduire l'impact des éoliennes sur celles-ci (notamment au regard des caractéristiques des éoliennes). Élaborer des mesures de bridage.	Non	Autre	association
2890	Je trouve ça inadmissible de donner des dérogations à tout va pour des projets comme celui-ci avec toutes les dégradations que ça implique quand on voit que pour une simple façade de maison il faut respecter pleins de critères sans dérogations possibles	Le nucléaire c'est bien	Non	Autre	Association de défense
2892	Mise en danger de 28 espèces. Projet écocide	Non mais les associations environnementales oui.	Oui	Autre	Association écolo
2896	Cette demande doit être rejetée.	Éloigner les éoliennes des côtes.	Non	Autre	Facebook
2903	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	
2904	Pas d'accord	Non	Non	Autre	Un ami
2905	Je m'oppose à ce projet qui va à contresens du maintien et du respect de la vie marine, avant toute autre considération. Il est possible de faire mieux.	Il est tout à fait envisageable de tenir compte des relevés scientifiques qui sont plus complets que ce qui a été retenu lors de l'établissement de ce projet. Réduire l'impact et les nuisances sur les populations fauniques marine et océaniques doit être une priorité lors de tels chantiers. Ici il est question de tenir compte des véritables impacts recensés par le panel scientifique concerné.	Non	Autre	Réseau sociaux de Sea Shepherd
2906	Ceci contribuera fortement à la hausse des taxes sur l'électricité. L'offshore est plus coûteux que l'onshore. L'appauvrissement de la population. Est-ce le but ?	Les cadavres des oiseaux seront dévorés par les poissons. Donc aucun suivi possible.	Non	Autre	Fed
2907	Si on a tendance à donner des dérogations à tout va, en se disant "bon c'est un projet soi-disant écologique donc pourquoi pas mettre en péril certaines espèces", c'est un mensonge total et une ouverture vers d'autres projets qui peuvent être bien plus écocides selon moi...	Je pense qu'il faut arrêter de croire que l'écologie rime avec innovation technologique, il faut à chaque fois investir des millions pour bâtir un monde écologique alors qu'il suffit juste de se poser des questions sur notre moyen et notre manière de consommer... Pour moi la meilleure des solutions c'est prendre du recul, faire avec ce qu'on a déjà en repensant son usage et bien sûr en rendant un principe comme la low-tech standard et normal.	Non	Autre	
2908	L'état de droit; protéger et déroger pour tuer. Telle est la réglementation. Des éoliennes qui récupèrent les déchets qui créent des nuisances acoustiques etc qu'elles soient à 10, 40 ou 100 kms de nos côtes ne peuvent rentrer dans la séquence Éviter Réduire Compenser. Accorder une dérogation est l'équivalent d'un écocide. (rappelons qu'à cette date, les pêcheurs du golfe de Gascogne n'ont pas le droit de pêcher pour protéger les dauphins, cherchez l'erreur)	Remplacer la construction de parcs éoliens en mer par des centrales nucléaires	Non	Autre	
2909	Cette demande de dérogation pour implanter un parc éolien en mer n'est qu'un abus de pouvoir industriel. Et une volonté de palier au plus facile. Il y a sûrement d'autres possibilités. Donc Non à la dérogation.	L'éolien sur terre déjà, les toits à couvrir de panneaux solaires et trouver des solutions de récupération d'énergie dans le btp	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

2912	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	
2913	Au regard des choix fait pour l'implantation de ce site et des caractéristiques techniques des éoliennes, mon avis est défavorable concernant ce projet de dérogation.	Au niveau du choix du site, un éloignement des côtes permettrait d'améliorer la cohabitation avec les oiseaux marins. Equiper les éoliennes de systèmes permettant de mesurer les cas de collisions avec ces oiseaux pour recensement est également nécessaire (radar, caméra thermique, enregistreur sons et ultrasons). Au niveau des animaux marins, dont la sensibilité aux champs électromagnétiques n'est plus à démontrer, l'isolation des câbles pour réduire au maximum ces désagréments est un nécessaire non négociable.	Non	Autre	Amis
2914	Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.	Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.	Non	Autre	FED
2918	Je suis opposé à une dérogation de la réglementation des espèces protégées, car nous savons très bien les dégâts importants que ferons ces éoliennes dans un couloir très important de migration des oiseaux en Normandie. Pourquoi donner une dérogation pour une technique éolienne totalement inutile et même nuisible pour la France, pour cette technique non pilotable, qui ne pourra JAMAIS garantir un nombre de KWh à une heure donnée ! En clair, il faudrait donner carte blanche à des Promoteurs Privés qui n'ont que faire de l'écologie, puisqu'il faudrait les affranchir de toutes les contraintes environnementales, pour simplement les enrichir, et appauvrir notre Pays. Donc pas de dérogation !	Oui, supprimer les projets éoliens, et réhabiliter les barrages Hydroélectriques en STEP, et les centrales Nucléaires. Il est clair que les compensations, c'est un baratin de bureaucrate, qui est capable de compenser n'importe quoi en quelque chose qu'il ne vérifiera JAMAIS. Nous savons tous que les mesures de contrôle, dans l'éolien, sont organisée pour masquer la réalité. Comme par exemple faire des relevés des cadavres d'animaux autour des éoliennes terrestre, de manière suffisamment espacée pour qu'il n'y ait plus rien à compter, car les prédateurs naturel font le ménage tous les jours. Donc il est évident qu'au bout de 15 jours, on ne trouve que très peu de victime. En mer, ce sera pire, car on ne pourra constater aucune victime. C'est si simple pour le Promoteur, protégé par son bon complice qu'est l'état. Pour ce projet de Courseulles, lors de la présentation Publique à Bayeux, le Promoteur nous à même montrer qu'il n'y avait strictement aucun oiseau sur la surface de ce parc, alors que ce parc était hors de portée du radar lors de cette mesure. Vous vous foutez de nous ! L'homme tout puissant ne sait que détruire comme un parasite, et il sait très bien tromper ses semblables en faisant croire qu'il peut COMPENSER ce qu'il veut. Un beau mensonge de bureaucrate. Ma solution de compensation est 10 fois moins cher que ce projet éolien ! Elle durera 26 fois plus longtemps : 400 ans (Hydro-électricité) contre 15 ans pour l'éolien, ou 20 ans selon la mauvaise foi des promoteurs. Dans 15 ou 20 ans, tout cet argent dilapidé sera totalement perdu pour la France, car il sera impossible de changer les Mâts en fin de vie, car les socles en béton seront inexploitable. Il faudra repartir à zéro. Des milliards d'€ envolé grâce à nos politiques et nos bureaucrates. La meilleure compensation, c'est d'arrêter ces projets éoliens !	Non	Autre	Réseaux

Parc éolien offshore de Courseu

2920	Je suis contre cette dérogation et l'installation de ce parc.	L'éloignement du rivage, l'utilisation de technologie d'implantation plus récentes.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2921	Travailler pour une réglementation, la faire adopter, la publier, et ensuite vouloir y déroger contre l'avis de tous, c'est vraiment se foutre de la gueule du monde ! Messieurs les fonctionnaires de la DREAL, descendez de vos fauteuils et rejoignez les citoyens sur le terrain !!!!	Gardez la réglementation en l'état !!! Pas d'exonération contre des promesses de subventions !	Non	sur le site internet de la DREAL	
2922	La dérogation proposée est aberrante à mes yeux, nous savons que des espèces protégées vivent sur ces lieux (oiseaux et mammifères marins) et il s'agit donc là de perturber leurs vies.	Il est absolument nécessaire de trouver les solutions pour perturber au moins la biodiversité. Il serait possible par exemple de mettre en place un bridage des éoliennes ou encore de rendre possible le décompte de la mortalité des oiseaux et des chiroptères en les identifiant, ce qui est pour l'instant impossible en mer, à l'aide d'un enregistreur de sons et d'ultrasons produits par la chute des cadavres de ceux-ci, d'une caméra thermique et d'un radar.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2923	Non	Non	Non	Autre	
2925	Ces éoliennes seraient un désastre pour la vie marine, particulièrement les Coquilles, pour la faune locale, pour les migrateurs Un règlement a été établi, Respectez le, et faites le respecter !	Respecter les avis des experts	Non	sur le site internet du porteur de projet	
2926	Les règlements valent ce qu'ils valent, ils sont là pour être respectés, particulièrement pour ceux qui les ont édictés, et qui devraient être responsables de leur application, et s'opposer à leur censure	Respectez et faites respecter ce que vous avez édicté, surtout quand tous, experts y compris, s'opposent à toute dérogation	Non	sur le site internet de la DREAL	
2928	Non je ne suis pas favorable à ce projet qui va perturber tout un système indispensable à la biodiversité.	Comme solutions nous pouvons avoir l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	Facebook
2931	Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	
2936	Avis contre le projet, les éoliennes ne produisent pas assez d'énergie et ont un effet extrêmement néfaste en augmentant la mortalité des oiseaux et des chauves souris	Je suis plutôt d'avis que la géothermie est plus durable même si plus cher	Non	Autre	Instagram

Parc éolien offshore de Courseu

2939	<p>Toutes ces demandes de dérogation ne devraient trouver de réponses qu'après avoir répondu à la question principale: "à quoi servent en France les centrales éoliennes en mer ? Comme l'a indiqué notre nouveau Premier Ministre: "POSER DES DIAGNOSTICS CLAIRS, SANS JAMAIS MENTIR AUX FRANÇAIS, ET METTRE EN PLACE DES ACTIONS FORTES, CONCRETES , SANS TABOU ; DIRE LA VERITE, AGIR SANS ATTENDRE... »</p> <p>La doctrine gouvernementale en matière écologique s'appuie sur EVITER, REDUIRE, COMPENSER, et donc en priorité EVITER.</p> <p>Or la réponse à la question principale est: 1) LES DIAGNOSTICS SONT CLAIRS : → L'EOLIEN EN MER EN FRANCE EST ENERGETIQUEMENT INUTILE, ECONOMIQUEMENT RUINEUX ET ECOLOGIQUEMENT CONTRE-PRODUCTIF. 2) DES ACTIONS FORTES, CONCRETES, SANS TABOU : → DECLARER UN MORATOIRE SUR L'EOLIEN EN MER, STOPPER LA GABEGIE... 3) DIRE LA VERITE, AGIR SANS ATTENDRE : → L'INVESTISSEMENT DOIT ETRE CONCENTRE SUR LES RENEUVELABLES PILOTABLES ET LE NUCLEAIRE. RECONSTRUIRE L'INDUSTRIE NUCLEAIRE, DEVELOPPER LA BIOMASSE... Donc la question sur la dérogation sur les espèces protégées n'est qu'une argutie règlementaire et juridique.</p>	<p>DES ACTIONS FORTES, CONCRETES, SANS TABOU : → DECLARER UN MORATOIRE SUR L'EOLIEN EN MER, STOPPER LA GABEGIE... DIRE LA VERITE, AGIR SANS ATTENDRE : → L'INVESTISSEMENT DOIT ETRE CONCENTRE SUR LES RENEUVELABLES PILOTABLES ET LE NUCLEAIRE. RECONSTRUIRE L'INDUSTRIE NUCLEAIRE, DEVELOPPER LA BIOMASSE... Supprimer les centrales inutiles, c'est supprimer les dérogations.</p>	Non	Autre	presse
2940	Avis très défavorable !!!	Stop eux éoliennes !!	Oui	Autre	Sea Shepherd France
2941	<p>Je suis totalement contre cette dérogation, car celle ci autorise notamment la destruction et le perturbation intentionnelle de 28 espèces protégées, soit 20 espèces d'oiseaux marins, 4 espèces de chiroptères et 4 espèces de mammifères marins!!!!</p> <p>Nous ne pouvons pas permettre encore la mort de ces espèces en plus protégées sous prétexte "d'énergies renouvelable", qui va servir encore juste à l'espèce humaine qui n'a de cesse de détruire!</p>	<p>Bien sur qu'il y en a! Déjà, c'est passer par tout simplement un éloignement du projet des côtes, mais aussi par exemple la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique... D'autre part, le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin, la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés.</p>	Non	Autre	
2942	Une HONTE de détruire des espèces protégées !	Ne pas faire d'éoliennes !	Non	Autre	
2943	<p>Les citoyens veulent de l'énergie... sans aucune nuisance... Il faut regarder l'équilibre coût/bénéfice ! => favorable à la dérogation</p>	Transparence, et dialogue écolos/scientifiques/énergéticiens !	Oui	Autre	Sea Shepherd, renvoyé par une connaissance
2948	L avis défavorable du CNPN doit être respecté, il est impensable de ne pas protéger notre bio diversité	Eloigner ce parc dans des zones où l'impact serait moindre afin de préserver notre environnement	Non	Autre	sea shepherd
2955	Je pense que c'est une demande abusive alors qu'il faudrait au contraire favoriser une préservation de la faune et la flore.	Choisir des mesures qui sont en accord avec l'environnement et pas de le détruire	Non	Autre	Sea sheperd
2957	Je suis contre cette dérogation, même si je doute de la prise en compte de cette enquête publique. On ne peut pas réaliser ce genre de projet sans étude d'impact. Et quand l'impact est trop important il faut avoir le courage de renoncer et de chercher un autre site. On ne peut pas avancer coûte que coûte et à n'importe quel prix.	Comment voulez vous inciter les migrations d'oiseaux à passer ailleurs ? N'importe quelle mesure de "réduction" v forcément avoir un impact négatif parce qu'il faudra que les oiseaux se déplacent ailleurs. C'est le site qu'il faut changer.	Non	Autre	ONG
2959	Bonjour Je suis contre cette atteinte à la faune marine	Prendre en considération que la mer n'appartient pas qu'à l'humain	Non	sur le site internet de la Préfecture	

Parc éolien offshore de Courseu

2961	<p>La France possède d'ores et déjà une source d'électricité décarbonée représentée par le nucléaire, à faible impact sur la biodiversité proportionnellement à la production engendrée. Les éoliennes présentent quant à elles un impact continu sur la faune (oiseaux, chiroptères, mammifères marins) par collision et dérangement, en plus d'impacter le fond marin et les êtres vivants qui y habitent.</p> <p>Ma question est naïve mais tout ceci est-il bien nécessaire ? va-t-on dans le bon sens en rajoutant toujours plus d'éoliennes en terre et en mer ? toujours plus de panneaux solaires dans les campagnes ? ces questions sont paradoxales car moi-même, j'utilise au quotidien des appareils prédateurs d'électricité et je comprends que l'on ait besoin de plus en plus d'électricité notamment pour électrifier les transports mais tout ceci est-il bien obligé ? ne faut-il pas voir un effet pervers dans le fleurissement de toutes ces entreprises et leurs projets qu'elles mettent sous le compte de la "transition écologique" ou de la "transition verte" ? Je n'ai pas assez de recul sur les questions d'énergies pour répondre à ces questions mais ce dont je suis sûr, c'est qu'il n'y a rien d'écologique dans ces projets qui défigurent les paysages et dégradent toujours plus la part de sauvage dans ce pays.</p>	<p>Je ne peux que me référer à l'avis du CNPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mesure de bridage des éoliennes - surveillance de l'intensité de migration des oiseaux et chiroptères - surveillance de la mortalité des oiseaux et chiroptères <p>Comme le souligne le CNPN, les mesures de compensation sont, en plus d'être hasardeuses, dérisoires et non pertinentes au regard de l'ensemble des espèces impactées.</p>	Non	Autre	via les réseaux sociaux
2964	<p>Construire un parc éolien est une absurdité en cette période charnière pour la survie de notre planète et TOUT les êtres vivants qui la peuplent. Nous, la grande majorité ne voulons plus de projets irresponsables et destructeurs.</p>	<p>Mettre en place des systèmes efficaces pour tracer les conséquences sur la nature d'un tel projet. Éloigner les éoliennes de la cote, créer des postes de garde éoliennes afin d'avoir un vrai suivi sur les conséquences de celle ci sur la faune</p>	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2969	<p>Je trouve le procédé inadmissible, l'écosystème marin étant déjà bien fragilisé par les décisions françaises et européennes de laisser faire la sur-pêche avec les navires usines géants, de ne pas protéger les aires marines protégées... Chercher à obtenir une dérogation suite à un avis défavorable du CNPN qui a effectué un très bon travail d'étude d'impact est lamentable.</p>	<p>Que vous engagiez quelqu'un de compétent dans le domaine qui chercherait les vrais meilleurs solutions pour l'implantation avec l'impact minimal sur la faune et la flore, les propositions d'éloignements de la zone d'implantations, d'alignements différents des mâts et autres propositions du rapport du CNPN, me paraissent intéressantes.</p> <p>Rapprochez vous d'associations représentatives du monde marin, des citoyens et de la nature pour élaborer un projet consensuel.</p>	Non	Autre	
2970	<p>On ne peut plus se permettre aujourd'hui que nous subissons les effets du réchauffement climatique de continuer à faire ce genre de parc éolien au mépris des espèces et particulièrement de celles protégées, cela va à l'encontre du bon sens et du sens de l'histoire. Il faut arrêter de bétonner les espaces naturels au non de l'écologie ?! C'est du non sens !</p>	<p>Recyclons les espaces bétonnés, faites ces parcs au sein des centrales nucléaires existantes.</p>	Non	Autre	Facebook
2971	<p>Je suis contre ce projet d'éoliennes en mer de Courseulles-sur-mer, étant donné que la dérogation attribuée à EDF autorise la destruction et la perturbation intentionnelle de plusieurs espèces PROTÉGÉES (oiseaux marins, chiroptères, mammifères marins), 28 au total. Il est indispensable pour l'opérateur de trouver et financer les solutions techniques pour limiter au maximum son impact sur la biodiversité.</p>	<p>Bridage des éoliennes, éloignement des côtes, couplage d'un radar, caméra thermique, enregistreur de sons et enregistreur d'ultrasons pour suivre le chute des cadavres.</p> <p>Il est nécessaire de mesurer l'intensité des migrations au préalable, de choisir un type d'éolienne qui permette d'éviter au maximum les collisions, ce qui n'est pas le cas.</p> <p>Il est également nécessaire d'isoler les câbles, du fait de la sensibilité des animaux marins aux champs électromagnétiques.</p>	Non	Autre	ONG
2974	<p>Arrêter de dégrader la nature pour enrichir les petits copains sous couvert d'écologie .</p>	<p>Ne pas installer ses ventilateurs , pas plus .</p>	Indifférent	Autre	
2979	<p>Les éoliennes pourquoi pas mais pas à 10 km des côtes (> 20 km) et pas en monopieux qui est destructeur des fonds marins</p>	<p>Voir commentaires ci-dessus</p>	Non	Autre	Facebook
2981	<p>Tous projet éolien doit se faire en évitant à tous prix de déranger la faune et la flore. Ce serait une aberration de créer de l'énergie renouvelable en détruisant la Nature. Ça n'a aucun sens. Aucune dérogation ne doit être accordé pour sciemment détruire des espèces, protégées qui plus est.</p>	<p>Non. Mais rien ne pourrait compenser une perte de la Nature. C'est pourquoi il faut éviter de détruire ce qui ne pourra pas être compensé.</p>	Non	Autre	Grâce à Sea Shepherd France qui veille à la protection de la vie marine et que je soutiens. Mais certainement pas des autorités qui la plupart du temps préviennent trop tard où font en sorte d'être le plus discret possible. Les lobbies seront les premiers à vous lâcher.
2982	<p>Je suis contre les dérogations qui autorisent toutes atteintes aux espèces protégées</p>	<p>Je ne suis pas assez compétent</p>	Non	Autre	Association de protection de l'environnement

Parc éolien offshore de Courseu

2987	Avis défavorable. Les mesures ERC sont soit trop peu importantes, soit lacunaires (pas de réelles mesures d'évitement car pas d'alternative sur la localisation du projet ; mesures de réduction ne prenant notamment pas en compte l'intensité des migrations d'oiseaux et des chiroptères ; mesures de compensation ne concernant seulement que 2 espèces sur les 28 subissant un impact résiduel).	- privilégier des politiques/mesures de réduction de la consommation d'énergie avant d'augmenter les espaces consacrés à la production énergétique - adapter l'activité du parc éolien en fonction des périodes de forte intensité migratoire des oiseaux, des chiroptères et des mammifères marins (bridage des éoliennes et limitation de la pollution lumineuse et sonore pendant ces périodes)	Non	sur le site internet de la DREAL	
2993	Encore une fois une dérogation accordée pour un projet, bien que semblant vertueux en terme de production d'énergie décarboné, désastreux en terme d'impact sur la biodiversité. Un projet éolien offshore supplémentaire le long de la côte et donc d'un couloir migratoire pour l'avifaune Française mais aussi et surtout de celle venue du Nord du globe. En effet la migration, qui est déjà un périple assez difficile en soit, devient un véritable parcours du combattant pour les oiseaux migrateurs tant les côtes Françaises sont devenues un slalom géant entre les hachoirs à oiseaux. A ces oiseaux migrateurs viennent s'ajouter les espèces de chiroptères qui subissent les mêmes dégâts mais aussi les mammifères marins, dérangés par les câbles sous-marins et leur perturbation du champ électromagnétique. Encore une fois, donc, une dérogation accordée au détriment de la biodiversité et en faveur de promoteurs éoliens et financiers qui, disons le, ne portent clairement pas ce genre de projet dans un but écologique de production d'énergie "verte", bien qu'ils vous soutiendront le contraire au volant de leur tank tesla dernier cri.	Il existe de nombreuses façon de limiter l'impact d'un tel projet sur la biodiversité. La première étant la réalisation d'un état initial sérieux et d'un suivi post-implantation utilisant des méthodes qui permettent un réel aperçu des impacts potentiels d'un tel projet sur la faune locale : utilisation de mâts de mesure, de caméras infrarouges, d'enregistreurs audios et ultrasons... tout cela afin de déterminer les espèces impactées et à quelle hauteur (hauteur de vol mais surtout hauteur des potentiels dégâts sur l'espèce...). Ces évaluations pourraient permettre d'adapter l'emplacement et l'emprise "acceptable" du projet, que ca soit en terme de site à proprement parler ou ne serait-ce qu'en terme de distance à la côte , un projet plus éloigné de la côte ayant théoriquement un impact plus faible sur l'avifaune. Rien que l'espacement plus important des éoliennes les unes des autres et l'adaptation de la hauteur du rotor et la longueur des pâles seraient probablement bénéfique également. Des mesures de bridage des éoliennes sont également possibles, afin de suspendre leur fonctionnement lors des périodes les plus sensibles (période de la journée et de l'année !), en fonction de ce qui a été observé lors de l'état initial et de ce qui est observé durant le suivi post-implantation. Je ne suis pas expert, et je ne parle ici que des mesures pour les oiseaux et les chiroptères mais il existe encore probablement bien des façons de concilier l'installation d'un tel projet avec une préservation (ou au moins une non-destruction) de la biodiversité, mais il incombe au promoteur éolien de trouver ces solutions et de les appliquer, quel qu'en soit le prix. Mais encore faudrait-il qu'il accepte de réduire un peu les profits engendrés par le projet... :)	Non	Autre	J'ai cherché la consultation publique directement sur internet
2995	Oui	sur le site internet de la DREAL	
2996	Ce projet est une mauvaise idée compte tenu des risques de dégâts chez la faune marine	Il est possible de faire une étude préalable et précise afin de connaître les effets néfaste que ce projet peut engendrer. Savoir quel type d'animaux est sensiblement atteint dans ce lieu ainsi que la quantité.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
2999	En parfait accord avec le CNPN, je m'oppose à ce projet trop prêt des côtes. Il existe une alternative dans la zone de Barfleur (à 35 km des côtes). Pourquoi faire laid et mal quand on a tout pour faire autrement et mieux.	Comme je l'écris ci-dessus, avec des éoliennes maintenant plus hautes, on peut faire mieux et loin des côtes, et préserver l'environnement côtier.	Non	Autre	Association Protection de la Nature
3000	neant	non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
3004	La baie concernée présente une grande biodiversité qui n'est pas prise en compte par ce projet dangereux pour de nombreuses espèces et destructeur du panorama situé très près d'une zone touristique protégée. (64 éoliennes à 10 kms du rivage, ça se voit!) . Comment peut-on oser demander une dérogation sous prétexte d'absence d'alternative !!! Les observations sur les oiseaux et la faune sont, de plus, très sous estimées au regard des données du GONM car basées sur des données "instantanées" et les risques de collisions sont très minimisés. Ce projet serait une catastrophe écologique. A noter qu'aucune mesure de bridage n'est proposée. On peut s'étonner également de la pauvreté du dossier après 7 ans d'études supposées!!! Le coût d'entretien et de raccordement n'est pas évalué Ce projet ne doit pas voir le jour.	La production d'énergie nucléaire, qui, elle, est pratiquement décarbonée doit rester l'alternative d'autant que les conséquences de la réalisation des éoliennes et de leur élimination sont totalement en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique.	Non	Autre	Sociétés de protection de la nature

Parc éolien offshore de Courseu

3007	Il est à mes yeux inconcevable de prendre des dispositions qui provoquent la mort ou la gêne d'espèces animales protégées alors qu'il y a des solutions pour les éviter.	Premièrement regarder les études d'impact sur les animaux et sur les humains, par exemple les pêcheurs. C'est installation sont très largement subventionnées il devrait y avoir une obligation pour obtenir ses subventions d'un total respect de l'environnement.	Non	Autre	Facebook
3009	Avis défavorable	Pas pour le moment	Indifférent	Autre	Réseaux sociaux
3011	Quand on voit les dégâts des éoliennes en mer déjà installées sur les côtes Belges et Hollandaises et autres continents, accidents mortels sur les oiseaux, pollution sonore pour les mammifères marins et espèces qui se repèrent aux sons, nombreux échouages. Je suis totalement contre.	Les opérateurs éoliens doivent concilier de nouvelles technologies plus respectueuses pour le monde marin et les oiseaux, actuellement il est démontré qu'ils n'ont pas encore trouvé de solutions techniques et n'y ont pas mis les moyens au détriment de la faune déjà durement impactées par des pollutions diverses, les éoliennes en sont une encore à l'heure actuelle. Les oiseaux meurent fauchés par les palmes, les mammifères marins et leurs petits ne peuvent plus communiquer souffrant déjà d'une pollution sonore des plus graves. Ma proposition mettre plus de moyens avant de détruire	Non	Autre	
3012	Mon premier commentaire est : En quoi les résultats de cette consultation changeront il des décisions déjà entérinées ? La seconde observation c'est qu'une fois encore il me semble que la sauvegarde de la biodiversité est le cadet des préoccupations. C'est vraiment dommage que l'écologie soit une variable d'ajustement est pas un critère prépondérant.	N'étant pas un expert cette question est difficile, mais j'imagine que des experts tant des éoliennes que de la vie marine voire des experts en électromagnétisme et autres champs électriques sont consultés ? Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés.	Non	Autre	RS
3013	Je ne suis pas favorable à la dérogation à la réglementation	Je ne maîtrise pas suffisamment le sujet et n'ai pas assez étudié le projet pour pouvoir proposer quoi que ce soit	Non	Autre	Via SeaShepard France
3014	Je suis défavorable à l'attribution de dérogation à la réglementation des espèces protégées car la biodiversité n'est pas prise en compte dans ce projet de construction de parc éolien	Je propose l'éloignement du projet des côtes et la mise en place de solutions techniques pour limiter au maximum l'impact sur la biodiversité	Non	Autre	
3022	Avis défavorable !	Pas de proposition d'accompagnement ni de suivi !	Non	Autre	réseaux-sociaux
3028	L'attention portée aux espèces protégées par le porteur de projet ne semble pas feinte, et les retours des premiers parcs en service en France sont plutôt positifs en terme de biodiversité après la phase de construction.	No	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
3029	Inadmissible en l'état, destruction et perturbation d'espèces protégées	Éloignement des côtes, mesures de la mortalité des animaux et des migrations, isolation des câbles, type d'éolienne évitant les collisions etc.. c'est à l'opérateur qu'incombe de trouver les mesures nécessaires à la protection de la faune marine.	Non	Autre	Réseau social
3030	Je ne suis pas favorable à l'octroi de ces dérogations au code de l'environnement.	Non	Non	Autre	Amis
3031	il n'est pas possible d'accepter une dérogation	pourquoi ne pas accepter de repousser les éoliennes à 40km de la côte comme c'est accepté partout ailleurs	Non	Autre	
3032	Non.	Non	Non	Autre	
3034	C'est une honte de détruire ainsi cette biodiversité et ces espèces protégées. leur protection s'arrête là où les intérêts financiers des oligarques commencent. Tout cela pour de l'énergie intermittente, incontrôlable et de faible rendement, c'est se moquer du monde	Abandonner tous les projets ruineux des éoliens, dans 10 ans vous aurez un champ de ruines	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

3035	Il faut arrêter de déroger à toutes les règles de protection du vivant pour notre confort. À quoi bon decarbonner un monde dans lequel il n'y a pas d'autre vie que celle des humains. Le monde c'est l'ensemble du vivant et de la biodiversité, il faut prendre en compte la biodiversité dans tout nouveau projet. Je rappelle aussi que le cnpn a donné un avis négatif pour ce projet.	Il faut choisir un autre emplacement en respectant les recommandations des scientifiques experts en biodiversité et réaliser des études sérieuses sur l'impact de ce projet sur les populations animales (à l'aide de radars, caméras, enregistreurs de sons...). Les côtes françaises sont de véritables couloirs migratoires pour les oiseaux et développer un tel projet dans ces lieux est une aberration. Il faut réfléchir à toutes les solutions techniques pour limiter ces impacts négatifs, si nous n'avons pas les solutions techniques alors il faut annuler ce projet. Qu'en est-il aussi des mammifères marins ? Ceux ci sont si sensibles qu'il faudrait à minima prévoir d'isoler très fortement les câbles qui relieront ces éoliennes au réseau.	Non	Autre	Instagram
3038	De manière générale je suis défavorable aux dérogations. Si peu de lois de protection de notre milieu de vie sont contournables à la moindre dérogation, alors elles ne servent à rien. Dans ce cas précis, il y a d'autres endroits potentiels pour planter un parc éolien, autre que dans un couloir de migration pour beaucoup d'espèces. De surcroît, cette zone est déjà endommagée de par les activités souvent illicites des bateaux de pêches. Donc cette dérogation n'a pas lieu d'être.	Une mise en place de surveillance vidéo H24 des lieux de travaux et d'installation. La compensation ne sert à rien en tant que telle si des écosystèmes vieux et bien implantés sont détruits. C'est la base en écologie. Il vaut mieux que les projets soient construits sur des zones pauvres en intérêts biologique et écosystémique. Et s'il n'y a pas possibilité, alors pas de projet. À la limite la compensation pourrait se faire en mettant en place une surveillance stricte des zones marines sensées être épargnées. Ou bien développé plus de zones humides naturelles sur la terre.	Non	Autre	Sur le site de sea sheaperd
3040	Je ne comprends pas pourquoi il est encore question de déroger à une règle environnementale. Quand cesserons nous de détruire notre environnement. Il faut prendre le temps de réfléchir aux conséquences avant de lancer ce genre de projet ecocide et enfin écouter les experts de la biodiversité.	Il faut envisager un autre type d'éolienne pouvant être installée plus loin des côtes et revoir la taille des installations. Il est primordial de ne pas porter atteinte aux populations d'oiseaux migrateurs passants en nombre dans cette zone. À ce sujet peut être faudra-t-il pousser un peu plus les études d'impact et déterminer avec précision les pertes qui seraient infligées aux différentes populations d'oiseaux et animaux marins. Il y a 28 espèces protégées qui sont concernées. Il faut aussi mesurer l'impact sur les mammifères marins sensibles aux champs électromagnétiques. Il existe probablement d'autres projets moins dévastateurs il est de votre et de notre devoir de les étudier main dans la main avec les scientifiques et choisir celui qui impacterait le moins l'environnement. Nous le devons à nos enfants et à toutes les espèces qui peuplent cette planète.	Non	Autre	Instagram
3043	Avis contraire concernant la demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées.	Arrêt pur et simple du projet.	Non	Autre	Défense environnement
3046	Avis favorable. Les études conduites paraissent sérieuses et approfondies.	non	Oui	sur le site internet du porteur de projet	

<p>3047</p>	<p>L'avis du CNPN, instance composée d'experts reconnus et indépendants est négatif et devrait donc être pris en compte de façon prioritaire. Le fait que cette instance soit saisie au sujet de ce projet alors qu'il n'est sollicité que pour une minorité des projets impactant l'environnement en France rencontre de l'importance de l'enjeu sur le plan national ou au minimum régional.</p> <p>La demande de dérogation actuelle est entachée d'irrégularités réglementaires et le fait qu'il s'agisse d'une demande a posteriori rend la bonne foi des analyses d'impact, et surtout les mesures de réduction et de compensations douteuses</p> <p>Les études sur le contexte écologique du dossier reposent sur des études souvent anciennes (10 ans) et non réactualisées</p> <p>Sur les 28 espèces pour lesquelles un impact a été étudié seules 5 bénéficient de mesures d'atténuation ou de compensation ce qui apparaît faible par rapport à l'ampleur du projet.</p> <p>Les mesures de compensation apparaissent de faible ampleur et sont dépendantes du succès d'actions dont la faisabilité et l'efficacité ne sont pas prouvées alors que l'impact négatif sur l'ensemble des espèces vivant sur la zone est certains pendant la durée des travaux et pendant la phase d'exploitation</p> <p>La notion de compensation d'un effet délétère sur des vivants est une notion liée à la colonisation et ne peut être soutenue sur le plan éthique, a fortiori quand il s'agit d'êtres sentients humains et non-humains, que l'on expose intentionnellement à un risque de blessure, de mort ou de perte des moyens de survie (habitat, nourriture...)</p> <p>L'analyse d'impact ne prend pas en compte l'ensemble des effets négatifs sur l'écosystème présent sur la zone et à proximité et n'étudie essentiellement que les impacts espèce par espèce sans questionner les interactions et les interdépendances qui existe dans tout écosystème. A ce sujet, il est reconnu que les impacts négatifs sur les écosystèmes marins sont moins connus, à court et à long terme, que les impacts écologiques terrestres. Les mesures de réduction et de « compensation » sont donc à ce jour assez hypothétiques : d'ailleurs le porteur de projet détaille dans les actions d'atténuation des études visant à mesurer les effets sur le milieu</p> <p>La possibilité de lutter contre la crise écosystémique en mobilisant justement les puissances présentes dans les milieux naturels plutôt que les détruire et les remplacer reste un impensé des industries du « développement durable »</p> <p>La sanctuarisation de l'espace marin est dans l'esprit de l'établissement de zones marines protégées dont s'honore la France (malgré qu'elles sont régulièrement violées, en particulier par les entreprises de pêche industrielle) et dans l'accord sur la protection de la haute mer signé à l'ONU en juin 2023 or le projet ne regarde pas l'impact sur les interactions entre systèmes côte-mer littorale-haute mer</p> <p>De même, la proximité du projet des côtes majore le risque écologique du fait de la plus grande richesse en biodiversité, de sa situation sur des routes de migration de l'avifaune, de mammifères et de poissons et rend les effets négatifs encore plus importants sur la vie des populations humaines proches (activité de pêche, conchyliculture, bien être induit par le paysage, tourisme...)</p> <p>La réponse de EOC aux réserves des ministres ne contient aucune assurance de la faisabilité des mesures demandées et seulement la notion de leur soumission à un conseil scientifique dont la composition n'est pas transparente et qui ne peut être considéré comme indépendant</p>	<p>Compte tenu des réserves des ministères et de l'avis négatif du CNPN, les études écologiques devraient être actualisées et soumises soit à une validation par le CNPN ou autre mission indépendante, soit menées par un groupe de travail indépendant.</p> <p>L'ensemble des projets impactant les écosystèmes marins devraient être soumis à une analyse globale et indépendante et à une planification car la validation projet par projet ne prend pas en compte les accumulations d'impacts négatifs sur des espaces cohérents et interdépendants que sont l'ensemble du littoral, la zone maritime côtière et la haute mer</p> <p>Un moratoire sur les mega projets éoliens off-shore devrait être adopté</p> <p>La zone éolienne devrait être déportée plus loin des côtes pour limiter la perturbation de cette zone riche en biodiversité, enclavée entre 2 zones protégées</p>	<p>Non</p>	<p>Autre</p>	
-------------	--	--	------------	--------------	--

Parc éolien offshore de Courseu

3048	<p>En espérant que pour une fois la consultation populaire ne sera pas qu'un exercice de façade, je donne mon avis. A quoi servent les réglementation sur la protection de la biodiversité si elles doivent être dérogées. Ici, je serai claire et précise : le projet de 64 éoliennes offshore ne doit pas déroger à la loi et donc ne doit pas avoir lieu. Le CNPN (Conseil National pour la Protection de la Nature) a rendu un avis NÉGATIF pour de nombreuses raisons :</p> <p>D'abord, la non prise en compte de la biodiversité dans le choix de l'emplacement du projet. De plus le projet ne préserve pas les zones cotières, qui sont des corridors migratoires, encore une fois contrairement à l'avis des scientifiques qui préconisent un éloignement de 40 km des côtes</p> <p>Ensuite, le non-respect de l'obligation de prendre en compte les autres projets alternatifs moins destructeurs pour la biodiversité. Le diagnostic écologique est insuffisant selon les scientifiques du CNPN.</p> <p>Enfin, il n'y a aucune prise en compte de l'impact du champs électromagnétique sur les mammifères marins alors que celui-ci est désormais avéré. Cela engendre des perturbations d'orientation notamment en migration ((Walker et al., 2005 ; Gill et al., 2005 ; Jarvis, 2005)</p>	<p>Éloigner le projet des côtes, le bridage des éoliennes, mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Mesurer les chiffres des migrations.</p> <p>Choisir les bonnes éoliennes pour d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés.</p>	Non	Autre	
3049	<p>C'est intolérable !! Tout d'abord c'est moche , bruyant, polluant et inefficace.</p>	<p>Moins d'éoliennes. Plus petites et surtout des moyens efficaces pour évaluer les pertes et les dégâts de la faune et la flore marine ainsi que les impacts sur la migration des espèces marines et des oiseaux...</p>	Non	Autre	Sea Shepherd France

Parc éolien offshore de Courseu

<p>3051</p>	<p>La LPO est en accord avec les différents arguments et demandes portées dans l'avis du CNDP et les soutient dans leur intégralité. Nous regrettons à cet effet la faiblesse des réponses apportées par le porteur de projets à cet avis. Par exemple, le porteur de projet indique qu'une analyse des hauteurs de vol issue de l'état de référence montre que seulement 30% des oiseaux volent au-dessus de 25 mètres. Il nous semble essentiel que cette question soit creusée pour déterminer avec une plus grande précision la hauteur de tirant d'air de moindre impact. Les chiffres que nous avons pu consulter et notamment dans le document suivant https://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-courseulles/DOCS/ETUDES/ETUDE_ORNITHOLOGIQUE_GON.PDF, indiquent en effet une présence d'un nombre encore très significatif d'oiseau entre 25 et 40 mètres. Une dérogation espèces protégée ne peut être délivrée que s'il est démontré qu'il n'existe pas de solutions alternatives à la perturbation ou à la destruction de ces espèces. Le porteur de projet devraient donc pouvoir démontrer qu'il n'y aurait pas de réduction de l'effet collision en cas d'augmentation de la hauteur de garde à 30, 35 ou 40 mètres.</p> <p>Par ailleurs concernant la MR1 : en l'état actuel des connaissances, une seule étude, menée en Belgique, tend à montrer qu'à nombre égal de mégawatt produit, un parc constitué de moins d'éoliennes (de plus grande dimension) génère moins d'impacts négatifs.</p> <p>La connaissance au sujet de ce potentiel levier de réduction des impacts est donc bien peu fournie pour affirmer que cela participe à la réduction du risque d'impact sur l'avifaune.</p> <p>Sur la question des impacts cumulés, le fait que le parc éolien de Courseulles-sur-Mer, soit composé de 64 éoliennes « seulement », ne dispense nullement de l'obligation légale d'évaluer précisément ces impacts cumulés. Nous demandons donc que ces impacts soient pleinement évalués, conformément à la loi.</p>	<p>La LPO préconise l'établissement, en amont de la construction d'un parc, d'une stratégie de bridage des éoliennes lors des pics de fréquentation du parc par l'avifaune et les chiroptères.</p>	<p>Non</p>	<p>Autre</p>	
-------------	---	--	------------	--------------	--

<p>Résumé : je suis opposé à l'octroi des « dérogations espèces protégées » (DEP), pour les motifs cités par le CNPN, et pour le motif de l'invalidité de la « raison impérative d'intérêt public majeur » avancée par le consortium.</p> <p>Le dossier de la consultation comprend essentiellement le dossier de demande de dérogation espèces protégées d'EOC, l'avis défavorable du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) ; les protestations du consortium EOC ; l'avis conforme, « favorable sous réserves », du ministre (MTECT) et du secrétaire d'Etat (SECM), et leur courrier de transmission au préfet du Calvados, autorité décisionnaire pour l'octroi des DEP.</p> <p>Le CNPN, instance officielle indépendante, a rappelé en préambule les manquements chroniques de l'Etat à ses obligations concernant le maintien et la restauration du bon état écologique des milieux marins. C'était bien l'objectif des directives européennes DCSMM et DCPEM et leur transposition en droit français, les DSF. Le CNPN en dénonce le détournement par l'Etat vers la satisfaction des activités économiques sans réelle évaluation environnementale stratégique (EES). En particulier, l'Etat a encore été défaillant notamment pour l'évaluation des effets cumulés dans les derniers DSF et dans volet éolien marin de la PPE 2020.</p> <p>Pour apprécier le contexte de cette défaillance sur la durée, qu'il soit permis de rappeler qu'après les premières attributions déjà inacceptables, après la PPE 2020 et son objectif d'1 MW/an d'éolien offshore installé sur le littoral marin métropolitain français, la PPE 2024 prévoit de doubler le rythme à 2GW/an avec un objectif à 2050 de 40 GW soit 80 « parcs » comme Courseulles !</p> <p>Concernant Courseulles, ce projet faisait partie d'une programmation non déclarée, sans évaluation environnementale stratégique, ayant conduit à l'appel d'offre (AO1) de 6 immenses centrales éoliennes offshore. Etais visée particulièrement la Manche, pourtant déjà saturée d'activités, couloirs de migration de première importance, et habitats de nombreuses espèces sensibles dont mammifères marins, chiroptères et avifaune remarquables.</p> <p>Le CNPN saisi d'une demande de dérogation contrainte et extrêmement tardive a émis un avis défavorable à l'octroi des DEP, motivé par la non-satisfaction de 2 des 3 conditions nécessaires cumulativement : (i) l'absence de recherche de solutions alternatives de moindre impact, et (ii) l'absence de garantie de maintien dans un état favorable des populations des espèces protégées dans leurs aires de répartition. Le CNPN invoque la méconnaissance des effectifs actuels devant servir de référence, rendant impossible les mesures d'impacts, et le fait que sur près de 200 espèces fréquentant le site, le consortium EOC a limité abusivement à 28/200 les espèces à impact résiduel, à 5/28 celles nécessitant des compensations, à 2/5 celles prévues pour recevoir effectivement ces compensations et a finalement proposé des compensations ridicules !! Enfin, le CNPN considère inadmissible l'absence totale de mesures de bridages.</p> <p>Je partage entièrement cette analyse et l'avis défavorable qui en découle.</p> <p>Le consortium EOC, partie prenante, a contesté la plupart des observations du CNPN. Il ignore délibérément la notion d'évaluation stratégique environnementales. Dans la procédure ERC, il confond parfois évitement et réduction, et réduction et compensation. Et il se réfère régulièrement aux arrêts rendus par la CAA de Nantes et le Conseil d'Etat, pour nier les observations du CNPN, comme si ces 2 juridictions avaient une compétence technique environnementale particulière, prévalant sur celle du CNPN. Le consortium semble refuser de regarder la réalité.</p> <p>Le ministre, partie prenante, a au moins reconnu les impacts résiduels significatifs et l'obligation de dépôt de demandes de DEP, mais il a donné de manière très regrettable un avis (conforme) favorable à l'octroi des dérogations pour les espèces relevant de sa compétence, sous quelques réserves qui ne garantiront pas leur survie. Ces réserves ne répondent pas aux critiques principales qui ont justifié l'avis défavorable du CNPN (à l'exception de la disposition annexe de suivi de la mortalité avifaune basé sur l'usage simultané des 4 techniques</p>			
---	--	--	--

Parc éolien offshore de Courseu

3053	La construction d'un parc éolien offshore représente une menace pour l'environnement marin et toutes les espèces y habitant. Dans une période où la préservation de notre planète est une priorité absolue, ce genre de projet est absolument à éviter.	La meilleure mesure serait simplement d'abandonner l'idée de parcs éoliens offshore.	Non	sur le site internet du porteur de projet	
3054	Il est totalement INADMISSIBLE de prétendre à toute dérogation à la réglementation des espèces protégées, en particulier émanant de lobbies purement industriels et financiers. Sans aucun respect pour la nature, on détruit la vie des espèces (marines, aériennes, et la pêche côtière), en suivant une doctrine fausement environnementale (sous le faux prétexte de réduction de CO2) sous le diktat de l'Union européenne. HONTE !!!	RENONCER purement et simplement à ces gigantesques usines en mer !	Non	Autre	Diverses Associations opposées à l'éolien en mer
3055	Ce projet me semble est la garantie d'un impact négatif pour la biodiversité marine et aviaire et il me semble que toutes les mesures nécessaires n'ont pas été prises.	Il existe certainement de nombreuses possibilités comme l'éloignement des éoliennes de la côte, des caméras de surveillance, l'isolation des câbles sous-marins...	Non	Autre	
3056	Bonsoir, il est impératif de prendre en compte de manière précise les impacts que ce projet aura en terme de destructions, de perturbations avérées de la faune sauvage (28 espèces protégées concernées). Des dérogations sont inacceptables. En effet, les écosystèmes marins sont indispensables à l'équilibre de la biodiversité qui est aujourd'hui déjà fragilisé par les activités humaines. L'implantation des éoliennes est trop près des zones côtières, la distance est insuffisante pour préserver la faune sauvage, (migrations) à l'endroit prévu par ce projet. Il existe des alternatives pour améliorer les choses. Un diagnostic précis est indispensable pour des mesures concrètes, efficaces pour protéger les espèces animales concernées, particulièrement au niveau des perturbations que cela engendrera. Les champs électromagnétiques générés par ces éoliennes impacteront les mammifères marins dans leur orientation. Les collisions des oiseaux et des chiroptères avec les pales sont sous estimées. Le choix du type d'éoliennes est inadapté pour les éviter. Il n'y a pas eu d'étude réalisée pour chiffrer réellement le taux de mortalité sur l'ensemble des parcs éoliens. Les mesures de compensations (ERC) sont pratiquement inexistantes, pas convaincantes. Il est impératif de mettre en place des mesures de bridages, faites aux Pays Bas pour anticiper les passages et migrations de la faune sauvage. Nous ne pouvons pas nous baser sur des théories inadaptées pour anticiper les collisions.	L'éloignement des installations des zones côtières. Le bridage des éoliennes pour anticiper les passages migratoires et donc les collisions. Un mât de mesure adapté pour les chiroptères. Une association de radars, caméra thermique, enregistreur de sons et d'ultrasons pour définir exactement les mortalités de la faune sauvage engendrées. Une connaissance des flux migratoires pour éviter, anticiper les passages de la faune sauvage. Prévoir des équipements spécifiques aux éoliennes concernant les champs électromagnétiques pour éviter que les mammifères marins soient désorientés.	Non	Autre	ONG Sea Shepherd
3061	Si il y a une dérogation c'est qu'il y a un gros problème environnemental pour les espèces	Des radars de surveillance des caméras thermiques ext...	Non	Autre	Seashepper
3062	Il est irresponsable de faire une demande de dérogation sachant que la biodiversité n'a pas été prise en compte dans le choix de l'emplacement du projet. On ne peut lutter contre le réchauffement climatique en détruisant notre meilleur allié face aux enjeux de demain : la biodiversité	Tenir compte de la biodiversité avant de valider un tel projet est un minimum. cela n'a pas été fait. il faut donc redéfinir une zone. éloigner le projet de la côte	Non	Autre	SEA SHEPHERD FRANCE
3064	Je ne suis pas d'accord qu'il y est des dérogation à la réglementation des espèces protégées car si elle sont protégées c'est qu'elles ont besoin d'être protégées et c'est plus au projet d'éoliennes offshore de s'adapter au espèces protégées et pas protégées que a ces espèces de s'adaptée en étant déranger ou tués.	Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés.	Non	Autre	Sea Shepherd France

Parc éolien offshore de Courseu

3065	<p>Ce projet éolien offshore représente une catastrophe pour la biodiversité du Calvados. Elle n'est aucunement prise en compte dans ce projet bien que, peu importe l'endroit, la biodiversité joue un rôle plus qu'essentiel dans notre lutte contre le changement climatique, qui je le rappelle, est causée par l'espèce humaine. De plus, le projet ne respecte pas l'avis des scientifiques concernant l'éloignement des côtes, ainsi que l'obligation de considérer des alternatives moins destructrices. Diagnostic écologique insuffisant, déni de l'impact électromagnétique sur les mammifères marins (impact pourtant avéré), impacts des collisions des pâles minimisés, choix du type d'éoliennes discutables, séquence ERC vaguement respectée... Sans parler qu'aucune mesure n'est envisagée pour anticiper les migrations (pourtant présente aux Pays-Bas). Tout cela laisse plus que penser qu'il est nécessaire que le projet soit réévalué de façon sérieuse, en prenant en compte l'avis de personnes compétentes et intéressées tel que Conseil National pour la Protection de la Nature, ou les organismes de défense de la biodiversité (Sea Shepherd France, la BNE, le GRAPE etc.). Cela est dans notre intérêt également.</p>	<p>Pour commencer, il est primordial de prendre sérieusement en compte la biodiversité et l'avis des organismes cités ci-dessus. Ensuite, prévoir d'éloigner les éoliennes à 40 km des côtes, ainsi qu'une section capable d'anticiper par exemple le passage d'oiseaux migrateurs, de chiroptères et d'autres espèces (marines ou aériennes). Installer du matériel adéquat pour établir des études régulières et transparentes de l'impact sur place du projet sur la biodiversité locale (radar, caméra thermique, enregistreur de sons et d'ultrasons). Si EDF Renouvelables prétend lutter contre le changement climatique, c'est la moindre des choses que de prendre des décisions concrètes, sérieuses et courageuses pour préserver le milieu naturel dans lequel le projet compte s'implanter.</p>	Non	Autre	Newsletter
3066	<p>Contre. Il y a nécessairement d'autres solutions n'incluant pas la mise en danger d'espèces protégées</p>	<p>Mise en place du parc à plus grande distance des côtes. Mise en place d'appareils de mesure et de détection des espèces volantes (radars, caméra thermique, enregistreurs de son et d'ultrasons) comme cela se fait dans d'autres pays pour préserver les espèces volantes (notamment les rapaces) pour dresser une situation initiale de la biodiversité, isolation des composants électromagnétiques. Obligation pour l'exploitant de financer toute mesure qui permet de réduire son impact sur la biodiversité</p>	Non	Autre	compte twitter de sea shepherd
3069	<p>emplacement trop fréquenté par des espèces animales protégées, couloir de migration; la demande de dérogation doit être rejetée</p>	<p>Non; l'éolien est une énergie coûteuse, payée par nos factures d'électricité; il faut abandonner ce type de "source" d'énergie</p>	Non	Autre	Halte éoliennes normandes
3073	<p>ON Doit protéger coûte que coûte les espèces protégées !! Pas d'éoliennes si ça doit perturber la faune !!!</p>	<p>On ne construit pas les éoliennes !</p>	Non	sur le site internet de la DREAL	
3074	<p>NON , pas de dérogation pour détruire la planète. Nous trouverons d'autres idées respectueuses de la nature</p>	<p>OUI, consulter l'organisation SEE SHEPHERD</p>	Non	Autre	Organisation SEE SHEPHERD
3075	<p>Bonjour, tout d'abord il est totalement impossible de mesurer l'impact d'un tel projet. Impossible même à estimer. Comment peut-on envisager un tel projet alors que en 40 années, nous avons déjà détruit 60 % de la vie animale ???!!!!... Pourrions-nous se poser tranquillement et discuter d'autres solutions sans toucher la vie animale, la VIE ? Notre évolution peut choisir un autre chemin et il est temps de se rapprocher de la nature. Je suis docteur en automatique, ancien chercheur, il me semble aujourd'hui que les nouveaux projets de production d'énergie devraient être menés avec beaucoup plus de rigueur et de sérieux, mais surtout avec plus de connections avec la nature et le vivant, et les Français.</p>	<p>Il faut absolument abandonner ce projet en mer et le reprendre totalement pour éventuellement le transposer. Sinon, le carnage sera énorme. Mais il est URGENT D'ABANDONNER !</p>	Non	Autre	SeaShepherd
3076	<p>NIET</p>	<p>du solaire sur sols arides et sur toitures d'entreprises</p>	Non	sur le site internet de la Préfecture	
3078	<p>Comme j'ai pu l'observer à plusieurs reprises, les parcs éoliens sont un danger pour les animaux, toutes espèces confondues. Destruction des espaces naturels, modification des espaces, perturbation du milieu naturel, de nombreux problèmes sont à prendre en compte</p>	<p>Ne pas maintenir le projet éolien</p>	Non	Autre	ONG

Parc éolien offshore de Courseu

3083	Avis général: fondamentalement contre! Les écosystèmes (en particulier marins) ont déjà du mal à survivre à l'humain, c'est proprement hallucinant de voir en 2024 une dérogation pour détruire de manière certaine tout un écosystème, qui en plus contient des espèces protégées/menacées.	Il faudrait déjà se donner la peine (financière) d'établir un état des lieux sérieux sur le fonctionnement et les interdépendances de la faune et la flore sauvage. Il faudrait ensuite investir dans les meilleures technologies actuelles (caméras thermiques, capteurs d'ultrason etc) pour s'assurer de l'absence de nuisance humaine sur les espèces menacées, ce qui signifierait une isolation électromagnétique et phonique. La forme des éoliennes est également à prendre en compte. Il serait plus raisonné de faire ça ailleurs, voir carrément pas d'éolienne du tout, c'est encore la méthode la plus simple pour répondre à tous les problèmes causés par un parc éolien.	Non	Autre	Réseaux sociaux
3084	Défavorable au projet. Favorable à la protection du vivant et des espèces.	Oui	Non	Autre	
3087	Étant donné l'urgence écologique et le rôle prépondérant de des mers et océans dans l'équilibre planétaire, ce projet ne devrait pas être réalisé.	Le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas. Dans la même logique, la meilleure mesure de compensation c'est de ne pas réaliser ce projet.	Non	Autre	Réseaux sociaux
3090	Bonjour, Les éoliennes semblerait être une bonne idée.Cependant en s'appuyant sur les spécialistes environnementales (CNP) cela détruirait des espèces protégées. A partir de ce moment là je ne suis absolument pas favorable à avoir des éoliennes. En plus au vue des futurs projets éolien, rien ne va s'arranger, s'acriifier la vie marine au prétexte du changement climatique.	Des solutions existent : Éloigner ce projet des cotes, la mise en place d'un bridage des éoliennes,d'un mât de mesure pour les chiroptères,le couplage des radars,une caméra thermique.Il y a aussi les mammifères marin qui sont sensibles aux champs électromagnétiques cela impose que les câbles doivent être isolés.	Non	Autre	
3091	Je suis contre. Cette réglementation, déjà bien légère, existe pour une raison. Il faut respecter les animaux et leur accorder des espaces de vie non saccagés.	Il y a d'autres solutions ! L'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères (il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer.) Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité !!!	Non	Autre	SEASHEPHERD
3099	Je suis opposé à la construction d'un parc Eolien Off shore, car ces Mega structures ont des impacts hautement négatifs sur la faune marine	Il n'y a pas de mesures compensatoires à prévoir, ce projet doit être annulé	Non	sur le site internet de la Préfecture	
3100	Le projet est un danger pour les 28 espèces protégées ce trouvant sur place. Ce serai une nouvelle fois mettre en péril l'environnement pour simplement de l'énergie. Il existe d'autres solutions.	Oui l'éloignement du projet des côtes, ou encore mettre en place des systèmes de mesure des espèces qui pourraient être dérangé par le parc éolien.	Non	Autre	
3104	Construire en mer est toujours destructeur pour la biodiversité, plusieurs espèces sont ainsi menacés par la construction de ses éoliennes telles que celles ci.	Trouver d'autres solutions plus propice à la protection des espèces et des fonds marins.	Non	Autre	
3111	Il est inadmissible de dema.der des dérogations pour des espèces protégées ! Vous voulez laisser quelle planète à vos enfants! La préservation de la nature et de la planète doit être la priorité numéro 1 de toute décision gouvernementale!	Stopper ce projet !	Non	sur le site internet de la Préfecture	
3113	Protection de l'environnement et arrêter les parcs éoliens non rentables	C'est votre métier je fais le mien	Non	Autre	Association
3117	Je ne suis pas favorable à ce projet sous cette forme	Je souhaite un éloignement du projet des côtes et la mise en place d'un bridage des éoliennes	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

3121	Je donne un avis négatif. En effet, vous dites lutter contre le changement climatique mais cela en dépit de la vie marine, hors vous n'êtes pas sans savoir que la biodiversité marine reste notre principale alliée dans la lutte contre le changement climatique. Votre emplacement, vos types d'éoliennes sont inadapté et donc néfaste aux espèces d'oiseaux protégés, d'oiseaux marins, aux espèces de chiroptères et aux mammifères marins présents. Les projets alternatifs moins destructeur pour la biodiversité ne sont pas pris en compte et l'avis de la CNPN (Conseil National pour la Protection de la Nature) n'est pas respecté.	Les propositions d'améliorations sont multiples. L'éloignement de 40km des côtes, des éoliennes flottantes, l'isolation des câbles pour la sensibilité des mammifères, la mise en place d'un bridage des éoliennes, un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, une caméra thermique et un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, pour mesurer la mortalité de ces animaux en mer, l'utilisation d'un type d'éoliennes adaptée pour éviter au maximum les collisions... Suivre les recommandations de la CNPN, des scientifiques...	Non	Autre	Instagram
3126	Contre : impact non négligeable sur de nombreuses espèces protégées.	Parc éolien à mettre en place loin des côtes Sensibilité des espèces marines au champs électromagnétique => mettre en place des câbles avec une certaine isolation. Type éoliennes non adapté : ne permet pas d'éviter au maximum les collisions.	Non	Autre	
3127	Je suis contre la dérogation à la réglementation des espèces protégées.	L'éloignement du projet des côtes.	Non	Autre	Sea Shepherd
3128	Je suis contre l'idée de pouvoir donner de genre de dérogation. C'est la porte ouverte à tout abus. Nous devons protéger le peu de biodiversité qu'il nous reste.	Il faudrait faire des études autour de d'autres parcs éoliens pour connaître l'impact sur la faune et la flore alentours	Non	Autre	Instagram
3132	Il faut revoir complètement le positionnement de ces éoliennes avec les associations de protection. Ce n'est plus possible dans ce contexte de continuer à détruire et à demander des dérogations.	Il faut se positionner avec les associations de protection de la vie marine et de la biodiversité.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
3134	Est ce que ce projet est strictement nécessaire compte tenu des conséquences écologiques négatives que cela a sur les espaces maritimes locales ?	Est ce que ce projet est strictement nécessaire compte tenu des conséquences écologiques négatives que cela a sur les espaces maritimes locales ?	Non	sur le site internet de la Préfecture	
3135	Je vous demande de bien vouloir revoir vos positions concernant la vie maritime du littoral. Nous vivons dans la nature avant de la saccager et de mettre en avant vos formes de pensées en ingénierie. Oubliant le bien-être animal et toute autre forme de vie. Réfléchissez à comment utiliser vos services, vos compétences pour faire l'inverse et vous montrez humain et non destructeurs avec vos idées.	Les idées vous les connaissez: pourquoi posez-vous cette question?. Posez donc cette question aux Francs-Maçons qui pourront certainement vous aider pour ce que j'espère apporter la meilleure contribution. Enfin, ce qu'il reste à sauver. Vous êtes et vous vivez dans la nature. Quand arriverez-vous à faire machine arrière et respecter les valeurs. Vous avez grandi comme nous tous ici. Cessez donc, ce 9ème projet. Vous détruisez les lieux de vie des oiseaux, mammifères marins, et les paysages ainsi que les autres animaux.	Non	Autre	
3136	Contre ce parc éolien	Non puisque je suis contre c'est la meilleure compensation	Non	Autre	X
3141	Ce projet ne tient absolument pas compte de la biodiversité selon une approche scientifique contradictoire. C'est un projet idéologique et non énergétique ou scientifique qui n'a que des conséquences néfastes sur l'environnement, de la même manière que le projet éolien aux abords de Saint-Brieuc.	le projet étant nettement trop proche des côtes, la première chose à faire est de l'en éloigner. Les compensations ne sont pas décrites de manière précise et pertinente. Il faut mener de véritables études scientifiques contradictoires et non documenter des intuitions à la va-vite qui n'ont aucun fondement, tant les variables prises en compte sont minimalistes (ex : "oubli" des corridors migratoires des espèces, ou des conséquences sur les mammifères marins).	Non	sur le site internet de la Préfecture	
3142	Je pense qu'il est très dangereux pour la nature et les fonds marins de valider cette dérogation. Il a été décrété qu'il y a dans cette zone des espèces à protéger. Comment autoriser maintenant la destruction de leur milieu naturel.	Il est important de respecter les zones d'espace protégé. Rien ne devrait autoriser une remise en cause.	Non	Autre	Réseaux sociaux
3145	Contre la mise en place de parc éolien offshore au large de Courseulles-sur-Mer	Je ne comprends pas qu'on ne travaille pas sur le mouvement des marées, source permanente d'électricité !! Et sans incidence sur la biodiversité marine. Si un tel parc devait voir le jour il faudrait que son impact puisse être mesuré tant sur les oiseaux que sur les poissons et mammifères marins.	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

3147	Les demandes de dérogations sont des catastrophes écologiques pour toutes la biodiversité existante ! Il sera suicidaire que de les accepter autant pour la faune et la flore de ce secteur mais aussi pour le vivant dans sa globalité.	Il y'a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	Sea Shepherd
3149	Contre la demande de dérogation.	Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	sur le site internet de la DREAL	
3150	il est surprenant au vue des nombreux rapports contre que l'état accepte la demande d'attribution EDF Renouvelables trop d'espèces protégés sans parler des autres qui seraient victimes de ce chantier en plus le chantier serai beaucoup trop pres des cotes	il faut EDF Renouvelables travaillent plus en collaboration avec les ONG, les scientifiques... l'énergie eolienne est un tres gros progrès pour réduire la pollution mais on ne doit pas faire n'importe quoi avec.	Non	Autre	Facebook
3151	Il faudrait songer à arrêter les dérogations, si les espèces sont protégées c'est pour une bonne raison, sinon elles ne le seraient pas. L'humain a suffisamment dégradé la planète. Il s'agirait d'arrêter le massacre.	Il serait bien d'encourager à la sobriété au lieu du toujours plus. Écouter les personnes compétentes en matière d'environnement.	Non	Autre	Instagram
3154	Madame, Monsieur, Nous pouvons nous interroger sur de telles demandes de dérogations. Les premiers constats d'échouages de mammifères dans la baie de Saint Brieux devraient nous inciter à la réflexion. IBERDROLA a pourtant bénéficié de dérogations très larges signées par les plus hautes autorités . Ce phénomène ne fait probablement que commencer. Il apparait donc tout à fait honteux d'envisager de renouveler ce type d'accord sans études REELLES et SERIEUSES PREALABLES sur l'impact des ces sites industriels. Cordialement François JAUCENT	Aucune proposition en l'état .	Non	sur le site internet de la DREAL	
3155	Cette dérogation ne prenant pas en compte la sensibilité et l'importance de la conservation des espèces menacées est totalement inhumaine. La souffrance animal n'est une fois de plus pas prise en compte.. C'est honteux	Éloigner les éoliennes des côtes. Cela serait une bonne alternative ainsi que de mettre en place un système permettant d'éloigner les animaux des éoliennes.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
3156	Je suis contre cette demande de dérogation. Les écosystèmes doivent impérativement être protégés.	L'éloignement des éoliennes de la cote, l'espacement important entre les éoliennes.	Non	Autre	Publication Sea Shepherd de sensibilisation
3159	il faut interdire les parcs éoliens.	oui : interdire les parcs éoliens.	Non	Autre	
3161	Défavorable	Il ne faut pas créer de dérogation a des projets détruisant la faune marine	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

3162	De mon avis, le projet général, ne parviendra jamais à avoir un bilan carbone, total bénéficiaire. Ces projets là, ne sont en aucun cas viables écologiquement parlant. La dérogation n'a donc pas lieu d'être.	Non. Seulement vous faire prendre conscience que la solution n'est pas la. L'océan, c'est le dernier rempart à ne pas franchir, le dernier endroit à ne pas coloniser.	Non	Autre	
3164	La situation actuelle ne permet plus ces dérogations. Il faut agir pour la préservation de notre environnement et non pour celle de notre industrie.	Il faut revoir nos modes de consommation. Nous produisons déjà suffisamment d'énergie pour que tout un chacun ai une vie décente, maintenant il faut éduquer et répartir la consommation.	Non	Autre	réseaux sociaux
3167	Les demandes de dérogations sont des catastrophes écologiques pour toutes la biodiversité existante sur zones. Il est impensable de laisser ses projets avoir un impact aussi conséquent sur cet écosystème.	Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	Amie
3169	Les demandes de dérogations sont des catastrophes écologiques pour toutes la biodiversité existante sur zones. Il est impensable de laisser ses projets avoir un impact aussi conséquent sur cet écosystème.	Il y'a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	Association de défense des écosystèmes
3175	Cette demande ne me parait pas fondée réglementaire en ce sens : 1°qu'elle ne prend pas en compte l'impact du champs électromagnétique sur les mammifères marins, impact documenté dans des études bien référencées 2°l'effet cumulé des mortalités des migrateurs (oiseaux et chiroptères par les différents parcs éoliens offshore) n'est pas calculé alors même que le projet de parc est implanté sur le parcours des migrateurs Par ailleurs, la qualification du cabinet d'études "Natural Power" qui a construit le dossier interroge à la différence du Conseil National pour la Protection de la Nature qui a produit un avis négatif sur le projet	L'implantation du parc doit impérativement être revue à la lumière des études déjà disponibles à prendre en compte et des études complémentaires à réaliser.	Non	Autre	
3177	Je suis défavorable a toute dérogation. Je souhaite que la mer, sa faune et sa flore soient protégées et que le droit soit appliqué	Aucune dérogation. Une application stricte de la loi	Non	Autre	Internet
3179	Si des espèces sont classées protégées, elles doivent le rester donc pas de dérogation!!	Il serait temps de respecter le vivant qui nous entoure et y consacrer plus de budget.	Non	Autre	
3183	Stop aux Éoliennes	Pas d accord sur la décision	Non	Autre	Sea Sheperd
3190	les espèces protégées ne le sont pas pour rien, des solutions existent pour éviter un enieme désastre environnemental	le couplage d'un radar, d'une caméra thermique ou encore d'un enregistreur de son ainsi que d'ultrasons pour permettre d'identifier les chutes de cadavres en identifiant les différentes espèces, sinon impossible de mesurer cette mortalité.	Non	Autre	
3191	CONTRE	Abandonné le projet	Non	Autre	
3193	Je suis contre je pense à l'écologie mais surtt aux animaux et je suis convaincu que ceci aura un impact négatif	Non je ne m'y connais pas suffisamment	Non	sur le site internet de la Préfecture	
3194	Espèce protégée ne veut plus rien dire si il y a dérogation	Il faut tout simplement annuler ce projet	Non	Autre	Seashepearf

Parc éolien offshore de Courseu

3195	Les demandes de dérogations sont des catastrophes écologiques pour toutes la biodiversité existante sur zones. Il est impensable de laisser ses projets avoir un impact aussi conséquent sur cet écosystème.	Il y'a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	
3196	Ce projet menace gravement la vie sous marine	Adopter la décroissance	Non	Autre	Réseaux
3203	Il faut protéger toutes les espèces animales et leur garantir un minimum de nuisances	Éloignement du parc	Non	Autre	Instagram
3204	Totalement CONTRE ! On ne protège pas la biodiversité en autorisant sa DESTRUCTION !!!	Oui. ANNULER le projet.	Non	Autre	
3207	A mon sens, la biodiversité n'a pas été prise en compte dans le choix de l'emplacement du projet. La biodiversité n'est visiblement pas une priorité dans ce projet. Il n'est pas pensable à une époque où la biodiversité est menacée qu'un tel projet autorise une telle dérogation.	Il existe plusieurs solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	Informations
3209	totalement contre, ne voyez pas tout ce qui nous entoure?! l'expérience d'autres parcs éoliens autour de nos frontières prouvent bien que ça a un impact direct et néfaste sur les mammifères marins, sur les oiseaux, sur les fonds marins d'autres projets éoliens ne voient pas le jour c'est bien pour une bonne raison mais les lobbies derrière ce projet sont bien plus puissant, honte à vous si vous allez au bout de ce projet	qu'on arrête et qu'on laisse la mer tranquille, d autres solutions sont à développer mais sur terre l'écologie, l'ernergie verte oui mais pas au détriment d'espèces !!! on marche sur la tête, laissez nos côtes tranquilles, voir ces parcs au loin moins dieu que c'est moche, je croise les doigts pour que ce projet n,aboutisse pas	Non	Autre	association de protection de la mer
3211	Contre	Éloigner les éoliennes des côtes, c'est trop près.	Non	sur le site internet de la DREAL	
3216	L'océan appartient aux animaux qui y vivent. Pas de dérogation admissible.	Qu'est ce qui peut compenser la mise à mal d'un habitat protégé ? Ce sont des mesures politiques ou économiques, pas écologiques.	Non	Autre	
3217	Si certaines espèces sont protégées c'est pas pour rien	Le type d'éolienne choisie, qui ne permet pas d'éviter les collisions Les mammifères marins sont trop sensibles aux champs électromagnétiques des câbles, il faudrait qu'ils soient isolés. Et le projet pourrait s'éloigner des côtes	Non	Autre	Instagram
3223	NON refus total de cette demande de dérogation. Projet à stopper. Besoin d'avoir un vrai retour d'expérience sur St Nazaire et St Brieuc avant de continuer à massacrer les fonds marins et la biodiversité. Pourquoi de si mauvaises performances ? Bilan carbone réel ? Quid de la pollution : dispersion bisphénol et de l'impact sur la chaîne alimentaire ?	Arrêter ce projet comme les autres projets non en service !	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

3225	Les demandes de dérogations sont des catastrophes écologiques pour toutes la biodiversité existante sur zones. Il est impensable de laisser ses projets avoir un impact aussi conséquent sur cet écosystème.	Il y'a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	sur le site internet de la DREAL	
3230	Détruire des espèces protégées, du moins leur habitat, au nom de l'écologie... On court sur la tête, à ce demander si c'est fait exprès.	L'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	
3233	Je ne suis pas favorable. Aujourd'hui il est de notre devoir de protéger la biodiversité qui nous entoure. L'article L.411-1 du code de l'environnement régleme les espèces protégées, si une dérogation à la réglementation est accordée alors cela laisse la porte ouverte à d'autres projets qui nuiront à terme la biodiversité et la loi sur le lit protection.	Pourquoi ne pas éloigner les eloniennes de la côte ? Il faut trouver et envisager toutes les solutions possibles pour éviter de nuire un maximum à la biodiversité environnante.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
3234	Cette demande de dérogation ne paraît pas avoir pleinement pesé la balance coûts/avantage, au regard de la destruction envisagée de populations d'espèces protégées. Rappelons que le code pénal prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 3 années d'emprisonnement et 150 000 € d'amende pour la destruction d'un seul individu appartenant à une espèce protégée. Une demande de dérogation pour détruire l'habitat de plusieurs dizaines d'espèces ne paraît donc pas raisonnable, et donc non souhaitable.	<p>Parmi les solutions qui pourraient être envisagées :</p> <p>1/ le projet pourrait avoir lieu à un autre endroit que sur le site envisagé.</p> <p>2/ il serait absolument nécessaire avant d'entreprendre la moindre décision de mesurer les déplacements des individus dans la zone envisagée, en prenant en compte la nécessaire saisonnalité des migrations.</p> <p>2/ les éoliennes retenues pour ce projet ne permettent pas d'éviter des collisions par des animaux volants (oiseaux, chiroptères).</p> <p>3/ les câbles devraient être fortement isolés, pour éviter tout champ électromagnétique à leur proximité, et ce afin de limiter l'impact de ce projet sur les populations de cétacés et autres animaux marins sensibles à ces champs.</p> <p>4/ Si le projet devait voir le jour, il devrait être conditionné à la mise en place de matériels propres à mesurer les destructions d'individus d'espèces protégées, comme la mise en place de radars, caméras thermiques, enregistreurs de sons et d'ultrasons, afin d'identifier les espèces touchées par l'installation des éoliennes et de pouvoir décider leur arrêt le cas échéant.</p> <p>En tout état de cause, c'est l'opérateur à l'origine de cette demande de dérogation qui devrait se voir chargé de présenter un projet propre à respecter la biodiversité, à une époque où le vivant fait face à des attaques particulièrement importantes, de financer et de mettre en œuvre ces mesures.</p>	Non	sur le site internet de la Préfecture	

Parc éolien offshore de Courseu

3235	<p>Projet ne prenant pas en compte la biodiversité dans le choix de l'emplacement.</p> <p>Projet trop près des côtes.</p> <p>Projet ne prenant pas en compte l'impact du champ électromagnétique sur les mammifères marins.</p>	<p>Éloignement du projet des côtes / mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'ultras sons pour permettre de suivre la chute de cadavres et identifier les espèces /</p>	Non	sur le site internet du porteur de projet	
3236	<p>Grande inquiétude quant aux bouleversements de la faune et la flore maritime. Les éoliennes en mer émettent des vibrations dont sont sensibles notamment les espèces aquatiques au-delà de notre sensibilité humaine.</p>	<p>Peut-être d'autres pistes telles que l'énergie houlomotrices ou des solutions permettant de mesurer l'impact réel de solutions telles que les éoliennes maritimes.</p>	Non	Autre	Sea sheperd
3241	<p>Les zones natura2000 sont des sanctuaires de la biodiversité nécessaires à notre avenir. L'exploitation d'une énergie "verte" ne peut justifier la remise en question de ces zones protégées.</p>	<p>Aucune activité humaine ne sera sans effet sur l'environnement. Implanter de nouvelles technologies pour continuer a fonctionner sur le même modèle ne changera rien au niveau global. Réduire notre consommation par des changements de comportements est la plus sensée des alternatives.</p>	Non	Autre	Réseau social
3243	<p>Les espèces sont protégées pour une bonne raisons: leur survie est en jeu! Donc non, aucune dérogation ne doit être accordé, sinon a quoi sert le battage médiatique autour de l'écologie et de la protection des espèces menacées si n'importe quelle entreprise qui souhaite maximiser son profit peut demander une dérogation ?</p>	<p>Bien isoler les câbles marins qui perturbent les mammifères marins, monitorer les migrations des oiseaux avant le projet pour détecter toute variation et ne pas mettre en place ce projet si un doute raisonnable existe sur l'impact sur la faune. Il y a clairement des mesures à mettre en place pour protéger l'environnement et d'arrêter de tout détruire autour de nous!</p>	Non	Autre	Internet
3244	<p>Je ne suis pas d'accord avec le projet</p>	<p>Le plus simple est de minimiser l'impact en annulant le projet et travailler d'autres pistes « durables » moins impactantes</p>	Non	Autre	Seashepard
3245	<p>Conformément à l'avis de la CNPN et pour les raisons invoquées par cette dernière, je m'oppose à la demande de dérogation.</p>	<p>Une implantation de ce parc éolien offshore à seulement 10 km de la côte est inacceptable. Il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes pour l'installation de ce parc.</p>	Non	sur le site internet de la DREAL	
3247	<p>Pour la première :</p> <p>Les demandes de dérogations sont des catastrophes écologiques pour toutes la biodiversité existante sur zones. Il est impensable de laisser ses projets avoir un impact aussi conséquent sur cet écosystème.</p>	<p>Il y'a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.</p>	Non	Autre	
3248	<p>Les demandes de dérogations sont des catastrophes écologiques pour toutes la biodiversité existante sur zones. Il est impensable de laisser ses projets avoir un impact aussi conséquent sur cet écosystème.</p>	<p>Il y'a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.</p>	Non	Autre	Ami
3251	<p>La réglementation existe pour protéger les espèces que l'on a déjà plus que massacrés, la dérogation signifie de nouveau d'autres massacres et potentiellement la disparition d'espèces. Je ne suis donc pas d'accord.</p>	<p>Faires des éoliennes ailleurs, remplacé par du photovoltaïque, demandés aux professionnels tels que la LPO et autres professionnels qualifiés (océanologue, ornithologue...) de proposer les solutions.</p>	Non	sur le site internet de la Préfecture	

Parc éolien offshore de Courseu

3253	Je n'approuve pas la demande de dérogation si des mesures de protections de la faune et de la flore ne sont pas prises. pour limiter l'impact des installations, il est nécessaire de prendre en compte l'impact environnemental, surtout à l'heure actuelle.	Effectivement, plusieurs propositions peuvent être mises en place: Éloigner l'installation des éoliennes plus au large, loin des côtes Installer des systèmes de bridages des éoliennes Ajouter des moyens de quantifications des espèces impactées telles que des caméra thermiques, des radars, d'enregistreurs ultrasoniques De plus il convient d'identifier les voies migratoires et les espèces impactées afin de choisir un lozu moins fréquenté par les espèces migratoires pour occasionner moins de dégâts. L'isolation des câbles pour limiter l'impact sur les mammifères marins est également nécessaire, tout comme le choix d'éoliennes plus adaptées.	Non	Autre	Sur la page d'une association défenseuse de l'environnement et des animaux
3254	Une catastrophe écologique et éthique envers les animaux	Plus de protection aux espèces	Non	Autre	Seasherped
3261	Espèces protégées doivent rester protégées et pas détruites par les éoliennes	Non	Non	Autre	Twitter
3262	C'est non à la dérogation pour protéger l'environnement.	Oui : l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
3264	Ce type de projets doit absolument prendre en compte les enjeux environnementaux et mettre en place des solutions permettant de respecter la biodiversité et les espèces animales vivants sur site	Le projet est il situé dans un couloir de migration ? Si oui le délocaliser et l'éloigner au maximum des cotes. Mise en place de systèmes permettant de mesurer le réel impact de ces éoliennes (mortalités des espèces) comme radars ou caméra thermique.	Non	Autre	Actu.fr
3266	Avis défavorable. Ce parc serait une catastrophe pour les espèces marine. Ses réadaptation doivent être misent en place pour que le projet puissent être beaucoup moins nocif pour l'écosystème autour. Faire de l'énergie plus verte en abîmant l'écosystème n'est que déplacer le problem	La mise en place de câble isolé afin de ne pas perturber les mammifères marin et un system pour éviter les collisions des oiseaux	Non	Autre	Seasheperd
3267	Je m'oppose à la demande de dérogation susceptible de perturber voire de détruire des espèces protégées. Nous parlons ici d'individus dont la vie a une valeur avant de parler d'espèces comme d'une masse anonyme remuante. S'accaparer tout, est une forme de prédation propre à l'humain disait un anthropologue. Il faut protéger les milieux des tendances prédatrices de certains. Si ces espèces sont protégées, c'est justement pour éviter que des prédateurs leur nuisent délibérément. Vous ne pouvez pas revenir sur les rares décisions vertueuses en faveur du vivant où on n'avancera jamais! Peu importe le résultat de cette consultation d'ailleurs. Ces éoliennes vont anéantir l'équilibre des animaux marins H 24 déjà bouleversé à cause de nous. Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse.	Les animaux marins sont sensibles aux ondes électromagnétiques. La matière est énergie, la chair est énergie. L'opérateur devra s'assurer d'isoler les câbles pour ôter toute perturbations dans leur chair ou leurs perceptions, ce qui n'est pas prévu à ce stade du projet. Autre mesure, trouver un autre site Toutes les mesures seront prises pour compter et identifier tous les cadavres à venir et mesurer la modification des comportements des individus. Equipe de surveillance, caméra, mesures des migrations, installation d'enregistreurs de sons et d'ultrason Instaurer des cours pour éduquer les enfants à respecter tous les animaux pour qu'une fois adulte ils restaurent les milieux détruits pas leurs aînés non éduqués au respect du vivant.	Non	Autre	Site militant pour la vie
3269	Alors qu'on assiste (impuissant) à la 6e extinction de masse, l'idée même d'un tel projet tel que présenté, ne devrait pas voir le jour. Il existe des solutions, certes, peut-être plus coûteuses, mais la protection de certaines espèces animales doit être la seule priorité de nos jours. Selon l'American Bird Conservancy, un million d'oiseaux seraient tués chaque année par des éoliennes aux États-Unis. Pour la biodiversité marine, les conséquences des éoliennes sont encore mal connues, mais sont à craindre également. Écoutons l'avis des experts et des scientifiques qui est défavorable par rapport à ce projet et surtout soyons prudents.	Il faudrait déjà commencer par appliquer un principe de précaution et faire des études sur la méthode d'évaluation des impacts cumulés. Ensuite il faudrait éloigner le projet des côtes. En effet le risque de collision avec les oiseaux et les chiroptères est beaucoup trop important. Enfin il faudrait trouver des solutions efficaces pour limiter la propagation des ondes électromagnétiques puisque certaines espèces marines y sont très sensibles.	Non	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

3270	C'est une hérésie. Les espèces protégées le sont car leur population est en danger. Supprimer la protection de ces espèces pour des raisons économiques n'est ni plus ni moins que du terrorisme environnemental camouflé en action gouvernementale.	Commencer par faire de véritables analyses d'impact sur les installations déjà en place AVANT d'envisager une nouvelle implantation qui sera un carnage, sans se fier aveuglement aux soi-disants études commanditées des bureaux d'études financés par le client final de ces installations.	Non	Autre	Sea Shepherd France
3275	S'il existe une réglementation pour protéger les espèces ce n'est pas pour ensuite distribuer des dérogations Ce projet est inadmissible	Les mesures proposées ne sont pas suffisantes tant en terme de suivi que de réduction	Non	sur le site internet de la DREAL	
3279	Je suis défavorable à ce projet. Mener un impact néfaste envers des espèces protégées au nom de la transition énergétique pour l'écologie est un non-sens.	Relocaliser le projet loin des côtes pourrait être une piste à étudier, si c'est ici la seule solution qui a été trouvée, c'est un non sens, qui mériterait d'être réétudié, pour que le projet vienne pas perturber la biodiversité sur place.	Non	Autre	Par la presse indépendante
3280	Il faut trouver des solutions pour protéger les oiseaux, les animaux marins. Et protéger au maximum la biodiversité.	Il faut peut être éloigner les éoliennes des côtes. Trouver des systèmes pour éloigner les animaux dans l'air et sous l'eau, il ne faut pas qu'ils soient attirés par les champs magnétiques.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
3282	Je suis contre l'idée d'autoriser la mort d'espèces protégées	Stopper l'éolien	Non	Autre	X
3284	La sauvegarde de la biodiversité est notre priorité. Sans biodiversité pas d'êtres humains. Nous sommes dépendants de celle ci. Nous ne pourrons pas revenir en arrière si elle disparaît.	Adapter les projets en faveur de la biodiversité	Non	Autre	Sea shepherd
3286	Avis négatif, rien de devrait justifier que l'on autorise à déroger à la protection d'espèces protégées, pas même un parc éolien	La compensation de destruction d'espèces est impossible...	Non	Autre	Association
3290	La construction du parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer serait un non sens total. 20 espèces d'oiseaux marins, 4 espèces de Chauves souris Et 4 espèces de mammifères marins seraient mis en péril alors que se sont des espèces protégées. La demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées présentée par Eoliennes Offshore du Calvados est inacceptable et meurtrière.	L'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, Le couplage d'un radar, caméra thermique et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les animaux. Il faut que les câbles choisis soient isolés car les animaux marins sont influencés par les champs magnétiques.	Non	sur le site internet de la DREAL	
3291	Les espèces protégées doivent rester protégées si elles se sont c'est car nous sommes déjà allé trop loin dans notre industrialisation et avons mené ses espèces à disparaître. Il faut cesser maintenant une réglementation a été mise en place vouloir y déroger c'est choisir volontairement de faire disparaître ses espèces protégées.	Oui par exemple l'éloignement du projet des côtes	Non	Autre	Instagram
3293	Ces dérogations sont un non sens dans la mesure où la biodiversité est niée. Projet trop proche des côtes . L'avis des scientifiques du CnpN doit absolument être pris en compte .	Écouter les scientifiques opposants du projets. Écouter les avis de la population. Conserver la biodiversité est un impératif majeur. Trouver des solutions moins mortifères. Éviter de polluer la mer et ses animaux. Abandonner ce projet car les éoliennes ne sont pas fiables et ne produiront que très peu d'électricité. Il n'y a pas assez d'études faites concernant l'impacte des éoliennes sur la biodiversité. Est il bon pour l'homme et la vie marine de se baigner dans les tonnes d'aluminium rejetées par les anodes sacrificielles chaque année ? Revoir totalement ce projet insensé	Non	Autre	Seashepherd
3294	En plus d'être une pollution visuelle, on va les voir d'arramanches et pas que de courseulles , il faudrait maintenant qu'elles dérogent aux réglementations en place ?	Le calvados a pris sa part d'éoliennes. Ne peut on pas repartir plus justement sur le territoire	Non	Autre	Internet
3296	Les études d'impact actuelles sur la faune (avifaune, faune marine) ne permettent pas de documenter précisément les impacts de court moyen et long terme sur ces groupes taxonomiques. Au regard du principe de précaution, il faudrait des études plus poussées et en toute saison pour étudier les trajets des différentes espèces (nicheuses et en migration).	Faire un vrai état des lieux et une réelle étude d'impact sur le temps long, qui permettrait d'éviter les zones sensibles (et notamment travailler sur les mortalités sur les parcs existants dans d'autres pays), mettre en place le plus de mesures d'évitement et de réduction possible sur les équipements et la zone choisie. C'est au porteur de projet de proposer les solutions les plus innovantes pour minimiser le plus possible les impacts sur la biodiversité.	Non	sur le site internet de la DREAL	
3297	Pas de dérogation à la réglementation, cela nuit gravement aux espèces protégées	Non	Non	Autre	
3298	Les scientifiques nous alertent et vous n'en tenez pas compte ! Ce projet doit abandonné !	Envisager des projets raisonnés et raisonnables en tenant compte de l'avis des experts !	Non	Autre	Militants écologistes
3301	Les espèces protégé ne sont pas protégé pour rien et accorder cette dérogation est à la limite de l'illégalité	Y a des solutions qui sont possible comme la mise en place d'un bridage des éoliennes, la mise en place d'un mât de mesure pour les shiropteres, le couplage d'un radar et d'une caméra thermique	Non	Autre	Ma femme m'en a parler

Parc éolien offshore de Courseu

3303	Ne détruisons pas la bio diversité marine	Une étude approfondie doit être réalisée, le projet doit être absolument déplacé voire annulé	Non	Autre	Sea shepezrd
3305	La biodiversité n'est pas prise en compte dans le choix de l'emplacement du projet. Le projet est trop près de côtes contrairement à l'avis des scientifiques qui préconisent un éloignement des côtes	1 - Ecoutez les scientifiques 2 - Arrêtez de faire des dérogations face au déclin énorme de la bio diversité 3 - Pensez à des alternatives	Non	sur le site internet de la Préfecture	
3306	Je demande la non attribution à EDF Renouvelables de dérogations autorisant la destruction et la perturbation intentionnelle de 28 espèces protégées : 20 espèces d'oiseaux marins, 4 espèces de chiroptères (chauve-souris) et 4 espèces de mammifères marins.	l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères.	Non	Autre	Facebook
3307	Une étude poussée sur l'impact sur la biodiversité impacté est indispensable. Des mesures d'évitement et de préservation d'espèces essentielles doivent être réalisées. Le projet ne prends pas en compte pour le moment l'impact négatif que cela va générer que cela soit lors de la mise en place de l'appareillage et lors de son utilisation (effet des pâles et effet du raccordement avec le continent).	Une étude sur minimum une année pour avoir un état initial du milieu dans lequel le parc va être installé est primordial. Croiser les études déjà réalisé sur la mortalité lié a un parc éolien sur le continent. Mesurer également les effets sonores et électromagnétique qui perturbe la faune océanique. La pression exercée sur les nombreuses espèces protégées marine est déjà non négligeable et cela rajoutera un stress et une mortalité supplémentaire. Il est a envisager de s'éloigner suffisamment des côtes pour préserver certaines espèces.	Non	sur le site internet de la DREAL	
3308	Oui	Suivi pendant exploitation	Oui	sur le site internet de la DREAL	
3309	On respecte les espèces protégées et aussi pas protégées.	Il faut arrêter le projet ou le faire sans que ce soit fait au détriment des animaux et de la flore protégée	Non	sur le site internet de la Préfecture	
3312	Cette dérogation ne devrait pas avoir lieu elle met en danger la vie d'oiseaux, mais aussi d'animaux marins.	Il faut éloigner les éleoliennes de la côte. Installer des caméras couplées avec des radars ultra son pour le suivi des animaux et mammifères marins.	Non	Autre	
3314	En tant que résidant à proximité immédiate du projet, je suis contre cette dérogation qui serait de nature à nuire considérablement aux espèces qui habitent les lieux depuis bien avant ce projet sans réel fondement.	Le projet, conçu il y a de nombreuses années, est trop près de la côte ; un éloignement à 25 kms voire 30 kms du littoral permettrait de réduire les nuisances sur les espèces nécessitant peu de fond mais également sur les oiseaux migrateurs dont le vol en approche du rivage serait plus haut.	Non	Autre	
3315	Oui favorable	Recensement des espèces à assurer pour contrôle et enseignement scientifique grandeur nature	Oui	sur le site internet de la DREAL	
3318	Ce projet ne tient pas compte de l'impact négatif sur la biodiversité, il doit absolument être modifié ou annulé, c'est beaucoup trop grave pour le futur des jeunes générations	Déplacer ce projet, étudier la possibilité plus au large d'éoliennes flottantes	Non	sur le site internet de la DREAL	
3319	Je pense que cette dérogation est une atteinte grave à l'environnement et que les conséquences seront de toute façon désastreuses pour la faune marine.	Il faut trouver des solutions techniques qui permettent de respecter l'environnement des espèces marines. Ce ne sont pas à ses espèces de s'adapter, mais bien à l'homme de faire tout le nécessaire pour ne pas leur nuire	Non	Autre	Association
3320	Refuser la dérogation	Limiter l'impact sur les espèces protégées, les compensatoire humaines n. Existent pas	Non	Autre	Diffusé via Facebook
3321	Contre les éoliennes en mer de Courseulles sur Mer, non à la destruction de l'habitat d'espèces protégés.	Trouver un endroit alternatif, réduire la consommation énergétique des usines et entreprises. Éteindre les enseignes, les bureaux ...	Non	Autre	Instagram

Parc éolien offshore de Courseu

3324	<p>Cette demande vient très tardivement et démontre malheureusement que ce sont essentiellement des choix économiques et financiers qui ont été priorités pour le choix de l'implantation du parc éolien de Courseulles. Le rapport du Conseil National de la Protection de la Nature, constitué d'experts interdisciplinaires et indépendants semble particulièrement pertinents. Le parc est trop proche des côtes, avec des impacts non négligeables sur les mammifères marins qui peuplent nos côtes et la migration des oiseaux. Et ce, alors même qu'il existait une alternative au large de Barfleur (endroit choisi pour un nouveau parc attribué à EDF en 2023). Si des espèces ont été classées comme protégées, ce système de dérogation est pervers. Il suffit de voir l'avis favorable du Ministère, assorti de quelques petites réserves qui ne semblent pas à la hauteur des enjeux pour ces espèces protégées. Je regrette que les mesures (réduction, compensation, suivi) proposées par le CNPN, et donc par des experts, ne soient pas reprises par le Ministère. On ne sort pas de cette logique économique qui a prévalu sur ce projet. La question : De qui se moque-t-on ? Quel sera l'impact de cette consultation du public, mise à part le fait de pouvoir se prévaloir d'avoir consulté le public. J'espère que nous serons, a minima, tenus informés du résultat de cette consultation.</p> <p>Dernière remarque générale : le très peu de temps laissé à cette consultation : 2 semaines, c'est court.</p>	<p>D'une manière générale, les comptages des différentes populations d'animaux concernés par ce parc et les impacts sur la faune semblent avoir été systématiquement minorés (cf avis du CNPN) : mode opératoire pour compter la population des différentes espèces, qui interroge sur la réalité de ce que l'on souhaitait mesurer; atteintes auditives, de collision,...</p> <p>Les mesures de réduction qui semblent importantes, outre celles qui ont déjà été prises et semblent aller dans le sens de l'optimisation économique du projet, davantage que d'un réel souci de réduction des impacts :</p> <p>- la suppression des anodes sacrificielles en aluminium (d'autant qu'in fine, ce sont nous qui seront intoxiqués à l'aluminium du fait de la chaîne alimentaire);</p> <p>- la mise en oeuvre de rideau de bulles lors du vibrofonçage des structures de pieux, même si le battage de pieux a été abandonné</p> <p>- la possibilité de brider les éoliennes, couplée à une mesure de l'intensité des migrations et aux conditions météo (cela se fait aux Pays-Bas)</p> <p>- le dispositif de mesure réelle de la mortalité des oiseaux et chiroptères</p> <p>Le CNPN dénonce le fait que les mesures compensatoires sont impossibles, eu égard au choix même du lieu pour l'implantation du parc éolien: une baie riche en biodiversité située sur l'un des axes majeurs de migration des oiseaux, avec des impacts de mortalité et de pertes d'habitats alimentaires. Les mesures de compensation consisteraient en la suppression de ronces sur Chausey. C'est à se poser des questions sur le sérieux apporté au dossier de demande de dérogation.</p> <p>La composition du comité de suivi, chargé de veiller aux impacts sur la faune doit être revue. Il est, semble-t-il composé de membres issus de l'administration et des représentants des intérêts économiques du projet. Quel est son intérêt pour une évaluation sérieuse des impacts. Ses membres devraient être des scientifiques n'ayant pas participé à l'élaboration du projet, seuls garants d'une indépendance réelle, et pourquoi pas le CNPN, qui en a les compétences.</p>	Non	Autre	facebook
3325	<p>Il est important de protéger les animaux, la biodiversité mais notamment les espèces protégées.</p> <p>D'autant plus qu'il existent des solutions et que nous devons chercher à défendre ces animaux par tout les moyens.</p>	<p>Si ce parc éolien venait à être construit il serait important de mettre en place différentes mesures(ex:radars)pour suivre de près l'évolution des populations en danger (leurs déplacements, le nombre de morts etc)</p> <p>Le projet peut aussi être déplacé plus loin des côtes, pour qu'il ne représente plus un danger pour ces espèces protégées.</p>	Non	Autre	Sur les réseaux sociaux
3328	<p>Le projet éolien en mer doit tenir compte des avis scientifiques notamment ceux du CNPN au sujet de la biodiversité et de l'impact de ce type de projet sur les animaux marins avant d'octroyer des dérogations à tout va . La vie d'un biotope ne doit pas être sacrifiée en aucun cas. Les opérateurs doivent tenir compte des effets dévastateurs qu'une telle industrie peut engendrer et trouver des solutions pour les minimiser.</p>	<p>Les opérateurs des projets d'éoliennes en mer doivent trouver des solutions afin de préserver la biodiversité. Il est inconcevable aujourd'hui de mettre en place des projets d'envergure au mépris des espèces</p>	Non	Autre	
3329	<p>Non à cette demande de dérogation qui va détruire saccager les fonds marins et nuire à des espèces protégées. On arrête le carnage ça me désole.</p>	<p>Éloignement de ce projet des côtes, enregistreur de son et d'ultrasons pour suivre le nombre de cadavre d'animaux oiseaux et marins, bridage des éoliennes</p>	Non	sur le site internet de la Préfecture	
3331	<p>Dérogation inacceptable pour le respect de l'environnement car les exigences nécessaires ne sont pas remplies</p>	<p>les solutions existent</p> <p>L'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer.</p>	Non	Autre	
3333	<p>CONTRE !!!!! Stoppons le carnage de la biodiversité pour l'intérêt unique de l'humanité !!!</p>	<p>Changer nos modes de consommation</p>	Oui	Autre	Instagram
3335	<p>La parole aux connaisseurs</p>	<p>Sans avis</p>	Indifférent	Autre	

Parc éolien offshore de Courseu

3338	Je suis contre cette dérogation	Eloigner le projet des côtes Isoler les câbles	Non	Autre	
3340	Toute nouvelle construction quelqu'elle soit devrait être étudiée pour en voir l'impact et, qui plus est, donner des dérogations autorisant la destruction et/ou la perturbation intentionnelle d'autant d'espèces protégées ne me semble pas acceptable.	Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères...	Non	Autre	
3341	Je suis défavorable à ce projet qui va détruire la biodiversité de nouveau. Nous nous devons de préserver toutes les espèces.	Aucune	Non	Autre	Les réseaux sociaux
3342	Je suis totalement contre. C'est inadmissible et c'est un massacre écologique qui aura lieu si la demande de dérogation est acceptée	Mettre en place des enregistreurs de sons ou encore éloigner le projet des côtes.	Non	Autre	ONG
3343	La construction de ce parc éolien est une catastrophe écologique et donc une catastrophe humaine. Je suis contre l'octroi de cette dérogation	Les propositions sont pleines et seules des personnes inconscientes qui font passer leur profit avant le bien pour les êtres vivants ont besoin de suggestions. Ce mode de production d'électricité est une catastrophe, même au bout de quelques mois et pour tout être vivant, bien plus dangereux et sournois que le nucléaire	Non	Autre	Réseaux sociaux
3345	Compte tenu du nombre d'espèces protégées (28) dans le secteur de ces offshore qui seront impactés et des avis négatifs de nombreux spécialistes qui alertent sur les inconnues de l'impact sur les animaux marins et notamment les grands mammifères, il est absolument inconscient de permettre ce projet de voir le jour !	Les spécialistes se sont déjà penchés sur la question en proposant d'isoler les câbles pour les champs magnétiques qui impacteraient les animaux marins, changer d'éolienne pour limiter les collisions ou encore les éloigner des côtes pour limiter le passage des oiseaux et des chauves souris ! Sans compter les radars, caméras thermiques et autres enregistreur de sons et d'ultrasons pour déterminer exactement le nombre d'animaux tués par ces éoliennes et avoir des chiffres cohérents à la réalité ! Les solutions ne manquent pas : encore faut il y mettre de la bonne volonté, et la bonne volonté est nécessaire pour respecter la biodiversité ! Quel intérêt d'appliquer des énergies vertes plus respectueuses de l'environnement si l'on ignore l'impact de celles-ci sur la faune et flore de ce secteur !	Non	Autre	Via des associations de protections de l'environnement comme Sea Shepherd
3346	Les demandes de dérogations sont des catastrophes écologiques sur l'écosystème avoisinant. C'est pour cela que c'est inimaginable d'accorder des dérogations pour des parcs éoliens.	Oui. Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
3347	Projet a revoir	À faire beaucoup plus loin des côtes, avec un type d'éolienne bridée qui remonterait des informations sur l'impact sur la biodiversité locale.	Non	Autre	Association de protection des océans
3348	Contre la dérogation	Éloignement des côtes, couplage radar, bridage et autres mesures que les experts du sujet pourront vous expliciter	Non	Autre	Associations de défense de la biodiversité
3350	Je suis contre cette demande de dérogation qui portera atteinte aux espèces protégées	Ce parc a été mal pensé. Le positionnement doit être revu pour préserver les espèces protégées	Non	sur le site internet de la DREAL	

Parc éolien offshore de Courseu

3352	<p>La notion d'espèces protégées n'a aucun sens si c'est pour y déroger au nom de la croissance économique et énergétique. Une énergie n'est verte et vertueuse seulement si elle s'évertue à conserver la biodiversité. Les aires marines devraient être la priorité de tous, sachant que les milieux aquatiques sont un fragile écosystème qui produit 70% de notre oxygène sur la planète. En détruisant des espèces déjà sous pression, nous accélérons la dégradation des océans auxquelles elles contribuent à leur équilibre et donc in fine nous détruisons ce qui produit notre énergie primaire: l'oxygène. Déroger, c'est aussi anéantir le travail de chercheurs et de scientifiques. Déroger, c'est prouver que l'humain répète encore ses erreurs récentes en se croyant supérieur à la nature et en faisant passer ses intérêts nationaux immédiats avant ceux de l'humanité dans sa globalité et au détriment de ceux de nos descendants comme l'ont fait nombre de nos prédécesseurs sur Terre. Détruire la faune et la flore à court terme, c'est détruire l'humain sur le long terme. Ce n'est pas une stratégie pérenne. Ce n'est pas une stratégie d'avenir.</p>	<p>Installer des éoliennes, pourquoi pas, mais à plusieurs centaines de kilomètres des côtes. Si pas faisable pour des raisons techniques, économiques ou territoriales, alors investir massivement dans la recherche sur la production d'énergie hydraulique par le mouvement des marées. Choisir des endroits avec un nombre bien plus limité d'espèces protégées impactées voire aucune. Choisir des lieux on-shore au bord des côtes plutôt qu'en pleine mer.</p>	Non	Autre	Réseaux sociaux
3354	<p>L'avis du CNPN est très détaillé et indique que le principe du droit de l'environnement ERC n'est pas respecté. La biodiversité sera donc lourdement impacté alors qu'il faudrait la préserver</p>	<p>La seule solution pour conserver la biodiversité sur ce site est d'annuler le projet. Nous avons la possibilité aujourd'hui de dire non à ces 64 éoliennes et les 320 000 bétons qui impacteront de manière irrémédiable la faune et la flore marine.</p>	Non	Autre	Internet
3355	<p>Pas de dérogation à autoriser pour un tel projet. Ce projet est un désastre environnemental, il faut arrêter tous ces projets inutiles de parcs éoliens, tout ça pour produire de l'électricité pour des voitures électriques. Arrêtons de le désastre, on nous parle d'environnement à longueur de temps et il faudrait accepter un tel projet sans utilité réelle, à part peut être engraisser des copains associés à ce projet.</p>	<p>Pour les réductions, il y a un projet très simple, arrêtons de vouloir partir sur du tout électrique. Privilégions au pire des panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments existants</p>	Non	Autre	
3356	<p>Je me suis toujours fié aux avis des experts. L'avis défavorable du CNPN présent sur votre site m'a appris énormément de choses et m'a ouvert les yeux. Je ne suis pas anti éolien mais il est maintenant clair que ces éoliennes feront beaucoup plus de mal que de bien à cet endroit.</p>	<p>Je ne pense pas qu'il existe d'autre recommandation que d'annuler ce projet. Il existe maintenant une alternative avec Centre Manche 1, pourquoi ne pas la saisir ?</p>	Non	Autre	Google
3357	<p>Au regard de la pollution sonore Les océans, cela risqué de perturber Les sonars des poissons, des Chauca's Souyris et autres poissons et oiseaux</p>	Non	Oui	Autre	Sea shepherd
3361	<p>Je m'oppose à cette demande de dérogation du fait des arguments soulevés par le CNPN : 1) une implantation à 10 km de la côte est totalement insuffisante pour l'éolien offshore, et 2) il existe une alternative réelle dans la zone Centre Manche 1 et 2 ("zone de Barfleur") à 35 km des côtes puisque le même opérateur EDF a obtenu en 2023 d'y installer un nouveau parc d'une puissance deux fois supérieure (1 GW) avec 47 éoliennes de nouvelle génération au lieu des 64 prévues à Courseulles, et sans subvention publique au lieu des 3 milliards d'Euros d'aide d'Etat pour le projet de Courseulles.</p>	<p>Un éloignement des côtes et l'adoption d'éoliennes de nouvelle génération permet de diviser par plus de 2 le nombre d'éoliennes et donc l'emprise en mer, les travaux, les effets sur les espèces protégées.</p>	Non	sur le site internet de la DREAL	
3362	<p>Je suis contre. L'habitat sous marin dans cette zone est trop précieux par rapport à la rentabilité supposée des éoliennes.</p>	<p>Bon courage pour les discernements à venir !</p>	Non	sur le site internet du porteur de projet	
3363	<p>Ce projet est inacceptable et le manque de transparence est flagrant. J'ai du tendre l'oreille pour apprendre qu'une nouvelle consultation était mise en place. Par contre votre site est bien fait et je ne parle du rapport du CNPN qui est vraiment parfait. Tout est indiqué pour que ce projet soit annulé. Il faut protéger la nature, la mer et ce territoire</p>	<p>Comment faire confiance à un promoteur pour faire du suivi alors qu'il n'avait même pas demandé de dérogation concernant l'impact sur la biodiversité. Nous devons mettre fin à ce projet.</p>	Non	Autre	Connaissance
3364	<p>Tout parc éolien en mer devrait être interdit. Il y a trop d'enjeux par rapport à la perturbation et mortalité de différentes espèces animales.</p>	<p>C'est aux personnes responsables de projets d'amener à leur table différents experts, y compris d'organisations de protection de l'environnement et charités variées, et de prendre en compte leurs avis.</p>	Non	sur le site internet de la Préfecture	

Parc éolien offshore de Courseu

3365	Non à l'éolien au détriment de la protection d'espèces protégées ! Destruction et perturbation de 28 espèces protégées, il y a d'autres solutions.	Tout d'abord réaliser un état des lieux initial sérieux de l'intensité des migrations. Ensuite il existe des solutions comme l'éloignement des côtes La mise en place d'une brigade des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'ultrasons pour suivre la chute des cadavres (seul moyen en mer). Choisir un autre type d'éolienne qui permet d'éviter les collisions. Isoler les câbles afin de réduire au maximum le champ électromagnétique afin de préserver les mammifères marins qui y sont très sensibles. L'opérateur a la charge de trouver les solutions techniques et de les financer pour réduire au maximum l'impact sur la biodiversité.	Non	Autre	
3367	Beaucoup d'oiseaux marins vont être détruits ainsi que les sols sur lesquelles seront les éoliennes détruiront encore plus le terrain. Sachant que autour il y a des zones protégées. De plus les éoliennes changent les courants aériens ce qui signifie une perte d'oiseaux marins.	Une meilleure emplacement pour c'est éolienne serait le mieux	Non	sur le site internet de la DREAL	
3368	Projet néfaste à la biodiversité du lieu	L'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères	Non	sur le site internet de la Préfecture	
3369	Notre biodiversité est en train de mourir en mer comme sur terre détruire des espèces marines alors que les océans se vide devrait être interdit	Chercher d'autre choses qui ne détruit pas tout	Non	Autre	Associations
3371	J'ai étudié le droit de l'environnement et malgré l'a priori positif que j'avais sur l'éolien, il faut stopper ce projet qui porte atteinte à l'environnement.	Respectez ces plages et cette mer et arrêtez ce projet. Le carnage est déjà visible avec les éoliennes de Saint-Nazaire, Fécamp et Saint-Brieuc	Non	sur le site internet de la DREAL	
3374	Je suis contre ce projet qui nuit à la biodiversité. Ce projet mettra en danger une vingtaine d'espèces d'oiseaux, mais aussi des chauves souris et mammifères marins.	Ce projet pourrait par exemple être éloigné des côtes, les câbles pourraient être isolés... Il est de la responsabilité de l'opérateur d'évaluer les risques pour la biodiversité et de les éviter.	Non	Autre	
3375	Les études sont trop contradictoires et n'apportent aucune réponse satisfaisante aux problèmes posés à la faune aquatique	L'éolien offshore n'est pas la solution. Une réduction drastique de notre consommation est nécessaire et des park solaires seront d'une meilleure rentabilité	Non	Autre	Sea shepherd
3376	Je suis profondément en désaccord avec ce projet de dérogation à la réglementation des espèces protégées. Malgré son intérêt dans le cadre de la transition énergétique, ce projet menace directement un très grand nombre d'espèces, protégées ou non. Il y a pourtant de nombreuses possibilités pour que ce projet se fasse en portant moins préjudice à la faune locale. À l'heure où la vie s'amenuise dans tous les écosystèmes planétaires, à l'heure où plusieurs instances dirigeantes font marche arrière sur les questions écologiques (comme le gouvernement concernant les pesticides il y a quelques heures seulement), alors que les faits avérés scientifiquement nous prouvent chaque jour l'aggravation de la dégradation de notre monde, il semble assez sidérant que l'on puisse prétendre apporter une solution écologique avec un projet dont les répercussions ne sont pas considérées de façon holistique.	Selon les sources que j'ai pu consulter, il y a plusieurs solutions qui pourraient rendre ce projet moins incompatible avec la nécessité de sauvegarder ce qu'il reste de vie sauvage. En étant déplacées plus loin des côtes, ces éoliennes auraient un impact moins négatif. De même, en ajoutant sur ces installations des instruments de mesure (vidéos, sons, ultra-sons...) permettant de quantifier les dommages liés à la faune sauvage, nous en apprendrions beaucoup sur les déplacements de populations animales, ainsi que sur la façon dont ces éoliennes détruisent la vie sauvage locale, et pourrions alors trouver des solutions techniques pour limiter au maximum ce préjudice. De même, de ce que je sais, les éoliennes envisagées pour ce projet ne sont pas optimisées pour limiter leurs dégâts sur les animaux volants. Quand aux animaux marins, la première mesure devrait être d'éviter les champs électro-magnétiques, dont les conséquences dramatiques sur la faune marine ne sont plus à prouver. Une isolation des câbles devrait pouvoir permettre cela. Enfin, je crois comprendre que l'opérateur de ce projet n'a pas cherché à s'enquérir des solutions techniques déjà expérimentées de par le monde, permettant un impact moins dévastateur sur la biodiversité. Une meilleure collaboration avec d'autres professionnels du secteur, ainsi qu'avec les scientifiques et les associations, devrait être un préalable incontournable pour tout projet de ce type. Ce n'est manifestement pas le cas ici.	Non	Autre	Réseaux sociaux
3377	Je suis contre ce parc éolien offshore car celui ci ne prend pas en compte le respect des animaux, oiseaux, mammifères volants et mammifères marins. Cela contribue à leur perte et dérègle l'habitat pas moins de 28 espèces protégées.	Il existe diverses solutions : Faire en sorte que le projet soit plus éloigné des côtes, implanter des radars, enregistreurs et caméras thermiques pour le suivi des chiroptères et de leur cadavres en mer... Et surtout imposer que les câbles soient isolés afin de réduire au maximum le champ électromagnétique qui perturbe les mammifères marins. Merci pour eux	Oui	Autre	Seashepherd France Instagram

Parc éolien offshore de Courseu

3381	Je ne suis pas favorable à ce type de projet qui met en danger la faune marine déjà menacée de part et d'autres.	Mise en place de façon plus éloignée des côtes. Mise en place de radars sonores Un réel travail d'étude des impacts	Non	Autre	
3382	Le retard d'une telle procédure alors que les travaux sont bien avancés est incompréhensible et jette le discrédit le consortium en charge du projet quant au respect de la réglementation et de l'environnement. Lors du lancement du projet (en 2011?), il me semble qu'il était écrit que les mesures compensatoires seraient de donner quelques subventions à une ou 2 associations de préservation de l'environnement. C'est dire... L'avis du CNPN est très intéressant et paraît bien détaillé. Il est vraiment très critique sur le dossier présenté de demande de dérogation. Le dossier de demande semblé léger, parfois indigent (mesures de compensation); les réponses de EOC qui contredisent systématiquement les arguments du CNPN s'appuient sur des études dont on ne connaît rien. Le fait qu'il soit directement impliqué dans la demande laisse penser qu'il n'est pas complètement impartial. Les réserves du ministère ne s'inspirent pas suffisamment du rapport d'experts du CNPN, qui lui est pourtant rattaché et c'est dommage. On aurait aimé que les mesures préconisées soient reprises dans leur intégralité, car proposées par des experts indépendants.	cf l'avis du CNPN et les mesures proposées, en application du principe de précaution.	Non	Autre	
3384	Il est important de protéger 28 espèces oiseaux marins et mammifères marins de ce projet de construction d'éolien tel qu'il est envisagé	Il est possible d'éloigner ce parc éolien pour éviter les désagréments auprès des oiseaux et mammifères marins. Ne pas le disposer sur les trajectoires des oiseaux migrateurs. Isoler les câbles pour limiter l'impact des champs électromagnétiques auprès des mammifères marins ...	Non	Autre	Réseaux sociaux
3388	Contre, cela va faire mourir un nombre incalculable d'animaux	Non	Oui	Autre	Seasheperd
3389	Il faut que toute la faune soit épargnée	Les éoliennes doivent être améliorées et surtout être éloignées des côtes	Non	sur le site internet de la Préfecture	
3390	Il serait grand temps de préserver la biodiversité. Il ne devrait y avoir aucune dérogations qui permet le dérangement ou destruction d'espèces protégées.	Abandonner le projet me paraît être le plus raisonnable Sinon l'éloignement de ce projet éolien des côtes.	Non	sur le site internet du porteur de projet	
3391	Ma collègue professeur de SVT m'a parlé de ce projet néfaste pour l'environnement malgré le fait que les éoliennes produise de l'énergie renouvelable. Par principe, si quelque chose porte atteinte aux animaux je suis contre donc je suis contre cette dérogation	Au vu des différents suivi sur les parcs actuels, je ne pense pas qu'à courseulles ils servent à quoi que ce soit. Je n'ai donc pas de proposition	Non	Autre	Entourage
3393	Merci de prendre en compte l'avis du public. Il est inimaginable d'accepter une dérogation pour un tel projet. Des solutions existent sans avoir a y déroger.	Éloigner ce projet des côtes Des câbles isolés pour les mammifères marins Des éoliennes étudiées pour éviter les collisions avec les oiseaux en migration	Non	sur le site internet du porteur de projet	
3394	Contre	Il y a des solutions telles que l'éloignement du projet des côtes, la mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, le couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	
3396	Ayant déjà fait du bateau à courseulles, j'ai pu apercevoir de très nombreuses fois des dauphins. Quand je lis le rapport du cnpn qui indique que ces derniers seront perturbés je ne peux que être contre cette dérogation	Protégeons les dauphins et annulons ce projet !	Non	Autre	Sea shepherd

Parc éolien offshore de Courseu

3397	Je suis défavorable à cette dérogation.	Éloignement du projet des cotes	Non	Autre	SeaShepperd
3398	La nature est assez attaquée sur terre pourquoi s'acharner en mer ? La mer est notre poumon terrestre si nous la détruisons ne pensez vous pas que le résultat sera une catastrophe Chaque espèce a sa place et les chaînes alimentaires le prouvent	Non Pas de dérogation pas besoin de suivi	Non	Autre	SEa shepherd
3401	la dérogation ne prend pas en compte des espèces sensibles à la pollution et des nuisances du champ d'éolienne de Courseulles. Il n'y a pas de prise en compte des champs électriques et magnétiques des câbles de jonction entre les éoliennes et le poste central et de retour à terre.	il y a d'abord dans la démarche ERC le E d'éviter. Compte-tenu de la sensibilité du milieu aquatique et la situation du projet par rapport aux trajets des oiseaux migrateurs, ce aurait du être Eviter dans ce secteur. Dans les mesures de compensation, il n'est pas prévu de bridage des machines dans les périodes de transit des espèces avicoles et des chiroptères.	Indifférent	sur le site internet de la DREAL	
3404	Pour la protection de la faune sauvage	Eloignement du projet des cotes, mise en place d'un bridage des eoliennes, d'un mat de mesure pour les chiroptères, couplage d'un radar, d'une camera thermique, d'un enregistreur de son par exemple... etc	Non	Autre	
3406	Ce projet d'éoliennes est inadmissible en 2024. Comment peut-on laisser construire de telles monstruosité c'est de plus anti nature. Les animaux sont effrayés et meurent à cause de cette invention: sérieusement, des scientifiques ont-ils réfléchis et anticiper les dégâts occasionnés ou comme d'habitude sont plus obsédés par la gloire et le pouvoir que leur procurent leurs inventions ?	Pédaler dans les salles de sport et chez soi pour produire de l'énergie : ça éviterait l'obésité, les maladies en tous genres, cela protégerait l'environnement, les animaux. Ce serait tellement plus intelligent d'engager chaque concitoyen dans un élan de solidarité envers un Tout que nous sommes entre Êtres Vivants.	Oui	sur le site internet de la DREAL	
3408	stop aux délires de l'état. nous n'avons qu'une seule planète terre	sea shepherd détient tout les arguments	Indifférent	Autre	sea sheperd
3411	Je suis contre	Se fier aux avis des études d'impact qui visent à préserver le plus possible le biotope.	Non	Autre	
3412	Je suis contre.	Ne pas débiter ce projet.	Non	sur le site internet de la Préfecture	
3413	Non ! Vous ne pouvez pas passer au dessus de la majorité des normands qui ne veulent pas de ces éoliennes ! C'est non. Non. Non. Non !	Aucune ! Pas d'éoliennes point. Respect de la nature si ce n'est pas trop vous demandez	Non	Autre	Twitter
3414	Comment vous dire de stopper ce carnage ? L'Océan est notre berceau protégeons le.	Eloignement du projet des côtes, mise en place d'un bridage des éoliennes, d'un mât de mesure pour les chiroptères, couplage d'un radar, d'une caméra thermique, d'un enregistreur de sons et d'un enregistreur d'ultrasons pour permettre de suivre la chute des cadavres en identifiant les espèces d'oiseaux et de chiroptères, car il est impossible autrement de mesurer la mortalité de ces animaux en mer. Des mesures de l'intensité des migrations sont indispensables afin de dresser un état initial sérieux. Le type d'éoliennes choisies ne permet pas non plus d'éviter au maximum les collisions. Enfin la sensibilité des mammifères marins aux champs électromagnétiques impose que les câbles soient isolés. Il incombe à l'opérateur de trouver toutes les solutions techniques possibles et existantes et de les financer pour limiter véritablement au maximum son impact sur la biodiversité, ce qui, en l'état, n'est manifestement pas le cas.	Non	Autre	Réseaux sociaux
3416	Je suis opposée à cette demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées. Si l'avis du Conseil national de protection de la nature (CNP), en date du 8 août 2023, est défavorable, cet avis devrait primer. Il me semble indispensable de tout mettre en oeuvre pour éviter de nuire davantage aux espèces menacées.	Ce projet pourrait être plus éloigné des côtes. On pourrait installer des caméras ou enregistreur de sons pour suivre la mortalité réelle de ces animaux. Réfléchir à d'autres solutions techniques pour rendre ces éoliennes moins dangereuses.	Non	Autre	Instagram
3417	Il y a d'autres solutions. Je suis opposée à ces dérogations.	Pas d'éolienne en mer, pour protéger tant les animaux que les fonds marins	Non	Autre	Association
3420	Je suis contre. Trop de risque pour les espèces marines. Il faut les protéger	Eloigner les eoliennes des côtes, surveiller l'impact sur les animaux et tout faire pour les protéger	Oui	sur le site internet du porteur de projet	
3421	Une dérogation à quel prix ? Les réglementations en faveur de l'environnement sont sans cesse bafouées par des dérogations dans le but de satisfaire de petits groupes de riches investisseurs qui n'ont que faire de l'impact de leurs actions et de l'avenir de notre planète.	Éloigner des côtes. Isoler les câbles. Utiliser un type d'éoliennes compatible avec la vie sauvage. Étudier l'impact du projet en amont. ...	Non	sur le site internet de la Préfecture	

Parc éolien offshore de Courseu

3422	Je suis opposée à ce projet donc les impacts sur l'environnement n'a pas été suffisamment évalué et qui est négatif pour la faune du secteur	Eloigner la parc éolien des côtes marines pour éviter les champs électromagnétiques et les collisions notamment. Faire une analyse approfondie sur l'impact court et long terme sur la biodiversité pour proposer des solutions qui ne soient pas nuisibles	Non	sur le site internet de la DREAL	
3424	En l'état actuel du projet, je suis contre !	Il faut absolument éloigner le projet de la côte afin d'en limiter l'impact.	Non	sur le site internet de la DREAL	
3425	On ne doit pas donner ce type de dérogation pour des investissements inutiles de ce type.	Oui, abandonner ce projet. Aucune compensation ne sera suffisante.	Non	Autre	par twitter
3426	Je suis contre Respectons les habitats des oiseaux et animaux marins	Éloigner le projet des côtes Intégrer des dispositifs pour réduire les risques de collisions des éoliennes avec les oiseaux.	Non	Autre	Média
3430	Je suis défavorable à cette dérogation, car un développement durable et une transition écologique ne peut pas se construire au détriment de la production environnementale.	Je n'ai pas de proposition alternatives.	Non	sur le site internet de la DREAL	
3431	Aucune espèce protégée ne devrait être impactée par les installations éoliennes. Je suis donc contre la demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées.	Une étude au préalable devrait être faite pour estimer l'impact réel sur la biodiversité.	Non	Autre	Association
3434	Je suis foncièrement contre ce projet qui ne prend pas suffisamment en compte la vie marine	Revoir le lieu	Non	Autre	ONGLES
Courrier	Bonjour, je suis contre le projet tel que prévu près des côtes. Prévoir un éloignement sur plate forme flottantes éloignées des côtes	Le mieux apporte parfois le pire, afin de protéger flore et faune 2 solutions : 1/ installations flottantes éloignées des côtes 2/ suppression du projet	Non		